This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

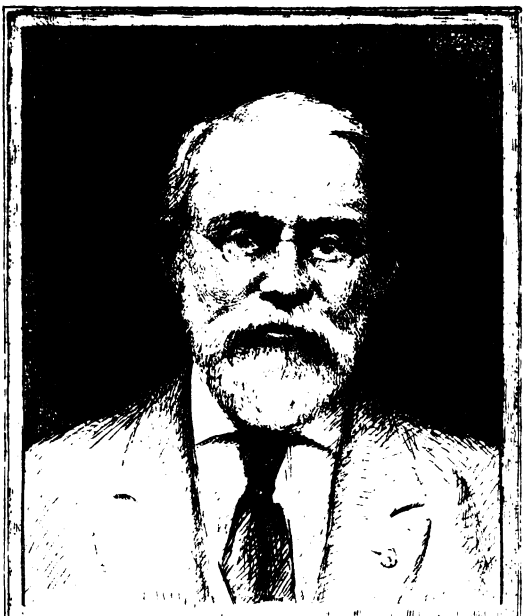

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
P581
576

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

DC
611
P581
S76

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

Tome 1.er — 1841.—42.—43.

AMIENS,

DUVAL ET HERMENT, Imprimeurs de la Société des Antiquaires de Picardie, place Périgord, 1.

PARIS,

J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

1844.

Dunning
Nijhoff
3-15-27
13603

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

Indépendamment de ses Mémoires proprement dits, la Société des Antiquaires de Picardie a publié, jusqu'à ce jour, un bulletin annuel renfermant le compte-rendu des travaux de ses membres, rédigé par le Secrétaire-Perpétuel, les rapports de la Commission du Musée, le procès-verbal de chaque assemblée générale, et enfin le texte de diverses communications.

En plus d'une occasion déjà, les inconvénients inséparables d'une aussi lente périodicité, s'étaient fait vivement sentir.

Mais aujourd'hui que les relations et les travaux de la Société ont pris une grande extension ; que

trois comités locaux organisés dans le seul département de l'Oise, entretiennent avec le comité central, une correspondance aussi régulière qu'active ; qu'enfin d'autres réunions semblables de membres-titulaires non résidants, paraissent à la veille de se former dans les départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne, l'insuffisance du bulletin annuel ressort aux yeux de tous. L'urgente nécessité d'une publication plus complète et surtout plus active, pour constater le mouvement des travaux de la Société, ne pouvait être méconnue par le comité central. Combien de mesures utiles, de communications ou de découvertes, sans parler des œuvres de longue haleine, n'emprunteront-elles point souvent d'intérêt, d'importance même à une prompte divulgation ? Enfin les communications, les lectures de ce genre ne se succèdent-elles point, en quelque sorte, sans interruption, dans les séances nombreuses des divers comités ?

C'est en se préoccupant des besoins de la nouvelle organisation de la Société, que le comité central a, dans sa séance du 10 février dernier, décidé la publication d'un bulletin trimestriel. Ce bulletin, indépendant, on le répète, des Mémoires proprement dits, dont il sera, au surplus, un utile complément, se composera de deux feuilles d'impression au moins. Il contiendra :

1.° Le compte-rendu des séances tant du comité central que des comités locaux, c'est-à-dire une analyse des délibérations les plus importantes et des lectures, ainsi que l'indication des ouvrages présentés ou des objets offerts pour les Musées;

2.° Le texte des communications urgentes, des mémoires de peu d'étendue, et des fragments de ceux auxquels suffirait une publicité restreinte.

Le commencement de l'année 1841 a été pris pour point de départ de la publication.

MM. les membres-titulaires non résidants comprendront l'importance d'une prompte communication soit à l'un des comités locaux, soit au comité central, de tout travail, document ou renseignement qui pourrait présenter un intérêt d'actualité. C'est à cette condition seulement que le but de complète et régulière publicité que la Société a eu en vue, pourra être pleinement atteint.

Toutes les mesures propres à garantir le prompt envoi de chaque bulletin ont d'ailleurs été prises.

Avril 1841.

Le Président de la Société des Antiquaires de Picardie,

HENRY HARDOUIN.

COMITÉ CENTRAL.

COMPTE-RENDU. — Dans le premier trimestre de l'année 1841, le comité central a tenu, indépendamment des trois séances mensuelles prescrites par les statuts, trois autres séances extraordinaires que les communications ont nécessitées. Consacrées, suivant les règlements et l'usage, à des objets d'administration, les deux premières réunions ordinaires n'ont laissé que fort peu de temps aux lectures.

Séance ordinaire du 13 Janvier.

Installation du Bureau pour l'année 1841, ainsi composé :

PRÉSIDENT, M. HENRY HARDOUIN, Avoué à la Cour royale, Docteur en droit, membre des Académies d'Amiens et du Gard.

VICE-PRÉSIDENT, M. BOUTHORS, Greffier en chef de la Cour.

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, M. J. GARNIER, Professeur, Bibliothécaire-Adjoint, membre de l'Académie d'Amiens.

SECRÉTAIRE-ANNUEL, M. CHARLES DUFOUR, Avocat.

— En prenant place au fauteuil, M. le Président a prononcé le discours reproduit ci-après, page 19.

— Le comité central s'est occupé d'une proposition accueillie avec le plus vif intérêt, celle de la formation d'un comité local à Beauvais.— *Texte de la Délibération.*

— « La Société, vu la demande signée de MM. De » la Croix-Vaubois, Danjou, Dupont-White, Mansard, » Daniel, Lecointe et Stanislas de St.-Germain, membres » titulaires non résidants, tendante à obtenir l'autori- » sation de former, à Beauvais, un comité local dont » la circonscription territoriale comprendrait l'arrondis- » sement dont cette ville est le chef-lieu ; — Vu aussi » la présentation faite par les mêmes membres non ré- » sidants, de M. De la Croix-Vaubois, l'un d'eux, en » qualité de directeur à proposer au choix de la So- » ciété ; — Vu enfin les articles 9 des statuts, 18, 19, » 20 et 21 du règlement ; — Et considérant que la for- » mation du comité proposé ne peut que contribuer, » de la manière la plus efficace, à la régularisation et » au progrès des travaux historiques que la Société a » pour mission d'exécuter et d'encourager ; le comité » central arrête ce qui suit :

» 1.° MM. les membres titulaires non résidants sus- » nommés, ainsi que toutes autres personnes domiciliées » à Beauvais, qui pourront être élues en la même » qualité par le comité central, sont autorisés à se » constituer, à Beauvais, en comité local, à l'effet de » rechercher, décrire et conserver les monuments indi- » qués dans les articles 2 et 4 des statuts, et de faire » d'ailleurs les autres études énumérées dans l'art. 3 ;

» 2.° L'arrondissement de Beauvais formera la cir- » conscription territoriale de ce comité ;

» 3.° M. De la Croix-Vaubois est institué en qualité » de directeur chargé, pour l'année 1841, de recevoir » les instructions du comité central et de lui transmettre » les procès-verbaux des délibérations et le résultat des

» travaux du comité de Beauvais, conformément aux
» articles 24 et 25 du règlement ;

» 4.° Le président et le secrétaire perpétuel sont
» invités à assister à l'installation du comité ».

Le président et plusieurs membres ont d'ailleurs fait connaître que l'organisation du comité de Beauvais, considérée, à si juste titre, comme une précieuse garantie d'avenir et de prospérité pour la Société des Antiquaires de Picardie, était due aux patriotiques efforts de deux de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, MM. De la Croix-Vaubois et Graves.

Commission pour la vérification des comptes de l'exercice de 1840 *et l'établissement du Budget de* 1841. — MM. Lavernier, Lefebvre, Bazot.

Commission d'Impression. — MM. Lemerchier, Obry, Rigollot.

— Le secrétaire-perpétuel fait observer que le recueil intitulé : *Revue anglo-française* a publié, *sans indiquer leur provenance*, les notices de M. Rigollot, sur la bataille de Crécy, et de M. De Cayrol sur le manuscrit de Froissart, de la Bibliothèque d'Amiens, travaux qui font partie du tome 3 des mémoires de la Société. Il est décidé qu'une réclamation sera adressée à l'éditeur, M. de la Fontenelle de Vaudoré.

— M. Lavernier a donné lecture d'une proposition dont le texte est publié ci-après, page 26, et qui a été adoptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 10 *Février.*

— Le comité approuve le rapport de M. Lefebvre, sur la vérification des comptes, et vote des remercîmens

à M. Dorbis, trésorier, pour l'ordre parfait de sa comptabilité.

— La proposition du secrétaire-perpétuel, concernant la publication par trimestre, et le mode de rédaction du bulletin des travaux de la Société, est définitivement adoptée.

Séance extraordinaire du 25 Mars.

— M. le Préfet de l'Aisne dont l'administration éclairée ne cesse de veiller avec le soin le plus scrupuleux à la conservation des monuments et des richesses historiques de son département, a bien voulu, par une lettre du 20 mars, offrir à la Société son utile concours et celui de la commission archéologique du département de l'Aisne, créée par ses soins.

Le président a été chargé de remercier M. le Préfet de cet honorable témoignage de sympathie, et d'appeler son attention sur les avantages de la formation d'un comité local, dont feraient naturellement partie ceux de MM. les membres de la commission archéologique qui habitent la ville ou l'arrondissement de Laon. Ce comité laisserait intactes les attributions administratives de la commission ; mais, comme les travaux de cette dernière se confondent, pour la plupart, avec ceux de la société, il établirait entre elles un lien plus intime et en quelque sorte plus légal.

A cette occasion, le président a fait part de son espoir de voir très-prochainement un quatrième comité local de la Société, s'organiser à Arras.

Lectures. — M. Bouthors, vice-président, a donné lecture de la première partie de son *Introduction his-*

torique à la Coutume d'Amiens, dont il doit publier le texte annoté, ainsi que celui des autres coutumes de l'ancien bailliage de la même ville, dans une collection spéciale qui fera partie des Mémoires de la Société (1).

« La coutume de l'échevinage et prévôté d'Amiens, » fait observer M. Bouthors, se présente la première dans » la série des statuts locaux de la Picardie méridionale, » non-seulement en suivant l'ordre des prévôtés de l'an- » cien bailliage, mais aussi eu égard au rang qu'assi- » gnent à cette ville son antiquité, son importance » politique et l'influence qu'elle a exercée autour d'elle. » Sa loi municipale a été le modèle des chartes octroyées » aux villes voisines ».

Parlant ensuite des richesses historiques que renferme le dépôt d'archives de la Mairie d'Amiens, l'auteur annonce qu'elles sont dans un état de conservation qui permet de suivre, pas à pas, toutes les phases de la municipalité, depuis la charte de 1209 (2) jusqu'à la rédaction des coutumes locales de 1507. « Grâces, dit-il, » aux travaux consciencieux de M. Lavernier, secrétaire » de la Mairie d'Amiens, sur l'état des personnes et » l'organisation de l'échevinage, dans cette ville, à la » fin du XIV.e siècle (3), les doutes qui peuvent encore

(1) Un prospectus spécimen de cette importante publication a été distribué l'an dernier.

(2) Les chartes originales de la commune (1209) et de la prévôté d'Amiens (1292) sont conservées dans le chartrier de cette ville. La dernière est encore munie du grand sceau royal en cire verte, sur queue de soie.

(3) Le prochain bulletin contiendra une analyse du mémoire de M. Lavernier.

» exister sur les véritables causes de la révolution com-
» munale, ne tarderont pas à être dissipés ».

M. Bouthors, pour traiter cette question, commence par rechercher l'état de la société Gallo-franque à la fin du X.e siècle. « L'abaissement de l'autorité royale,
» les usurpations des seigneurs, les ravages des Nor-
» mands avaient jeté partout le désordre et la confu-
» sion, lorsque, tout-à-coup, au milieu de la plus pro-
» fonde anarchie, le signal du retour à l'ordre fut
» donné par l'institution de la *Paix de Dieu*. En se
» plaçant à la tête d'une confédération qui avait pour
» objet le soulagement des maux de l'humanité, l'église
» a provoqué et décidé le mouvement dont plus tard
» devait sortir le gouvernement de la municipalité. » — Pacifier les différends des sujets avec les seigneurs, mettre un terme aux vengeances privées, aux rivalités des corps de métiers, imposer à l'esprit de faction le frein d'une police centrale et d'une action régulière de la justice, tel est en effet le but de l'institution communale, en parfaite harmonie, à cet égard, avec les associations religieuses qui, peu de temps auparavant, s'étaient formées pour le rétablissement de la paix publique.

Ainsi conduit à rechercher l'origine et les caractères de ces associations préexistantes à la commune dont elles auraient été, suivant lui, le principal élément, l'auteur signale les *Ghildes* germaniques, payennes de naissance, que l'église a eu tant de peine à détourner de leurs pratiques superstitieuses et qui ajoutèrent leur force à sa puissance, lorsqu'elle fut parvenue à les soumettre à son patronage. Ne nous étonnons point,

dit-il, si dans les statuts des corps de métiers du moyen-âge, nous trouvons plus de traces de cette *Ghilde* que de la législation romaine. Avec la conquête une notable partie des institutions et des mœurs des conquérants d'outre-Rhin s'était implantée sur notre sol. Le principe d'association et de garantie mutuelle, de confraternité enfin, qui joue un rôle si important dans ces institutions et ces mœurs, devint, par la décadence même et l'anéantissement du pouvoir central, l'unique refuge des corporations d'artisans et de marchands, auxquelles manquait alors toute protection extrinsèque. Tous jurent de se prêter mutuellement secours et assistance, d'obéir à des juges qui sont leurs pairs. Comme les confrères de la Ghilde, ils auront donc une bourse commune et des banquets solennels qui suivront et précèderont tous les événements heureux ou malheureux qui intéressent la corporation ; repas de nôces, repas de funérailles, repas de bienvenue pour les nouveaux adeptes, repas de joyeux avènement pour les nouveaux dignitaires, etc., etc.

En résumé, M. Bouthors voit dans l'institution des corps de métiers telle qu'elle nous apparaît au XII.e siècle, quelque chose qui manifeste l'action de deux principes distincts. — Tout ce qui a trait à la hiérarchie administrative s'y reflète comme une tradition de la législation Théodosienne. — Tout ce qui constitue la force et le lien de l'association, porte à un degré plus marqué, le cachet de la Ghilde germanique.—l'Auteur invoque comme une preuve de cette assertion, le règlement de la grande boucherie de Paris, qui peut être regardé comme le plus ancien titre qu'on ait découvert. Ce règlement prouve d'ailleurs, contrairement à l'opinion des

savants qui soutiennent que les jurandes ne remontent point au-delà du XIII.e siècle, qu'il en existait à une époque antérieure à la formation des communes.

« La commune, dit ensuite M. Bouthors, existe à » l'état d'embryon dans chacune des confraternités de » la Ghilde instituée elle-même pour rallier à un centre » commun tous ces corps dissidents. Elle s'assimile, elle » s'approprie leurs statuts à tel point, qu'elle semble » elle-même une Ghilde entée sur d'autres Ghildes. A » l'exemple de celles-ci, elle admet la commensalité » comme lien de l'association, la garantie mutuelle » comme condition de son existence, et l'excommuni- » cation civile comme sanction des dispositions pénales » dont elle a épuisé la rigueur. Comme celles-ci elle » a son épargne ou fonds commun qui s'entretient par » des contributions et des amendes dont le produit sert » à soulager des infortunes, à salarier des services, » à récompenser des actes de vertu et de courage, à » subvenir, en un mot, à toutes les dépenses que com- » mandent l'intérêt public et la sûreté générale. » — Poursuivons le parallèle : — « Dans la représentation » industrielle, les métiers élisent leurs prud'hommes et » ceux-ci choisissent les chefs des corporations. Dans la » représentation communale, les syndics des corporations » deviennent les électeurs du corps de ville qui se re- » nouvelle tous les ans, en choisissant pour se com- » pléter, un nombre de magistrats municipaux égal à » celui que les syndics ont nommé. Au moyen de ce » que la nouvelle administration se combine toujours » avec celle qui l'a précédée, il n'y a jamais transition » brusque d'un système à un autre. » — Du reste, concurremment avec ces corporations, les hommes libres

qui avaient rempli les fonctions de l'échevinage, sous le gouvernement seigneurial, ont eu leur large part dans cette organisation. Sans leur secours, la commune livrée à des artisans illettrés n'eût pu ni régulariser, ni consolider son gouvernement. « Heureusement il se ren-
» contra des hommes capables de guider les premiers
» pas des classes ouvrières, et de suppléer à leur
» inexpérience, des hommes familiers avec tous les
» détails de la comptabilité publique et initiés à tous
» les secrets de la jurisprudence coutumière, tels
» que d'anciens agens du fisc, des citoyens aisés et
» influents. Pour conserver auprès de la bourgeoisie
» la position qu'ils avaient occupée auprès des sei-
» gneurs, ces hommes se firent aggréger à des pro-
» fessions qui n'exigeaient ni connaissances spéciales, ni
» apprentissage. Mais les corporations auxquelles ils
» s'affilièrent perdirent le droit de choisir elles-mêmes
» leurs syndics, qui furent nommés directement par le
» corps de ville. Cette classe de citoyens d'élite, dont
» les noms étaient destinés à être inscrits tour-à-tour
» sur le livre d'or de la curie, ne pouvait soustraire
» sa police intérieure au contrôle du sénat qu'elle était
» appelée à renouveler.

« Il ne faut point, dit M. Bouthors, en résumant ces considérations générales qui terminent la première partie de son remarquable travail ; « il ne faut point confon-
» dre la municipalité et la commune. La commune est
» sortie des institutions de la Ghilde ; elle procède de
» l'union des colléges d'artisans, comme ces colléges
» eux-mêmes procèdent de l'union des métiers. La mu-
» nicipalité, au contraire, procède de l'adjonction du
» scabinat à la commune. Le scabinat est un dernier

» rouage ajouté à un mécanisme imparfait et qui s'en-
» graine avec d'autres rouages pour leur communiquer à
» tous un mouvement uniforme ».

La deuxième partie du mémoire de M. Bouthors qui sera analysée dans le prochain bulletin, renferme l'historique de la commune d'Amiens.

COMITÉ DE NOYON,

Créé le 11 *Mars* 1840.

Directeur, M. le Docteur RICHARD.

Une maladie grave du Directeur a empêché l'envoi des procès-verbaux de ce comité.

COMITÉ DE COMPIÈGNE,

Créé le 11 *Mars* 1840.

Directeur, M. De CAYROL.

Séance du 20 *Janvier.* — Le comité continue M. De Cayrol dans les fonctions de directeur et charge M. De Breda de la rédaction des procès-verbaux.

Séance du 1.er *Mars.* — Le comité présente, en qualité de membre non résidant, M. l'abbé Dupont, vicaire de St.-Jacques, à Compiègne, lequel s'occupe d'une monographie de cette église.

M. de Crouy fixe l'attention sur une ordonnance de Louis VI, relative à la monnaie de Compiègne, il pense que Leblanc qui a rapporté cette ordonnance, page 162, ne l'a point comprise; il désirerait que le comité fît quelques recherches à ce sujet. — M. de Breda croit que l'auteur d'une histoire manuscrite de Compiègne, Gaspard Escuyer, a saisi le vrai sens de l'ordonnance de Louis

VI, quand il dit : « Le roi, à la prière des habitans, » supprima la fabrication, la réunit à celle de Paris, » défendit qu'elle fût jamais rétablie à Compiègne, et » autorisa les habitans à ne recevoir que pour moitié » de sa valeur, la monnaie qui y avait été précédem- » ment fabriquée. » M. De Crouy n'admet point cette explication, car évidemment, dit-il, c'est pour éviter des troubles et contre son gré que Louis VI a fait droit aux habitans. — M. De Cayrol annonce que la dernière décision du conseil municipal assure la conservation de l'église des *Minimes* et qu'il va employer aux restaurations les 100 fr. accordés par la société française, dirigée par M. de Caumont.

COMITÉ DE BEAUVAIS,

Créé le 13 Janvier 1841.

Directeur, M. De la CROIX-VAUBOIS.— Directeur-Adjoint, M. Graves.— Secrétaire, M. De St.-GERMAIN.— Secrétaire-Adjoint, M. Le COINTE.

M. le directeur qui n'a pu faire parvenir encore les procès-verbaux des séances des 15 février et 15 mars, adresse des rapports lus dans la séance du 15 février par M. Graves, au nom de la commission du musée, et M. Le Mareschal, sur plusieurs documents relatifs à l'histoire du Beauvaisis. (V. ci-après p. 28 et 34, extraits de ces rapports).

OUVRAGES IMPRIMÉS,

Offerts pendant le 1.er trimestre de 1841.

1.° Le Puits-Artésien, livraisons 22. 23. 24. de 1840, et n.os 1 et 2 de 1841, par M. Danvin.

2.° Revue Anglo-Française, 2.e série, 4.e livraison, par M. De la Fontenelle de Vaudoré.

3.° Bulletin du 4.e trimestre de 1840 de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

4.° Documents inédits de l'histoire de France, publiés par le Ministère de l'Instruction publique :

I. Chronique des religieux de St.-Denis ;

II. Archives législatives de la ville de Reims. (Coutumes) ;

III. Cartulaire de l'abbaye de St.-Bertin ;

IV. Cartulaire de l'abbaye de St.-Père de Chartres.

5.° Compte-rendu des séances de la Société royale d'histoire en Belgique, septembre 1840, 2.e bulletin, par M. de Reiffenberg.

6.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, depuis le V.e siècle jusques vers la fin du XII.e, in-f.°, 1.re et 2.e livraisons, par M. Eug. Woillez.

7.° Rapport supplémentaire sur le projet de la loi des douanes, par M. Gaulthier de Rumilly, député.

8.° Mémoires sur quelques inscriptions historiques du département du Nord, par M. Leglay.

9.° Etat de l'agriculture dans l'arrondissement de Neufchâtel.— La Seine-Inférieure avant et depuis la restauration. — Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité de la Seine-Inférieure, 1831, 1832-33, 1838-39.— Programme du cours de l'école d'agriculture et d'économie rurale de la Seine-Inférieure, offerts par M. Mathon.

10.° Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pour l'année 1839-40.

11.° Mémoires sur les antiquités de la ville d'Autun. — Coup-d'œil sur l'histoire de l'architecture, par M. Ernest Breton.

12.° Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. Tom. II. Liv. 1, 2, 3, 4, 5, par M. Arthur Dinaux.

13.° Notice sur les Amognes, par M. Antony Duvivier.

14.° Mémoires de la Société royale des sciences de Lille, année 1839. 1.re partie.

15.° Rapport sur le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures, par M. Renouard. — Rapport supplémentaire par le *même*. — Lettre à M. le ministre du commerce sur la législation qui règle dans certains états de l'Allemagne les conditions du travail des jeunes ouvriers, par M. Carnot, offerts par M. Gaulthier de Rumilly.

16.° L'Institut, journal des sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger. Janvier-Février 1841.

MANUSCRITS.

1.° Statistique archéologique et artistique des communes situées dans un rayon d'un myriamètre autour d'Amiens; par M. Goze, pharmacien à Amiens.

2.° Notice sur une découverte d'armes gallo-romaines, faites à la butte de Gargau, près Houdan (Seine-et-Oise), avec 7 feuilles de dessins, par M. Aug. Moutié.

3.° Plan de la collégiale de St.-Quentin, par M. Ernest Dusouich, professeur à St.-Quentin.

4.° Quelques notes sur la ville de St.-Quentin, par M. de la Fons, baron de Mélicocq.

ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART,

Offerts pendant le 1.er trimestre de 1841.

1.° Par M. Mathon, de Neufchâtel, six carreaux vernissés, trouvés à Neufchâtel, et qui seront décrits dans le supplément à l'ouvrage de Willemin, par M. Pothier.

2.° Par M. Leprince, médailles trouvées dans l'ancien cimetière St.-Denis et aux environs d'Amiens, pendant les terrassemens.

3.° Par M. Goze, pharmacien à Amiens, médailles romaines et françaises.

4.° Par M. le comte de Boubers, à Long, une empreinte de l'ancien sceau de Mayoc et du Crotoy.

5.° par M. Malot, avocat à Amiens, une tenture en basane gaufrée et dorée.

6.° Par M. Tillette d'Acheux, négociant à Amiens, une statuette en bois du XVI.e siècle.

ADMISSIONS. — TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Paffe, propriétaire à Estay (Oise).
Zollikoffer, id. à Carlepont (Oise).
De la Plane, membre de la société de la Morinie, à St.-Omer.
Mathon, bibliothécaire à Neufchâtel.
De Valicourt, avocat à Nemours.

MANSARD, propriétaire.
DANJOU, juge.
DANIEL, docteur en médecine.
GAILLARD DE ST.-GERMAIN, propriétaire.
LECOINTE, juge-suppléant.
CHEVEREAU, juge-de-paix.
DESJARDINS, imprimeur.
GIBERT, receveur-général.
DUPONT-WHITE, procureur du Roi.
} à Beauvais.

WOILLEZ (Eug.), docteur en médecine à Clermont.
AUBER DE MONTOVILLERS, sous-préfet à Montdidier.
LEQUEUX, propriétaire à Noyon.

FABIGNON, juge-suppléant.
DELACOUR, juge d'instruction.
TURODIN, propriétaire.
LE MARESCHAL, ancien magistrat.
GRAVES, secrétaire-général de la Préf.re
LEROY, docteur en médecine.
SALLÉ, maire de la ville.
RICARD, avocat.
DE SALIS, propriétaire.
DE MAZIÈRES, id.
DE VADANCOURT, id.
MOISSET, négociant.
} à Beauvais.

DU LIÈGE, propriétaire à Condé-Folie.
DE CONTENCIN, secrétaire-général de la Préfecture du Nord (Lille).

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. HENRY HARDOUIN,

Dans la Séance du 13 Janvier 1841.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Appelé par vos trop indulgents suffrages à l'honneur de succéder aux deux honorables collègues (1) qui, depuis l'origine de la Société, ont si dignement dirigé vos travaux, je dois ressentir et j'éprouve l'hésitation la plus naturelle et la plus légitime.... Adepte fervent peut-être, mais bien novice encore des études historiques; devancé, primé dans cette carrière par maint collègue qu'avec surprise je vois s'effacer aujourd'hui devant moi; humble enfin de rang et de fortune; — mon titre unique c'est mon zèle, comme ma bonne volonté sera la seule, l'insuffisante garantie que je pourrai vous offrir, d'une représentation digne de vous.....

Permettez donc qu'en acceptant, comme un encouragement, le prix par trop généreux que vous décernez à mes faibles efforts, et qu'en contractant l'engagement solennel de ne les point ralentir un seul instant, je réclame avec prières votre assistance. C'est une dette que par, votre choix, vous avez envers vous-mêmes contractée;

(1) MM. Rigollot et Le Serrurier.

et l'espoir qu'elle sera fidèlement acquittée, peut seul raffermir et guider mes pas ....

Dans cette réunion de famille où nous inaugurons le début de notre cinquième année d'existence, peut-être ne me blâmerez-vous pas, Messieurs et chers collègues, de jeter rapidement, avec vous, un regard rétrospectif sur notre passé, et de me préoccuper quelques instants de l'avenir qui peut nous être réservé. La voie que déjà nous avons parcourue a d'autant abrégé le trajet qui nous reste à faire ; et les commencements de notre entreprise ont d'ailleurs jalonné, dans presque toutes ses directions, notre marche ultérieure que désormais l'expérience éclairera de son flambeau.

Les neuf séries principales de travaux énumérés dans l'art. 3 de nos statuts ont presque toutes été dotées d'importants mémoires. Tous nos efforts doivent tendre à assurer le régulier paiement de ce tribut auquel notre mission et la science historique, toutes deux chaque jour de plus en plus exigeantes, assujettissent chacun de nous. Au temps où nous vivons, avec l'essor prodigieux partout donné aux études historiques, une société qui, organisée comme la nôtre, ralentirait un seul instant ses pas, livrerait à des mains étrangères le précieux dépôt des traditions, des annales et des monuments de sa patrie !....

Constatons les principales œuvres accomplies, et sur celles, en bien plus grand nombre, qui restent à entreprendre, jetons un coup-d'œil de résolution et d'ardeur.

Le magnifique travail de M. Rigollot, sur les arts de la sculpture et du dessin au moyen âge ; les essais

dus à l'habile crayon de M. Woillez, ou encore à la plume élégante et chaleureuse d'un jeune collègue plein d'avenir, M. l'abbé Corblet; les savantes recherches de M. Graves; les fructueuses pérégrinations de l'infatigable M. Garnier, l'entreprise topographique qu'il dirige (1), et tant d'autres travaux encore que je suis forcé de passer sous silence pour abréger, ont donné aux études sur les monuments un beau commencement d'exécution. — Appelons de tous nos vœux, Messieurs et chers collègues, la persévérante continuation de ces recherches conservatrices, de ces descriptions savantes autant que consciencieuses qui doivent former l'une des branches les plus importantes de nos travaux. De telles études, précisément parceque leur spécialité les applique aux objets que leur nature même expose le plus aux injures du temps et au marteau des démolisseurs, de telles études, dis-je, commandent une protection et des soins tout particuliers. Est-il besoin de rappeler à ce sujet, qu'à tout instant, dans tout pays, les disciples, les protecteurs des sciences et des beaux-arts doivent fraterniser, s'unir pour l'accomplissement de l'œuvre sacrée que vous savez; la triple mission : — de recueillir pieusement l'héritage du passé; — de défendre ses débris contre l'oblitération, l'ignorance et le vandalisme; — de sauver, tout au moins, d'un complet triomphe de ces trois ministres de la destruction, la mémoire des monuments qu'il serait impossible de préserver de leurs coups?

Ainsi se trouve définie, Messieurs et chers collègues, la tâche qui vous est dévolue. Il faut que,

(1) L'itinéraire romain de la Picardie.

tour-à-tour, chacun des vestiges qu'ont légués intacts ou mutilés à la Picardie, l'art antique et la civilisation de nos pères, reçoive asile dans le temple que vous leur avez dédié. Désormais, sur le sol historique de votre patrie, rien de ce qui tient encore debout ne doit périr, nul débris de ce qui tombe ne doit disparaître, sans que, dans notre confédération, s'organise la lutte qui peut conjurer la ruine, ou retentisse la voix de la science qui sait léguer à la postérité d'impérissables souvenirs.

Il vous est permis aussi d'attester que l'histoire des contrées sur lesquelles vous étendez plus particulièrement vos investigations, compte plus d'un digne champion dans vos rangs.

Jalouse de procurer à ces travaux d'une importance majeure, le plus grand nombre possible de sources et de titres originaux, votre attention s'est portée, dès l'origine, sur l'exploration des dépôts d'archives et, en particulier, des deux collections si riches que nous possédons à Amiens, collections confiées à l'active et fidèle garde de deux d'entre nous.

Les procès-verbaux de presque toutes nos séances de l'année qui vient de s'écouler ont témoigné, comme ceux de l'année où nous entrons feront foi, que ce n'est point à la conservation matérielle des titres de l'antique commune d'Amiens que notre laborieux et savant collègue, M. Lavernier, entend restreindre ses efforts. Que de fois déjà n'avez-vous pas applaudi, n'applaudirez-vous point encore aux piquantes et patriotiques révélations qu'il sait, avec tant de goût, emprunter aux poudreux parchemins où nos ancêtres ont,

de leur propre main, écrit leur véridique, mais parfois mystérieuse histoire ?

Quiconque a pu vérifier l'état actuel de nos archives départementales, s'empressera aussi de rendre hommage aux soins éclairés que leur consacre si assidûment notre collègue, M. Dorbis. Grâce à son zèle persévérant, bientôt l'ordre le plus lucide régnera dans ce dépôt si vaste et naguères encore si confus. Là s'offrent aux recherches historiques, les riches débris des trésors que nous ont légués les chartriers de l'antique abbaye de Corbie, de maint autre monastère de l'Amiénois, et de notre célèbre basilique. Un classement sagement combiné et la facile compulsation de récollements et d'inventaires dus au travail de M. l'archiviste, prêteront d'ailleurs et procurent déjà aux investigations dont je parle, un inappréciable secours.

Pour vous enquérir si les titres inédits de nos cités, si les cartulaires de nos églises et de nos abbayes, si les antiques *fueros* de nos terres féodales, sont demeurés un inutile, un indéchiffrable grimoire, ouvrez nos publications ; — maintes dissertations que vous y lirez, dues à l'opiniâtre labeur du collègue qu'à bon droit nous considérons comme le fondateur de notre institution, vous seront un nouveau gage qu'il ne faiblira point dans l'accomplissement de l'œuvre, à laquelle il ne cesse de consacrer, depuis six ans, d'infatigables efforts. Un peu de temps encore et nous lui devrons une histoire des coutumes d'Amiens, prélude de cette histoire générale des coutumes de Picardie, dont vous connaissez déjà les travaux préparatoires et le plan. Grâce à cette méritoire entreprise qui n'est point, Messieurs et chers collègues, votre dernier mot sur cet

inépuisable sujet, une vérité bien honorable pour vos concitoyens et pour vous, va se trouver consacrée. C'est que nos trésors historiques n'auront été ni dédaignés, ni méconnus par leurs possesseurs et gardiens; c'est que la Picardie entend aussi prendre sa bonne part du mouvement de décentralisation littéraire qui se manifeste de tous côtés aujourd'hui. Une honorable émulation a donc accueilli, comme un loyal défi, le projet de publication des documents inédits concernant la commune d'Amiens, entreprise confiée par le gouvernement à l'un de nos plus illustres historiens, M. Aug. Thierry. — Hâtons-nous donc, défendons nos foyers; que notre histoire locale demeure notre patrimoine; maintenons nos droits et notre indépendance!

C'est aussi, Messieurs et chers collègues, en redoublant de zèle et de travail que nous triompherons, j'en ai la certitude, du regrettable obstacle qu'apporte à nos publications, la suppression de l'allocation annuelle que nous accordait le conseil général. — Des embarras financiers, un déficit considérable dans les recettes, fâcheuses circonstances qui, espérons-le, ne se représenteront plus, nous ont privés de cet indispensable secours. Une situation meilleure de la comptabilité départementale et, par-dessus tout, le désir de ne point laisser sans encouragement vos études actives sur l'histoire et les antiquités du pays, nous feront maintenir un concours dont l'absence nous imposerait de si lourds sacrifices. Après une large satisfaction donnée aux exigences légitimes et, nous le savons, de plus en plus urgentes des intérêts matériels, les besoins intellectuels du pays, la protection due aux arts, aux sciences, à leurs progrès, gage d'ordre, de moralité,

de sécurité politique, éveille aussi la sollicitude des esprits éclairés.

Je me félicite sincèrement de constater de nouveau tout ce que l'institution des comités locaux renferme d'avenir et de succès pour notre association. Imitant l'exemple donné avec tant d'empressement par nos collègues de Compiègne et de Noyon, l'élite des personnes que distinguent, à Beauvais, et leur position sociale et leurs lumières, va se constituer en comité au chef-lieu du département. Ainsi chaque jour étend les rameaux de cette confédération à laquelle le comité central doit imprimer le mouvement et la vie. L'instant est proche où vous la verrez étreindre, ainsi que d'un réseau, le territoire de notre antique province, désormais soumise à un système unitaire d'études et d'investigations historiques.

Si je ne fatigue pas plus long-temps, Messieurs et chers collègues, votre bienveillante attention, ce n'est point que j'aie épuisé, tant s'en faut, le sujet dont je désirais vous entretenir ; c'est seulement parce que j'ai dépassé de bien loin les limites de l'allocution autorisée par les circonstances où nous sommes.

A la pensée du puissant secours et de l'éclat qu'eût procuré à vos travaux un chef dont la position élevée, le mérite connu, l'expérience éprouvée, eussent honoré votre choix, je ne saurais taire, Messieurs et chers collègues, un sentiment de découragement et de regret.

A vous donc, je le répète, à vos efforts la mission de réparer, autant que possible, l'absence du précieux avantage dont votre dernier scrutin vous prive pour cette année.

COMMUNICATION

FAITE AU COMITÉ CENTRAL,

Dans sa Séance du 13 Janvier 1840,

PAR M. LAVERNIER, MEMBRE-RÉSIDANT.

Un impôt considérable fut établi sur toute la France, en 1386, pour le passage de la mer. (Chron. de Froissart, liv. 3. ch. 35).

Cet impôt fut ordonné par des lettres patentes qui sont insérées dans le compte de la ville d'Amiens 3. Y. 3. Les premières portent la date du 24 avril 1386, les secondes celle du 11 septembre suivant. Dans ce compte se trouve un document très-précieux, les rôles où sont dénommés, pour le paiement de l'aide, paroisse par paroisse, rue par rue, les *bourgeois et habitans en la juridicion des Maieur et Eschevins d'icelle ville d'Amiens.* Je me propose de vous présenter ce rôle, comme il est établi dans le compte précité. J'ai l'intention d'y joindre un tableau des contribuables dans l'ordre décroissant de leur quote-part, mode que l'on suit maintenant pour la confection de la liste des électeurs communaux.

Je tâcherai de donner à ce travail le degré d'intérêt dont il est susceptible, en y ajoutant tous les renseignemens propres à jeter un certain jour sur l'état des personnes, du commerce et de l'industrie dans la ville d'Amiens, à cette époque reculée.

Pour compléter cet ouvrage, il est nécessaire de ne point omettre les détails topographiques que l'on peut puiser dans les archives municipales, notamment dans

les comptes de la ville et dans ceux de la maison de St.-Ladre. Mais je ne pourrais remplir la partie de ma tâche qui concerne le plan de la ville d'Amiens telle qu'elle existait en 1386, sans le concours d'un homme habile dans ces sortes d'opérations.

Je me suis déjà entretenu de cet objet avec M. Fauvel, inspecteur-voyer, dont le zèle et les talens me sont bien connus. Une indemnité de 40 fr. lui suffira. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds de la société, en faveur d'un projet qui ne sera point sans analogie avec la publication faite en 1837 par M. Géraud, du *Rôle de la taille imposée sur les habitans de Paris en* 1292.

Le comité a accueilli cette proposition avec empressement.

EXTRAIT.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE LU PAR M. GRAVES,

DANS LA SÉANCE DU COMITÉ DE BEAUVAIS,

Tenue le 15 *Février* 1841.

MESSIEURS,

La formation d'un musée archéologique comprend deux choses d'égale importance pour le but que vous vous proposez. L'appropriation d'un local où seraient arrangées méthodiquement les collections destinées, par leur publicité permanente, à fixer l'attention générale et à provoquer le goût des études historiques; et l'assemblage des objets de toute sorte dont la réunion constituerait un établissement qui, jusqu'à ce jour, a manqué à la ville de Beauvais, quoique aucune autre ville de France ne soit placée sur un sol plus riche en débris de l'antiquité.

Vous savez que vous n'avez point encore de local dont vous puissiez disposer; il n'est pas probable que par vos seules ressources vous puissiez jamais en acquérir un qui vous appartienne à titre privé. Il y a lieu de présumer au contraire que le musée dont on vous devra la fondation, sera placé dans un édifice communal ou départemental. Sans doute, le motif seul de votre association est suffisant pour vous assurer l'appui des autorités et celui des conseils chargés de la discussion des intérêts publics. Toutefois, il nous a semblé qu'avant de réclamer des preuves certaines de leur bienveillance, il fallait pouvoir les invoquer à un

titre plus réel que la seule déclaration de vos intentions, consignées dans votre règlement. Nous avons pensé qu'avant de demander, avec chance de succès, une galerie où vous puissiez classer les produits de vos recherches, il était nécessaire de rassembler préalablement une masse d'objets assez considérable pour que l'autorité locale put reconnaître elle-même la possibilité de la formation d'un musée et l'intérêt qui s'attacherait à cette nouvelle fondation.

La Société des Antiquaires de Picardie à laquelle nous appartenons, en circonscrivant l'organisation des comités locaux dans l'étendue de l'arrondissement administratif, a sans doute tracé les mêmes limites aux travaux qui devaient amener la formation des musées. Cette restriction toutefois n'est pas exprimée impérativement dans ses statuts ; il n'est pas interdit d'ailleurs de recevoir, dans les collections, des objets étrangers au territoire de l'arrondissement. Nous avons pensé que nous pourrions, sans déroger au principe de votre institution, comprendre dans nos recherches tout le département de l'Oise. Le musée de la ville chef-lieu semble en effet appelé à réunir, avec une plus grande utilité, tous les produits de la circonscription qui représente maintenant l'unité provinciale dont l'arrondissement est une simple fraction. Ainsi étendues, nos investigations seront plus fructueuses ; notre établissement, plus important, acquerra plus de stabilité par son affinité avec les autres institutions départementales, et nous aurons plus tard un motif évident d'invoquer l'appui du conseil général.

On sait que le domaine de l'archéologie positive se répartit en deux grandes divisions, les monumens fixes

et les monumens meubles dont la dénomination établit nettement la différence.

Les monumens fixes ne peuvent entrer dans la formation des musées que par l'apport de leurs débris ; ils ne comprenaient guère autrefois que des restes de constructions romaines ou gallo-romaines, mais les événemens politiques accomplis depuis cinquante ans, ont produit une masse énorme de ruines et jeté de tous côtés des fragmens d'architecture religieuse dont la conservation importe à l'histoire des arts. Vingt églises environ ont été détruites ou dégradées dans la seule ville de Beauvais. Presque toutes les églises abbatiales, au nombre de plus de quarante, ont disparu ; ceux de leurs vestiges caractérisés qui ont survécu aux spéculations de l'industrie particulière, formeraient encore une série curieuse pour l'histoire monumentale du département. Nous avons pensé que nous devions en recueillir autant que nous en rencontrerions. Ils échappent, la plupart, par l'étendue de leurs dimensions, aux collections particulières et n'ont point, par cela même, de valeur vénale. Les gros objets d'ailleurs semblent l'attribut des collections publiques ; ils excitent l'attention. Il est presque toujours facile de reconnaître leur âge archéologique, et l'on peut encore retrouver la date certaine de la plupart. Il nous a donc paru que la réunion des chapiteaux, couronnemens, fragmens d'arcades et autres membres d'architecture du moyen-âge qu'on rencontre dans presque toutes les communes, deviendrait une partie essentielle de votre musée, en même temps qu'il serait facile de la former sans autres frais que les menues dépenses relatives au transport et au nétoyage des objets.

Quant aux monumens meubles, on peut distinguer entr'eux, ceux qui ont seulement un intérêt archéologique, et les objets qui, considérés comme productions artistiques, acquièrent quelquefois une valeur commerciale considérable.

La recherche des premiers, auxquels se rapportent surtout les débris de l'art celtique, les tuiles et poteries romaines, les armes de la même époque, etc., nous paraît devoir être facile et peu coûteuse. Ces restes indiquent presque toujours des lieux habités autrefois, des cimetières antiques, des camps, des champs de batailles, etc.; ce sont des témoins irrécusables de la topographie ancienne, et nous pensons que l'on ne doit pas hésiter à recueillir tous ceux dont l'origine est certaine, qu'ils soient entiers ou brisés, un seul fragment pouvant acquérir, dans certains cas, l'importance d'une preuve historique. Nous ne craindrons pas d'en multiplier les échantillons, et il nous a semblé que votre musée aurait un haut degré d'intérêt s'il pouvait un jour offrir à l'examen du public des objets provenant de tous les points du département où l'on trouve des antiquités.

Les productions auxquelles on accorde un intérêt artistique ou une valeur venale, seront long-temps en petit nombre, car l'exiguité de vos ressources ne vous permettra pas, sauf exception, d'en acquérir; et comme ce sont elles qui composent, en très-grande partie, les collections privées, il vous en sera beaucoup moins donné, surtout pendant les premiers temps de votre existence. Mais vous n'ignorez pas que les musées publics, notamment ceux qui ont un caractère local et

communal semblent attirer vers eux les collections particulières.

Le temps, qui détruit celles-ci, consolide les autres, et la certitude de leur permanence est une garantie de leur accroissement. Nous devons espérer que votre musée s'enrichira peu à peu d'objets qu'il serait impossible d'y introduire quant à présent, et cette considération nous détermine à ne faire, jusqu'à nouvel ordre, aucune dépense pour l'acquisition de productions coûteuses.

Ainsi, Messieurs, si vous voulez bien donner votre assentiment à ces considérations, la commission donnera exclusivement ses soins à la recherche des antiquités locales.

Elle rassemblera tous les débris caractérisés d'architecture qu'il lui sera possible d'obtenir sans examen de leur mérite artistique, pourvu qu'ils appartiennent à la période antérieure au dix-septième siècle ; elle recueillera tous les monumens meubles dont l'origine sera certaine.

Et quant aux objets d'art proprement dits, elle se bornera à recevoir avec reconnaissance ceux dont on vous ferait don.

Les dépenses seront ainsi réduites à leur minimum, puisque elles ne comprendront que les menus frais inévitables.

Nos premiers travaux ont été entrepris sur ces bases ; et quoique très-peu de temps se soit écoulé depuis votre dernière réunion, et que l'âpreté de la saison ait singulièrement contrarié nos recherches, nous avons la

satisfaction de vous annoncer que les objets recueillis jusqu'à ce jour et ceux dont l'abandon nous est promis, forment une série assez nombreuse pour que nous puissions considérer le musée comme déjà constitué ».

Le registre d'entrée constate la réception de quarante-deux objets offerts par MM. Le Mareschal, Ricard, de St.-Germain, Valette, d'Hardivillers de Monceaux, Destré, Leroy, Daniel, Danse de Froissy, De la Croix-Vaubois, Mansard, Lefebvre et M. l'abbé Pinart.

Ces objets (énumérés dans le rapport) appartiennent aux quatre époques principales de l'archéologie française : l'ère celtique ; les temps gallo-romains ; le moyen-âge ; la renaissance.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE LU PAR M. LE MARESCHAL,

DANS LA SÉANCE DU COMITÉ DE BEAUVAIS,

Du 15 *Février* 1841.

MESSIEURS,

Notre pays était riche autrefois en documens historiques. Il avait vu une foule d'ecclésiastiques laborieux et modestes, de savans magistrats, de citoyens dévoués aussi à leur patrie, consacrer successivement et, pendant des siècles, avec une persévérance et une patience héréditaires, leur application et leur vie toute entière à recueillir et à sauver de la destruction des temps, les titres, les chartes, souvent même les simples notes et les souvenirs destinés à servir un jour à l'histoire.

Les archives de notre antique évêché, celles de notre chapitre, et quelques bibliothèques particulières conservaient avec un soin religieux ces précieux dépôts.

Des hommes qui aspiraient à tout détruire, ont porté sur ces trésors une main sacrilège, et ce n'est qu'avec peine, quelquefois même avec péril, que des esprits plus éclairés et plus sages ont conservé quelques débris de ce grand naufrage.

Ces temps de destruction systématique sont heureusement passés.

C'est sous l'influence de cette pensée et de ce besoin, que s'est formée, il y a peu de temps, la so-

ciété dont nous sommes appelés à faire partie, et pour y satisfaire, la commission devra s'attacher à découvrir, partout où ils seront cachés, les documens et titres pouvant servir à l'histoire de notre pays. Ces pièces recueillies, s'il est possible, ou du moins reconnues, décrites, signalées, tomberont par cela même dans le domaine de la publicité. Un catalogue détaillé constatera leur existence et donnera à chacun le moyen d'en prendre connaissance. Par là, la conservation de ces pièces sera aussi assurée pour l'avenir, car l'œil du comité sera ouvert sur elles, et elles ne pourront plus, passant inaperçues dans une vente, aller se perdre dans l'abîme qui en a tant dévorées.

Messieurs, nous venons tard à la moisson; ceux qui auraient peut-être dû se le reprocher, nous en font, dit-on, un reproche, mais néanmoins nous venons encore à temps, et je ne doute pas que la société ne soit à même de recueillir quelques fruits de son travail.

Préoccupés de connaître les principaux matériaux pouvant servir à l'histoire du Beauvaisis, nous avons cru devoir consulter le savant père Lelong (Bibliothèque historique de la France). Nous avons reconnu que tous les principaux ouvrages indiqués par le laborieux oratorien existent encore dans beaucoup de bibliothèques particulières, quoiqu'on les rencontre rarement dans le commerce. — Tels sont :

Les Mémoires de Loisel, notre compatriote et l'aïeul de quelques-uns d'entre nous;

L'Histoire de Beauvais de Louvet;

Les Anciennes Remarques sur la noblesse beauvaisienne,

du même auteur. (Ouvrage dont la publication est restée incomplète, la 2.me partie ayant été, dit-on, portée en Portugal où des recherches faites dans les bibliothèques publiques, sur la demande d'un de nos collègues, n'ont pu le faire découvrir).

Le Supplément à l'histoire du Beauvaisis de Simon;

Les Additions à l'histoire du Beauvaisis, du même;

L'Histoire du siége de Beauvais, en 1472;

L'Histoire de la ville et du château de Gerberoy, par Jean Pillet, ainsi que plusieurs productions d'un intérêt moins général qui concernent des établissemens publics: tels qu'un Recueil fait par Louis Borel, archidiacre, sur ce qui a été fait pour l'établissement du bureau des pauvres.

Manuscrits.— La Bibliothèque Historique de la France fait aussi mention d'importans ouvrages manuscrits rédigés à diverses époques par des hommes remarquables par leur érudition et la persévérance de leurs recherches. Ceux-là, précieux à cause de leur rareté et surtout à cause des détails curieux qu'ils renferment, doivent plus particulièrement attirer l'attention du comité.

Nous ne croyons pas devoir, dans ce simple aperçu, vous donner la liste entière des manuscrits historiques signalés par le continuateur du père Lelong, mais cependant, nous devons nous féliciter, dès-à-présent, de ce que plusieurs des plus importans aient pu échapper à la destruction.

Parmi ceux-ci, nous avons l'espérance de pouvoir compter les *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique et civile*

de la ville et du diocèse de Beauvais, par Etienne de Nully, chanoine de Beauvais, que nous croyons avoir retrouvés dans la bibliothèque de M. Borel de Brétizel, dont la famille s'est occupée, pendant plusieurs générations, de travaux utiles au pays ou à son histoire.

Ces mémoires, qui contiennent plusieurs vol. in-f.°, sont écrits en entier par cet infatigable chanoine à qui nous devons des notes sans nombre, et la copie textuelle d'une foule de pièces appartenant aux archives du chapitre. Cette dernière compilation comprend 4 vol. in-f.° faisant partie du cabinet de M. Borel, à Bachivillers. Ils ont été confiés à M. de Vadancourt, qui s'est chargé d'en faire l'analyse et la description.

Voilà ce que dit la Bibliothèque Historique des mémoires et manuscrits d'Etienne de Nully :

« Ces mémoires sont fort étendus et intéressans, » MM. Danse, Borel et Buquet en sont dépositaires, » ainsi que de beaucoup de lettres de dom Mabillon, » dom Suinart et autres savans avec qui M. de Nully » était en correspondance. Ce chanoine à qui son épi- » taphe donne l'épithète bien méritée de *scientificus*, » est mort le jour de Pâques 1699 ».

M. Danse, chanoine, M. Borel, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Beauvais, et M. Buquet, Procureur du Roi, ont fait de nombreuses recherches sur l'histoire du Beauvaisis. Ils ne purent la conduire que jusque vers le milieu du XI.e siècle. Ce travail, fruit de longues études, est cité avec éloge par le continuateur du père Lelong ; il est contenu dans un volume grand in-f.°, et il existe aujourd'hui

dans la bibliothèque de M. Le Caron, qui le possédait comme héritier de M. Danse, l'un des trois collaborateurs.

La Bibliothèque Historique indique encore un extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Beauvais, depuis 1402 jusqu'en 1756.

« On y trouve, y est-il dit, nombre de délibérations » très-intéressantes, surtout du temps de la Ligue où » la ville de Beauvais a joué un assez grand rôle. Cette » collection est le fruit du travail de M. Le Mareschal, » avocat du Roi à Beauvais. Elle est aujourd'hui en » la possession de M. Buquet, procureur du Roi, son » gendre ».

Nous pouvons vous donner l'assurance que ces extraits existent encore aujourd'hui. L'original se trouve dans la bibliothèque de M. Le Caron.

Mais au surplus, l'original de ce travail aurait-il disparu, nous serions à même de vous en signaler une copie faite par M. Le Mareschal de la Motte, frère de M. Le Mareschal, avocat du Roi. Cette copie forme plusieurs gros volumes in-4.°, reliés en parchemin, marbré bleu et blanc, elle appartient aujourd'hui (1841) à ses descendans et se trouve dans la bibliothèque de madame Le Mareschal, au Fay, commune d'Amblainville, canton de Méru.

Enfin, l'Histoire civile et ecclésiastique de la ville et diocèse de Beauvais, par Godefroy Hermand, docteur en Sorbonne et chanoine de Beauvais, que depuis longtemps on avait crue perdue, existe encore. Elle est déposée dans le cabinet des manuscrits de la biblio-

thèque du Roi, où elle m'a été donnée en communication le 31 janvier dernier. On n'en avait conservé qu'un abrégé assez étendu, fait par M. Le Mareschal, avocat du Roi. Il appartient à la bibliothèque de M. Le Caron.

J'ajouterai à l'historique de ces deux manuscrits, donnés par le père Lelong, ce qui m'a été rapporté par l'un de nos collègues, M. Delacour, qui m'avait signalé la présence de cet ouvrage à la bibliothèque du Roi.

L'une des deux copies qui se trouvaient autrefois à l'évêché, fut prêtée, au commencement de la restauration, à M. de Vialart de St.-Maurice, grand amateur d'archéologie, qui fut si malheureusement tué en duel vers 1822. Beauvais ne réclama pas le précieux manuscrit qui fut compris dans la vente de sa bibliothèque, et la bibliothèque du Roi en l'achetant le sauva de la destruction.

Cette copie est en cinq volumes in-f.°, d'une très-belle conservation, et d'une écriture très-facile à lire. Chaque volume est précédé d'une table faite avec beaucoup de soin et très-détaillée qui facilite beaucoup les recherches.

Le corps de l'histoire est partagé par épiscopats comme on a divisé l'histoire de France par règnes.

Je ne sais si cet exemplaire ne serait pas une troisième copie du travail d'Hermand, car le père Lelong ne parle que de 2 vol. in-f.° et celle-ci en a 5. Elle paraît avoir été préparée pour être livrée à l'impression, car elle est chargée de corrections minutieuses

que l'on ne fait ordinairement subir aux manuscrits que pour les confier à l'imprimeur.

Godefroy Hermand était un pieux chanoine, rempli d'érudition, et qui consacra toute sa vie à l'étude. Il était né à Beauvais, le 16 février 1617, et mourut le 11 juillet 1690. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui ne sont pas sans mérite. On doit citer particulièrement : *les vies de St.-Athanase, St.-Bazile, St.-Grégoire de Nazianze, de St.-Chrisostôme et de St.-Ambroise.* Il fit en outre la traduction de plusieurs ouvrages de St.-Chrysostôme et de St.-Bazile et publia plusieurs écrits de polémique religieuse.

Messieurs, ces grands ouvrages manuscrits qui étaient depuis long-temps acquis à l'histoire littéraire de la France, ne sont pas les seuls sur lesquels nos recherches devront se porter, il en est de moins étendus, de moins importans peut-être, qui présentent néanmoins un grand intérêt pour l'histoire locale, et qui nous initient aux habitudes et au langage de l'époque à laquelle ils appartiennent.

Ce sont souvent de simples notes, une sorte de journal rédigé par quelqu'observateur qui voulait conserver et transmettre le souvenir des événemens qui se passaient dans son pays et même dans sa famille.

En parcourant, il y a plusieurs années, la bibliothèque du château de Bachivillers, un manuscrit de ce genre m'est tombé entre les mains. M. Borel à qui il appartenait voulut bien, avec son obligeance accoutumée, me le confier et me permettre d'en prendre copie. Cette tâche que j'avais entreprise avec ardeur,

a fini par me paraître bien rude ; je l'avais abandonnée, mais mon admission dans votre société m'impose de nouveaux devoirs, et me donne le courage de continuer ce travail.

J'ai pensé devoir en attendant tracer la description de ce précieux manuscrit et y joindre une table sommaire qui le précède.

Description d'un manuscrit relatif à l'histoire de la Ligue à Beauvais, appartenant à la bibliothèque de M. Borel de Brétizel, décédé conseiller à la cour de cassation.

Ce manuscrit a la forme d'un petit in-4.° de 21 centimètres de hauteur sur 15 de largeur et deux centimètres 1/2 d'épaisseur. Il est relié et couvert d'une basane brune, portant sur les tranches de la reliure et entre chaque nervure du dos des ornemens dorés imprimés, dont les dessins n'appartiennent pas à la même époque que le manuscrit lui-même. Il a dû être relié au commencement du siècle dernier. Les tranches des feuillets ont été coupées également, mais il ne paraît pas qu'elles aient jamais été mises en couleur, la teinte brune qu'elles portent aujourd'hui est due à l'action du temps.

Le nom de M. S. Tiersonnier, écrit par lui-même en dedans de la couverture, atteste qu'il a appartenu à ce chanoine.

M. Tiersonnier, qui s'est lui-même occupé de recherches historiques, était le neveu de ce laborieux chanoine, Etienne de Nully, qui a laissé tant de volumes de son écriture. Il avait succédé au canonicat

de son oncle et avait hérité de tous ses manuscrits, en tête desquels il a toujours pris soin de mettre de sa main le nom de son oncle. Aussi tous les ouvrages de M. de Nully portent cette mention écrite par son neveu M. Tiersonnier : *Etienne de Nully, chanoine de la cathédrale, mort le* 19 *avril* 1699, *jour de Pâques.*

Le manuscrit contient 202 pages d'écriture; un chiffre placé au bas de chaque recto en indique le numéro.

Il commence par ces mots : *Recueil mémorable d'aucuns cas advenus depuis l'an de salut* 1572, *tant à Beauvais qu'ailleurs.*

Il retrace tout ce qui s'est passé de remarquable dans notre pays, depuis l'année 1573 jusqu'à la fin de 1593.

Ce n'est pas une copie; il est évident que c'est un original; les nombreuses ratures, les surcharges, les lignes intercalées et les différentes nuances de l'encre, prouvent assez que l'auteur ne l'a pas écrite de suite, mais qu'il a suivi les événemens, les retraçant sommairement au jour le jour, et y ajoutant quelquefois ses observations et ses critiques.

Rien n'indique le nom qu'il portait, on voit seulement qu'il habitait Beauvais; et il y a lieu de croire qu'il faisait le commerce de laine, car il raconte, pages 50 et 51, qu'il faillit avoir ses marchandises de laine pillées le 26 décembre 1589, près du bois Carreau, par des brigands qui volaient tous les voituriers, en disant aux uns : *tu es des Ligueurs*, aux autres : *tu es des Royalistes.*

L'écriture du manuscrit est difficile à lire, comme le sont presque toutes les écritures du siècle qui suivit la découverte de l'imprimerie. Elle est chargée d'abréviations qui en rendent la lecture difficile et fatigante. Les dernières pages notamment sont presqu'indéchiffrables, et cinq feuillets, du n.° 76 au n.° 80, ont été écornés par les rats.

Le bon habitant de Beauvais faisait des vers qu'il écrivait de temps en temps au bas des pages. Le dernier feuillet en est couvert. Ce sont ordinairement des réflexions morales ou religieuses. Une fois cependant le ligueur se permit une épigramme qui ne manque pas de sel. C'est contre Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, qu'elle est dirigée. On sait que ce prélat, quoiqu'au milieu d'une ville de ligueurs, se montra toujours dévoué aux intérêts du Roi; aussi l'auteur du manuscrit, après avoir raconté les détails de son installation, se permet d'ajouter ces quatre vers :

Le tems passé ès-siècles d'or
Crosse de bois, Evêque d'or
Maintenant sont autres les lois
Crosse d'or, Evêque de bois.

Le corps du manuscrit est précédé d'une table faite par M. Tiersonnier et écrite de sa main, dans les premières années du XVIII.e siècle ; elle occupe 4 pag. 1/2, et renvoie, pour chaque article, aux numéros qui se trouvent au bas de chaque folio.

Cet intéressant manuscrit appartient à la succession de feu M. Borel de Brétizel, qui a bien voulu me le

confier. Il sera déposé dans la bibliothèque du château de Bachivillers, qui possède une grande partie des travaux manuscrits d'Etienne de Nully, et une foule de documens précieux sur l'histoire du pays.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

Pag.

Avertissement . . . . . 1.
Comité central. — Séances . . . . . 4.
Analyse de l'introduction historique à la coutume d'Amiens, par M. Bouthors . . . . . 7.
Comité de Noyon . . . . . 13.
Comité de Compiègne . . . . . *ibid.*
Comité de Beauvais. . . . . 14.
Ouvrages offerts. . . . . *ibid.*
Antiquités et Objets d'Art . . . . . 17.
Admissions . . . . . *ibid.*
Discours d'installation du Président . . . . . 19.
Proposition faite par M. Lavernier . . . . . 26.
Mémoire de M. Graves, sur l'établissement d'un Musée à Beauvais . . . . . 28.
Mémoire de M. Le Mareschal, sur les documents historiques relatifs au Beauvaisis . . . . . 34.

Errata.— Page 7, ligne 28, *avant* Lectures, *lisez :*
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 2 Avril.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire d'Amiens, en date du 2 avril, annonçant que le conseil municipal a bien voulu accorder au Comité central, pour le musée d'antiquités, une somme de 600 fr., qui sera inscrite au budget des dépenses extraordinaires de 1841. (V. page 60 cette lettre et le rapport fait au conseil municipal.)

— M. De Cagny, membre-correspondant, curé d'Ennemain, informe de la découverte faite au lieu dit *Passilion*, à un kil. de Villers-Carbonnel : 1.° de la partie supérieure d'un casque en fer avec le sommet

en argent doré. 2.° D'une agraffe en argent doré et acier portant la figure d'un lion. 3.° D'un poignard damasquiné en argent. 4.° D'une épée large à deux tranchants et dont la poignée est en vermeil. Ces objets sont devenus la propriété de M. Danicourt de Péronne.

— M. De Grattier lit un rapport sur un mémoire de M. Ernest Breton, ayant pour titre : *des Antiquités de la ville d'Autun.*

Séance extraordinaire du 28 Avril.

M. Danicourt, de Péronne, envoie le dessin des objets trouvés à Passilion. Ces débris d'armures trouvés auprès d'un squelette, paraissent se rapporter à l'époque mérovingienne, et offrent une grande ressemblance avec ceux qui furent trouvés à Ebart et que possède le musée de la société.

— M. Labourt adresse la seconde partie de sa notice sur le Crotoy.

— M. Lavernier lit la 1.re partie d'un travail sur l'état de la ville d'Amiens de 1345 à 1382.

— La charte de 1209 et celle de 1225 ainsi que la charte d'éclaircissements de 1317, dit M. Lavernier, ne donnent aucun détail sur l'organisation municipale de la ville. On y voit bien l'action des mayeurs et des échevins, mais ce n'est que dans l'ancien *Coutumier de Picardie*, publié en 1840, par M. Marnier, qu'il nous faut rechercher l'élément d'où sortaient les officiers chargés de l'administration et de la comptabilité, leur qualification et leur nombre. L'examen du registre *F* des archives de la mairie, qui reproduit cette organi-

sation de 1345 à 1382, a suggéré à l'auteur l'idée d'établir un tableau des bourgeois qui, dans cette période, ont rempli les fonctions de Mayeurs de la ville, d'Echevins du jour et du lendemain, de Prévôts, de Comptables et de Mayeurs de bannières, auquel il a joint deux listes, l'une dressée par fonction et par noms, l'autre par noms seulement. Ici viennent se placer les détails sur la nomination et les attributions de ces officiers à cette époque où le système municipal éprouva tant et de si graves modifications. Alors en effet les mayeurs de bannières, les chefs élus des corporations de marchands, d'ouvriers et de laboureurs cessèrent de concourir à l'élection des magistrats et des comptables, et, quelques années plus tard, ils furent supprimées par l'autorité royale.

Dans la deuxième partie, M. Lavernier s'est occupé des corporations qui avaient des Mayeurs de bannières. Le nombre n'était pas constant. L'état de 1360, le plus complet qui existe, le porte à 24, dont 22 avaient la nomination directe et sans partage de leurs maires, les deux autres étaient élus par l'échevinage, et cette exception avait lieu pour les Waidiers et les Taverniers, les deux classes qui figurent avec le plus de distinction dans le moyen-âge. Parlant des attributions de ces officiers qui nommaient la plus grande et la plus importante partie des administrateurs de la commune, régissaient les biens des bannières et vérifiaient les comptes, M. Lavernier les distingue des Eswars qui existaient simultanément et dont les fonctions, circonscrites dans une corporation, ne s'élevaient pas au-dessus de ce que pouvait exiger l'intérêt de la bonne foi et de la loyauté qui doivent régner dans le com-

merce. A eux appartenait le droit de dénonciation. Le droit de correction et de répression appartenait aux Mayeurs. Sous leur surveillance étaient placés les Eswars à la nomination desquels ils contribuaient. — Le rôle des Mayeurs de bannières n'était pas seulement municipal, ils participaient aussi, suivant l'auteur, au commandement militaire sous l'autorité de l'échevinage et des capitaines de la ville ; c'étaient, en un mot, de véritables quarteniers. C'est qu'en effet ils dressaient la liste des jeunes gens qui devaient le service militaire, et pouvaient seuls commander cette milice bourgeoise toujours armée, qui les avait placés à sa tête. Un inventaire de l'artillerie le fortifie dans cette opinion conforme à ce principe de l'organisation germanique que confirme un dernier trait d'analogie, c'est qu'ils furent atteints du même coup qui frappa, en 1382, la prévôté des marchands et l'échevinage de Paris.

Après ces considérations générales sur les mairies à bannières, l'auteur s'occupe de la corporations des Taverniers, dont le nom avec celui des Waidiers figure si souvent le premier dans l'ordre des mairies. C'était dans ces corps que se répartissaient les bourgeois qui n'exerçaient point d'art mécanique, dont la fortune était indépendante, et qui n'avaient d'autres moyens de s'élever aux fonctions municipales qu'en s'aggrégeant à ces corporations. Aussi quand rien ici ne limitait le nombre de membres dont la richesse s'accroissait chaque jour, et qui se distinguaient par les lumières, au point d'être devenus un véritable corps d'éligibles, on ne s'étonnera point que le choix des mayeurs y ait été réglé par le même esprit qui avait voulu que deux

candidats à la place de Mayeur de la ville fussent présentés par l'échevinage sortant de fonction. A la suite de l'exposition de ces principes et de cette explication nouvelle du vote et de l'organisation de cet élément de notre municipalité, se placent quelques recherches piquantes sur ce qu'était le commerce de vin à cette époque où les gens d'église ne dédaignaient point d'y prendre part, puisque le corps municipal classait parmi les Taverniers publics, les Jacobins et les Cordeliers qui, dans leurs couvents, vendaient du vin à *broque*, c'est-à-dire en détail. M. Lavernier nous conduit alors à travers le *burgus* où il montre pour 1800 maisons 97 tavernes, portant enseigne. C'était autant d'entrepôts, comme le prouvent encore les vastes caves des quartiers St.-Martin. L'auteur nous fait assister aux distributions de vin faites par le corps-de-ville, qui avait son *maître des présents* et ses quatre *sergents des kannes*, ou bien au banquet des corporations, restes des usages de l'ancienne ghilde germanique. On aura une idée de l'importance de ce commerce en voyant que l'aide sur le vin produisait une somme que nous pouvons évaluer à 58,670 francs, et l'on jugera de l'influence que pouvait dès-lors exercer sur l'administration la corporation des Taverniers.

— M. Hardouin fait une communication verbale sur l'état de l'église de Berteaucourt, l'une des plus anciennes et des plus curieuses du département, et qui demande d'urgentes réparations. Il informe qu'une souscription, faite par les habitants, a fourni une somme de 800 fr. environ. Il appelle également l'attention sur l'église de Dommartin. Une note transmise au sujet de cette église, a été suivie immédiatement d'un rapport

à M. le Préfet qui a lui-même écrit aussitôt à M. l'Architecte du département.

Séance ordinaire du 12 Mai.

M. Bouthors informe qu'il a reçu de M. Geraud, membre-correspondant, une copie de la coutume d'Amiens, signée par les trois Etats de la ville, en 1507, faite sur le manuscrit conservé à la bibliothèque royale.

— M. Lavernier, après avoir succinctement rappelé les peines infligées au crime de bestialité par le Lévitique, le Vedam des Indiens et les anciennes lois d'Angleterre, donne lecture d'une sentence prononcée par l'échevinage d'Amiens, le 13 août 1470, qui condamne un homme convaincu d'avoir eu un commerce criminel avec une jument, à être brûlé vif avec elle. Après quelques réflexions sur cette sentence, M. Lavernier donne, d'après un ancien registre aux comptes de la ville, le détail de la dépense que cette exécution a entraînée.

— Le même membre donne lecture d'un mémoire dans lequel il fait connaître la part prise par la ville d'Amiens, au siége d'Arras, en 1414, par Charles VI, contre le duc de Bourgogne qui était maître de la ville. Il prouve par des extraits qu'il donne des livres aux comptes de l'échevinage, que des habitants d'Amiens, aidés des deniers municipaux, sont allés à ce siége. En outre les Mayeurs d'Amiens ont envoyé au service du roi des vivres, des maçons, des manouvriers, des tentes, dont une fut prêtée à monseigneur le Bailly et deux au duc d'Orléans.

— M. Garnier lit un rapport sur un ouvrage de

M. Duvivier, de Nevers, ayant pour titre : *Notice sur les Amognes.*

— Il est donné lecture de rapports de MM. Graves et Danjou et d'une lettre de M. Hamel. (Voir Comité de Beauvais, séance du 15 mars.)

— M. Lavernier donne lecture d'une note extraite d'un rapport de M. Janvier, à l'occasion d'un procès entre le chapitre et la ville d'Amiens, en 1785, au sujet de la seigneurie des eaux de la Somme. L'auteur du rapport établit, contrairement aux prétentions du chapitre, que la charte de Philippe-Auguste, de 1185, n'avait point réservé à l'évêque cette seigneurie.

— Quant à la publication des coutumes locales, le comité décide qu'un exemplaire sera adressé à chacun des membres titulaires résidants et non résidants et que cette concession ne s'étendra point aux membres élus après la présente séance.

Séance ordinaire du 10 Juin.

La société fixe au dimanche, 11 juillet, la séance générale, à dix heures précises du matin, dans la salle des Feuillants. Sur la proposition d'un membre, elle décide qu'il y aura séance publique le même jour, à deux heures de relevée, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

— M. Dorbis lit une lettre de Henri III, datée de Blois, 17 mars 1581, et adressée à M. de Fresnoy. Il lui exprime le regret de voir son peuple opprimé par des levées faites sans son ordre et lui ordonne de courir sûs les exacteurs, dès qu'il en recevra l'ordre du sieur de Crévecœur, lieutenant de Picardie.

— Il lit encore une lettre de Henri IV, datée d'Etampes, 15 juillet 1589, écrite au même, pour l'engager à communiquer avec Villencourt, gouverneur de Doullens, et l'assure qu'il recevra et gratifiera son frère qui faisait partie de la compagnie de Saveuse; il ajoute qu'après la réduction de Paris, qu'il regarde comme prochaine, il est résolu de pardonner à peu de monde.

— M. Garnier, qui donne quelques détails sur la situation de Doullens, à cette époque, est engagé à rédiger une petite notice qui précédera la publication de ces deux lettres, que M. Dorbis a trouvées dans une liasse des archives de la préfecture.

— M. Lavernier lit une sentence de l'échevinage du 12 décembre 1468, refusant l'exemption de charges que réclamaient les cordiers, parce qu'ils livraient sans rémunération les cordes dont la justice avait besoin.

— Il donne ensuite lecture d'un mémoire sur la part qu'a prise au siége de Rouen, en 1418, la ville d'Amiens, dans laquelle une croisade était prêchée contre les Anglais par le célèbre moine Eustache de Pavilly. L'examen des livres aux comptes ont fourni à M. Lavernier les éléments de ce mémoire.

— La société entend ensuite un mémoire de M. l'abbé Santerre, membre-correspondant, sur un tombeau gaulois où se trouvaient des ossements de cheval mêlés à des ossements humains. Après avoir démontré que les Gaulois ont adoré le soleil et lui ont immolé des chevaux, M. Santerre conclut: 1.° que c'est à tort que l'on voudrait toujours considérer comme les restes d'un objet cher enfermé dans la tombe ce qui

peut n'avoir été qu'un reste de sacrifice ; 2.° que beaucoup de grottes regardées comme des tombelles pourraient bien n'être destinées qu'à recevoir les ossements des victimes ; 3.° que ces deux systèmes ont pu même simultanément exister, quoique au fond, fort distincts.

La société entend avec intérêt ce travail plein d'érudition et décide qu'il sera imprimé dans le cinquième volume de ses mémoires.

Séance extraordinaire du 23 Juin.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du comité de Beauvais du 27 mai.

— M. Bouthors donne lecture de la fin du mémoire analysé en partie dans le bulletin, n.° 1.er, page 7. Cette suite de son introduction est consacrée, comme il l'avait annoncé, à des notions historiques sur la commune d'Amiens et sur ses institutions coutumières de 1209 à 1507. L'auteur commence par quelques détails sur l'organisation municipale d'Amiens, l'élection des mayeurs, des échevins, des officiers chargés de l'administration des deniers publics, des syndics ou maieurs de bannières, des corporations d'arts et de métiers, en dehors desquelles nul habitant n'est, à proprement parler, bourgeois ou citoyen, et des vicissitudes diverses subies par cette organisation où dominaient presqu'exclusivement, vers la fin, des tendances purement démocratiques. Il renvoie du reste pour les développements et les preuves que comporte un sujet aussi important, au mémoire spécial que doit y consacrer M. Lavernier, qui a été son collaborateur pour cette partie de ses recherches (1).

(1) V. ci-dessus analyse du travail de M. Lavernier.

M. Bouthors, après avoir ainsi signalé les divers faits propres à révéler l'esprit des institutions coutumières d'Amiens, expose rapidement leur théorie.— La commune proprement dite, l'échevinage, la prévôté, forment la triple sphère qu'il faut parcourir.— Il ne faut point toujours identifier, dit-il, la commune, corps politique, avec la municipalité, juridiction indépendante ou associée à la juridiction soit royale, soit seigneuriale. Elle est elle-même parfois distincte de l'échevinage qui, sous ce dernier rapport, n'est qu'une continuation de l'ancien scabinat. A Amiens où la commune réunissait en elle le pouvoir administratif et judiciaire, l'échevinage se composait des mêmes éléments que la municipalité, mais il se confondait avec elle plutôt encore dans les personnes que dans les attributions. — Dans d'autres villes, à Corbie, par exemple, cette confusion n'existait pas.

La juridiction communale d'Amiens avait, ajoute M. Bouthors, la connaissance et le jugement de toutes les causes civiles relatives à la propriété ou à la possession des héritages de son territoire, autres que les héritages féodaux; à la vente ou à l'achat des marchandises; à l'exécution des traités faits au comptant. — Elle connaissait et jugeait aussi tous les délits et tous les crimes autres que l'assassinat et le rapt, cas réservés à la justice du roi. Les mots *connaissance* et *jugement* ont du reste, dit-il, un sens dont la portée ne peut être bien appréciée qu'en se plaçant au point de vue des mœurs du XIII.e siècle. Le pouvoir de juger n'entraine point toujours celui d'instruire et réciproquement. M. Bouthors cite à cet égard plusieurs exemples. Un tel état de choses entraînait entre les deux juridictions

communale et royale, des rapports tellement fréquents et une telle indivisibilité d'action, qu'elles tendaient par la nature même des choses à se confondre en un seul pouvoir judiciaire. C'est ce qui arriva sur la fin du XIII.e siècle par la réunion de la prévôté à la commune.

M. Bouthors fait encore observer que la charte de 1209 qui n'a fait, très-probablement, que reproduire les dispositions principales de la charte originaire de 1113, ne donne qu'une idée fort imparfaite des lois civiles d'Amiens. Les *anciens usages*, publiés en 1840, par M. Marnier, sont beaucoup plus explicites.

Il rappelle le *rôle* important que joue, dans l'administration communale, le *rôle d'asseurement*, garantie exigée pour prévenir le trouble à la paix publique, et, comme tel, sauve-garde contre les guerres privées, les attentats, les représailles, les désordres enfin inséparables des mœurs du temps.

L'histoire de la cession de la prévôté à la commune, des procès et des tribulations dont elle fut la source, fournit ensuite à l'auteur de curieux détails. — Baillée en 1292 à ferme perpétuelle (car elle ne pouvait être aliénée puisqu'elle constituait un droit régalien), la prévôté devint presqu'aussitôt le sujet d'une véritable persécution qui mit en péril les anciens comme les nouveaux privilèges de la commune. Sous prétexte de rebellion et de désobéissance, Philippe-le-Bel fit saisir la commune et la prévôté et ne consentit, qu'en 1307, main-levée de cette saisie en tant seulement qu'elle frappait la commune. — En 1311, arrêt du parlement qui repousse l'opposition du vidame et de l'évêque à la possession de la prévôté par les bourgeois. — En

1332, nouvelle saisie, suivie, en 1337, d'une seconde restitution à prix d'argent, par Philippe de Valois. — L'expédient était tellement profitable qu'il fut renouvelé sous les règnes de Jean et de son successeur; mais, cette fois, la commune fut assez heureuse pour triompher. Au commencement du XVI.e siècle la persécution recommença. Elle appuyait en vain des titres les plus authentiques sa juridiction et ses priviléges. L'esprit cauteleux et subtil des conseillers de la couronne trouvait toujours sur ce point matière à doutes et à contestations. Le lieutenant du bailliage St.-Delys, en particulier, ne cessait de susciter à la municipalité des embarras et des procès que des intrigues de cour finissaient toujours par évincer. C'est ainsi que la demande d'un édit royal déterminant les anciens priviléges de la ville et de la prévôté, d'abord favorablement accueillie, devint le signal d'une opposition du bailli. Sur quoi arrêt du grand conseil prescrivant une enquête à l'effet de vérifier si la prétention de la commune portait ou non atteinte à la juridiction de ce bailli. Puis tout-à-coup conflit élevé par le procureur-général au parlement et arrêt portant interdiction au maieur d'aller plus avant sur la réclamation d'un édit.

Telle était la position des parties lorsqu'eût lieu, le 2 octobre 1507, l'assemblée des trois états du bailliage pour la vérification des coutumes. Lorsque furent présentées celle *de la ville, loy échevinage et prévôté d'Amiens*, le lieutenant St.-Delys exigea que la coutume de la prévôté fut distinguée. — Incident. L'échevinage résiste. Il consent ensuite, sur l'avis des commissaires royaux, Carmione et Besançon, à retrancher de son cahier tout ce qui concernait les priviléges de la com-

mune, mais malgré ce retranchement qui ôtait tout prétexte à l'opposition, les coutumes ne furent définitivement approuvées qu'en 1513.

— Lecture est faite d'une notice de M. l'abbé Corblet, sur les monumens religieux de la ville de Roye. l'église St.-Pierre occupe la plus grande partie de ce mémoire. Les églises détruites y sont simplement mentionnées à l'exception de celle des Cordeliers dont il donne un dessin d'après les manuscrits de M. de Corcelles, et de la collégiale de St.-Florent, fondée en 990, dont il esquisse l'histoire.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 15 Mars. — M. Graves lit, au nom de la commission du musée, un rapport d'où il résulte que le catalogue s'est accru de 34 articles, tous dus à la générosité des membres de la société et des citoyens, et provoqués par l'intérêt réel qui continue de s'attacher à cette création. — L'époque celtique est représentée dans cette série par quatre de ces instruments en pierre que l'on regarde généralement comme des hâches, des coins ou des casse-têtes. — L'époque romaine par des tuiles, un fragment d'entablement, un sarcophage, des médailles trouvés dans le pays, et un fragment de marbre de Pompeïa — Le moyen-âge par plusieurs chapiteaux, le soubassement d'une niche, plusieurs statues et quelques médailles.

— Le rapporteur informe que M. le Maire a mis à la disposition du comité un local provisoire rue du *Franc-Marier*.

— M. Danjou lit, au nom de la commission des

titres et documents historiques, un rapport sur la classification des pièces. (V. pag. 69.)

— M. le directeur lit une lettre de M. Hamel accompagnant l'envoi d'un fragment de l'orgue de Gonesse, construit en 1503. (V. pag. 64.)

Séance du 19 *Avril.*— M. Hamel annonce qu'il a en sa possession la copie d'un plan, fait vers 1700, d'un temple de Bacchus qui existait au Mont-Capron et dont on pourrait retrouver les vestiges.

— M. Danjou a vu dans la bibliothèque de M.e Le Caron de Troussures, une copie du même plan et un plan sans date de l'ancienne enceinte de Beauvais.

— Le directeur nomme une commission composée de MM. Danjou, Turodin, Hamel, Landon, Woillez chargée d'aviser au moyen de conserver provisoirement les sculptures des portes de la cathédrale, de dresser un devis des dépenses qu'entraînerait la restauration, et un mémoire qui serait envoyé à M. Mérimée, en sollicitant, par son entremise, auprès du ministère, les fonds nécessaires.

— M. Le Mareschal lit un rapport, au nom de la commission des titres, sur les manuscrits relatifs à l'histoire, qui se trouvent dans la bibliothèque de M. Borel de Brétizel, dans une autre bibliothèque et dans les archives des hospices de Beauvais. Il termine en annonçant que M.e Le Caron a bien voulu ouvrir sa bibliothèque aux explorations du Comité.

Séance du 17 *Mai.* — M. Danjou annonce, au nom de la commission pour la restauration des portes de

la cathédrale, qu'un devis a été dressé par M. Landon et transmis au Ministre par M. le Préfet.

— M. Woillez exprime le désir de voir une commission nommée pour sauver et conserver par le dessin les derniers vestiges de l'ancienne cité de Beauvais. Cette commission est nommée et prendra le nom de commission des monuments.

— Sur la demande de M. Graves, quatre membres sont adjoints à la commission du musée.

— M. l'abbé Barraud lit une notice sur un morceau de parchemin couvert de caractères hébreux donné au musée par M. Hamel. Il rappelle l'usage où sont les Juifs d'écrire sur de petites bandes de parchemin qui servaient de talisman quelques passages de la Bible. La bande offerte par M. Hamel contient les versets 4 à 9 du 4.e chapitre et 13 à 21 du 11.e chapitre du deutéronome.

— M. Delacour, de la commission des titres, lit un bulletin relatif à un manuscrit légué à la bibliothèque du tribunal, par M. Le Caron, son ancien président, intitulé : *Coutumes de Beauvaisis, par messire Philippe de Beaumanoir, bailly de Clermont en Beauvaisis*, mss. dont on fixe la date à 1315, d'après une formule de procuration qui s'y trouve insérée. Le texte, dit M. Delacour, est de beaucoup supérieur à l'édition publiée en 1690.

— M. Danjou annonce que M. de Vadancourt s'occupe du dépouillement d'un manuscrit de Nully.

LETTRE de M. le Maire de la ville d'Amiens, à la Société des Antiquaires de Picardie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec copie du rapport que j'ai fait au conseil municipal, le 11 mars dernier, en faveur du Musée fondé à Amiens, sous le titre de Musée communal et départemental, par la Société des Antiquaires de Picardie, une expédition de la délibération du 31 du même mois, par laquelle le Conseil a accordé, sur ma demande et d'après la proposition d'une commission spéciale, une subvention de 600 francs à cet établissement. Je m'estime infiniment heureux, Monsieur le Président, d'avoir à vous transmettre ce témoignage de sympathie pour les utiles travaux de la société. Vous remarquerez qu'avant d'ordonnancer la somme votée, je dois inviter la Société à déclarer si les quatre articles compris dans le rapport qui précède la délibération du 31 mars, pour fixer les conditions d'existence du Musée d'Antiquités, expriment bien exactement ces conditions.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien appeler l'attention de MM. vos collègues sur ce point et de me faire parvenir la nouvelle déclaration que le Conseil Municipal demande.

RAPPORT FAIT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS.

Une Commission fait, par l'organe d'un de ses membres, le Rapport suivant sur la Subvention demandée pour le Musée d'Antiquités.

MESSIEURS,

M. le Maire vous a proposé d'allouer une subvention

de 600 fr. pour concourir à l'accroissemen du Musée d'Antiquités fondé à Amiens par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie. La Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cette proposition a dû rechercher d'abord quels sont, relativement au Musée d'Antiquités, les droits de la ville, et dans cette route elle avait été précédée par M. le Maire, dont les questions par lui faites à la Société des Antiquaires ont donné, sous la date du 22 février dernier, une délibération fort explicite sur cet objet. Des statuts et réglements de la Société, et aussi de la délibération précitée, résultent positivement les points suivants :

1.° Le Musée d'Antiquités est un établissement départemental et communal. — 2.° Il est irrévocablement et à toujours établi à Amiens, dans le local communal qu'il occupe maintenant, à moins que l'administration ne juge à propos de le transférer dans un édifice communal plus convenable à cette destination.— 3.° La Société des Antiquaires de Picardie ne se considère que comme conservatrice de ce Musée, à la garde et à l'accroissement duquel elle consacrera tous ses efforts, sans prétendre, ni comme Société, ni au nom d'aucun de ses membres, aucun droit de propriété sur les objets qui composent le Musée, ni sur aucun d'eux de quelque part qu'ils viennent.— 4.° Les dons faits au Musée de la Société des Antiquaires ou par toute autre personne ou corporation sont irrévocables, et, par conséquent, l'existence d'un Musée est indépendante de celle de la Société des Antiquaires, en ce sens que si celle-ci, par une cause quelconque, venait à cesser d'exister, le Musée n'en subsisterait pas moins avec cette qualité départemental et communal. Tel est, Messieurs,

nous le pensons du moins, le résumé exact des statuts et délibération sus-énoncés, en ce qui concerne l'existence et la perpétuité du Musée d'Antiquités. Au surplus, pour être plus certain qu'il n'y a pas d'erreur, M. le Maire sera prié de transmettre les quatre paragraphes précédents à la Société, en l'invitant à délibérer sur leur contenu et à déclarer si c'est bien ainsi qu'elle comprend les conditions d'existence du Musée. S'il en est ainsi, vous comprenez parfaitement, Messieurs, que les sommes par vous votées pour l'augmentation de ce Musée, profiteront en réalité à un établissement communal. Ce sont vos propres richesses artistiques que vous augmenterez par ce vote. L'importance d'un Musée d'Antiquités ne peut être sérieusement contestée. De semblables collections existent déjà dans des villes même moins importantes que la nôtre, et contribuent à y attirer les étrangers, en même temps qu'elles recommandent ces cités à l'estime des savants. C'est par de tels établissements que les villes se distinguent et ajoutent à leur célébrité, et les administrateurs d'une ville ne doivent pas être moins jaloux de son honneur que les hommes en particulier ne le sont de leur propre considération.

La somme de 600 francs qui vous est demandée est d'ailleurs si minime que ce chiffre n'admet aucune discussion et que nous devons simplement vous proposer de l'allouer. Vous seconderez ainsi, au profit de la ville, le zèle constant, les effort éclairés d'une Société qui mérite déjà la reconnaissance de tous les amis des recherches historiques, et qui certes obtiendra la vôtre en particulier, puisqu'elle aura doté la ville d'un nouvel établissement qui contribuera à sa gloire littéraire

et scientifique. Quelleque soit votre confiance dans le bon emploi de ces 600 francs alloués à la Société des Antiquaires, vous devez cependant, Messieurs, conserver à M. le Maire et à vous les moyens de vérifier si cet emploi a été fait conformément à vos vues. La Société des Antiquaires ne s'occupe pas seulement de l'établissement d'un Musée : elle publie des volumes de mémoires, qui déjà lui ont assuré une belle place parmi les associations vouées aux mêmes travaux : elle a d'ailleurs des dépenses d'administration et ce n'est ni pour subvenir à ses dépenses, ni pour faciliter ses publications que la Société vous demande une subvention. Il est bien entendu qu'elle sera exclusivement consacrée à enrichir le Musée, et nous désirons que le compte de cette dépense soit rendu par la Société, au moyen d'un tableau qu'elle remettra à M. le Maire des acquisitions faites avec la subvention municipale.

Si vous admettez ces idées, votre commission vous propose le projet de délibération suivant : 1.° Une subvention de 600 francs uniquement destinée à l'acquisition d'objets propres à accroître le musée d'antiquités, est allouée à la société des antiquaires de Picardie; — 2.° Cette somme sera imputable sur le fonds des dépenses imprévues de 1841. — 3.° La Société rendra compte à M. le Maire de l'emploi de cette somme, en lui transmettant la liste des objets achetés avec le prix d'acquisition de chacun d'eux. — 4.° Le compte-rendu de l'emploi des subventions déjà votées sera une pièce nécessaire à l'appui de toute nouvelle demande de subvention pour le même objet, faite soit dans les budgets ordinaire et supplémentaire, soit sur les fonds des dépenses imprévues.— 5.° Avant d'ordonnancer la somme

votée aujourd'hui, M. le Maire invitera la Société des Antiquaires de Picardie à déclarer si les quatre articles compris au présent rapport, pour fixer les conditions d'existence du Musée d'Antiquités, expriment bien exactement ces conditions.

(Le Conseil adopte les conclusions du rapport.)

LETTRE écrite par M. HAMEL-PAIN, *juge à Beauvais, accompagnant l'envoi d'un fragment de l'orgue de Gonesse, construit en* 1508.

L'influence que l'orgue a dû exercer sur la musique, sa forme monumentale qui en fait un des plus riches ornements de nos temples, sa destination qui l'associe aux plus augustes cérémonies de notre religion, rendent ce magnifique instrument digne de l'attention et des études des archéologues. Son origine se perd dans la nuit des temps et son histoire, jusqu'au 15.e siècle, est couverte d'une obscurité si grande qu'on ne saurait la pénétrer.

Si l'on en croit les historiens, l'orgue remonterait à une haute antiquité. Ctésibius, mathématicien d'Alexandrie, qui vivait 120 ans avant J.-C., appliquant à l'orgue les connaissances qu'il avait dans l'hydrodynamique, aurait construit le premier orgue hydraulique, et un passage curieux de Guillaume de Malmesbury, qui vivait au 12.e siècle, semble indiquer clairement que l'usage de la vapeur était connu à cette époque et qu'on savait l'appliquer à des machines d'une grande complication. Cet historien dit, en parlant d'un orgue dont on se servait encore dans une église d'Angleterre : *Extant etiam apud illam ecclesiam organa hydraulica, ubi mirum in modum aquæ calefactæ violentia, ventus*

emergens implet concavitatem barbiti et per multiforatiles transitus æneæ fistulæ modulatos clamores emittunt.

Malgré ces documents, l'orgue hydraulique est un mystère pour nous, et les commentateurs qui ont voulu expliquer le mécanisme de cet instrument, n'ont fait qu'augmenter les ténèbres dont il est enveloppé.

Quoique l'on rapporte l'invention de l'orgue pneumatique au 8.e siècle, il paraît avoir été connu dès le 5.e, et même il aurait été porté à un haut degré de perfection dès cette époque, si l'on en juge d'après les expressions de l'empereur Julien. « Je vois ici, dit-» il, une tout autre espèce de tuyaux ; ils ont pris » racine dans un sol de bronze. Leurs sons bruyants » ne sont point produits par notre souffle, mais le » vent s'élançant d'un antre formé de peau de tau-» reau pénètre dans tous les conduits, tandis qu'un » artiste promène ses *doigts* habiles sur les touches qui » y correspondent. »

L'orgue que fit construire Louis-le-Débonnaire, à Aix-la-Chapelle, au 8.e siècle, était d'une harmonie si ravissante qu'une femme perdit la vie dans les transports qu'elle lui causa,

Dulce melos tantum vanos deludère mentes
Cœpit, ut una suis decidens sensibus ipsam
Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam

Strabus Walafrid.

Selon le père Mersène, il aurait existé dans le 17.e siècle des orgues dans lesquels il y aurait eu des tuyaux qui faisaient entendre les diverses voyelles et qui prononçaient des syllabes.

Si l'on rapproche de ces diverses descriptions celle de l'orgue de Wesminster, au 10.e siècle, lequel orgue

avait, pour faire parler 400 tuyaux, 26 soufflets que 70 hommes bien vigoureux avaient bien de la peine à mettre en mouvement :

Bisseni supra socientur in ordine folles,
Inferiusque jacent quatuor atque decem
Quas agitant validi septuaginta viri
Brachia moventes, multo et sudore madentes.

Si l'ancien orgue de Magdebourg n'avait qu'un clavier de 16 touches de 3 pouces de large chacune et qu'il ait subsisté pendant plus de 300 ans dans cet état ;

Si, en 1615, les soufflets de l'orgue d'Habberstat étaient encore foulés par les pieds des hommes qui montaient alternativement sur l'un et sur l'autre, ainsi qu'on le voit dans une figure de l'ouvrage de *Prætorius ;*

Enfin, si l'on se reporte aux dessins grossiers qui nous retracent les anciennes orgues et notamment aux bas-reliefs qui existent à Arles et sur l'obélisque de Théodore à Constantinople, on verra qu'il n'y a que contradiction sur cette matière et qu'il n'en résulte que doute et incertitude.

Ces réflexions sur l'insuffisance des renseignemens que l'on pourrait puiser dans les auteurs qui ont écrit sur 'orgue, font sentir tout le prix que l'on doit attacher aux rares débris que le moyen-âge nous a laissés de ces instruments, et le besoin de les conserver dans nos musés, où ils seront à l'abri de la destruction totale dont ils sont menacés dans nos églises.

Le fragment que j'offre à la société archéologique, est un morceau de tuyau de l'*ut* de 8 pieds de l'orgue de Gonesse. Il est peint et enrichi d'ornements dorés.

Cet orgue, qui porte la date de 1508, a subi de

nombreuses réparations, presque toutes assez mal entendues, et, depuis la dernière, qui a eu lieu cette année, il ne reste plus de l'ancien instrument qu'une partie de sa forme extérieure.

Dans l'origine, il n'avait qu'un seul corps de buffet formant une plate face, divisée par quelques montants de hauteur inégale, selon ce qu'exigeait la longueur des tuyaux en montre, dont les plus grands étaient de huits pieds. Au milieu était un second rang de tuyaux plus petits que ceux qui étaient au-dessous, et ils appartenaient sans doute à un jeu de récit, dont le sommier sert maintenant de porte dans les combles de l'église. Ce sommier est à gravures entaillées dans un seul morceau de bois. Ce débris n'est pas sans intérêt.

Le buffet de l'orgue n'avait guère que deux pieds de profondeur, de sorte que lorsqu'on a voulu augmenter l'étendue et le nombre des jeux, on a été obligé de couper les panneaux de derrière afin de pouvoir y placer un sommier plus large que l'ancien. Ce nouveau sommier est à gravures étroites et il manque d'épaisseur. Il est d'ailleurs assez mal travaillé.

L'inspection de cette pièce fait naître une réflexion, c'est que bien que les sciences mathématiques fussent alors assez avancées, tandis que les sciences physiques étaient encore dans l'enfance, on serait porté à croire tout le contraire en examinant les anciennes orgues. Tout ce qui tient aux calculs y semble négligé et même ignoré, mais pour ce qui concerne la physique, la pratique avait devancé la science. Galilée et Daniel Bernouilli n'avaient point encore expliqué la théorie du son ni les rapports des corps sonores, et déjà tous les

phénomènes acoustiques étaient connus. Les *cornets* et les *mixtures* avaient mis en évidence la belle expérience que s'est attribuée le célèbre Tartini, sur les sons résultants des vibrations coïncidentes.

A l'époque où l'on a placé le sommier dont je viens de parler, on a élargi la devanture de l'orgue par l'addition de deux ailes et l'on a mis en avant un petit buffet ou positif qui n'est nullement en rapport avec le reste de l'instrument. Enfin on avait recouvert le tout d'une grossière peinture d'un rouge-brun. Mais il restait encore sous la tribune, construite en encorbellement et à pans coupés, d'anciennes peintures représentant des anges jouant des instruments en usage à cette époque et parmi lesquels on reconnait des trombonnes tels que ceux dont on fait usage à présent.

En 1838, de nouvelles réparations étant devenues indispensables, le curé, guidé par un zèle éclairé et par les conseils de M. Destores, architecte et membre du conseil de fabrique, fit une demande au ministère pour obtenir les fonds nécessaires aux travaux projetés. Une députation d'un des comités historiques, composée de MM. Bottée de Toulmon et Albert Lenoir alla visiter l'instrument. Elle le trouva remarquable par son ancienneté, sa forme et les curieuses peintures dont il est orné. Elle fit un rapport favorable à la demande, mais les fonds n'arrivèrent pas et l'on fut obligé d'entreprendre la réparation avec les seules et faibles ressources de la paroisse.

M. Destores découvrit, sous la teinte uniforme du buffet, des dorures et des peintures analogues à celles de la tribune, mais elles étaient trop endommagées pour qu'il fut possible de les restaurer; il les copia

exactement et les fit reproduire à neuf sur tout l'extérieur de l'instrument.

Il en fut de même de la montre. Elle était trop oxidée pour être réparée. On en fit une neuve que l'on orna comme l'ancienne et celle-ci fut mise à la fonte, sauf le seul morceau que j'en ai pu sauver en allant visiter les ateliers du facteur.

L'intérieur de l'instrument ne présentant plus d'intérêt sous aucun rapport, je bornerai ici la description que j'ai cru utile de joindre à l'envoi du seul reste authentique de l'un des orgues les plus anciens qui existent en France.

RAPPORT fait par M. Danjou, *au nom de la Commission des titres et documents historiques.*

Messieurs,

La commission que vous avez chargée de dresser le catalogue de tous les ouvrages relatifs à l'histoire de la contrée que nous habitons, a pensé que l'un de ses premiers soins devait être d'adopter dans son travail un système de classification qui permit de mettre un ordre méthodique dans l'état que nous devons dresser.

Pour atteindre ce but, nous avons jugé nécessaire de partager d'abord cet état en deux parties prncipales, dont l'une comprendra les ouvrages relatifs à l'histoire générale dans lesquels se trouvent des documents applicables à la contrée qui fait l'objet direct de nos travaux, et dont l'autre se composera exclusivement des ouvrages écrits spécialement sur cette contrée.

Nous avons ensuite subdivisé chacune de ces parties principales en autant de divisions secondaires que l'exi-

geait la nature des matières traitées dans les divers ouvrages et que nous l'indiquaient souvent les écrits et documents dont nous avons déjà reconnu l'existence.

Le catalogue aurait pour titre général : *Catalogue de tous les ouvrages et documents imprimés ou manuscrits, relatifs à l'histoire de la Picardie, du Beauvaisis et des pays compris dans le département de l'Oise.*

Malgré la position spéciale que nous donne le titre de comité local de Beauvais, notre affiliation à la société des antiquaires de Picardie nous a déterminés à ne point circonscrire nos recherches dans l'étendue de l'arrondissement de Beauvais et même du département de l'Oise, parce que nous avons pensé que sans avoir pour mission directe l'étude de l'histoire de la Picardie, nous ne devions négliger aucun des documents relatifs à cette ancienne province dont nous pourrions signaler l'existence. Un simple arrondissement administratif était une circonscription trop récente et trop étrangère aux données de l'histoire pour pouvoir être adoptée par nous comme limitative de nos travaux. Nous ne devions même pas nous renfermer par notre titre dans l'étude de l'histoire du département de l'Oise, puisque indépendamment de l'inconvénient qu'il y aurait eu à prendre pour base de travaux archéologiques une circonscription administrative toute récente, nous aurions semblé exclure par cette désignation les ouvrages relatifs à la portion de la Picardie qui ne font point partie du département de l'Oise. D'un autre côté, les anciennes divisions territoriales du pays que nous habitons ne se rapportent pas exclusivement à la Picardie, qui forme l'objet principal des études de la société des antiquaires d'Amiens, puisque le département de l'Oise

contient, indépendamment d'une partie de la Picardie, des portions importantes de l'Ile de France, de la Normandie, du Valois, du Vexin. Il faut aussi remarquer que le Beauvaisis, sur lequel notre attention doit se porter d'une manière toute particulière, s'étendait, notamment du côté de Gournay, sur des portions de territoire qui n'appartiennent point au département de l'Oise. L'intérêt que présente pour nous l'histoire de toutes ces localités ne nous permettait pas de nous circonscrire dans des limites trop strictement déterminées. Nous avons cru, d'après ces considérations, devoir adopter le titre général que nous soumettons à votre approbation.

La première partie serait intitulée : *Histoire générale dans ses rapports avec l'histoire de la Picardie et du pays compris dans le département de l'Oise.* Nous placerons, dans cette première partie, plusieurs ouvrages importans pour l'étude de notre histoire locale, quoiqu'ils aient par eux-mêmes un objet moins restreint. Tels sont certains ouvrages de bibliographie ou d'histoire qu'il nous paraît indispensable de consulter si l'on veut ne rien négliger dans les travaux qui peuvent jeter quelque lumière sur notre histoire locale. Nous nous bornerons à citer ici comme exemples la bibliothèque de la France du P. Lelong et le Gallia Christiana, cette œuvre remarquable de la patiente et laborieuse érudition des Bénédictains de St.-Maur.

Cette première partie se subdivise ainsi naturellement en quatre titres : *bibliographie, géographie, chronologie, histoire proprement dite.* Nous porterons dans chacune de ces divisions tous les ouvrages dont nous constaterons l'existence et qui contiendraient des no-

tions soit générales, soit spéciales sur l'histoire de notre contrée.

La deuxième partie aurait pour titre : *Histoire de la contrée et de ses divisions*. Nous avons cru pouvoir adopter ce titre un peu vague, mais déterminé d'avance par le titre général du catalogue.

Ces bases arrêtées, nous avons cru devoir réunir, sous le titre 1.er, les notions relatives à la contrée en général ; sauf à faire ensuite autant de titres spéciaux qu'elle contient de subdivisions géographiques.

Ce 1.er titre se divisera en deux chapitres, l'un consacré à la géographie locale, le second à l'histoire proprement dite. C'est dans le premier de ces deux chapitres que trouveront place les précieux travaux sur la statistique départementale, dont le mérite est si généralement et si justement apprécié.

Le titre 2.e aura pour objet l'histoire de la Picardie. Nous y placerons tous les ouvrages ou documents qui contiendraient des notions sur l'ensemble de la province et sur les portions de son ancien territoire qui ne font point partie du département de l'Oise.

Le titre 3.e sera consacré au Beauvaisis. Il sera divisé en deux chapitres : histoire proprement dite, législation, mœurs et usages. Un des membres de la commission s'occupe, dès à présent, d'un travail sur Philippe de Beaumanoir, qui trouvera place dans cette partie du catalogue.

Dans le titre 4.e nous placerons les documents relatifs à l'histoire spéciale des villes et des autres localités moins importantes qui couvraient le territoire. Cette partie du catalogue sera vraisemblablement la plus étendue, car c'est ordinairement dans l'histoire parti-

culière des villes ou communautés que se complaisent le plus l'amour du sol natal et l'esprit de corps, les deux principaux mobiles du zèle des historiens locaux. Le chapitre 1.er sera consacré à l'histoire particulière de la ville de Beauvais. L'importance que nous devons naturellement donner à cette partie de nos études et la richesse relative des documents que nous pouvons espérer de réunir sur notre ville, nous ont déterminés à subdiviser ce chapitre en plusieurs sections, sous les intitulés suivants :

Histoire générale de la ville de Beauvais.

Histoire de Beauvais à certaines époques.

Histoire des établissements existant à Beauvais. — Evêché.— Chapitre.— Commune.— Eglises.— Tribunaux. — Hospices.— Couvents, etc.

Biographie.

Mélanges historiques et autres.

A ces titres viendront s'en joindre d'autres, lorsque nous constaterons l'existence de documents soit sur certaines portions du territoire, comme le Valois, le Vexin, le pays de Brai, soit sur certaines villes, comme Gerberoy, qui a une histoire particulière, Senlis, Clermont, Pont-S.te-Maxence, etc.

Nous vous avons fait connaître, Messieurs, le point de vue général sous lequel nous avons envisagé et divisé l'ensemble des objets principaux de nos études. Il nous reste à vous rendre compte de l'ordre que nous avons adopté pour faire correspondre à cette classification les travaux de la commission.

Chacun des membres qui la composent s'est chargé, ainsi que vous le savez, de constater les ouvrages, titres et documents existant dans un ou plusieurs dé-

pôts publics ou particuliers. Les archives départementales, celles de la ville de Beauvais, les archives judiciaires et celles des hospices, les bibliothèques publiques de la ville et du tribunal, celles de MM. Borel de Brétizel, Le Caron de Troussures, Le Mareschal et celles de plusieurs autres personnes de la ville sont, depuis la création de la commission, l'objet des recherches de ses membres qui mentionnent, sur des bulletins isolés, le titre et la description des ouvrages et pièces dont ils ont reconnu l'existence. Ces bulletins sont ensuite répartis par les soins de la commission, réunis entre les diverses parties du catalogue dont nous vous avons donné connaissance et reçoivent en marge les annotations nécessaires pour qu'on puisse sans peine recourir du catalogue au bulletin *et vice versâ*. Le catalogue porte seulement le titre de l'ouvrage ou la désignation du document, avec l'indication du dépôt public ou particulier où il se trouve, l'indication du nombre de volumes dont il se compose, et la distinction entre les imprimés et les manuscrits. Un numéro d'ordre, dans chaque division, permet, à l'aide des autres indications, de retrouver sans hésitation le bulletin ou l'article du catalogue. Enfin, les bulletins sont enliassés dans l'ordre établi pour le catalogue et répartis dans des côtes portant les titres des diverses divisions du catalogue et donnent ainsi le moyen facile de compléter les indications nécessairement succinctes du catalogue, par les détails plus étendus que contiennent les bulletins.

Tel est l'ordre que nous avons cru devoir adopter et que nous avons déjà suivi dans nos premiers travaux.

Si vous donnez votre approbation au système de

classification et à l'ordre de travail que nous soumettons à vos lumières, nous continuerons de nous occuper, avec le zèle que mérite l'étude de nos antiquités locales, de l'accomplissement de la mission dont nous sommes chargés.

ADMISSIONS. — TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. Lescuyer d'Allainville, à Brulet (Oise).

Des Courtils, Comte de Merlemont, à Merlemont (Oise).

Legros, juge-de-paix à Auneuil (Oise).

Lefebvre-Soyer, propriétaire à Beauvais.

Danse Desaunois, chef d'escadron en retraite, à Beauvais.

Landon, architecte du département à Beauvais.

Duhautoy, conseiller de Préfecture id.

M.is de Gaudechart, propriétaire à Warluis (Oise).

Daudin, propriétaire à Pouilly (Oise).

Dupont, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques, à Compiègne.

Hocdé, insp.r des écoles primaires à Tours.

CORRESPONDANTS.

MM. Ernest Breton, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

Rivery, capitaine du génie à Constantine.

Comte de Boubers-Abbeville, au château de Long, membre du collége archéologique et héraldique de France, etc.

Duvivier (Antony), homme de lettres (Nevers).

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 2.me trimestre de 1481.

1.° Le Puits-Artésien, 1841, livraisons 3. 4. 5. 6., par

M. Danvin. — 2.° Par M. E. Breton ; introduction à l'hist. de France, in-f.°, avec 40 planches, par MM. Ach. de Jouffroy et Ernest Breton. — 3.° Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, tom. V.e — 4.° Annuaire de l'arrondissement de Falaise, — Séances de la société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise. — 5.° Par M. de Croy : Louis XI et le Plessis les Tours, par M. le ch. de Louyrette et le comte R. de Croy. Un vol. in-8.° — 6.° Bulletin de la soc. des Antiq. de l'Ouest. 1 trim. 1841. — 7.° Par la société de l'histoire de France : 1.° Orderici Vitalis historiæ ecclesiasticæ libri 13, tom. 1 et 2 ; 2.° Histoire des Ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre, suivie de la relation du tournoi de Ham, par Sarrazin ; 3.° Œuvres complètes d'Eginhard, tom. 1.er ; 4.° Annuaires historiques pour les années 1837-38-39-40-41 ; 5.° Bulletins n.os 1. 2. 3. 4. de 1841. — 8.° Annuaire de la société philotechnique. — 9.° L'Institut, journal des sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger. Mars.-Avril. 1841. — 10.° Notice sur le Beffroi de la ville de Bergues, par M. de Contencin. — 11.° Par M. Mathon. Rapport général sur les travaux du conseil de Salubrité de la Seine-inférieure. 1834-35-36-37-38-39. — 12.° Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de St.-Omer. — Catalogue des manuscrits concernant l'histoire de France. — Petites histoires des communes de l'arrondissement de St.-Omer. — Guillaume Cliton à St.-Omer, par M. A. Piers. — 13.° Second rapport sur des gâteaux d'une forme particulière, fait à la société des Antiq. de l'Ouest, par M. de la Liborlière. — 14.° Par M. Gaulthier de Rumilly : — 1.° Discours dans la discussion du projet de loi sur les

ventes aux enchères de marchandises neuves. — 2.° Dans la discussion de la proposition sur les incompatibilités. — 3.° Rapport sur le projet de loi des douanes dans les Antilles françaises. 15.° Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par M. Dinaux, tom. 3. liv. 1. — 16.° Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la société royale d'agriculture de Lyon. — 17.° Notice sur l'Algérie, par M. Huot. — 18.° Par le Ministre de l'Instruction publique : 1.° Statistique monumentale de Paris, livrais. 1. 2. 3. 4. — 2.° Procès des Templiers, tom. 1. — 3.° Papiers d'état du cardinal de Granvelle. t. 1. 2. 4.° — Chronique du religieux de St.-Denis, tom. 3. — 5.° Mémoire militaire relatif à la succession d'Espagne, sous Louis XIV. tom. 4. — 6.° Bulletin du comité historique des arts et monuments, n.os 8. 9. 10. — 19.° Compte-rendu de la commission royale d'histoire de Bruxelles, tom. IV.e, 3.e bulletin. — 20.° Des premières monnaies d'or mérovingiennes et spécialement de quelques-unes de Théodebert I, par le d.r Voillemier. — 21.° Par M. Giraudeau de St.-Gervais : — 1.° Syphilis, poème en 2 chants, par M. Barthélémy. — 2.° — Carte du département de la Somme. — 3.° Carte du département de la Seine.

MANUSCRITS.

Notice sur Airaines, par M. Goze.
— historique sur Chauny, par M. de la Fons.
— — sur le Crotoy, par M. Labourt.
— — sur quelques redevances seigneuriales au XVI.e siècle, par M. de la Fons.

DONS OFFERTS AU MUSÉE.

Sur la demande de la Société, M. le comte de Bou-

bers-Abbeville, propriétaire à Long, a fait don au Musée d'Antiquités d'Amiens, d'une pierre sépulcrale fort remarquable et dans un état de conservation presque parfaite. Elle porte l'épitaphe suivante : *Chi gist Robert de Bouberch chevalier sire de Chepy et de Gruisson, qui trespassa l'an de grâce* 1451. Le chevalier picard est représenté en relief, revêtu de sa complète armure dont les détails sont reproduits avec la plus scrupuleuse exactitude. Son bras gauche repose sur la poignée de son épée nue. A ses côtés est figuré son casque ou *armet* visière baissée. Sa chevelure est ceinte d'un *tortil* ou couronne de Vicomte. Le collier de l'ordre du Croissant (1) décore sa poitrine. Ses pieds posent sur un levrier. Un dais sculpté surmonte sa tête que supporte un coussin. Quatre écussons ou blasons occupent chacun des angles de la pierre. Une notice sera prochainement consacrée à ce monument du XV.e siècle, sauvé de la destruction, en 1790, par les soins de l'honorable donateur. La tombe de Robert de Bouberch se trouvait avec celles de plusieurs autres membres de la même maison, à Abbeville dans l'église des Cordeliers.

En outre, les objets suivants ont été offerts au musée, savoir :

1.° Par M. le comte de Boubers - Abbeville, une coupe et une patère en poterie rouge, de l'époque romaine, trouvées dans une tourbière à Long — 2.° Par M. Alex. Bouthors, un candelabre en bronze, trouvé à Haravesnes, près Auxi-le-Château (XIV.e siècle.) — 3.° Par M. Tattegrain, entrepreneur de bâtiments, une inscription constatant la pose de la première pierre d'une chapelle aux Augustins d'Amiens, en 1692, et une pierre portant, gravé au trait, un écusson d'évêque. Ces deux objets ont été trouvés, il y a un mois, dans les fondations de

(1) Cet ordre fut créé à Tunis par S.t-Louis combattant le *Croissant*.

l'ancien couvent. — 4.° Par M. Farochon, professeur au collége royal, une lampe en terre cuite, provenant d'Italie. — 5.° Par M. Cheussey, un vase romain à deux anses, trouvé près d'Amiens. — 6.° Par M. le marquis de Clermont Tonnerre, un bracelet en bronze, une chaînette de même métal et un poignard en fer très-oxidé. Ces objets qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne, ont été trouvés à Bertangles au milieu de cinq squelettes d'hommes et deux de chevaux. — 7.° Par M. Senart, un fragment de meule romaine, trouvé dans le défrichement du bois de Morisel. — 8.° Par M. Pipaut, peintre, une statue en bois du XVI.e siècle. — 9.° Par M De Brossard, ébéniste, un groupe en bois, représentant l'arrestation du Christ. (XV.e siècle.) — 10.° Par M. Desbrochers, commandant du génie à Amiens, deux vases en terre grise et noire, de l'époque gallo-romaine, trouvés dans la citadelle de cette ville.

Le médaillier a été enrichi des dons de MM. Leprince, Edouard Barbier et J. Corblet.

CONCOURS DE 1843.

La Société, dans sa séance générale du 11 juillet, a mis au concours la question suivante :

Quelle a été l'influence des corporations d'arts et métiers sur l'origine et l'organisation des municipalités dans le Nord de la France ?

En d'autres termes, les jurandes du moyen-âge ont-elles donné naissance aux communes ou au contraire sont-ce les communes qui ont créé les jurandes ?

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure dissertation sur cette question, dans la séance générale du mois de juillet 1843.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire-Perpétuel de la Société avant le 1.er juin 1843. Ils ne seront point signés et porteront une épigraphe répétée au dos d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Page.
Comité central	45.
Analyse du Mémoire de M. Lavrannier. (Etat de la ville d'Amiens de 1345 à 1382)	46.
Analyse de la 2.e partie du Mémoire de M. Bouthors. (Notions historiques sur la commune d'Amiens)	53.
Comité de Beauvais	57.
Lettre de M. le Maire de la ville d'Amiens	60.
Rapport fait au Conseil Municipal de la ville d'Amiens	*ibid.*
Lettre de M. Hamel sur l'orgue de Gonesse	64.
Rapport de M. Danjou	69.
Admissions	75.
Ouvrages offerts	*ibid.*
Dons offerts au Musée	77.
Concours de 1843	79.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 7 juillet.

M. Dufour présente au nom de M. Duthoit, une collection de monuments historiques et religieux du canton de Picquigny, dessinés à la plume et demandés par M. le ministre de l'instruction publique pour le comité historique des arts et monuments qui doit les publier comme modèle de statistique monumentale.

— M. Lavernier lit une notice sur Jacques Cornet, ancien mayeur, lequel refusa la noblesse qui lui était offerte par Henri IV, pour le récompenser de sa fidélité, et un extrait des registres de l'hôtel de ville du jeudi 22 décembre 1785, contenant l'attestation qui fut dé-

livrée à cet égard à M. François-Nicolas Cornet, l'un de ses descendants, sur sa réquisition.

Séance générale annuelle du 11 juillet 1841.

(Présidence de M. Hardouin, président.)

Le dimanche 11 juillet 1841, la société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en assemblée générale, dans la salle des Feuillans, à 9 heures 1/2 du matin.

L'assemblée se composait des membres suivants savoir :

Membres titulaires résidants;

MM. Hardouin, président; Bouthors, vice président; Garnier, secrétaire perpétuel; Dufour, secrétaire annuel ; Dorbis, trésorier ; comte de Betz; Bazot; Bisson de la Roque; Guérard; Lavernier ; Lefebvre ; Lemerchier; Le Serrurier; Le Prince; Mallet; Obry; Rigollot.

Membres titulaires non résidants :

MM. De la Croix - Vaubois, *Directeur du comité de Beauvais;* le comte de Mailly, *de Paris;* Daudin, *de Pouilly (Oise);* l'Abbé-Jules Corblet, *de Roye*, Demarcy, *de Doullens*, Dusevel Eugène d'*Amiens.*

Membres correspondants :

MM. Breton (Ernest), *président de la section archéologique de l'institut historique*, *de Paris*, Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille, Douchet (Louis) *de St.-Maurice.*

La séance est ouverte à 10 heures;

Sur l'invitation de M. le président, M. De la Croix-Vaubois se place à sa droite, M. le comte de Mailly à sa gauche;

M. le président adresse des remerciements à MM. les

membres non résidants et correspondants qui ont bien voulu se rendre à la séance et aider la société de leur concours.

Le procès-verbal de la séance générale du 12 juillet 1840 est lu et adopté.

Il est donné lecture 1.° d'une lettre de M. le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'institut, lequel adresse les tablettes chronologiques de l'histoire du Hainaut, et une histoire ancienne des Belges extraite de Jacques de Guise, et exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance générale.

2.° D'une lettre de M. Cheussey, empêché d'assister à la séance, il informe que le propriétaire de la maison de la renaissance située rue des Vergeaux, est dans l'intention de la démolir. Il invite la société à unir ses efforts à ceux que le maire ne manquera pas de faire, pour amener le propriétaire à changer de détermination. Son avis est que cette façade peut être consolidée et il offre d'y donner ses soins gratuitement.

La société remercie M. Cheussey de son offre généreuse et invite le président à écrire à M. le Maire et à M. Lefebvre-Boistel propriétaire de la maison.

M. Garnier, secrétaire perpétuel, présente un rapport sur les travaux de la société pendant l'année académique 1840-1841.

M. De la Croix-Vaubois, directeur du comité de Beauvais, appelé à rendre compte des travaux du comité, dit qu'il aura peu de choses à ajouter au rapport du secrétaire perpétuel. Au commencement de cette année, dit-il, le comité ne comptait à Beauvais que deux membres, le nombre est aujourd'hui de trente-deux, partagés en trois commissions, celle du Musée,

celle des monuments et celle des titres et documents historiques écrits.

La première a réuni dans un local provisoire un assez grand nombre d'objets appartenant aux époques celtiques, romaine et moyen-âge, sans avoir pu se livrer encore à un travail de classement et de description. — La deuxième a cherché à sauver de la ruine qui les menaçait les sculptures des portes de la cathédrale et fait à ce sujet un rapport qu'elle a adressé au ministre de l'intérieur en l'accompagnant d'un devis. Elle s'occupe de dresser le plan des anciens remparts de la ville et de dessiner les maisons les plus remarquables. MM. Woillez et Landon s'occupent particulièrement de ce travail. — La troisième a obtenu plus de résultats, elle a fait connaître, dans divers rapports adressés à la société, le dépouillement des manuscrits de la bibliothèque de M. Borel de Bretisel, de M.e Le Caron de Troussures et du tribunal. Elles ont fourni sur l'histoire du Beauvaisis de nombreux ouvrages et de précieux documens, que la commission a inventoriés. — M. De la Croix-Vaubois informe ensuite que l'état vient d'acheter l'église de la Basse-Œuvre qui sert aujourd'hui de magasin de bois, mais on ignore encore qu'elle en devra être la destination. Le clergé la réclame pour la rendre au culte, elle servirait de chapelle pour le catéchisme des enfants ; la ville de son côté voudrait l'obtenir, pour en faire un musée. Peut-être reculerait-elle devant la dépense à faire, car il en couterait au moins 15,000 fr. pour les réparations seulement, indépendamment des travaux d'appropriation qui seraient nécessaires. Dans tous les cas, quelqu'en

doive être la destination, cette antique construction sera conservée.

M. le président remercie M. De la Croix-Vaubois de cette communication et du zèle avec lequel il dirige les travaux du comité de Beauvais.

M. Daudin lit une notice sur des fragments de tuiles et de poteries romaines trouvés à Pouilly, arrondissement de Beauvais.

Il dépose sur le bureau les fragments qui font l'objet de la notice qu'il vient de lire.

Une discussion s'engage sur l'époque présumée à laquelle ces débris doivent appartenir. M. Lefebvre les croit de l'époque de la décadence et les rapporte au bas empire. MM. Brun et Ernest Breton pensent au contraire qu'ils doivent être considérés comme de la belle époque des arts, si l'on en doit juger par la nature de la terre et l'exécution des dessins qui les recouvrent.

— M. Douchet, après avoir signalé la découverte faite dans la rue de l'Aventure, dans les tranchées de l'égout, d'une construction romaine qu'il croit avoir été un *balneum publicum;* propose de nommer une commission pour suivre les fouilles qui doivent s'exécuter encore.

— M. Lemerchier fait observer que déjà deux membres de la société sont, par leurs fonctions, chargés de la surveillance de ces travaux et que de son côté, l'administration municipale, qui ne néglige aucune occasion d'enrichir le Musée, a recommandé une active surveillance.

— M. Garnier ajoute que M. Cheussey a fait relever tous les détails de la construction dont parle

M. Douchet, qu'il en a conservé les fragments qui pouvaient présenter de l'intérêt et que les quelques debris romains qui ont été rencontrés dans les terrassements, un petit candélabre et une partie de vase ont été recueillis par lui, pour être déposés au Musée.

Après quelques observations de MM. Bouthors et Hardouin, la proposition de M. Douchet n'est point adoptée.

M. le président annonce, que l'on va s'occuper de la question de prix à mettre au concours pour l'année 1843.

— M. Garnier propose et développe la question suivante ;

« *Notice biographique sur Guibert de Nogent et exa-* » *men critique de ses œuvres.* »

Cette question est appuyée par M. Ernest Breton qui la considère comme ayant un intérêt local sans avoir le défaut d'être restreinte dans des détails que les habitants du pays peuvent seuls connaître et par suite traîter seuls d'une manière convenable ;

— M. Rigollot la regarde comme trop restreinte. La vie de Guibert, dit-il, est écrite par lui-même dans ses œuvres ; la question se renfermerait donc alors dans une analyse de son livre, à laquelle on pourrait ajouter peu de chose.

— M. Hardouin propose la question suivante :

« *Qu'elle a été l'influence des corporations d'arts et* » *métiers sur l'origine et l'organisation des municipalités* » *dans le Nord de la France? En d'autres termes les* » *jurandes du moyen-âge ont-elles donné naissance aux* » *communes ou au contraire sont-ce les communes qui* » *ont créé les jurandes?*

M. Hardouin présente le développement de cette question, laquelle est appuyée par MM. Bouthors et Brun.

— M. Rigollot, tout en reconnaissant l'intérêt de cette question, trouve qu'elle présente aussi les défauts que M. Garnier reprochait à celles des années précédentes, il la trouve trop vaste, trop étendue, exigeant une foule de documents qu'il sera très-difficile de se procurer; il ajoute qu'elle sera du reste traitée, dans son histoire du Tiers-État, par l'illustre historien M. Augustin Thierry, qui a pu et dû réunir tous les renseignements qu'il était possible d'obtenir. Celui qui viendra après lui n'aura donc alors rien à faire, qu'à reproduire et analyser une partie de ce grand travail.

— M. Brun fait observer que si un grand nombre de documents ont été fournis par les archivistes à M. Augustin Thierry, s'il a de son côté fait explorer les archives aux frais de l'état, par des élèves de l'école de Chartres, il est loin cependant de posséder tous les éléments du travail qu'il a entrepris; qu'il reste dès-lors beaucoup à faire et que la question, pour être traitée prochainement par M. Aug. Thierry, n'en est pas moins l'une des plus intéressantes que la société puisse proposer, et qu'elle amènera nécessairement des mémoires riches en faits et en documents nouveaux.

— M. Bisson de la Roque considère que si M. Augustin Thierry n'a pu, avec l'aide du gouvernement et les ressources dont il disposait, obtenir tous les documents nécessaires, à plus forte raison tous les concurrents, qui ne seront point placés dans des conditions aussi favorables, ne pourront-ils le faire; il croit donc la question trop difficile et craint qu'il ne soit point envoyé de mémoire au concours.

— M. Bouthors répond que la question, s'il l'a bien comprise, ne demande point une histoire complète des corporations depuis la conquête des Romains; mais de rechercher s'il y a eu ou non solution de continuité, et si, antérieurement au 12.me siècle, il y avait des corporations; la question dès lors se réduirait à des proportions plus simples sans perdre de son intérêt, et l'on n'aurait point à craindre qu'elle effrayât les concurrents.

— M. Hardouin dit que telle a été sa pensée et que le travail de M. Augustin Thierry ne fait qu'appeler les investigations et tout spécialement sur la question qu'il a proposée.

— M. Le Serrurier reproduit les raisons données par M. Rigollot et M. Bisson de la Roque sur les difficultés que doit présenter la question et son inopportunité.

— M. Lefebvre ajoute qu'alors même que M. Augustin Thierry n'aurait pu réunir tous les documents existants sur ce sujet, il n'en faut point conclure qu'elle présente de trop grandes difficultés et qu'elle serait mise au concours sans aucune chance de réponse, c'est qu'en effet il ne faut point, pour la traiter, une masse énorme de documents; il y a 1.° des faits antérieurs à l'établissement des communes à rechercher; 2.° des faits postérieurs et des preuves à l'appui.

Après quelques observations de MM. Rigollot, Hardouin, Bouthors et Brun, qui rentrent dans celles qui ont été exposées plus haut, le président déclare la discussion fermée et met aux voix les questions dans l'ordre de leur présentation.

La première question n'est point adoptée.

La seconde est acceptée à une forte majorité.

En conséquence, elle sera proposée à la séance pu-

blique, le concours sera fermé le 1.er juin 1843, et une médaille d'or de 300 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire à la séance publique du mois de juillet 1843.

M. Rigollot lit, au nom de M. de Cayrol, une lettre de Henri de Navarre, depuis Henri IV, à Henri III, datée de Nérac, 3 mars. Cette lettre que M. de Cayrol suppose de l'année 1580, concerne la négociation qui avait été confiée par Henri III à Strozzi. (Voir page 97.)

M. Eugène Dusevel informe qu'il n'a pu terminer la copie d'une notice sur les hôtelleries au XVI.me siècle, qu'il se proposait de lire, et demande à en faire la lecture en séance publique. — La Société adopte.

L'ordre du jour de cette séance est fixé ainsi qu'il suit : 1.° Discours du président; 2.° Mémoire de M. Corblet sur les ciboires; 3.° Notice de M. Lavernier sur le siége de Rouen de 1418; 4.° Etude sur les tombeaux, par M. Ernest Breton; 5.° Notice sur les hôtelleries au XVI.me siècle, par M. Dusevel, 6.° Rapport de M. Dufour, au nom de la commission, sur les accroissements du Musée; 7.° Proclamation de la question mise au concours pour 1843.

Le président, après avoir de nouveau remercié les membres étrangers, déclare la séance levée à 12 heures 1/2, et rappelle que la séance publique aura lieu à 2 heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Séance publique du 11 Juillet 1841.

Présidence de M. Hardouin.

Le dimanche 11 juillet 1841, à deux heures et demie de relevée, les membres titulaires résidants, non rési-

dants et correspondants de la Société des Antiquaires de Picardie se sont réunis dans la grande salle de l'hôtel-de-ville où se trouvaient M. Duroyer, Maire de la ville d'Amiens, M. le premier Président de la Cour royale, M. le Recteur de l'Académie, divers fonctionnaires civils et militaires, et un grand nombre de citoyens.

Le bureau était composé de MM. Hardouin, Président; Boutmors, Vice-Président; Duroyer, Maire de la ville d'Amiens, membre honoraire; Ern. Breton, Président de la Section Archéologique de l'Institut historique, membre correspondant; Garnier, Secrétaire-Perpétuel et Dufour, Secrétaire-Annuel.

Etaient présents : MM. Dorbis, De Grattier, le comte De Betz, Rigollot, Guerard, Bisson de la Roque, Bazot, Lefebvre, Lemercier, Lavernier, Le Serrurier, Mallet, Le Prince et Breuil, membres titulaires résidants;

MM. Eug. Woillez, Demarcy, Eug. Dusevel, Ab. Terral, Corblet, Daudin, De la Croix-Vaubois, le comte De Mailly, membres titulaires non résidants;

MM. Douchet et Brun-Lavaine, membres correspondants.

M. Hardouin ouvre la séance par un discours dans lequel il exquisse la biographie de St.-Geoffroy, évêque d'Amiens, et le rôle de ce prélat lors de l'établissement de la commune d'Amiens.

— M. l'abbé Corblet lit un mémoire liturgique sur les ciboires du moyen-âge.

— M. Le Serrurier lit, pour M. Lavernier, une notice sur l'aide et secours accordés à la ville de Rouen par la ville d'Amiens, pendant le siége de 1418.

— M. Ern. Breton lit un mémoire ayant pour titre: Etude sur les tombeaux des anciens.

— M. Eug. Dusevel lit une notice sur les hôtelleries au XVI.e siècle.

— Le Président déclare que l'heure trop avancée ne permet pas d'entendre la lecture du rapport de la commission du musée, sur les accroissements qu'a reçus cet établissement depuis le mois de juillet 1840.

Le Secrétaire perpétuel annonce que la société propose pour sujet de prix qui sera décerné dans l'année 1843, la question suivante : « Quelle a été l'influence » des corporations d'art et métiers sur l'origine et » l'organisation des municipalités dans le Nord de la » France ? En d'autres termes, les jurandes du moyen- » âge ont-elles donné naissance aux communes ou au » contraire sont-ce les communes qui ont créé les » jurandes ? »

Une médaille d'or de 300 francs sera décernée dans la séance publique du mois de juillet 1843. Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel, avant le 1.er juin 1843.

Il rappelle que la société a proposé pour sujet de prix à décerner en 1842 la question suivante :

« Quels sont les caractères architectoniques qui doi- » vent servir à faire distinguer les monuments religieux » dans la Picardie, jusqu'au XVI.e siècle. »

Les mémoires doivent être adressés avant le 15 mai 1842.

La séance est levée à quatre heures.

Séance ordinaire du 11 Août 1841.

La Société arrête la composition du V.e volume de ses mémoires.

— M. Guérard appelle l'attention sur les baraques adossées contre l'église de St.-Germain, qu'il conviendrait de faire disparaître, non seulement parce qu'elles nuisent à la vue de ce bel édifice, mais aussi parce qu'elles en compromettent la conservation. Le conseil municipal et le conseil de fabrique se sont déjà occupés de cette affaire, mais les ressources dont il peut disposer ne sont point suffisantes. Il engage donc la Société à solliciter du ministre de l'intérieur et des cultes une allocation qui permette l'acquisition de ces loges.— Sur l'observation du Président que l'initiative ne saurait appartenir à la société en pareille circonstance, et la proposition de M. Lavernier, une commission est nommée qui réunira les matériaux propres à faire connaître tout l'intérêt que la société attache à la conservation de ce monument, et à la disparition des baraques qui l'obstruent. Ce rapport sera adressé à M. le Maire, et par son entremise, et avec son agrément, au ministre de l'intérieur et des cultes, aux fins proposées.

Cette commission se compose de MM. Guerard, Lavernier et Garnier.

La société entend les lectures suivantes :

1.° Description d'un tombeau gaulois découvert au lieu dit les Novales, près Warluis (Oise), le 14 novembre 1839, par M. l'abbé Santerre;

2.° Essai sur la classification archéologique des monuments religieux du moyen-âge, par M. Eug. Woillez;

3.° Lettre de Charles VII, du 4 février 1435, par laquelle il invite Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à servir de parrain à son 3.e fils. — Réponse de ce prince. — Documents extraits du registre I de la ville

d'Amiens, fol.° 40, v.°, et 43 v.°, communiqués par M. Lavernier.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 22 juin 1841. — M. Hamel communique une copie par lui faite d'un plan dressé en 1757, d'un temple souterrain dédié à Bacchus et qui existait au mont Capron. Ce plan est accompagné d'une légende explicative indiquant les diverses constructions de cet édifice, dont les vestiges ont été découverts à ces époques.

Un membre fait observer que ce plan est indiqué dans l'ouvrage de M. Buquet-Borel que M. de Cambry a rapporté dans ses considérations sur les monuments archéologiques du département de l'Oise.

— M. Daniel annonce qu'il a trouvé, dans l'angle qui termine le mur du côté Est du cimetière de Beauvais, les restes d'un ancien tombeau construit en tuiles romaines à rebords, et que ce terrain paraît riche en débris d'antiquités romaines.

Le Comité décide que des études et des recherches seront faites sur ces deux points.

Séance du 19 Juillet 1841.

M. Landon rend compte de la mission qu'il a reçue de M. le Président, de s'informer de l'état des recherches faites jusqu'ici et de l'utilité de nouvelles fouilles à pratiquer dans l'ancien emplacement des Capucins.

En 1839, M. Omont trouva à l'angle nord-est du cimetière de Beauvais, une tuile romaine placée à la superficie du sol. En creusant plus profondément, il

découvrit au-dessous des fondations du mur actuel et transversalement à la coupe de ce mur, un cercueil recouvert en tuiles plates formant dos d'âne, renfermant une ampoule en terre cuite et quelques débris d'ossemens humains.

Le fond était composé de carreaux en terre cuite juxtaposés, de 51 centimètres carrés chacun, sur 27 millimètres environ d'épaisseur. La longueur totale du cercueil était de 2 mètres sur une largeur de 50 centimètres environ.

M. Landon dépose sur le bureau la tuile et l'ampoule offertes au comité par M. Omont, et annonce que de nouvelles recherches seraient infructueuses, les ouvriers de M. Omont ayant, à cette époque, remué la terre à de grandes profondeurs à droite et à gauche de ce monument.

Chargé de visiter une statue possédée par M. Dugast et dont le comité projette l'acquisition, M. Woillez annonce que cette statue, plus grande que nature, est en albâtre et serait précieuse, en ce qu'elle provient de l'ancienne église des Jacobins, mais elle a les mains brisées. Cette mutilation en réduit de beaucoup la valeur.

Le comité délibère sur cette acquisition, mais un membre réclame la priorité pour le sarcophage qui se trouve entre les mains du sieur Regnier.

M. Lecointe annonce qu'il a vainement essayé de procurer au musée un casque placé au haut du pignon d'une maison, rue de l'Ecu. Le propriétaire n'ayant point consenti à s'en dessaisir, M. Daniel se charge de reprendre cette négociation.

M. Daniel lit un mémoire qu'il a composé, sur les

vestiges du temple de Bacchus au mont Capron et dont M. Hamel a présenté le plan à la dernière séance.

S'appuyant sur l'autorité et les citations d'Hermand, Simon, Loisel, Dubos, de St.-Hilaire, et de MM. Danse, Buquet et Borel, l'auteur du mémoire s'attache à prouver, par l'aspect et la nature des ruines découvertes au mont Capron, qu'il y avait là autrefois un temple païen dédié au dieu Bacchus, et que le plan déposé en reproduit fidèlement la figure.

M. Graves fait observer qu'avant tout, il conviendrait de vérifier sur les lieux mêmes l'exactitude du plan en question.

Le comité, dit-il, ne saurait attacher légèrement le poids de son autorité aux documens qui lui sont fournis sur l'histoire du pays. La plupart des auteurs cités par le mémoire lui semblent n'avoir donné sur les constructions du mont Capron, que des hypothèses plus au moins plausibles, mais rien de certain. Hermand seul a écrit à ce sujet quelques lignes qui paraissent d'accord avec la vérité, mais qui répétées successivement par les écrivains qui en ont parlé après lui, ont servi de texte à des amplifications toutes gratuites.

Le plan levé en 1757 date d'une époque où l'étude des antiquités romaines était devenue une sorte de fièvre. Sur le moindre soupçon d'un édifice romain, les savans de ce temps en traçaient un plan tout idéal, d'après les conditions connues de l'architecture romaine.

Il faut donc, ajoute M. Graves, se défier des au-

teurs invoqués et de l'apparente régularité du plan produit. Il faut n'accepter les faits avancés par Hermand que sous bénéfice d'inventaire, et à la condition d'un sévère contrôle.

M. Danjou soumet verbalement au comité quelques réflexions que lui a suggérées l'étude de l'ornementation des portes des temples chrétiens de diverses époques, et il promet de les reproduire dans un mémoire écrit.

Séance du 16 *avril* 1841.

MM. Hamel et Ricard rendent compte d'une excursion qu'ils ont faite à Troissereux, dans le but d'acquérir au musée trois chapitaux romans signalés par M. Graves ; ils annoncent que M. le maire de Troissereux a promis de les envoyer au musée.

Ils donnent en outre la description d'un souterrain existant dans cette commune, lequel est composé de plusieurs hémicycles irréguliers, communiquant à une nef qui forme l'axe central. Ils promettent pour la prochaine réunion des notes et des dessins qui permettront au comité d'émettre une opinion sur cette substruction à laquelle la tradition accorde la plus haute antiquité.

M. de St.-Germain lit un rapport, au nom de la commission du musée où il présente le catalogue raisonné de 158 objets, offerts depuis la séance du 15 mars, et fait connaître la méthode qui a procédé au classement de ces objets dans la galerie de l'hôtel-de ville et dans le magasin de la rue du Franc-Murier.

M. Fabignon expose l'état de ses travaux dans la bibliothèque de M. Le Mareschal.

Sur la proposition de M. Hamel, le comité décide que la commission du musée, des monuments et des titres tiendra un état de tous les monuments meubles précieux pour l'histoire et l'archéologie, qui sont épars dans les monuments civils et religieux de l'arrondissement. Elle adopte le projet d'un cadre synoptique présenté par M. Woillez où ces œuvres de l'art civil et militaire, seront classés chronologiquement et sous cinq divisions. 1.° Architecture. 2.° Sculpture. 3.° Peinture. 4.° Gravure, Ciselure, Médaillon. 5.° Meubles, Armes, Ustensiles.

LETTRE de Henry de Navarre, depuis Henry IV, à Henry III.

« Au Roi mon souverain Seigneur,

» Mon maitre ce ma este beaucoup dhonneur dan-
» tandre v̄re volonté et intansion par le s.r Strosse
» quil vous a pleu manvoyer a laquelle je mettray
» toujours peyne dobeyr an ce quil ira de mon parti-
» culier seullemant estant byen marry que pour le gé-
» néral je ne vous puis randre la satisfaction que vous
» demandez et pour ce que jay faict response par es-
» cript aux articles et instructions que ledit s.r Strosse
» avoyt de vous je ne vous en feray reditte aussi
» que je massure quyl vous aura mandé au vray se
» que je luy ay dit sur tous les autres poyntz quyl
» ma touchés je panse avoyr tant randu de tesmoi-
» gnage de lafection que je porte a v̄re servise et
» au bien de v̄re estat que vous me ferez cest hon-
» neur de nan douter aucunement et pour ce que le
» s.r De Verat va instruyt de tout je man remettray
» sur sa suffisance pour vous baiser très-humblement
» les mains et vous suplyer de continuer voz bonnes

» graces et faveurs a celui qui ne sera jamais aultre que
» V^re tres humble et
» tres obeissant sujet et serviteur
» HENRY.

» De Nerac, le III.e jour de mars. »

L'original, sur grand papier in-folio, doré sur tranches, appartient à M. de Cayrol.

LETTRE de Henri III à Messire François de Moreuil, seigneur de Fresnoy, chevalier de son Ordre.

« Mons.r de Fresnoy jay faict entendre au s.r de
» Crevecœur, mon lieutenant-general au gouvernement
» de Picardie, le grand regret que jay de veoir mon
» autorité tant mesprisee dun costé, et mon peuple
» opprimé et ruyné de lautre par les levées de gens
» de guerre qui se font ordinairement sans ma com-
» mission si comme je desire pour remedier à ce mal
» quil leur soit couru sus a bon essient, pour les
» rompre et tailler en pieces, mandant bien expresse-
» ment audit s.r de Crevecœur quil aye a y pourveoir
» et sy employer de telle sorte que mon peuple en
» recoive le soulagement que je lui ay toujours desiré;
» et encores que je masseures que selon l'affection que
» vous portez au bien de mon service et a la con-
» servation de mondit peuple vous ne fauldrez de vous
» employer de votre part en cest affaire autant quil
» vous sera possible, selon que vous y serez invite
» par ledit s.r de Crevecœur. Néantmoins ayje bien
» voullu vous dire par ce petit mot que ce faisant
» ainsy, ce sera chose que jauray bien fort agréable,
» et qui me donnera toujours tant plus dassurance de
» votre fidélité et devotion au bien de mond. service. Et

» nestant ce mot a autre fin je supplie le createur,
» Mon.r de Fresnoy, quil vous ayt en sa saincte
» garde.— Escript à Bloye le XVII.e jour de mai 1581.
» — Signé HENRY, et plus bas BRULART. »

Au dos de ladite lettre est la suscription suivante :

« A Mons.r DE FRESNOY, chevalier de mon ordre et
» gentilhomme ordinaire de ma chambre. »

LETTRE de Henri III à Messire François de Moreuil, seigneur de Fresnoy, chevalier de son Ordre.

« Monsieur de Fresnoy, voicy le temps que mes bons
» et fidelles serviteurs doibvent estre prez de moy, et
» que ceulx qui m'ayment ne laissent perdre loccasion
» de s'en aprocher pour m'assister en la résolution que
» j'ay prinse de chastier en bref mes rebelles, et leur
» faire ressentir l'effect de mon juste courroux, avec la
» digne punition qu'ils méritent à quoy je vous ay jus-
» ques icy fort desiré, comme très-affectionné que vous
» estes à mon service. Mais me recongnoissant a present
» prou fort pour en avoir la raison, je suis content
» qu'une partie de ma noblesse et autres qui ont la
» fleur de lys dans le cœur, demourent espars dans
» mes provinces troublées comme de leur part. Je scay
» que vous m'estes fort utille en Pycardie, principal-
» lement pour le faict duquel ma parlé Monsieur de
» Longueville mon cousin qui est la réduction de ma
» place de Dourlen détenue aujourdhuy par Villancourt
» avec lequel je vous prie de communiquer pour le
» convertir à mon obéissance, l'assurant que très-vo-
» lontiers je le receuvray et embrasseray, ainsy que
» je pardonne journellement a ceulx qui se rendent
» de bonne heure a moy. Voyez je le récompenseray

» et advanceray de ce quil scaurait desirer, en sorte
» quil n'aura regrés de s'estre réuny en changeant de
» party. J'ay entendu quil a ung frere qui estoyt
» lieutenant d'une compagnie que Savenze avait faict.
» C'est mon intention de le gratiffier de mesmes, et
» a cette fin vous leur ferez à tous deux les offres
» desquelles mondit cousin a esté d'advys par l'instruc-
» tion que je vous envoye, en vertu de laquelle vous
» traicterez avec eulx, leur représentant le danger où
» ilz se mettent en reffusant ma requette ; car je suys
» résolu de pardonner a peu après la réduction de
» Paris que j'espère estre en bref, et m'asseure que
» mes autres villes viendront la corde au col y ayant
» encoure beaucoup de bons subjetz. Ne perdez le
» temps a négotier cest affaire, n'y craignez d'y en-
» gaiger du votre, jaurai fort agréable tout ce que
» vous en ferez, je vous envoieray toutes les depes-
» ches nécessaires. Sy dedans quinze jours vous ny
» pouvez rien advancer, venez ou envoyez votre fils
» prez de moy advisant ce dont voullez que je le re-
» compense, car tout ainsy que la ligue pensait con-
» fisquer sur moy et mes vrayz subjetz, je confisque
» journellement sur ceulx de son party et en gratiffye
» mes bons serviteurs. Voyla ce que je vous diray pour
» le présent, en attendant de vos nouvelles, je prie-
» ray le créateur Mons.r de Fresnoy qu'il vous aye
» en sa sainte et digne garde. — D'Etampes le XI.e
» juillet 1589.— Signé Henry, et plus bas Lenolt. »

An dos de cette lettre est la suscription suivante :

« A Mons.r de Fresnoy, chevalier de mon ordre. »

Ces deux lettres, communiquées par M. Dorbis, appartiennent aux archives du département.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 3.me trimestre de 1841.

1.° Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tom. IV, 7.e livraison, juin 1841.— 2.° Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, tom. IV. — 3.° Par M. Brun-Lavaine : 1.° Les 7 siéges de Lille, contenant les relations de ces siéges, appuyées des chartes, traités et documents historiques qui s'y rattachent, avec trois plans aux époques de 1667, 1708 et 1792, par MM. Brun-Lavaine et Elie Brun, 1 v. in-8.° ; 2.° Rapport présenté à la Société des fouilles du palais-de-justice de Lille, au nom de la commission, par M. Brun-Lavaine, broch. in-8.° ; Le palais de Rihour, par M. Brun-Lavaine, broch. in-8.° grav. — 4.° Par M. H. de la Plane : 1.° Essai sur l'hist. municipale de la ville de Sisteron (ouvrage couronné par l'Acad. des insc. et bell.-lett.), par M. Ed. de la Plane, 1 vol. in-8.° ; 2.° Dissertation sur une médaille attribuée à Néron et sur quelques autres médailles trouvées à Sisteron en 1836, par M. Ed. de la Plane, broch. in-8.° — 5.° Mémoires de la Société royale d'Emulation d'Abbeville, 1838-39-40, 1 vol. in-8.° — 6.° Le Puits-Artésien, 2.e année, 1838, 1 vol. in-8.° et n.° 7 de la 5.e année. — 7.° De l'âge et de la patrie de la loi salique et de la loi des Angles et des Warnes, par le baron Ferdinand de Voisin, broch. in-8.°— 8.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis, par M. Eug. Woillez, in-f.°, 3.e et 4.e livraisons.— 9.° Mémoire de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, 1839-40, 1 vol. in-8.°— 10.° Tables chronologiques des annales du Hainaut.— Histoire des Lorrains, par Hugues de Toul, extraites des annales

du Hainaut, par Jacques de Guise, rédigée et commentée par M. le marquis de Fortia d'Urban.— 11.° Revue anglo-française, 2.e série, 5.e livraison. — 12.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 5. 6. 7. — 13.° Coup-d'œil historique sur la ville de Beauvais, par M. Ern. Breton. — 14.° Tableau synoptique des préparations d'anatomie clastique du docteur Auzou. — 15.° Journal de l'Institut historique, n.os 57 à 7. — 16.° L'Institut, journal des Sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger, juin, juillet, août. — 17.° Bulletin du comité des arts et monuments, n.os 7 et 11.— 18.° Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, tom. 3, 2.e livraison. — 19.° Mémoires de la Société libre d'agriculture, des sciences d'Evreux, 1 vol. in-8.°, tom. 1.er de la 2.e série.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Barbier, directeur de l'école de médecine d'Amiens, trois vases et un fragment de meule, de l'époque gallo-romaine, trouvés au faubourg St.-Fuscien. — 2.° Par M. Cheussey, architecte de la ville, un candelabre en bronze trouvé au milieu de substructions romaines, dans la rue de l'Aventure, lors de la construction de l'égout.— 3.° Par M. Lefebvre-Boistel, propriétaire à Amiens, diverses pièces de charpente, ornées de rinceaux, de figures de Saints, de joueurs d'instrument, etc.; elles proviennent de l'ancienne façade de l'hôtel du Pied-de-Bœuf, tout récemment démoli.— 4.° Par M. de Machy, propriétaire à Fontaine-sur-Somme, une clef de l'époque romaine, une médaille en argent de Nerva, une dague et une spadon du XV.e siècle; ces divers objets ont été découverts dans les marais de ceste com-

mune. — 5.° Par M. Gosselin, maire de Fontaine-sur-Somme, un coin celtique en silex, une gaine en corne de cerf sur laquelle on remarque quelques dessins, et un outil également en corne de cerf, trouvés dans les marais de cette commune. — 6.° Par M. Lecointe, propriétaire, rue de Narine, un médaillon en marbre blanc portant au milieu d'une guirlande de lauriers, d'un côté l'aigle impérial avec des étoiles, et de l'autre le chiffre du commerce d'Amiens. Ce médaillon a été scellé dans le mur des Augustins, en commémoration de la visite que fit Napoléon, en 1803, à la manufacture de draps qui y était établie. — 7.° Par M. Ledieu, père, un casque à ventail du XNI.e siècle. — 8.° Par M. Goze, pharmacien, 1.° une croix en pierre, portant d'un côté la représentation du Christ, de l'autre celle de la Vierge et de l'Enfant. Elle provient de Bernaville (XIV.e siècle); 2.° un cadenas de forme sphérique, trouvé auprès de Corbeil. — 9.° Par M. Daudin, propriétaire à Pouilly (Oise), divers fragments de poterie rouge ornés de rinceaux, et trouvés dans cette commune. — 10.° Par M. Tillette d'Acheux, un sceau en cire verte de l'ancien chapitre d'Amiens. — 11.° Par M. Cléon Galoppe, propriétaire à Amiens, un très - beau meuble en chêne sculpté et orné de placages en marbre noir. (Fin du XVI.e siècle.)— 12.° Par M. Lefebvre-Pinchon, filateur, une figure romaine en bronze et un petit creuset de même métal, découverts rue des Corroyers, à Amiens. — 13.° Par M. Andrieu, propriétaire à Doullens, un vase de la Renaissance en grès. — 14.° Par M. Barbier, fils aîné, un coin celtique en silex. — 15.° Par M. de Cayrol, un vase du moyen-âge, portant un phallus. — Le médailler a été en outre enrichi : 1.° par M. le comte

d'Estourmelle, propriétaire à Suzanne, de deux médailles en argent au type de Philippe-de-Macédoine; 2.° par M. Dupuis, maire de Gueschart et membre du conseil-général de la Somme, de quatre médailles saucées du Bas-Empire; elles proviennent d'une découverte beaucoup plus importante fiui a été faite à Gueschart; 3.° par M. Fernand Mallet, d'une belle collection de monnaies picardes du XI.e siècle, jusqu'alors inconnues et décrites dans le supplément au tome IV des Mémoires de la Société.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Pages.
Comité central	84.
Comité de Beauvais	93.
Lettre de Henri de Navarre, de 1580	97.
——de Henri III; de 1581	98.
——de 1589	99.
Ouvrages offerts	101.
Objets offerts au Musée	102.

ERRATA.

Page 52, ligne 1, *au lieu de* ENCORE UNE LETTRE DE HENRI IV, *lisez :* UNE AUTRE LETTRE DE HENRI III,

Amiens.— Imp. de DUVAL et HERMENT, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 9 novembre.

Le comité central décide, sur la demande du Comité de Beauvais, que les volumes publiés de ses mémoires lui seront adressés, ainsi que les publications suivantes.

Il accepte l'échange des publications avec la Société libre des sciences de l'Eure.

Il charge le secrétaire perpétuel de répondre à la lettre de M. le Préfet de la Somme, par laquelle il demande, au nom de M. le ministre de l'intérieur, des renseignemens historiques et descriptifs sur les édifices diocésains, et les réparations qu'il conviendrait d'y faire pour en assurer la conservation.

Les lectures suivantes sont entendues :

1.° Rapport de M. St. de St.-Germain sur l'accroissement du musée de Beauvais, (séance du 16 août 1841).

2.° Notice de M. de Roucy de Noyon, sur la montagne St.-Siméon; l'auteur après avoir jeté un coup d'œil sur les monuments historiques que l'on aperçoit du haut de ce point culminant et rappelé les principaux faits qui s'y rattachent, cherche l'étymologie du nom de la montagne St.-Siméon.

3.° Un rapport de M. Lefebvre sur un mémoire de M. Armand concernant *les tumulus* de Bougou, inséré dans le 4.e volume des travaux de la société de statistique des Deux-Sèvres. Il signale cette notice à la société comme renfermant des faits très intéressants sur les tombeaux de l'époque celtique.

4.° Le même rapporteur présente l'analyse du volume (1841) des mémoires de la Société royale de Douay.

5.° M. Charles Dufour lit la description de la tombe du chevalier Robert de Bouberch, offerte en juin 1841 au musée de la société par M. le comte de Boubers-Abbeville. L'auteur s'applique particulièrement à démontrer la fidélité du costume de guerre dont est revêtu le chevalier, et à prouver que la torsade de perles dont est ceinte sa tête est ce qu'on appelait au XVI.e siècle le prix de prouesse que l'on accordait aux gentilshommes qui s'étaient distingués dans le tournois. Il termine en adressant de nouveaux remerciements au donateur. Après la lecture de ce rapport dont la société ordonne l'impression, un membre fait observer qu'il conviendrait d'en adresser copie à M. le comte de Boubers, que cet envoi fait au nom d'une délibéra-

tion spéciale prouverait à l'honorable donateur un nouveau témoignage officiel de la gratitude de la société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 8 décembre.

Conformément à l'art. 15 des statuts, l'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1842.

Il sera composé ainsi qu'il suit :

MM. Lemerchier, président ; Ledieu, vice-président ; Bisson de la Roque, secrétaire annuel.

L'installation aura lieu dans la séance du mois de janvier.

M. Ch. Dufour, membre sortant, est réélu membre de la commission administrative du musée.

— M. le président donne lecture d'un rapport de la commission du musée de Beauvais par M. de St.-Germain.

—M. Ch. Dufour fait hommage au nom de M. l'abbé Corblet, d'un dessin représentant l'autel roman de St.-Germain-en-Flay.

— M. Lavernier donne communication 1.° d'une délibération de l'assemblée des notables d'Amiens, en date du 22 juillet 1771, concernant un tombeau trouvé dans le marais de St.-Pierre : l'assemblée vote 24 livres de gratification aux ouvriers et décide qu'il sera fait une description du monument et de tout ce qu'il contient.

2. D'une notice dans laquelle il rapporte toutes les dépenses faites par l'échevinage d'Amiens, en 1454, pour placer l'image du Christ dans le plaidoir de l'hôtel des Cloquiers.

3.° De plusieurs extraits des livres aux comptes con-

cernant les fous que les officiers municipaux expulsaient dans le XIVe siècle. Il établit un parallèle entre ces insensés et les fous (bouffons des rois) dont l'entretien était à cette époque si dispendieux.

4.° Une requête présentée au roi Louis XI, en 1471, par les habitans de la ville d'Amiens qui avaient à se plaindre de l'oppression des gens de guerre. En marge de la copie se trouve la réponse de ce prince, qui accueillit toutes les réclamations qui lui étaient faites.

COMITÉ DE NOYON.

Séance du 9 novembre 1841.—M. Richart fait lecture d'une notice concernant les réparations exécutées anciennement, à diverses époques, à l'église cathédrale de Noyon. Il annonce que dans une prochaine séance il complétera ses observations par l'exposé des réparations nouvelles que l'édifice vient de recevoir.

—M. Colson fait part au Comité de ses remarques sur une statuette gallo-romaine en bronze découverte à Nîmes, et qui se trouve en la possession de M. le Comte de Méry.

—M. de Cyzancourt fait hommage au Comité, au nom de M. Zollikoffer d'un sceau en plomb du pape Alexandre III.

Le Comité procède ensuite au tirage par la voie du sort, des membres qui auront à lui présenter successivement des notices, lectures ou dissertations sur quelque sujet historique ou archéologique.

Séance du 16 décembre 1841. — M. Richart continue la lecture de ses observations sur les réparations nouvellement faites à la cathédrale de Noyon.

— M. de Roucy lit ensuite un mémoire sur l'origine et l'étymologie du nom de Noyon. Il annonce qu'il continuera dans la prochaine séance ses remarques sur l'origine des noms propres de plusieurs des habitants de la ville et des localités voisines.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 18 *octobre* 1841. — Le secrétaire présente au nom de la commission du musée le dénombrement de 114 objets acquis depuis le 16 août ; il y joint la description des plus curieux et une notice de M. Daniel sur 72 médailles offertes par M. Danse, député.

M. Woillez entretient le comité des précieuses découvertes que les fouilles du cimetière ne cessent d'amener. On y trouve des débris romains de toute espèce ; tuiles, briques, amphores, verre, médailles, fragments de poterie ornés de reliefs. Il en conclut que cet emplacement a dû, sous la domination romaine, être occupé par un fort, une villa ou un établissement d'assez grande importance. Il annonce pour la séance suivante des notes graphiques et descriptives sur le lieu dit les Capucins.

Séance du 15 *novembre* 1841. — M. Delacour fait connaître un Ms. de la bibliothèque de M. Danjou contenant une relation du siége de Beauvais par Charles-le-Téméraire, en 1472. Ce récit est entremêlé d'incidents curieux qui peignent, à l'époque de ce siége mémorable, la conduite tenue par l'évêque Jean de Bar, les projets conçus par Louis XI de décorer la cathédrale et l'action héroïque de Jeanne Hachette.

Selon la note dont M. Danjou a accompagné ce Ms.

il aurait été rédigé vers la fin du XVII siècle, sur divers documents contemporains.

— M. St. de St.-Germain présente un rapport où sont consignés quelques actes de conservation opérés par le comité ou directement ou par son heureuse influence. Une réhabilitation précieuse pour les arts est celle des peintures sur bois de l'église St.-Etienne, qu'on avait réléguées dans l'armoire d'une sacristie et qui viennent d'être rendues à la décoration du sanctuaire. Le rapport ajoute une description des tableaux (1) et termine en remerciant les membres de la fabrique d'avoir sauvé ces débris antiques de la ruine et de l'oubli.

Séance du 20 *décembre.*— M. Leroy lit une notice sur une découverte de monnaies carlovingiennes faite à Morvillers.

LETTRES de Charles VII et de Philippe-de-Bourgogne, communiquées par M. LAVERNIER.

MESSIEURS,

Le 4 février 1435 avant Pâques, Charles VI eut un troisième fils qui le jour même de sa naissance fut tenu sur les fonts baptismaux, d'après les intentions du roi, au nom de Philippe duc de Bourgogne, par le duc de Bourbon et par Charles d'Anjou frère de la reine.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le volume 2 des chroniques d'Enguerrand de Monstrelet.

Edition de 1572 (CHARLES VII *page* 124) 1435.

Durant lequel temps la femme du roy Charles accoucha d'un fils, lequel le dessus dit roy feit lever au nom du duc de Bourgongne et fut nommé Philippe. Si

(1) Voir la description par M. de St.-Germain. Journal de l'Oise n.° 92. 17 novembre 1841.

le tint sur les fons pour ledit duc Charles de Bourbon et avecques luy Charles d'Anjou frère de la royne, et après qu'il fut baptizé envoya le roy ses lettres par un poursuivant devers ledit duc par lesquelles il luy signifiait ce que dessus est déclairé. En lui requerant que ce qu'il en avoit fait il le voulsist avoir pour aggréable: lequel duc fut d'icelles nouvelles très joyeux et donna audit poursuivant de très riches dons comme prince.

M. de Barante raconte le fait de la manière suivante dans son histoire des ducs de Bourgogne, 1435 et années postérieures (tom. 6 p. 75).

Ainsi rien ne troubla d'abord l'union du duc de Bourgogne avec la France; elle devenait au contraire de plus en plus étroite. Le roi ne cessait de lui témoigner toute sa bienveillance. Quatre mois après le traité, il l'envoya prier par son héraut d'être parrain d'un fils dont accoucha la reine. Le duc fut si joyeux de cette marque d'amitié qu'il quitta tout aussitôt la robe dont il était pour lors vêtu et qu'il avait fait magnifiquement broder pour la noce de son cousin le comte d'Etamples, et la donna au héraut du roi de France, en lui faisant compter aussi mille rixdalles. L'enfant fut nommé Philippe, il ne vécut que peu de mois.

On trouve dans le registre L appartenant aux archives de la mairie, f.° 40 v.° à 43 v.° 1°. La lettre par laquelle Charles VII dit au duc de Bourgogne: *vous avons nonobstant votre absence esleu et nomme par affection cordiale pour estre nostre compere pour donner votre nom a nostre dit filz*, 2.° la réponse faite par Philippe-le-Bon.

Ces deux pièces sont inédites : je vous demande la permission de vous en donner lecture.

De par le roy, (1435 février 4 ;)

Tres chier et tres ame frere et cousin pour ce que bien savons que tres grant plaisir prenes a oir nouvelles de nous et de nostre Estat vous seigniffyons que graces à Dieu nostre seigneur nous sommes en tres bonne sancte et disposicion de nostre personne ce que pareillement desirons estre et savoir de vous et de vostre Estat. Duquel et de vos nouvelles nous vœuillies souvent rescripre et adcertener car de en oyr en bien nous sera très grand resioissement et plaisir et comme aultres fois vous avons escript et que par vos gens et ambassadeurs retournez devers vous avez peu savoir nous avons este tres contens et parfaitement joyeux quant par le rellacion de beaulz cousins de Bourbon, de Richemont et de Vendosme de nostre ame et feal sancelier de nostre cousin Christofre de Harcourt et dauttres nos gens qui ont este Arras devers vous avons este adcertenes plainement du bon et final appointement pris et forme aveuc vous touchant la bonne amour paix et union de entre nous et vous qui estoit la chose en ce monde que tousjours avons plus perquise et desieree esperans fermement que tout bien sen ensievra a la glore et loenge de nostre seigneur et a la bonne prosperite de tous nos affaires et les vostres et meismement de toute la chose publique de nostre royalme semblablement de vostres seignouries et a ce que tout le monde puisse mieulx congnoistre et prevoir que de vraye intencion avons accepte voulons et desirons icelle paix inviolablement entretenir et entant que porroit estre possible augmenter et acroistre le proximite et affinite

de entre nous et vous de nostre propre mouvement aprez ce qu'il a pleu a nostre createur le jour de hui Nostre chiere et tres amee compaigne delivrer de ung beau filz a la sancte delle et de lenfant vous avons non obstant vostre abscence esleu et nomme par affection cordiale pour estre nostre compere et pour donner vostre nom à nostre dit filz et lavons fait tenir de par vous sur les saintz fons de batenne de par nostre cousin de Bourbon vostre frère et par beau frère Charles Danjo. Lesquels en representant vostre personne lui ont donne vostre nom et pour la confiance que nous avons que doyes estre joyeux de la nativite de nostre dit filz et de ce que comme dit est lui avons fait donner et porter vostre dit nom le vous escripvons et faisons savoir par cestny propre message que pour ce envoyons devers vous priant que en ayant consideracion a nostre bonne intention vœuillies avoir agreable ce que fait en avons et reputer nostre dit filz pour vostre fillœul comme si en vostre personne leussies leve et tenu sur ledit saint fons car Dieu scet que de toute bonne amour et intencion lavons ainsi fait et meismement pour tousiours plus acroistre et continuer entre nous et nostre lignyee et la vostre. En outtre vous prions bien singulierement que la personne et bonne délivrance de nostre beau frère le roy de Sécille dont aultres fois vous avons bien especiallement escript vœuillies pour amour de nous avoir en bonne memore et recommandacion et lelement faire selon ce que nostre fyance y est que en brief se doye percevoir de nostre intercession. Car tout le plaisir bien et courtoisie que vous lui feres reputerons a nous estre fait samblablement vous prions de avoir la personne estat et bon droit de nostre cousin levesque de

tournay pour singulièrement recommandée et que soyes content de lui et qu'il demœure paisible en son dit eveschie selon ce que le vous avons autres fois escript et reques sans lui donner sur ce aulcune vexacion et vous nous feres tres agreable plaisir. Au surplus de nos nouvelles qui la grace dieu sont depuis ladite paix properees et de jour en jour properent de bien en mieulx et bien esperons que doresenavant plus encoire feront par vostre bonne ayde et moyen vous en porres estre en brief plainement informe par vos aultres gens qui ancoires sont chy et qui dedens deux jours doibvent partir pour retourner devers vous pour ce de ceste heure plus avant ne vous escripvons.

Donne a Chinon le iiij.e jour de fevrier, et ainsi signe Charles. PITTART.

Lettres de par Monseigneur le Duc de Bourgogne, (1435.)

Mon tres redoubte seigneur, je me recommande a vous tant et si tres humblement que je puis plus, et vous plaise savoir mon tres redoubte seigneur que j'ay receu les gracieuses et begnines lettres qui vous a pleu moy envoyer par lesquelles de vostre humilite maves seignefye le bon estat et disposicion de vostre personne et comment par mes gens et ambaxes qui ont este devers vous jay peu savoir vous aves este centent et parfaitement quant par le rellacion de beaulx freres de Bourbon et de Richemont beau cousin de Vendosme et vostre chancelier de Christofre de Harcourt et dauttres de vos gens qui ont este devers moy a Arras ayes este acertene plainement du bon et feal apointement prins et forme avec moy touchant la bonne paix et union dentre vous et moy qui est la chose en ce monde que

toujours avez perquise et desiree et adfin de la inviolablement entretenir et en tant qu'il porroit estre possible augmenter et acroistre le proximite et affinite dentre vous et moy vous de vostre propre mouvement après ce qu'il a pleu à nostre createur delivrer madame la rouyne vostre compaigne de ung beau filz à le sancte delle et de l'enfant me avez non obstant mon absence esleu et nomme par affection cordiale pour estre vostre compere et pour donner mon nom a monseigneur vostre dit filz et laves fait tenir de par moy sus les sains fons de baptesme par ledit beau frère de Bourbon et par beau cousin Charles Danjo lesquelz en representant ma personne lui ont donne mon nom et pour la confiance que aves que doye estre joyeux de la nativite de vostre dit filz et de ce que comme dit est lui aves fait donner et porter mon dit nom. Le maves escript et fait savoir par cestui propre message que pour ceste cause aves envoye devers moy, adfin que en ayant consideracion que vostre bonne intencion vœulle avoir pour agreable ce que fait en aves et reputer vostre dit filz pour mon fillœul comme se en ma propre personne leusse leve et tenu sus lesdis saints fons si vous plaise savoir mon tres redoubte seigneur que de vostre dit bon estat et disposicion et aussi de la delivrance de ma dite dame vostre compeigne a la sancte delle et de lenfant jai este et suis comme de raison est tant parfaitement lye et joyeux que en ce monde plus ne porroye priant nostre seigneur Jèshus – Christ que par sa misericorde vœulle a vous ma dite dame et a vostre noble lignee donner telle et sy bonne prosperite que pour moy meismes le voldroye et porroye mieulx souhaiter et puisque de vostre humilite desires

de mon estat estre adcertene. Il est vray que a la faisance de cestes je ma très chiere et tres amée compaigne et mon filz de Charolois estions en bonne sancte de nos personnes graces a dieu le tout puissant qui le samblable vous vœulle tous tamps ottroyer et vous remerchie mon tres redoubte seigneur tant humblement et cordialement que fairè puis de la tres singuliere amour et affection que de vostre grande bonte maves monstre et me aves en mon absence de vostre mouvement esleu pour estre parrin de mon dit seigneur vostre filz et lui donner mon nom car plus grant honneur ne me porroit estre fait et certainement je lay plus agreable et a greigneur plaisir que dire ne porroye parquoy je congnoy véritablement se le cas se pooit offrir plus grand que plus volentiers leussies fait. Saves a la contemplacion de la dite paix et union laquelle comme dieu scet je suis tres parfaitement et sur toutes choses desirant de le entierement par moy et les miens garder et entretenir car par le moyen dicelle le pœuple et chose publique de vostre royalme et des pays voisins sera a bonne ayde de dieu releve et delivre de la tres angoisseuse et pitoyable persecucion ou longuement a este. A laquelle paix et unyon quant par honneur lay peu bonnement faire jay este tres enclin bien dispose et volontere et oncques sy grande joye ne me advint que quand jay peu veoir le tamps que elle a este reformee dont je lœ le hault roy des rois qui est acteur de vraye paix. Mon tres redoubte seigneur sur ce qu'il vous a pleu moy rescripre touchant beau cousin le roy de Secille jay entendu qu'il doibt briefment envoyer de ses gens par devers moy lesquelz venus et oys je ferai en son fait pour honneur et reverence de

vous ce que bonnement me sera possible de faire, et au regard de messire Jehan de Harcourt donc vos lettres font mencion je vous en ai desja par deux fois fait savoir mon intencion et les causes qui ad ce me mœuvent pourquoy mon tres redoubte seigneur je vous supplye tres instamment qu'il vous plaise escripre a nostre saint père le pape qu'il vœulle translater ledit messire aultre part et avoir mon ame et feal conseillier larchedyacre chief de mon conseil en l'absence de mon chancelier pour sigulierement recommande en maniere que sa promocion que je ay tant desiree et desire puist briefment sortir son effect et vous me feres tres parfaite amour et plaisir en moy etc.

NOTICE archéologique sur des fragments de tuiles et de poteries romaines, découvertes à Pouilly (Oise), par M. H. Daudin, *membre titulaire non résidant, lue dans la séance générale du* 11 *juillet* 1841.

Messieurs,

Le paragraphe 8 de l'article 2 de vos statuts, comprend dans l'énumération des objets qui doivent particulièrement attirer l'attention de la société, *les fragments de poterie rouge ou noire*, appartenant à l'époque gallo-romaine. D'un autre côté, l'article 49 de votre règlement, invite chaque membre de la société, à rechercher et à décrire les objets que des fouilles récentes auraient mis à jour. C'est donc un devoir pour moi de vous faire part de la découverte qui vient d'être faite, de quelques débris des produits de l'industrie romaine, sur l'un des points extrêmes qu'embrassent vos travaux et vos recherches.

C'est dans la commune de Pouilly, dépendant du canton de Méru, à la limite méridionale de l'arrondissement de Beauvais, vers le département de Seine-et-Oise, qu'on a trouvé, il y a un mois environ, un amas de tuiles romaines à rebord et de fragments de poterie. Le terrain où ces objets étaient enfouis, est situé derrière la ferme et près du lieu où existait depuis un temps immémorial, l'ancienne habitation seigneuriale, aujourd'hui détruite.

On trouve en cet endroit, sous une couche de terre végétale de 4 ou 5 décimètres d'épaisseur, un sous-sol composé d'un diluvium argileux, employé à la fabrication des briques. Cette argile compacte offre une assiette solide aux constructions. Des ouvriers occupés à y creuser les fondations d'un bâtiment, rencontrèrent un point où l'épaisseur du limon végétal les obligea à s'enfoncer plus avant. Là, à un mètre de profondeur, ils découvrirent les objets suivants, au milieu d'une terre grasse et limoneuse, semblable à la boue d'une mare desséchée.

1.° Un grand nombre de tuiles romaines à rebord, la plupart brisées, mais dont quelques-unes sont presqu'entières.

2.° Quelques morceaux de faitières, de la même origine.

3.° La partie supérieure d'une amphore à large ventre, dont les deux anses plates sont creusées en goutière au milieu de leur largeur.

4.° Le haut d'une espèce d'urne, à gorge étroite, dont le goulot très-évasé porte une seule anse.

Ces deux vases sont en terre commune, blanchâtre, peu cuite, très-mince et sans aucun ornement.

5.° Des fragments de vases en terre rouge, les uns couverts de figures et de dessins divers, les autres unis et ornés simplement de gorges et de moulures. Un de ces fragments porte en relief deux lièvres accroupis et placés face à face. Sur un autre, on remarque un homme nu, qui paraît dans l'attitude de la danse. Un troisième, indiquant un vase d'une grande dimension, est orné de feuillages en relief. Tous ces fragments offrent en outre des filets et des torsades, qui forment des encadrements ou des médaillons.

Ces débris font reconnaître et distinguer facilement, sept vases différents en poterie rouge très-fine et d'un bel émail.

6.° Enfin un grand nombre de fragments de poterie noire ou grise, présentant presque tous une partie du bord, et indiquant par la différence des formes et des moulures, au moins douze vases de diverses grandeurs.

Ces fragments sont en terre assez fine, d'un gris ardoizé; quelques-uns sont recouverts d'un émail noirâtre, gercé et fort altéré par le temps.

Telles sont l'énumération et la description exacte des objets que j'ai recueillis, dont la plupart seront déposés dans la collection particulière de votre comité du département de l'Oise;

Essayons de déduire quelques conséquences générales de cette découverte et de ces observations.

Aucun emplacement de camp romain n'a été reconnu jusqu'à présent dans le voisinage de Pouilly.

Les voies romaines les plus rapprochées de cette localité, indiquées dans la savante notice archéologique, publiée par M. Graves sur le département de l'Oise, sont, 1.° celles de Beauvais à Paris par *Petro-*

mantalum, ou Mantes ; 2.° celle de Beauvais à Pontoise, dite chemin de la Reine Blanche. Pouilly se trouve entre ces deux voies, à huit kilomètres environ à l'est de la première, et à plus de six kilométres à l'ouest de la seconde.

Il n'est donc pas vraisemblable qu'il y ait eu sur ce point un établissement militaire.

Les fragments décrits étaient accumulés pèle-mèle et sans ordre. Rien d'entier ni de complet ne s'est rencontré parmi eux. Il paraît évident que c'était là un réceptacle où l'on jetait les débris provenant d'une habitation voisine.

Cette habitation, située au fond d'une vallée fertile arrosée par un ruisseau, devait appartenir à un établissement agricole. Le nombre considérable de vases indiqué par les fragments observés, la finesse de quelques-unes de ces poteries, démontrent que cet établissement a eu quelque durée et qu'il était occupé par un personnage de quelqu'importance.

Il est bon de rappeler d'ailleurs, que le hameau de Montoisel, situé sur le point culminant du coteau qui domine Pouilly, a été signalé par M. de Cambry, dans sa description du département de l'Oise, comme bâti sur les ruines d'un temple consacré à Isis. Ce lieu était peut-être un poste d'observation, d'où l'on veillait à la sureté des établissements de la vallée.

J'avais déjà trouvé à Montoisel des fragments de tuiles à rebords ; des tuiles semblables ont encore été observées dans la vallée de Fresneaux, parallèle à celle de Pouilly, et située seulement à 1,200 ou 1,500 mètres de distance.

Il faut donc conclure de ces faits qu'à l'époque de

l'occupation du nord de la Gaule par les romains, cette partie du territoire des *Bellocassi ou Vellocassi*, aujourd'hui le Vexin, a été le siège d'établissements pacifiques; et que la domination romaine a pu s'étendre et se fixer en quelques endroits d'une manière paisible, au-delà des camps et des places de guerre, et loin des postes militaires, au point d'y créer des exploitations rurales et peut-être même des villes de plaisance.

Espérons que des recherches ultérieures et de nouvelles découvertes éclairciront pour l'avenir ce qui est obscur aujourd'hui, et que substituant la certitude aux conjectures, elles dévoileront un jour des événements et des faits encore ensevelis dans la nuit des temps.

C'est dans ces considérations, Messieurs, que je vous prie d'accueillir favorablement le faible tribut que je vous apporte. Assurément les objets que j'ai signalés à votre attention, n'offrent rien de remarquable en eux-mêmes, aucun d'eux n'a une valeur intrinsèque; aucun d'eux ne serait prisé dans une collection d'antiquités; mais la découverte de débris antiques peut offrir un intérêt indépendant de la valeur réelle et de l'importance de ces débris. Que des produits de l'industrie romaine soient découverts dans un lieu où le séjour des romains est un fait constaté et reconnu; qu'on les rencontre dans les camps, dans les villes où ces vainqueurs des Gaules avaient fondé des établissements durables; cette découverte en elle-même, n'apprendra rien de nouveau à l'archéologie; la valeur artistique ou matérielle des objets trouvés est seule dans ce cas à considérer.

Mais lorsqu'un gisement nouveau est constaté, lors-

que des signes sensibles et irrécusables du passage, ou plutôt du séjour de la civilisation romaine, viennent à être reconnus dans une localité ignorée, il y a là un fait nouveau acquis à la science ; c'est un renseignement neuf et intéressant pour la topographie archéologique de notre pays.

Le but de nos efforts doit être de rapprocher et de coordonner entre elles ces observations partielles qui, éparses et disséminées, demeureraient à jamais stériles et sans résultats.

La société que vous avez fondée, aura accompli une œuvre vraiment utile et digne de la haute mission que vous vous êtes imposée, si elle parvient à grouper les connaissances individuelles et à les réunir en un faisceau, pour en faire jaillir la lumière. Elle retracera ainsi, depuis la plus haute antiquité, l'histoire du pays que nous habitons, et nous fera suivre pas à pas la marche si lente, et tant de fois interrompue, des progrès de la civilisation.

ESSAI sur la classification archéologique des Monuments religieux du moyen-âge, par M. le D.r Eug. Woillez, *de Clermont (Oise), membre titulaire non résidant.*

Qu'il me soit permis, Messieurs, de profiter de la circonstance qui nous réunit, pour vous soumettre quelques considérations au sujet d'une nouvelle classification générale des monuments religieux du moyen-âge. Jeune encore et au début d'une publication archéologique de quelque importance, j'éprouve d'autant plus le besoin de vous exposer les idées générales qui m'ont été suggérées de prime abord par l'étude de ces

édifices, que ces idées diffèrent sensiblement de celles qui ont été admises jusqu'ici.

Cependant, Messieurs, je dois vous faire observer que mon intention n'est pas ici de trancher définitivement la question délicate dont je vais vous entretenir; je veux seulement vous en présenter un simple aperçu pour vous en faire comprendre et apprécier l'ensemble, du point de vue que j'ai choisi.

La classification des monuments religieux du moyen âge, auxquels uniquement se rapporte tout ce qui va suivre, est chose tellement importante que, sans elle, la science archéologique dont elle exprime le progrès, ne saurait convenablement se constituer (je dis la science, car l'archéologie est une science essentiellement historique, que je ne confonds pas avec l'*histoire de l'art*). La classification est un guide infidèle ou sûr qui dirige l'archéologue dans ses recherches par des sentiers trompeurs ou par la voie la plus certaine; aussi la science restera à peu près stationnaire, tant que le principe fondamental de la classification restera défectueux; elle fera au contraire des progrès rapides dès que le principe sera tel qu'il doit être.

Sans remonter du *roman primordial*, dont M. de Caumont a établi les limites entre le v.e et la fin du x.e siècle, et prenant mon point de départ à cette dernière époque, je rappellerai qu'alors il se créa un nouveau style d'architecture, caractérisé par la fusion des éléments latins et byzantins des temples préexistants du christianisme. Il n'entre pas dans mon plan de vous tracer un tableau descriptif complet de cette nouvelle architecture; il me suffit de la poser comme point de départ, les monuments les plus anciens du

moyen-âge que nous avons sous les yeux remontant à peu près tous à l'époque où elle apparut.

Si, des premières années du XI.e siècle, on embrasse la longue période qui se termine vers la fin du XVI.e, on est frappé de la dissemblance chronologique qui existe entre les monuments religieux. Qu'il y a loin, en effet, de la lourdeur et de l'ornementation compliquée du style roman de la première de ces époques, à la pureté magnifique et grandiose du style de St.-Louis ! Et combien encore celui du XVI.e siècle s'éloigne des deux précédents ! Cependant, tous ces styles s'enchainent les uns les autres et se fondent ensemble par des styles intermédiaires : c'est un fait reconnu, sans qu'on en ait tiré les conséquences les plus importantes.

Tous les styles admis jusqu'à présent, Messieurs, le *roman*, celui de *transition*, et le groupe de ceux qui caractérisent l'architecture dite *ogivale*, sont des points d'arrêt conventionnels dont les limites n'ont pu être nettement définies. Ce qui le prouve, c'est d'abord l'embarras extrême des archéologues lorsqu'ils veulent classer les nombreux édifices religieux d'un pays, et qu'ils sont obligés, beaucoup de monuments se trouvant par leurs caractères complétement en dehors des divisions adoptées, d'admettre des styles intermédiaires sur la limite des styles établis. Ce qui démontre encore le vague et l'incertitude de ces limites, c'est que, dans le XII.e siècle, par exemple, assigné au style de *transition*, on trouve au commencement des édifices dont presque tous les caractères sont romans, tandis que, dans les dernières années, ils revêtent tous les caractères du style ogival dit *à lancettes* (du moins il en est ainsi dans le Beauvoisis). Nous devons forcément

conclure de tout cela que la classification adoptée est insuffisante, et que la meilleure sera celle dans laquelle viendront facilement prendre place tous les faits existants.

La classification de M. de Caumont, dont les ouvrages ont ouvert la carrière à une foule d'archéologues qui s'ignoraient eux-mêmes, a été un immense bienfait pour l'étude archéologique des monuments religieux. Disons le pourtant sans hésiter, parce que c'est notre conviction profonde : elle doit être modifiée jusque dans ses racines, du moment que l'étude s'approfondit d'avantage.

La raison en est simple, un style d'architecture étant formulé par un ensemble de caractères généraux et partiels aussi nombreux que les éléments qui le constituent, un seul de ces éléments de style, la forme de l'arcade comme tout autre, ne peut suffire comme donnée fondamentale de classification. Si, en effet, la forme de l'arcade peut être regardée comme type essentiel, on ne doit rigoureusement considérer comme du *style roman pur* que les édifices exempts de toute forme ogivale; comme de *transition* tous ceux où le plein cintre se voit à côté de l'ogive; enfin, comme du style *ogival* les monuments dans lesquels le plein cintre a complètement disparu. Or, un simple fait, mais qui est capital, empêche qu'il en soit ainsi : c'est que des monuments, romans par tous leurs caractères, peuvent présenter des ogives, et que le plein cintre se remarque sur des édifices du style dit ogival et même caractérise les monuments batards et insignifians des siècles plus rapprochés du nôtre. En vain voudra-t-on corriger ce que ces trois bases de classification (le

plein cintre, l'ogive et le mélange de l'un et de l'autre) ont d'essentiellement défectueux, en groupant au-dessus des autres caractères de style qui paraissent se rapporter à chacune d'elles, on ne fait que démontrer plus évidemment leur peu de solidité. Un seul caractère ne suffit donc pas, et l'on doit tenir compte de tous les caractères réunis.

Le secret d'une bonne classification est là : j'espère que ce qui suit, Messieurs, va vous le démontrer.

Le style roman du XI.e siècle étant constitué, bientôt l'architecture chrétienne se développe, grandit pendant deux siècles, comme se développe et grandit le corps de l'homme pendant l'enfance et la puberté ; puis elle acquiert toute sa virilité pour subir ensuite une loi de décadence ; et, en quelque sorte, de décrépitude et de mort, analogue à celle à laquelle doivent obéir les corps vivants. Cette comparaison, qui est exacte, doit vous faire pressentir que l'étude approfondie des monuments religieux du moyen-âge est loin d'être aussi facile qu'elle le parait au premier abord, lorsqu'on n'envisage le style chrétien qu'à des époques arbitrairement déterminées en négligeant la fusion incessante des éléments si nombreux et si divers de cette architecture.

Ainsi, entre les deux points extrêmes qui viennent d'être indiqués, et qui sont séparés par une période de près de six siècles, le style chrétien, considéré en masse, présente un progrès ascendant, un état passager de perfection accomplie, puis une décadence graduelle, décadence complète, à cela près cependant que l'habileté artistique de l'ouvrier continue à se développer de plus en plus. Ces phases diverses peuvent être

caractérisées par une seule expression qui les embrasse toutes; par le mot *transformation*. L'architecture chrétienne est, en effet, au moyen-âge une immense transformation dans laquelle on peut signaler sans doute quelques points d'arrêt; mais ils ne sont que temporaires, fait qu'il est essentiel de rappeler.

Voyons en général comment se fait cette transformation architectonique.

Les éléments distinctifs du style roman ne restent pas à leur état primitif jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par les éléments dits *gothiques*. Ils se modifient d'abord, se transforment ou se laissent infiltrer par des éléments inconnus jusqu'alors, qui, en leur succédant, apparaissent successivement de plus en plus nombreux, tandis au contraire que les éléments romans deviennent de plus en plus rares, puis disparaissent même complètement pour être remplacés par les éléments nouveaux, si improprement appelés *gothiques*. Ceux-ci dès-lors règnent seuls, mais finissent par se modifier eux-mêmes et se perfectionner jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à constituer le style de St.-Louis. Jusqu'à ce point culminant, l'architecture chrétienne, par une admirable transformation non interrompue, a été en progrès; mais dès la fin du XIII.e siècle, une transformation en sens contraire s'opère, et cette décadence graduelle est la dernière expression de l'architecture religieuse du moyen-âge.

Dans cette immense transformation générale dont les éléments successifs se confondent comme les couleurs du spectre solaire, il n'existe en réalité aucun style avec des caractères spéciaux qui ne se retrouvent ni sur les monuments immédiatement antérieurs ni sur ceux qui

lui sont postérieurs. En un mot, il n'existe que des temps d'arrêt : époques de convention que l'on peut en quelque sorte saisir au passage, mais qu'il faut se garder de considérer seulement comme étant isolées en négligeant les époques qui les précèdent et qui les suivent.

Dans l'état actuel de la science, les points d'arrêt les mieux caractérisés sont 1.° le style roman du XI.e siècle; 2.° le gothique du milieu du XIII.e siècle; et enfin 3.° le style dit *flamboyant*. Les divisions à établir dans les deux grandes périodes de transformation intermédiaires à ces points d'arrêt sont d'autant plus difficiles à établir, que les données actuelles de la science ne peuvent suffire à un pareil travail. Aussi, me réservant de pousser la question jusqu'à ses limites extrêmes dans l'ouvrage que j'ai entrepris sur le Beauvoisis, dois-je me contenter de l'effleurer ici en disant comment j'entends la division principale à établir, à leur point de fusion, entre le style roman et le style du temps de St.-Louis, que je dénommerais volontiers style *mystique pur*.

L'époque pendant laquelle les éléments du style roman du XI.e siècle se sont modifiés, transformés et pénétrés d'un petit nombre d'éléments gothiques, mais qui est toujours caractérisée par la prédominance des caractères romans, est pour moi la période de *transformation romane*.

Lorsque, immédiatement après, dans les dernières années du XII.e siècle, le style roman ne se manifeste plus que par de rares caractères partiels, tandis que les éléments dits *gothiques* sont au contraire en grande majorité, la période de *progression du style mystique* commence; et, se dépouillant presque aussitôt de tout

élément roman, se continue dans le XIII.e siècle, pour finir par se résoudre en un point d'arrêt principal (*style mystique pur*).

Mes travaux actuels ne comprennent que le style roman pur et la période de transformation romane, une des époques les plus curieuses de l'architecture chrétienne. Je n'entreprendrai pas de vous en tracer actuellement le tableau complet, de vous en indiquer la naissance, de vous en faire suivre le développement : un tel résultat ne peut être le fruit que de longues et laborieuses recherches, encore seulement ébauchées. Comment, en effet, sans rapprocher les uns des autres les faits analogues, pour les grouper, les comparer et les envisager sous toutes leurs faces, pourrait-on saisir l'apparition de chaque élément, les modifications qu'il subit, comment il se perd au milieu des éléments nouveaux qui surgissent? Comment d'avance vous initier aux secrets enfouis dans cette mine féconde des faits, et par quels moyens pourrai-je maintenant, avant cette pénible analyse faite, vous présenter la synthèse archéologique qui ferait suivre pas à pas les progrès de l'architecture religieuse réédifiée avec son langage et sa poésie mystérieuse, qui montrerait cette architecture en rapport avec la société qui l'a enfantée, et signalerait enfin les réactions exercées par l'œuvre sur ses auteurs?

C'est là, Messieurs, la tâche aussi difficile que magnifique devant laquelle j'ai eu peut-être la témérité de ne pas reculer.

En résumé :

La meilleure classification me parait être celle dans laquelle on tient compte de tous les éléments archi-

tectoniques. Pour atteindre ce but, j'admets dans ma classification générale trois points d'arrêt transitoires qui lui servent de jalons principaux, et, entre ces trois points d'arrêt, deux grandes périodes intermédiaires de transformation. On sait que je distingue dans la première deux divisions principales : la *transformation romane* et la *progression du style mystique*. Voici au reste le tableau méthodique de l'ensemble, qui sera peut-être par la suite susceptible de quelque modification.

Classification des Monuments religieux du moyen-âge, depuis le commencement du XI.e *siècle jusque vers la fin du* XVI.e

I.er temps d'arrêt transitoire : (*point de départ.*)	1.° STYLE ROMAN PUR.	
1.re transformation principale :	2.° PROGRESSION ROMANO-MYSTIQUE.	A. *Transformation du style roman.* B. *Progression du style mystique.*
II.me temps d'arrêt transitoire :	3.° STYLE MYSTIQUE PUR.	
2.me transformation principale :	4.° TRANSFORMATION ET DÉCADENCE DU STYLE MYSTIQUE.	
III.me et dernier temps d'arrêt transitoire :	5.° STYLE DIT FLAMBOYANT.	

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'avais à vous présenter, mû par le désir d'être utile et non par celui de me poser en réformateur. Ce qui précède est sans doute une ébauche bien imparfaite du sujet ; mais j'espère qu'aidé de votre expérience et de

vos lumières, je pourrai le féconder convenablement, si, comme je dois l'espérer, les honorables suffrages qui m'ont encouragé et soutenu dès le début ne me font pas défaut.

Notice sur une découverte de monnaies carlovingiennes (commencement du IX.e *siècle), faite à la ferme de Morvillers, canton de St.-Just, arrondissement de Clermont (Oise), par M.* A. LEROY. Comte de Caillon

Au mois de septembre dernier, des ouvriers creusant une cave dans la ferme de Morvillers, firent une découverte fort curieuse, peu connue du comité, mais sur laquelle M. le directeur m'a récemment prié de donner quelques détails.

On avait à peine déblayé quelques centimètres de terre, que la pioche exhuma d'un terrain argilo-crayeux, une très grande quantité d'ossemens humains, entassés sans ordre jusqu'à une profondeur d'environ trois mètres. Parmi ces débris on trouva quelques squelettes de forme et de proportions gigantesques; la plupart n'avaient point leurs têtes à la place qu'elles devaient naturellement occuper. Tous ont paru appartenir à des adultes ou à des vieillards et il ne s'en trouva aucun offrant les caractères du squelette de l'enfance ou de la femme.

On ne découvrit dans cet ossuaire dont on ne connait point encore toute l'étendue en surface, aucune trace de cercueil, aucun vase ni aucun autre objet d'art, si ce n'est, sur le milieu du fémur droit d'un des squelettes, une petite masse d'argile et de terreau, tenant agglomérées ensemble *dix-huit petites pièces de monnaie*, de la grandeur et épaisseur de nos

liards et recouvertes d'une mince patine, d'un brun verdâtre.

Ces pièces, toutes en argent à peu près pur, ont pour légende, d'un côté et entre deux couronnes de grainetis serré : HLVDOVVICVS IMP†. Dans le champ, une croix cantonnée de quatre points à la hauteur de ses bras. De l'autre côté ou revers, on lit, sous un cordon en grainetis : XRISTIANA RELIGIO, et on voit dans le champ un portail d'église, dont le fronton est surmonté d'une petite croix.

Sur ces dix-huit pièces, la légende de face ou royale n'a subi aucune variante, et conserve partout la même orthographe ; quant à celle du revers, elle a subi, comme l'aspect du portail, quelques modifications qui doivent les faire attribuer à plusieurs monétaires. Ainsi, les plus correctes portent XRISTIANA RELIGIO: quelques unes XRISTIANA RELGIO : et plusieurs n'ont point l'X qui remplace notre CH ; c'est la croix du fronton qui en tient lieu.

Ces derniers, d'une très belle conservation, reproduisent à peu près tous les caractères de notre monnaie au IX.e siècle, nous n'avons point hésité, avec l'aide de Leblanc, à les attribuer au règne de Louis-le-Débonnaire.

Voilà, Messieurs, ce qu'avait d'intéressant, au point de vue numismatique, le petit trésor de Morvillers. A quelle époque et dans quelles circonstances, a-t-il été enfoui dans cet endroit rempli de cadavres? Nous n'avons aucun document historique, aucune tradition locale qui puissent jeter quelque lumière sur ces questions. De nouvelles fouilles pratiquées dans la même localité finiraient peut-être par nous en apprendre d'avantage.

MEMBRES ADMIS.

MM. Danse, Député du département de l'Oise, à Beauvais, membre titulaire non résidant.

Piers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St.-Omer, membre correspondant.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Offerts pendant le 4.e trimestre de 1841.

1.° Par M. le Ministre de l'instruction publique : 1.° Papiers d'état du cardinal Granvelle, publiés par M. Weiss, 2 vol. in-4.°. ; 2.° Chronique du religieux de St.-Denis, tom. III, in-4.°. ; 3.° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, tom. IV, in-4.° ; 4.° Procès des Templiers, publié par M. Michelet, tom. I, in-4.°; 5.° Statistique monumentale de Paris, liv. 1. 2. 3. 4, gr. in-folio. — 2.° L'Institut, journal des sociétés savantes, septembre, octobre. — 3.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France n.° 8, 9, 10. — 4.° Mémoires de l'Académie d'Arras, 1 vol. in-8.° avec 1 carte. — 5.° Rapport présenté à la Commission d'antiquité du département de l'Aisne, par M. Em. Caron, secrétaire, broch. in-8.° — 6.° Annales de la Société d'agriculture de Lyon, tom. IV, liv. 2 et 3.e — 7.° Compte rendu de la Commission d'histoire de Bruxelles, tom. V, séance de juillet 1841. — 8.° Revue anglo-française, 2.e série, 6.e livraison. — 9.° Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture etc. du département de la Somme, 1 vol. in-8.° 1841. — 10.° Le Puits artésien, 1.re année 1837, 1 vol. in-8.°, 5.e année, livraison 8 à 12.e — 11.° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2.e trimestre. — 12.° Mémoire archéologique sur la Tour de Monthlery, par M. Du-

chalais, broch. in-8.° — 13.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n.° 87 et 88. — 14.° Mémoires de la Société royale des sciences de Lille, année 1840, in-8.° — 15.° Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tom. XVII, in-8.° — 16.° Bulletin de la Commission historique du département du Nord, n.° 2, in-8.° — 17.° Société littéraire de France par provinces et par départements, par M. Duchesnes, in-18. (Extrait de l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France.)— 18.° Entreprise de Henri IV sur l'Artois, par M. Piers, broch. in-8.° — 19.° Considération sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre, par M. Piers, broch. in-8.° — 20.° Département de la Somme extrait de la Carte topographique de France lévée par les officiers de l'état-major, 4 feuilles in-folio, donnée par M. le Préfet de la Somme. — 21.° Département du Pas-de-Calais, extrait de la Carte de France levée par les officiers de l'état-major, 6 feuilles in-folio, donnée par M. le Préfet du Pas-de-Calais.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Goze, pharmacien à Amiens, les empreintes en plâtre des sceaux de l'abbaye de Foresmontiers, de Jeanne d'Eu, femme de Regnault, vidame d'Amiens, vers 1300, et de Jeanne, comtesse d'Alençon, dame de Beaugency. Ce dernier sceau se trouve sur l'hommage fait en 1291 à l'Evêque d'Amiens, d'un cierge de 100 livres. — 2.° Par M. l'abbé Roze, curé de Tilly-lès-Conty, une lampe en terre cuite, trouvée dans le cimetière de cette commune.— Le musée a reçu en outre dans le dernier trimestre de 1841, une collection d'objets antiques, trouvés dans le pays. Cette collection,

qui n'est pas sans importance, avait été formée avec autant de soins que d'intelligence, par M. Harnepon, surnuméraire dans les contributions, à Conty; en mourant, au mois d'octobre dernier, il l'a léguée au musée d'Amiens.— Les objets les plus remarquables sont : des entraves trouvées avec des fragments d'os humains sur le bord de la chaussée Brunehaut, près St.-Ouen; un écusson en marbre blanc découvert dans des fondations, rue des Lombards, n.° 8; un candelabre en bronze, dont la tige est supportée par un animal chimérique; cet objet très-curieux peut être attribué au XIV.e siècle; il a été trouvé dans l'ancien prieuré de Conty, à 3 mèt. de profondeur; un sceau en cire verte de Jean de Conty, (XIII.e siècle), et des vases de diverses formes, etc. — Dans la séance du 10 novembre, la Société des Antiquaires de Picardie, en exprimant les regrets que lui cause la perte prématurée de ce jeune archéologue, a, par une mention honorable, témoigné sa reconnaissance pour cette marque de généreuse sympathie. Des remercîments ont été votés à la famille pour le pieux empressement qu'elle a mis à exécuter les dernières volontés de M. Léon Harnepon. Espérons que cet exemple trouvera de l'écho et que les amateurs comprendront que le plus noble usage qu'ils puissent faire de leurs richesses archéologiques, c'est d'en faire profiter le pays.

SOMMAIRE.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Pages.
Comité central	105.
Comité de Noyon	108.
Comité de Beauvais	109.
Lettre de Charles VII à Philippe de Bourgogne, par laquelle il lui annonce qu'il l'a choisi pour parrain de son troisième fils; réponse de Philippe, communiquées par M. Lavernier	110.
Notice sur des fragmens de poteries romaines découvertes à Pouilly par M. Daudin	117.
Essai sur la classification archéologique des monuments religieux du moyen-âge par M. Woillez	122.
Notice sur une découverte de monnaies carlovingiennes par M. Leroy	131.
Membres admis	133.
Ouvrages offerts	*ibid.*
Objets offerts au Musée	134.

ERRATA.

Page 96, ligne 10, *au lieu de :* Séance du 16 Avril, *lisez :* Séance du 16 Août.

Amiens.— Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 12 janvier.

Les membres composant le bureau pour l'année 1842, nommés dans la séance du 8 décembre, sont installés.

Président, M. Lemerchier ✻, docteur en médecine, membre honoraire de l'académie d'Amiens.

Vice-Président, M. Ledieu, propriétaire.

Secrétaire-Annuel, M. Bisson de la Roque, substitut du Procureur du Roi.

M. Lemerchier, président, prononce l'allocution re-reproduite page 144.

Sur la proposition du Président, des remerciements

sont votés aux membres du bureau dont les fonctions viennent d'expirer, pour le zèle et l'activité qu'ils ont déployés.

— M. Dutboit présente une nouvelle suite de dessins à la plume des monuments du département de la Somme, qu'il a exécutés sur les ordres de M. le ministre de l'instruction publique, pour le specimen de la statistique monumentale des départements.

— M. Obry lit un mémoire sur le *Lévirat* :

— M. Danjou communique une relation manuscrite *du Siège de Beauvais* par le duc de Bourgogne dit le Téméraire, en l'année 1472. (M. S. in-folio, sur papier, de 18 pages, sans nom d'auteur, appartenant à la bibliothèque de M. Danjou).

Conformément à l'article 9 des statuts et 19 du réglement, le comité central approuve le choix fait par le comité de Beauvais de M. de la Croix-Vaubois, continué dans les fonctions de directeur pour 1842.

— M. Dorbis, trésorier, présente l'état des recettes et dépenses de la société pendant l'année 1841 et le président nomme pour vérifier les comptes, MM. Lefebvre, Lavernier et Bazot.

Séance ordinaire du 9 février.

— M. Bazot lit une notice sur la bizarrerie que présentaient les obligations de quelques droits féodaux et fait connaître un de ces droits appartenant aux religieux de l'abbaye de St.-Jean d'Amiens, qu'ils exerçaient sur la terre de Savière et qu'il a trouvé consigné dans une reconnaissance du 15 octobre 1514.
Voyez p. 147.

— La société entend la lecture d'un mémoire de M. Cléon-Galoppe, membre de l'académie d'Amiens, ayant pour titre: *Introduction à l'origine et progrès de la ville de Montdidier depuis Charlemagne jusqu'à* 1793.

L'auteur, après avoir passé en revue les diverses opinions émises sur l'origine et l'antiquité de Montdidier, s'arrête à celle qui fait naître cette ville au 8.e siècle, sur l'emplacement du camp de Didier. Il la montre s'augmentant peu à peu, acquérant quelqu'importance sous Philippe-Auguste, érigée en comté et gouvernée par une longue suite de comtes; assiégée en vain par Robert Knoles, prise par Jean de Lancastre, en 1393; passant tour-à-tour sous la domination de la Flandre, du roi et du duc de Bourgogne; rachetée par Louis XI, qui l'eût cédée sans l'opposition du parlement; fortifiée par ce même roi, détruite par l'incendie; enfin elle est prise encore par le duc de Bourgogne, Louis XI la punit en la livrant au pillage et la fait renaître de ses cendres en 1478. Poursuivant cette analyse rapide, il suit la ville dans la guerre de religion, nous la montre de nouveau victime de ce fléau, assiégée par les Espagnols sous Louis XIII dont les lettres royaux déclarent, comme ceux de Louis XIV, qu'elle a bien mérité, jusqu'à l'époque où la révocation de l'édit de Nantes lui enleva environ un tiers de sa population. Cette introduction n'est, dit l'auteur, qu'un simple exposé des faits qu'il doit reprendre en détail dans le corps de l'ouvrage dont il s'occupe. Des remerciements sont votés à M. Cléon-Galoppe pour cette intéressante communication.

— On entend ensuite la lecture d'un rapport de M. de St.-Germain sur les travaux du comité de Beau-

vais pendant l'année 1841, et un autre rapport du même membre, au nom de la commission du musée.

Séance du 9 mars 1841.

M. le Président informe que M. le Préfet a accepté le titre de Président honoraire qui lui a été offert par le bureau.

— La société entend la lecture d'une notice de M. Colson, sur quelques médailles provenant de la découverte de St.-Paul-au-Bois (Aisne). Il appelle surtout l'attention sur une Julia Mammea d'une conservation parfaite dont le dessin et une empreinte en cire ont été faits et offerts par M. Mony. La légende du revers IVNO AVGVSTAE, dit M. Colson, est connue, mais la figure de Junon, assise avec un diadême sur la tête portant un lis dans la main droite et un *Phallus* couché sur le bras gauche, m'a semblé sortir des types ordinaires.

M. Rigollot, qui a examiné la pièce que le dessin et l'empreinte de M. Mony reproduisent fidèlement, ne saurait y voir un Phallus mais un enfant emmailloté. On a souvent représenté Junon dans cette position et c'est ainsi que ce revers est figuré dans un vieil ouvrage italien qui, s'il n'a point donné une exacte reproduction de la pièce, en a du moins reproduit le symbole et l'idée.

— M. Cléon-Galoppe, admis en qualité de titulaire résidant, remercie la société de son admission, dans un discours ou il traite de l'alliance de l'histoire et de la poésie.

— M. l'abbé Corblet informe que le conseil munici-

pal de la ville de Roye a voté une somme de 1,500 fr. pour la restauration du portail de l'église St.-Pierre. Il appelle l'attention de la société sur ce portail, l'un de ceux où l'on rencontre le roman le plus pur et les ornements qui résument le mieux le genre de l'architecture du XII.e siècle, et pour lequel M. l'architecte Ramée a promis d'intéresser le comité des arts, et d'exciter la sollicitude du gouvernement; en même temps il demande, au nom de M. le doyen dont l'administration a été si favorable à l'église, que la société émette son avis sur les réparations qu'il conviendrait de faire à ce monument.

Une commission composée de MM. Hardouin, Duthoit et Garnier est nommée, et chargée de présenter son rapport dans la prochaine séance.

— M. Lefebvre fait au nom de la commission un rapport sur le compte présenté par le trésorier. La société vote des remerciements à M. Dorbis, trésorier, pour son zèle et son exactitude.

— M. Dufour lit un rapport sur l'emploi de la somme de 600 fr., allouée par le conseil municipal pour achats d'objets pour le musée, pendant l'année 1841. Ce rapport, destiné à être envoyé à M. le Maire, conformément à l'article 3 de la délibération du 3 mars 1841, est approuvé.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 24 janvier 1842. — M. de St.-Germain lit un rapport sur les travaux du comité, pendant l'année 1841. (Voir page 149).

Le même membre lit un autre rapport au nom de

la commission du musée, qui s'est enrichi de dons offerts par MM. Martin, adjoint au maire de Bury, Lievre, Moillet, Danjou, Le Mareschal, de Cloiseaux, Paradis, Levisse, Maillard, curé de Goincourt, Devergies Ziegler et Richard.

Séance du 21 février 1842.— M. Hamel annonce que dans le cours des travaux qui s'exécutent actuellement dans les bâtiments de l'ancien évêché, on a trouvé divers fragmens d'architecture, tels que frises, clefs de voûte et ornemens divers qui seront conservés, et dont il sera fait hommage au musée.

M. Le Mareschal lit une notice sur une copie levée par lui d'un plan au crayon de l'enceinte des murs de la cité de Beauvais. Ce plan est tracé sur une feuille qui a été reliée dans un registre in-f.°, appartenant à M. Borel de Bretizel, faisant partie de la bibliothèque du château de Bachivillers et portant pour titre: *Recueil sur Beauvais et le Beauvoisis.* — Ce plan n'est lui-même qu'une copie tracée par M. Borel, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Beauvais, car les indications y sont de sa main. — Toutefois l'original était plus ancien et devait être antérieur à 1680. C'est ce que M. Le Mareschal n'hésite pas à induire de l'emplacement que parait y occuper le séminaire, dans l'enceinte du palais épiscopal, emplacement d'où il fut retiré vers 1680, pour être transporté dans les bâtimens de l'abbaye de St.-Symphorien.

M. Le Mareschal donne ensuite lecture d'une liste des rues de Beauvais classées par paroisses. Cette liste est extraite d'un cahier de 4 feuilles, relié dans le *Recueil sur Beauvais* précédemment cité. L'écriture de

ces feuilles paraît être de la première moitié du XVII.e siècle. La première page porte en marge, mais d'une écriture plus récente, le nom de *Tiersonnier*, avec la date de 1739.

Il termine ses communications par la lecture de réflexions sur l'église cathédrale de Beauvais (basse-œuvre). Ces réflexions, littéralement extraites du même manuscrit, sont l'œuvre de M. Borel ci-dessus nommé. Une copie en sera déposée aux archives du comité.

M. Hamel expose que dans la dernière session du conseil municipal de Beauvais, une proposition a été faite tendant à solliciter du conseil général du département l'abandon à la ville de Beauvais des bâtimens et dépendances, actuellement occupés par la cour d'assises et qui bientôt resteront sans destination. Sur cette proposition, une commission a été nommée pour évaluer les dépenses à faire pour la conservation de ces bâtimens. M. Hamel pense que le musée y serait convenablement placé, et que cette destination obtiendrait l'approbation des administrations départementale et municipale. Le comité donne son adhésion à toutes les démarches qui seront faites dans ce but.

M. Dupont-White, membre de la commission des titres et documens, et chargé d'explorer la bibliothèque de Madame Lecaron de Troussures, rend verbalement un compte sommaire des découvertes qu'il y a faites. Il a trouvé dans cette bibliothèque un certain nombre de documens et de travaux, non-seulement sur l'histoire de Beauvais et du Beauvoisis, mais sur l'histoire de France en général, les mœurs et usages du moyen-âge. Parmi les documents qu'il a remarqués dans cette bibliothèque, il cite particulièrement: 1.° un mémoire

historique sur l'abbaye de Lannoy, (ordre de Citeaux) communiqué en 1755 par le Rev. P. procureur de cette abbaye, et composant un cahier manuscrit de 36 pages sur papier; 2.° Une notice sur le château et les vidamies de Gerberoy, extrait d'un ouvrage anonyme et inédit sur les antiquités du Beauvoisis; cette notice forme un cahier de huit pages; 3.° une notice sur la chatellenie de Milly, formée de 11 feuilles détachées; 4.° un mémoire de M. de Nully sur la noblesse du Beauvoisis, 40 pages; 5.° des notes extraites de l'histoire ecclésiastique de Tillemont; 6.° un projet de dénombrement de l'élection de Beauvais en 1696; 7.° des remarques particulières sur Beauvais, formant un cahier de 10 pages; 8.° recherches sur la question de savoir si les rois de la première race portaient ou non de la barbe, à l'occasion de leurs statues à St.-Lucien, 22 pages; 9.° mémoires sur l'antiquité et la nécessité de la justice de la commune de Beauvais, et sur les empiétements de celle des évêques. Brochure de 94 pages, 1704; 10.° 104 brevets, délivrés par d'Hosier, garde de l'armorial, concernant plusieurs familles de Beauvais et des environs, et diverses communautés, paroisses et églises. On y remarque les armes de la ville de Beauvais, composées d'un pal d'argent sur fond de gueule.

— Plusieurs objets sont offerts au musée par MM. Le Mareschal et Omont.

Discours prononcé par M. Lemerchier, *Président*, *pour l'année* 1842.

Messieurs,

J'ai été très-sensible au témoignage de confiance que

vous venez de m'accorder, en me désignant pour présider la société pendant l'année 1842 : cependant s'il était permis à mon âge de conserver encore de l'amour-propre, j'aurais, quelque vive que soit ma reconnaissance, reculé devant le dangereux honneur d'occuper une place qui a été remplie jusqu'à ce jour, de la manière la plus brillante.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les nombreux services que MM. Rigollot, Le Serrurier et Hardouin vous ont rendus dans l'exercice d'une fonction toujours difficile et souvent fort délicate.

Vous vous rappelez aussi avec quel sentiment parfait des convenances et quelle supériorité, ils ont présidé nos assemblées générales ou plutôt ces fêtes de familles où tous les membres de la société, répandus dans les départements voisins, viennent se joindre à leurs collègues amiénois pour concourir au succès de notre institution et resserrer de plus en plus entre eux les liens de la plus franche confraternité. Voilà, Messieurs, ceux qui ont ouvert la carrière que vous m'avez chargé de parcourir après eux. Si du moins l'un de vos fondateurs que nous avons vu remplir avec éclat la place de secrétaire-perpétuel pendant plusieurs années, si celui qui a enrichi vos annales par la publication d'un intéressant mémoire sur les cryptes de Picardie et surtout par un remarquable ouvrage sur les Coutumes locales du bailliage d'Amiens que le conseil général a jugé digne de ses encouragements, si M. Bouthors, que vous aviez appelé l'an dernier à l'honneur de la vice-présidence, avait consenti à accepter le fauteuil qui lui appartenait à tant de titres, vous n'auriez, aujourd'hui, à vous inquiéter ni de l'avenir,

ni même de la gloire de la société ; mais il m'est impossible de vous le dissimuler, Messieurs, j'ai toujours été, par les occupations de ma vie entière, étranger aux études et aux recherches qui sont le but constant de vos travaux, j'avouerai même que je connais à peine la signification des termes qui composent la langue archéologique, et je n'ai eu dans le temps de mon admission dans votre sein, d'autres droits à vos suffrages que le hasard d'une fonction administrative qui m'ayant mis à portée d'apprécier l'étendue des connaissances et le caractère honorable de chacun de vous, m'a inspiré le plus vif désir de vous appartenir.

Je ne puis donc, Messieurs, vous offrir que du zèle, et j'ai besoin que vous m'accordiez votre bienveillant concours afin de suppléer à mon insuffisance ; ainsi, j'espère que vous voudrez bien m'aider à entretenir dans le sein de la société, cette bonne harmonie qui est fondée sur une estime réciproque, et ce dévouement aux seuls intérêts de la science qui honorent ceux qui la cultivent. Vous joindrez vos efforts aux miens afin de donner, s'il est possible, plus de force et de développement à notre organisation actuelle, enfin nous chercherons ensemble le moyen de procurer à vos travaux la publicité, j'ai presque dit la popularité que leur importance mérite et qu'elle réclame.

D'un autre côté, Messieurs, vous me permettrez de vous rappeler les engagements que presque tous les membres-résidants de la société, ont contractés envers elle, à des époques plus ou moins éloignées. Je ne parle ici, ni de M. Bouthors qui a promis de mettre à votre disposition la suite de son ouvrage, ni de M.

Lavernier qui doit vous soumettre incessamment le reste des immenses recherches auxquelles il se livre, sur l'organisation municipale d'Amiens, pendant le XIV.e siècle, et qui étaient oubliées, depuis cette époque, dans les archives de notre mairie, ni de M. notre secrétaire-perpétuel qui compte présenter à votre prochaine assemblée générale, le texte des voies romaines et le mémoire explicatif que tous les amis des études historiques attendent avec une vive impatience, et qui doit faire presqu'autant d'honneur à la société qui les publiera, qu'à l'auteur qui les rédige.

Mais nous avons des comptes à régler avec quelques autres membres, qui nous doivent des lectures, des communications et des rapports.

Espérons, Messieurs, que chacun de vous s'empressera d'acquitter ce que j'appelle une dette d'honneur ; et moi qui ne puis remplir, au milieu de tant de collègues éclairés et laborieux, que le simple rôle du sergent de bataille du bon La Fontaine, je mettrai tous mes soins à obtenir que la société ne souffre pas trop de mon passage, et en quittant la présidence, je m'estimerai heureux si vous daignez me faire l'application des vers d'Horace sur l'action de la lime.

Reconnaissance d'un droit des religieux de St.-Jean d'Amiens sur la terre de Savières, communiquée par M. Bazot.

Sont comparust personnellement discret personne, maistre Pierre André et Nicolas Affin et Denis Dumont, Loïs Dupuis tous religieux de St. Jehan d'Amiens.

Ils ont etez advouez dans leurs chapitre de leurs

abbez et freres religieux dud. couvent et ont montrez leurs advouement signez dudit abbez et desdits religieux, et Adrien de Clabault escuyer seigneur de Linerœux et de Vaux en Amienoys pardevant M.e Adrien de St. Delys escuyer seigneur de Hancourt lieutenant de son grand Bailly d'Amiens et etant tous assemblés, lesd religieux et ledit Clabault assistez de leurs conseils.

Comme etant ledit Clabault possesseurs d'un fief tenans et mouvans de ladite seigneurie de Vaux et dependans et à cause dudit fief ledit Clabault auroit plusieurs beau drois à prendre sur certaine terre labourable au terroir de Savière et ledit abbez ou commis qui demouront dedans ledit Savière et ledit abbez ou commis seront tenus de venir appeller ledit seigneur de Vaux à Vaux sous peine de soixante-quinze sols d'amende pour aller renter dessus lesdites terres de Savières qui seront ici declares par bout et côtéz.

Item d'un bout aux terres de M. de Flesselle et d'autre bout aux haie et passage dud. Savière et d'autre costes au chemin qui maine de Savière à Bertangle, et d'autre costes aux chemain qui maine de Flesselle à Amiens, dont le rentaige est tel que de neuf du cent des grains qui seront semèz et depouillèz sur les terres ci-dessus nombrées, dont ceux de Savière sont tenus amener en la grange dudit seigneur de Clabault ou ses comis moistié aud. Clabault naptient sad. p.t et portion desd. nœuf jarbes du cent qui se p.lit avec led. seigneur de Grilus.

Lesd. abbez et religieux ou leurs commis tous les ans aux feste de Pasque seront tenus d'appreter ou faire appreter ung d'hiner suffisant a l'abbez et venir appeller ledit de Clabault en sa maison ou ses commis

à cette fin que led. Clabault a aille prendre led. d'hiner avecq son train et après le repas faict ceux qui demeureront dedans led. Savière seront tenus d'amasser tout les poullaile et quelque fort que ce soit avecq grains par trois fois et apporter aud. Clabault ung baton de pesanteur d'une livre et demie, et de deux piez et demy de longueur, de le recevoir par led. Clabault ou son commis pour rouer trois fois à travers desd. poullaile amassées par trois fois avec grains, et ce que ledit Clabault ou son commis en tuera et en blessera seront à lui et les poura faire porter où bon lui semblera et a cette fin que lesd. abbez et religieux ou leurs commis n'en prennent cause d'ignorance nous avons passez lesd. lettres, en leurs presence et pardevant nous les gens tenans le siege présidial d'Amis le quinzième jour d'octobre mil cinq cens quatorze et avons signez cy dessoules les present lectres en sont obligez par devers led. Clabault lesd. cy dessus nommés et avons faict applicquer les seigne de deux notaires pour plus grande assurance pour ledit Clabault et aussi lesd. religieux ci-dessus nommés ont signez cõe il ont estez advouez dudit abbez et des religieux aux possassions desd. lectres et accompaignez de leurs cseil. Signé P. André. Nicolas Réné. Louis A. S.t Lis. Juez notaire. J.ll Colamat notaire le tout avec parephe.

Rapport du secrétaire du Comité local de Beauvais, *M.* St. de S.t-Germain, *sur les travaux de l'année* 1841, *lu à la séance mensuelle du* 24 *janvier* 1842.

Messieurs,

Analyser les travaux de votre comité pendant l'an-

née de son début, c'est rappeler en même temps la cause et l'origine de son institution, le but de son organisation et les moyens pris pour l'atteindre.

Ce compte rendu vous présentera donc deux choses : votre première page historique, pour ainsi dire; et l'énumération méthodique des travaux accomplis durant la session de 1841.

Histoire.

Pendant le cours de l'année 1836, Amiens vit naître dans ses murs une société d'archéologie pour le département de la Somme. Rechercher, décrire et conserver tous les monuments antiques et historiques du pays, publier le résultat des découvertes, tel fut d'abord l'objet d'institution d'une société qui commençait avec 14 membres. En peu de temps, grâce au zèle et à l'activité des fondateurs, elle prit un accroissement prodigieux ; les encouragements les plus flatteurs lui arrivèrent de toutes parts ; tous les noms chers à la science s'empressèrent de se ranger sur la liste de ses affiliés ; de précieux résultats furent obtenus, et après quelques années de travaux et de succès, la société d'archéologie du département de la Somme, devint, par un nouvel arrêté, *Société des Antiquaires de Picardie*. Dès-lors, ne se bornant plus au seul département de la Somme, elle étendit le domaine de ses investigations aux limites de toute la province. Amiens fut établi comme le centre d'action vers lequel aboutiraient pour s'y réunir et se fortifier les élucubrations individuelles. Mais comme les membres de la société n'étaient pas repartis également sur l'étendue du sol historique qu'elle voulait explorer, il ne pouvait y avoir

simultanéité d'efforts dans la province de Picardie. Il pouvait arriver que l'arrondissement d'Amiens, par exemple, fut étudié avec ardeur, tandis qu'un autre plus éloigné du centre, tel que celui de Beauvais, aurait pu demeurer dans l'oubli. Pour parer à ce grave inconvénient, la société n'avait qu'un moyen : fonder des succursales dans chacune des fractions de l'ancienne Picardie. Par une disposition nouvelle de ses statuts, elle arrêta en 1840 que des comités locaux, permanens, correspondans avec le comité central par l'intermédiaire d'un directeur, pourraient être établis dans les villes chefs-lieux d'arrondissement ou de canton, des départements composant la Picardie, autres que le département de la Somme, et dans lesquels il y aurait au moins cinq membres titulaires non résidans. Une circulaire en date du 1er février 1840 fut publiée à cet effet, et adressée à tous les membres. On ne pouvait rester sourd à un appel si national, et on ne le fut pas. Dans la même année, Compiègne, Noyon, Beauvais voulurent se créer un comité local.

A Compiègne, le comité fut organisé sous la direction du savant M. de Cayrol, et à Noyon sous celle de M. le docteur Richard, homme d'un savoir recommandable.

L'honneur d'etablir à Beauvais un comité local d'archéologie était encore réservé à la science et au mérite; il revenait en toute justice à MM. Graves et de Lacroix-Vaubois, qui d'ailleurs appartenaient à la société des antiquaires. Désireux l'un et l'autre de contribuer à la création d'un corps de citoyens zélés qui serait le tuteur des monuments et de l'histoire de cette ville; ces Messieurs s'assurèrent du concours de plu-

sieurs amis des arts, qui, en décembre 1840, se firent présenter à la société d'Amiens pour y être reçus membres titulaires non résidans, et pour être autorisés, en cette qualité, à fonder un comité local à Beauvais.

Dès le 7 janvier 1841, il y eut à l'hôtel de ville une réunion organisatrice, et vous considérerez à bon droit les personnes qui la formèrent comme membres fondateurs. Ce sont: MM. de Lacroix-Vaubois, Graves, Gibert, l'abbé Barraud, Danjou, Dupont-White, Daniel, Mansard, Le Cointe, Chevereau, Desjardins, Sallé, Turodin, St. Ricard, Leroy, Le Mareschal, et St. de St.-Germain.

Quatre séances qui eurent lieu dans ce même mois de janvier, furent consacrées à la discussion et à la rédaction des articles organiques. En vertu de l'autorisation émanée du comité central d'Amiens le 13 janvier, le comité local de Beauvais fut définitivement constitué le 20 janvier 1841. Un bureau fut nommé et composé ainsi qu'il suit:

Directeur, M. de Lacroix-Vaubois.
Vice-directeur, M. Graves.
Secrétaire, M. de St.-Germain.
Secrétaire-adjoint, M. Le Cointe.
Trésorier, M. Gibert.

Félicitez-vous, Messieurs, d'avoir compris dès le principe l'inutilité des longs réglements et d'avoir évité les embarras administratifs. Une société scientifique a d'autant plus d'avenir qu'elle a moins de codes. Votre expérience vous a donc bien conseillé le jour où vous adoptâtes un réglement court et simple, dont toutes les dispositions sont énoncées d'une manière nette et

précise. Ces dispositions vous sont connues, et il est inutile que je vous les rappelle. Vous avez donné au bureau un plein pouvoir administratif, et lui avez abandonné la direction de vos finances. Quant au personnel, vous savez qu'il se compose: 1.° de membres titulaires non résidants qui paient une cotisation annuelle de 20 fr.; 2.° de membres correspondants qui ne paient que 10 fr.; 3.° de correspondants libres, qui ne pouvant se soumettre à aucune cotisation ont toutefois bien mérité du comité par d'importans services. A part quelques modifications nécessitées par la localité, votre réglement rentre dans celui de la société, auquel d'ailleurs vous êtes soumis; il a été revu dans la séance du 20 décembre; fidèles au principes dans lequel vous l'aviez conçu, vous n'y avez fait aucune addition.

Mais Messieurs, c'est peu d'être bien organisé, il faut encore avoir un but, et ce but il faut l'atteindre. La société a pour objet la recherche, la description et la conservation des antiquités de la province; et les statuts que tous vous avez sous les yeux indiquent assez clairement la marche à suivre dans ces différentes études. Tout ce qui touche de près ou de loin à l'art architectural, graphique, musical et littéraire, tout ce qui tient à l'histoire de la province, est de votre domaine, car la société n'a fondé les comités locaux que pour élargir la sphère de ses explorations. Il est bien vrai que conformément aux articles 15 des statuts, 21-23 du réglement, la circonscription territoriale du comité de Beauvais ne doit comprendre que l'arrondissement dont cette ville est le chef - lieu; néanmoins, loin d'être limitées à l'histoire et aux monuments de sa

circonscription, les études de tout comité local sont pleinement identifiées à celles du comité central. C'est surtout vers les édifices de l'antiquité et du moyen-âge que se dirigeront vos recherches; l'histoire de notre vieille France est écrite avec ses forts, ses églises, ses châteaux et ses murs crénelés. Interrogez les pierres, elles vous répondront. « L'étude des lois conduit à l'é-» tude des mœurs, l'étude des mœurs à l'étude des » arts. Les lois, les mœurs, les arts se résument dans » les monuments (*) ».

Une fois bien arrêté le but de votre association, il ne s'agissait plus que de prendre les moyens nécessaires pour y arriver.

Usant du droit qui lui en fut conféré par le réglement, M. le directeur a nommé plusieurs commissions destinées à entreprendre les divers genres de travaux qui entraient dans les attributions du comité. Ces commissions furent donc composées d'hommes spéciaux par leurs connaissances ou leurs aptitudes. Mais ici, Messieurs, l'ordre naturel des idées m'amène à vous entretenir des travaux du comité, travaux auxquels les commissions ont pris la part la plus active.

Travaux.

Commission du Musée. Instituée le 25 janvier 1841, cette commission se forma d'abord de MM. Graves, Mansard, Daniel, Leroy, Ricard, Turodin, de M. le directeur et du secrétaire qui en font partie de droit. Plus tard on leur adjoignit MM. Woillez, Hamel, Desjardins et Lefèvre-Soyer. L'objet de cette commission

(*) Lettre des fondateurs au Préfet de la Somme.

est suffisamment indiqué par son titre, ses membres ont été constamment préoccupés du soin de le remplir. « La formation d'un musée archéologique vous a » dit M. Graves, comprend deux choses d'égale im- » portance; 1.° l'appropriation d'un local où puissent » être rangées méthodiquement les collections; 2.° l'as- » semblage des objets curieux qui rentrent dans le do- » maine de l'archéologie positive. » Vous avez senti le besoin d'un local affecté uniquement au dépôt de vos antiquités; pas d'inventaire régulier possible, pas de classification satisfaisante, avant le jour où vous aurez obtenu de la ville ce local tant désiré. Provisoirement, les objets de grande dimension, tels que sarcophages, chapiteaux, pierres tumulaires, boiseries et poutres sculptées, sont remis au magasin de la rue du Franc-Murier, et les objets plus délicats sont placés chronologiquement dans les galeries vitrées de l'hôtel de ville. Déjà, Messieurs, cinq rapports différents, dont deux présentés par M. Graves, et trois par le secrétaire, vous ont fait connaître en détail les nombreuses offrandes que vous avez reçues; je crois inutile de vous les rappeler ici. Vos efforts et vos recherches ont été couronnés d'un plein succès. Les temps celtiques, si avares de leurs trésors, vous ont fourni plusieurs haches en silex, un vase, des fragments de poteries, et deux anneaux en verre. A la période gallo romaine, vous devez quatre beaux sarcophages, une dizaine de vases, des armes, et des tuiles en profusion. Le moyen âge vous a légué des statues, des bas reliefs, des vitraux, des chapiteaux, des chartes et des manuscrits, et une infinité de débris d'architecture romane et ogivale. La renaissance vous a également payé son

tribut de paganisme et de colifichets, par quelques devantures et panneaux de bahuts, des figurines grotesques, et des poutres guillochées. Enfin de ces différentes époques vous possédez 350 médailles, que pour plusieurs raisons nous n'avons encore pu classer. Le musée existe donc, Messieurs, et vous le devez d'abord à ceux qui ont reçu de vous la mission de l'établir, puis à de nombreux donateurs parmi lesquels je me plais à citer: l'excellent M. Martin, adjoint à Bury, qui vous a doté à lui seul de plus d'objets que tous les sociétaires réunis n'en ont offerts; et M. l'abbé Maillard, curé de Goincourt, qui bien qu'étranger au comité, a néanmoins fait agir en notre faveur ce zèle généreux qui le caractérise, et dont il donne d'ailleurs des preuves si admirables dans le noble ministère qu'il exerce.

Commission des titres. Si le comité regardait comme urgent de rassembler avec ordre les souvenirs de l'antiquité, il n'était pas moins nécessaire de réunir ou de cataloguer toutes les pièces historiques qui intéressent le Beauvaisis. Une commission fut nommée pour dresser le catalogne des manuscrits, livres, titres et documens divers relatifs à l'histoire du pays, qui existent tant dans les bibliothèques et archives publiques, que dans les collections ou dépôts particuliers. Elle se compose de MM. Danjou, Dupont-White, Delacour, Le Mareschal, de Vadancourt, Fabignon. Dans la séance du 15 mars, M. Danjou vous a exposé avec lucidité le système de classification qu'il convenait d'adopter pour l'état du catalogue; vous avez approuvé ce système, et le catalogue a été dressé. Il porte pour titre: *catalogue de tous les ouvrages et documents imprimés ou manuscrits*,

relatifs à l'histoire de la Picardie, du Beauvaisis et du pays compris dans le département de l'Oise. Je n'entre pas dans les divisions et subdivisions que comporte un titre aussi général; il vous suffit de savoir que le catalogue existe, qu'il se grossit tous les jours de titres et d'annotations écrits par ces Messieurs, et pour ce faire, il a fallu explorer les archives départementales, celles de la ville de Beauvais, les archives judiciaires et celles des hospices, les bibliothèques publiques de la ville et du tribunal, celles de MM. Borel de Bretizel, de M. Le Caron de Troussures, de M. Le Mareschal etc., c'est-à-dire qu'il a fallu de l'érudition, du travail et de la persévérance. Ces Messieurs ne se sont pas bornés à faire une nomenclature sèche et stérile; plusieurs d'entre eux nous ont communiqué des mémoires pleins de charme et d'intérêt. M. Le Mareschal a jeté un aperçu sur les richesses historiques que possédait autrefois le Beauvoisis; citer Loisel, Louvet, Simon, Louis Borel, Etienne de Nully, Godefroy Hermand, Tiersonnier, Danse Borel et Bucquet, c'est rappeler d'un trait de plume ce que Beauvais a compté d'ecclésiastiques plus laborieux, de magistrats plus savans, d'habitans plus dévoués parmi les aïeux de nos concitoyens. « Nous venons tard à la moisson, disait l'an » passé M. Le Mareschal, ceux qui auraient dû se le » reprocher, nous en font, dit-on, un reproche, néan- » moins nous venons encore à temps, et je ne doute » pas que la société ne soit à même de recueillir quel- » ques fruits de son travail. » Grâces vous soient rendues, Messieurs de la commission des titres, cette année a porté des fruits, et nos arbres ont trop de sève pour nous menacer encore de stérilité. M. Delacour

vous a lu la description curieuse d'un manuscrit du XIV.e siècle appartenant aux archives du tribunal, et intitulé: *coutumes de Beauvaisis par Messire Philippe de Beaumanoir, bailly de Clermont.* M. Danjou vous fit connaître un manuscrit de sa bibliothèque contenant une relation du siége de Beauvais par Charles le Téméraire en 1472. On l'imprime en ce moment à Amiens. Vous apprendrez avec joie et reconnaissance la conduite généreuse de M. Fabignon à votre égard. Avec un zèle au-dessus de tout éloge et une persévérance de bénédictin, M. Fabignon a transcrit 7 cahiers extraits de la bibliothèque de M. Le Mareschal, pour en faire hommage au comité. Ces cahiers contiennent: 1.° un écrit intitulé, de l'hérésie de Luther et de calvin en plusieurs lieux. Trois cahiers formant ensemble 48 pages d'écriture. Cet ouvrage parait assez récent. Il contient un extrait de l'ouvrage du père Mainbourg sur le même sujet. 2.° Supplique présentée à Mg.r le cardinal de Gesvres par plusieurs curés du diocèse tendant à la condamnation de l'histoire du peuple de Dieu par le P. Berruyer. Un cahier de 16 pages d'écriture. 3.° Notes sur quelques paroisses, extraites des mémoires de l'abbé Pasquier de Wardandré. Trois cahiers de 58 pages d'écriture. M. Fabignon a ajouté à ces divers manuscrits des titres marginaux qui facilitent considérablement les recherches dans ces curieux documents.

Commission des monuments. Selon le vœu exprimé par M. Woillez dans la séance du 17 mai, cette commission fut nommée pour sauver et conserver par le dessin les derniers vestiges de l'ancienne cité de Beauvais. MM. Hamel, Woillez et Landon qui la composent ont pro-

mis les uns de dessiner, les autres de dresser l'inventaire en cinq chapitres de tous les objets d'art qui sont dans nos monuments religieux, civils et militaires. Voilà bien des promesses et des espérances; elles seront réalisées, j'aime à le croire pour l'an 1843.

Une autre commission fut instituée pour la réparation des portes de la cathédrale. A cette fin, une négociation a été entamée, mais comme elle n'est pas encore terminée, je n'en dois pas compte aujourd'hui.

Travaux individuels. En dehors des commissions spéciales, plusieurs de vos collègues se sont voués à des recherches particulières dont ils ont présenté le résultat au comité. Ainsi, avez-vous entendu avec le plus vif intérêt la lecture d'une notice sur l'origine des orgues et de l'orgue de Gonesse en particulier, notice où M. Hamel se montre à la fois savant et praticien habile; d'une lettre du même antiquaire sur un rouleau de parchemin couvert de sentences bibliques, trouvé en sa maison, rue St-Pantaléon; d'un commentaire de M. l'abbé Barraud sur ce philactère; d'une note de M. Daniel sur le temple présumé du Mont Capron; d'un rapport de M. Leroy sur les médailles de Louis le Débonnaire, découvertes à Morvilliers; etc..... j'aurais analysé chacune de ces pièces avec profit pour moi et nouvel intérêt pour vous, si les procès-verbaux n'en avaient successivement rendu compte.

Messieurs, ma tâche est terminée, et je suis heureux de ne l'avoir pas décorée d'un vain titre, car je viens de développer une série de travaux utiles, qui rentrent parfaitement dans votre but. Ces précieux résultats obtenus dès la première année de votre existence, doivent rassurer le doute des uns, fortifier la

confiance des autres, et donner à tous foi en votre avenir. Et d'ailleurs combien n'avez-vous pas de garants de stabilité? Oublierez-vous le patronage des hauts fonctionnaires de cette ville et du département, patronage sous lequel est immédiatement rangée votre institution? La bienveillance du public qui ne vous a jamais failli? Votre affiliation à la société des antiquaires de Picardie qui veille sur la destinée de ses comités locaux avec une sollicitude toute maternelle? surtout, par votre union au comité central, vous obtiendrez cette puissance d'action et de vitalité qu'acquièrent infailliblement des hommes associés par une même cause.

« L'association, dit dernièrement un de nos orateurs à une société de jeunes écrivains qui vient de se former à Lyon, l'association décuple, centuple les » forces de l'homme, elle en multiplie à l'infini les ré- » sultats ».

Puisse l'année qui vient de s'ouvrir, en multipliant les nôtres, fournir une nouvelle démonstration en faveur du comité archéologique de Beauvais.

MEMBRES AMIS.

MM. Galoppe d'Onquaire (Cléon), membre de l'aca- d'Amiens, membre titulaire résidant.

Vicomte de Courval, propriétaire au château de Pinon (Aisne).
C.te d'Hinnisdal, propriétaire, Régnière-Écluse (Somme).
Ricard (Eugène), propriétaire, Beauvais (Oise).
Herbault, architecte à Amiens.
Gressier (Edmond), avocat à Paris.

} Titulaires non résidants.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Offerts pendant le 1.er trimestre de 1842.

1.° Par M. de la Fontenelle, Revue anglo-française, 2.e série. 7.e livr. — 2.° Le Puits-Artésien, livr. 10.e 11.e, 12.e — 3.° L'investigateur, journal de l'Institut historique, N. 89. 90. 91. — 4.° L'Institut, journal des sociétés savantes, N. 71. 72. 73. 74. — 5.° Bulletin de la société de l'Hist. de France. N. 11. 12. 13. — 6.° Bulletin de la Commission royale d'Histoire de Bruxelles, N. 1. 5. 6. 7. 8. 9 du tom. 1.er, N. 2 du tom. 2.e, N. 11 du tom. 5.e — 7.° Bulletin de la société des Antiq. de l'Ouest, N. 3. 4. — 8.° Archives historiques du Nord de la France, tom. III. 3.e livr.— 9.e Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest, année 1840. 1 vol. in-8.e avec planch. - 10.e Mémoires de la société archéologique du Midi, tom. IV.e livr. VIII.e— 11.° Annales de la société d'Agriculture, etc. du Puy, 1839-40. 1 vol. in-8.°— 12.° Explication des monnaies gauloises en général, en prenant pour le point de départ le type complet des monnaies des anciens Rhédons, par M. Moët de la Forte Maison, in-4.°, pl.— 13.° Trouvères de la Flandre et du Tournaisis, par M. Arthur Dinaux, 1 vol. in-8.° encadré. — 14.° Notice sur les peintures sur bois de l'église St.-Etienne de Beauvais, par M. St. de St.-Germain. — 15.° Procès-verbal des délibérations du conseil général du département de la Somme, 1841, offert par MM. Duval et Herment. — 16.° Une cité picarde au moyen-âge, ou Noyon et le Noyonnois aux XIV.e et XV.e siècles, par M. Al. de la Fons, baron de Mélicocq.— 17.° Séance publique de la société d'agriculture, science,

arts et belles-lettres de Bayeux, broch. in-8.° — 18.° Mouton ou Aignel d'or, attribué à Jean III, duc de Brabant, par M. Hermant.— 19.° Poitiers et ses monuments, par M. Foucart. in-8.° planch.— 20.° De l'Arsin et de l'Abbatis des maisons dans le Nord de la France, par M. Le Glay, broch. in-8.° — 21.° Par M. Piers, les ouvrages suivants, dont il est l'auteur : 1.° Histoire de la ville de Bergues. Notices historiques sur Houdschoste, Wormhout, etc. 1 vol. in-8.° ; 2.° Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel, 1 vol. in-8.° ; 3.° les Anglais à St.-Omer, 1842. broch. in-8.°— 22.° Par M. Em. Breton : 1.° Antiquités de la ville d'Antibes, broch. in-4.° ; 2.° Essai sur les théâtres des Grecs et des Romains, broch. in-8.° ; 3.° Mémoire sur les Antiquités de la ville de Vaison, broch. in-8.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Guenard fils, une urne en terre grise de l'époque gallo-romaine et un fragment de cotte de mailles du XIII.e siècle, trouvés au Pont-de-Metz. — 2.° Par M. Fernand Mallet, 19 médailles françaises, tant en argent qu'en billon, trouvées dans les environs d'Amiens. Parmi ces pièces on remarque comme intéressant plus particulièrement notre pays, un denier de Péronne et un denier d'Artois.— 3.° par M. le comte de Boubers, propriétaire à Long, une petite figurine en bronze, trouvée dans la vallée de la Somme et représentant le dieu Theutatès des Gaulois. — 4.° Par M. Ludovic du Liége, propriétaire à Condé-Folie, un bahut en chêne avec cette inscription sur un des panneaux : *Coffre Jehan Rohault receveur du demaine Franchois Lennel receveur des aides et Adrien de Chaules*

maistre des ouvrages de la ville d'Amiens pour l'année comẽchãt au jour sainct Simon St. Yves an MVᶜXXII. — 5.° Par M. Patte-Prousel, menuisier, rue Delambre, à Amiens, un *Ecce Homo* en pierre, provenant de l'ancienne église St.-Firmin-le-Confesseur.— 6.° Par M. le docteur Rigollot, une pierre tumulaire de la fin du XIII.ᵉ siècle, portant gravée au trait la représentation d'un personnage couché sur des roses. En ogive on lit l'inscription suivante en patois picard : *Chi : gist : Janest : qui : fu : fiex : sire : Andrieu : Lemonier : pries : pour : li.* (Cet Andrieu Lemonier était mayeur d'Amiens en 1289).

OBJETS ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ

avec la Subvention accordée par le Conseil municipal d'Amiens.

1.° Un écusson en marbre blanc, aux armes de Antoine Seguier, 1.ᵉʳ abbé commendataire de l'abbaye St.-Jean d'Amiens, décédé en 1636.— 2.° Un vase en bronze à trois pieds, de l'époque Gallo-romaine, trouvé en 1839, dans une tourbière à Corbie. — 3.° Deux cuillières en argent, trouvées à Athies (Somme), avec d'autres antiquités romaines. — 4.° Deux fragments de poterie romaine en terre de Campanie, ornés de feuilles d'eau et d'animaux en relief, et une lampe en grès (XVI.ᵉ siècle). Ces objets ont été trouvés dans la tranchée de l'égout, à Amiens, place Périgord.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Pages.
Comité central — Séances	137.
Comité de Beauvais	141.
Discours d'installation de M. Lemerchier, Président pour l'année 1842	144.
Reconnaissance d'un droit des religieux de St.-Jean d'Amiens sur la terre de Savière, communiquée par M. Bazot.	147.
Rapport de M. St. de S.t-Germain, Secrétaire du Comité local de Beauvais, sur les travaux du Comité pendant l'année 1841	149.
Membres admis	160.
Ouvrages offerts	161.
Objets offerts au Musée	162.
Objets achetés avec la subvention du Conseil Municipal.	163.

Amiens.— Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 13 avril.

M. Hardouin lit un rapport sur les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1840).

— M. Breuil donne lecture de la première partie d'un travail analytique sur la mythologie germanique de Grimm. (Voir ci-après, page 187).

— M. Obry fait un rapport verbal sur un ouvrage de M. Leclere, ayant pour titre : *Archéologie Celto-Romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine ;*

Et sur l'*Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains*, par M. H. Géraud.

— M. Leserurier fait au nom de M. Piette, contrôleur des contributions directes à St-Quentin, hommage

d'un travail manuscrit intitulé : *Tracé des voies Romaines qui parcourent l'arrondissement de St.-Quentin*, avec une carte et des plans de détails. L'examen de cet écrit est renvoyé à la commission des voies romaines.

— M. Dufour annonce qu'il s'occupe de rédiger le catalogue du musée, et qu'il a déjà décrit plus de 50 objets.

— M. Ledieu adresse à la société : 1.° Une inscription latine qu'il propose pour la maison où est né le célèbre astronome Delambre ; 2.° Introduction à la science de l'étymologie ou Histoire des origines des établissements de la primitive Picardie ; 3.° Recherches sur les mots Picards *rédeur* et *rédérie*.

Séance ordinaire du 11 mai.

M. Bouthors donne lecture de la première partie d'un mémoire ayant pour titre : *Esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens au* XII.e *siècle* (Voir page 190.)

— M. de Grattier lit un rapport 1.° sur une notice de M. Du Chalais, intitulé : *Mémoire archéologique sur la tour de Montlhéry ;* 2.° Sur le recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. (tom. 1.er, 2.e série.)

— M. Breuil continue sa lecture sur la mythologie Germanique de Grimm.

— M. le Ministre de l'Instruction Publique écrit que par par arrêté, il vient de mettre à la disposition de la Société, un exemplaire de la monographie de la cathédrale de Chartres publié sous ses auspices par MM. Lassus, Amaury-Duval et Didron.

Séance extraordinaire du 25 mai.

M. Rigollot donne lecture d'une lettre de M. le baron F. de Roisin, de Lille, relative à un manuscrit d'origine Picarde. (Voy. page 197.)

Des remerciements sont votés à M. le baron de Roisin pour cette intéressante communication. — MM. Rigollot, Bouthors et Hardouin sont invités, d'ailleurs, à faire les recherches indiquées dans la lettre et à en faire connaître les résultats.

— Lecture est donnée d'une notice de M. Du Liége, membre titulaire non résidant, sur la coutume de Long.

Cette analyse de la charte accordée par Robert de Créseques, à la demande des habitans de la ville de Long, qui avaient perdu leurs titres lors du ravage de leur ville par les Anglais, est écouté avec beaucoup d'intérêt.

La société remercie M. Du Liége et le prie de vouloir bien lui donner copie de cette charte et des autres pièces qu'il a réunies sur cette commune, pour être déposées dans ses archives.

— M. Garnier fait un rapport verbal au nom de la commission chargée de répondre à la lettre de M. l'abbé Corblet, concernant les restaurations à faire au portail de l'église de Roye. — Après avoir examiné les dessins de ce portail qui se trouvent dans l'ouvrage de M. le baron Taylor, la commission serait d'avis que les premiers fonds devront être employés à consolider l'ensemble du portail et à rétablir les piédestaux endommagés des trois porches, sauf à réunir tous les documents propres à éclairer la question. Elle a été également unanime pour demander la suppression de la grande fenêtre

au-dessus du porche principal, et propose de la remplacer par deux fenêtres en plein-cintre, dont les archivoltes seraient ornées dans le style des cintres du porche. On conserverait à chacune des portions de galerie leur caractère d'époque différente et l'on pourrait sommer le pignon par une statue de St.-Pierre, patron de l'église, comme on l'a fait pour le pignon de St.-Germain-l'Auxerrois, et comme on le voit au porche central de la cathédrale d'Amiens.

— M. Hardouin fait observer que l'un de MM. les membres du comité de Beauvais, avait communiqué, il y a quelque temps, à ce comité, un manuscrit (ancien à ce qu'il paraît), du célèbre ouvrage de Beaumanoir sur les *Coutumes du Beauvaisis*. — L'importance de cet ouvrage est telle, ajoute M. Hardouin, que la Société de l'Histoire de France n'a point hésité à confier à M. le comte Beugnot, membre de l'institut, le soin d'en publier une nouvelle édition. Cette édition, destinée à remplacer la publication trop négligée, (quant au texte,) de La Thaumassière, vient de paraître chez le libraire Renouard. (1842. 2 vol. in-8.°). Il ne serait point sans intérêt de comparer ce nouveau texte à celui du manuscrit; et M. Hardouin compte sur la prochaine réalisation de l'espoir qu'il a conçu, d'une nouvelle communication du comité de Beauvais, concernant ce manuscrit, dont le possesseur et MM. ses collègues ont déjà, une première fois, signalé l'importance.

Séance ordinaire du 8 juin.

M. Duthoit offre à la société un dessin des bas-reliefs du soubassement du tombeau de Hautbourdin et

de Jacqueline La Trémouille, sa femme. Ces bas-reliefs ont été découverts dernièrement en déplaçant le tombeau que l'on voit dans l'église d'Ailly-sur-Noye.

— M. Garnier fait un rapport verbal sur l'ouvrage de M. P. Roger, ayant pour titre : *Archives historiques de l'Albigeois et du pays Castrais.* Il s'attache surtout à faire remarquer l'esprit de méthode et de classement rationnel qui distingue cette publication qu'il croit pouvoir signaler comme un modèle, aussi bien pour le fonds que pour la forme.

— Lecture est donnée des procès-verbaux du comité de Beauvais pour les séances de Mars et d'Avril ; et aussi : 1.° d'une notice sur un sarcophage trouvé près de Beauvais, (Avril 1842) par M. Graves ;

2.° D'une note sur quelques monuments celtiques des environs de Crépy, par le même ;

3.° D'une notice archéologique sur le canton de Chaumont, par le même.

Cette dernière notice sera publiée dans le bulletin suivant.

— M. Bouthors continue la lecture de l'esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens.

Une commission composée de MM. Guerard, Bazot et Garnier est nommée pour visiter la crypte récemment découverte dans l'église de St-Martin (ancienne collégiale) de Picquigny et signalée dans le journal le *Glaneur* du 4 juin.

La commission devra rechercher s'il existe dans l'église d'autres substructions du même genre, en constater la nature et dresser les plans.

Séance extraordinaire du 28 juin.

M. le Préfet informe la société que le ministre de l'intérieur a accordé une subvention de 3,000 francs

pour concourir aux restaurations de l'église de Berthaucourt, en faveur de laquelle la société a plusieurs fois sollicité une allocation du conseil général.

— M. Roger, admis en qualité de membre titulaire résidant, lit l'introduction et le premier chapitre d'un ouvrage qu'il va publier sous le titre: *Archives de Picardie et d'Artois.*

— Il est donné lecture d'une notice de M. l'abbé Corblet, sur le prétendu temple romain de St.-Georges-lès-Roye. Dans Cette notice, accompagnée d'un dessin extrait d'un Ms. de M. de Corcelles, il passe en revue trois manuscrits parlant de St.-Georges, qui se trouvent à la bibliothèque royale dans les cartons de dom Grenier. L'auteur de celui qui se trouvait entre les mains de M. de Billecoq, voit dans cet édifice un monument Gaulois. M. Boulanger, auteur du second, et Grégoire d'Issigny prétendent que c'est un temple Romain converti en église. L'auteur du 3.e Ms., qui est écrit tout entier de la main de dom Grenier, le regarde comme un monument consacré au culte de Mithras, ajoutant toutefois que la nef de St.-Lucien, bâtie au XIe siècle, offre des arcades presque semblables. Enfin l'abbé Lœbeuf, dans une lettre datée du 11 mars 1755, adressée au Père Daire, pense que c'est une église bâtie au XIIe siècle. M. Corblet, sans s'arrêter aux autres opinions, refute longuement la seconde, parce qu'elle a eu des échos et qu'elle a pour elle la tradition orale; puis, adoptant l'opinion de l'abbé Lœbeuf, il considère St-George comme appartenant à la période romane; l'examen du dessin et les descriptions rendant selon lui toute autre opinion inadmissible.

— M. Ch. Dufour donne lecture de deux sentences,

qui condamnent des pourceaux à être pendus par l'exécuteur de la haute justice pour avoir dévoré des enfants. La première a été rendue, en 1487, par les mayeur et échevins du monastère de St.-Martin de Laon; la seconde, en 1567, par le procureur des religieux et prieur du couvent de St.-Nicolas d'Acy, près de Senlis.

— M. Obry fait quelques rapprochements entre ces sentences, les lois de Moïse et les usages des Hébreux.

— M. Breuil ajoute quelques considérations tirés des usages germaniques. Il cite des sentences récemment rendues en Suède dans de pareilles circonstances.

— M. Breuil rapporte quelques faits relatifs aux pierres celtiques dites tournantes citées par M. Graves dans sa notice archéologique sur le canton de Chaumont lue à la séance du 8 juin. De pareilles pierres existent dans le département de l'Ain où elles portent le nom de *pierres qui virent*. Suivant la tradition, tous ces monolithes opèrent une révolution sur eux-mêmes dans la nuit de Noël et dans celle de Saint-Jean.

La société fixe au dimanche 17 juillet sa séance générale annuelle (1).

COMITÉ DE NOYON.

Séance du 16 février. — Cette séance est employée en délibérations relatives à l'administration intérieure du comité.

— M. de Cyzancourt offre au comité 19 médailles et monnaies, dont M. Colson se charge de faire la description.

(1) Par suite de circonstances imprévues, cette séance a été définitivement reportée au dimanche 24 juillet.

Séance du 9 mars. — M. Lequeux lit une notice sur la minéralogie et la géologie des environs de Noyon.

M. Richard propose au comité de tenir un registre dans lequel seront inscrits dans l'ordre chronologique tous les faits nouveaux et marquants qui se passeront dans Noyon et les environs ; puis de nommer une commission d'enquête, chargée de vérifier chaque événement près de l'autorité dont il ressortira par sa nature. « Si par suite de la déchéance de notre malheu-
» reuse ville, dit-il, nous n'avons plus à enregistrer
» des événements aussi importants que ceux qui ont
» illustré ses annales, il nous restera du moins à re-
» présenter les mœurs locales en recueillant les faits
» généraux et particuliers dont nous serons témoins...
» Pour être conséquents avec nous mêmes, nous de-
» vons lier l'étude du présent à celle du passé et ne
» point laisser de lacune entre deux époques qui se
» touchent de si près, que l'une passe chaque jour
» dans le domaine de l'autre. Attendre pour inscrire
» les événements qui s'accomplissent, c'est permettre
» au temps d'en altérer la vérité. Témoins de ceux-
» ci, nous sommes les plus aptes à les inscrire, et la
» nature des travaux auxquels se livre le comité, le
» désigne spécialement pour remplir cette mission.»

Après cette proposition, qui est prise en grande considération, M. Richart commence la lecture d'une notice historique dans laquelle il rappelle les principaux événements qui se sont passés à Noyon depuis l'année 1789 jusqu'a ce jour. Cette revue retrospective doit servir d'introduction au recueil des éphémérides faisant l'objet de la proposition.

— M. le docteur Colson lit ensuite une notice sur

une médaille romaine moyen-bronze, frappée à *Ilerda*, ville principale des *Ilerdenses* (Espagne). Il rectifie une errenr de géographie accréditée par les auteurs modernes, qu'il combat par des citations de Pline. Cette médaille, trouvée à Muille-Villette, près Ham, a été, pense M. Colson, frappée l'an 730 de Rome, après la guerre et la pacification de l'Espagne, par Auguste ; elle n'est décrite ni dans l'ouvrage de Flores ni dans celui d'Eckel ; il la regarde, pour cette raison, comme inédite.

Séance du 12 mai. — M. le docteur Colson lit une notice sur une médaille en bronze de Trajan, de module intermédiaire entre le petit et le moyen bronze, trouvée à Cus (Oise.) M. Colson signale les différences qui existent entre ces médailles, jusqu'ici passées sous silence par les numismates et sur lesquelles l'attention n'a été fixée que depuis la publication des N.os de janvier-février 1842 de la Revue numismatique, et les médailles de coin romain qui leur ont servi de modèle. Il fait remarquer que ces premières médailles ont dû être toutes coulées. Il n'ose point se prononcer définitivement sur l'usage auxquelles elles étaient destinées.

Cette notice est accompagnée d'un dessin de la médaille par M. Mony, l'un des membres du comité.

Séance du 9 juin. — M. Mony offre deux vases en poterie commune, un fragment de flûte et une larme en marbre blanc, trouvés dans l'ancien cimetière des Cordeliers, à Noyon.

— M. Colson soumet de nouveau à l'examen du comité la médaille de Julia Mamœa, où l'on trouve évidemment un *phallus* et non point un enfant comme

l'a cru M. Rigollot. M. Colson se livre à des considérations tirées de l'histoire ancienne et de la mythologie pour prouver que l'existence d'un *phallus*, associé à l'effigie de Junon, n'a rien que de très-conforme au culte de cette déesse, et que cela est tout-à-fait en harmonie avec les monuments qui existaient et les cérémonies religieuses qui se pratiquaient dans le temple de Junon, en Syrie. Il fait remarquer que Julia Mamæa était Syrienne d'origine, et que c'est une raison de plus pour que l'emblême du *phallus* associé à Junon, se retrouve sur sa médaille. M. Colson rappelle ensuite les fonctions attribuées à Junon dans la religion païenne et conclut en faveur de sa première opinion.

— M. de Cyzancourt lit une notice concernant l'histoire de l'ancienne abbaye du Mont-St.-Eloy, de Noyon, jusqu'à 1682.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 21 *mars* 1842. — M. de Vadancourt donne lecture d'une notice qu'il a rédigée sur le monument connu à Beauvais sous le nom de la tribune aux harangues ou la commune, et qui fut détruit en 1793. Ce monument, qui existait dans le cimetière St-Etienne et était appuyé contre l'extrémité septentrionale du transept de l'église de ce nom, servait depuis son établissement à haranguer le peuple dans les occasions solennelles, et le maire de Beauvais, en sortant de charge, à la fin de chaque année, y faisait ses remerciements à ses concitoyens. Le maire nouvellement élu y prêtait le serment de conserver la ville sous l'autorité du roi et de la défendre dans ses droits, privilèges, franchises et libertés. C'était aussi là qu'on

recevait le serment des pairs et des échevins de la ville après leur élection.

L'auteur de la notice, remontant à l'époque qui a précédé la construction de la tribune aux harangues, rapporte que les communiers de Beauvais, en possession du droit d'élire librement leurs officiers municipaux, se réunissaient alors pour cette élection devant le grand portail de l'église St-Etienne. Il cite à l'appui de cette assertion le procès-verbal de la prestation de serment du maire Guillaume Binet, à la date du 28 octobre 1477. Plus tard, et sans doute, à cause de l'exiguité du premier emplacement, on se porta dans la partie septentrionale du cimetière et on finit par se fixer à l'extrémité du transept où fut ultérieurement élevée sa tribune.

Ce monument n'avait consisté dans l'origine qu'en un simple tertre, surmonté de quelques constructions légères. On l'appelait alors la commune.

On trouve, en 1571, un avis des chanoines de St-Vast, établis à St-Etienne, pour prévenir le corps de ville du mauvais état de la tribune. Cet édifice avait alors la forme d'un amphitéâtre auquel on montait par un perron à trois faces.

De nouvelles réparations y devinrent nécessaires en 1629 et, à cette époque, le corps de ville ordonna une reconstruction intégrale sur un plan tout nouveau dont M. de Vadancourt fait connaître la disposition. Il est à remarquer qu'on y plaça trois écussons en pierre représentant les armes du roi, celles de M. Dauvet, sieur du Marets, capitaine de la ville pour le roi et celles de la ville, et deux tables de marbre noir sur lesquelles étaient gravées, en lettres d'or, deux inscrip-

tions dont l'une rappelait les circonstances dans lesquelles le monument avait été construit et l'autre se composait des deux vers suivans :

Regius hic mons est et in hoc de more quotannis
Francorum regi dextra fidesque datur.

C'est après cette reconstruction que le monument prit le nom de tribune aux harangues, concurremment avec celui de commune, qu'il conserva toujours.

De nouvelles réparations qui entrainèrent quelques modifications dans l'état du monument, eurent encore lieu en 1739.

Dans ce dernier état, la commune ou tribune aux harangues avait l'aspect d'un bastion d'une largueur égale à celle du transept de l'église. La facade se trouvait divisée en trois travées inégales, celle du milieu étant la plus haute et la plus large. La partie supérieure des murs était recouverte de longues dalles de pierre qui formaient une espèce de parapet. L'intérieur représentait une cour pavée à laquelle on arrivait de chaque côté, contre l'église, par un escalier de pierre assez large pour qu'on pût y passer deux de front et fermé dans le bas par une porte en bois. La saillie totale de l'édifice, depuis le mur de l'église jusqu'à la façade, était d'environ cinq mètres.

Après la lecture de cette notice, quelques membres de l'assemblée demandent si les trois écussons en pierre, trouvés à l'Hôtel-Dieu de Beauvais, et représentant les armes du roi, celles de la ville et celles d'un des membres de la famille Dauvet, ne seraient pas ceux qui avaient été placés en 1629 à la façade de la tribune.

M. de Vadancourt discute cette question en détail et se prononce pour la négative. Il fait d'abord observer que ces pierres ne paraissent pas être celles qui existaient en 1793 à la façade de la tribune, au moins en totalité, par ce qu'il a pu constater, tant par les souvenirs du dernier échevin reçu en ce lieu, que par deux dessins qu'il possède, que les armes de la famille Dauvet n'y figuraient plus à cette époque et avaient été remplacées par un écusson sans armoiries, mais portant une croix et une crosse en sautoir, surmonté d'un casque avec lambrequins et entouré du collier du St-Esprit. Ces pierres paraissent avoir été encastrées dans le mur où on les voyait encore, il y a environ 50 ans. Il n'est pas probable qu'à cette époque où l'on détruisait partout les moindres signes de la féodalité, on ait détaché soigneusement trois écussons d'un monument proscrit pour les placer dans un autre édifice public. Enfin les trois pierres de l'Hôtel-Dieu diffèrent en deux points principaux de celles figurées dans les dessins qui nous restent de la tribune aux harangues: ces pierres sont d'égale grandeur, et celles de la tribune étaient inégales; et, d'autre part, les armes de France et de Navarre, réunies sur la pierre de l'Hôtel-Dieu, étaient séparées sur celles de la tribune. Une dernière circonstance semble établir que les trois pierres dont il s'agit ne sont pas celles placées à la tribune; c'est qu'elles portent le millésime de 1622, antérieur de 7 ans à la reconstruction de la tribune, qui a eu lieu en 1629.

— M. Graves rend compte au comité, du nouvel envoi que lui a fait, le 9 de ce mois, son généreux et zélé correspondant, M. Martin de Bury.

M. Graves annonce qu'il a appris dans le cours d'une tournée qu'il a faite dans le canton de Chaumont, que des découvertes importantes pour la science et l'histoire nationale, avaient eu lieu dans une commune déjà signalée, sous plusieurs rapports, à l'attention des antiquaires. Il en rend compte ainsi qu'il suit :

« On a découvert le 15 février près d'Héronval, commune de Montjavoult, au lieu dit le Goulet de Merval, cinq sarcophages en pierre tendre qui étaient enfouis à soixante centimètres au-dessous du sol, au fond d'une petite vallée. Ayant appris qu'on y avait aussi trouvé des objets d'antiquité, je fis des démarches pour procurer ces objets au musée de la société; mais ils étaient déja dans les mains de M. Sanson Davillier, propriétaire du sol, et amateur d'archéologie, qui recueille avec soin tous les produits de l'art ancien dont les environs d'Héronval paraissent fort riches.

» D'après les notes que M. Sanson Davillier a bien voulu me communiquer, l'un des sarcophages était de la taille d'un enfant, les autres auraient du servir pour des adultes. Le seul qui recélât des antiquités avait cinq pieds de longueur, il contenait savoir :

» Des fragments d'une lame de fer et des débris, en fer aussi, qui ont dû appartenir à un harnois ou à une bride. Des boucles et des anneaux de bronze d'une conservation parfaite. Une bague d'un travail remarquable. Une aiguille de bronze destinée à écrire sur des tablettes. Ce bronze, essayé par M. Boutrons-Charlard, a été trouvé composé de 89 parties de cuivre, contre 10 d'étain; ce sont des proportions de bronze antique. Une urne ou vase de pâte grise, ornée, au goulot, de guillochages en lozange, imprimés

en creux. Un bracelet composé de pierres et de verroteries grossièrement taillées, mais à couleurs vives. Une défense de sanglier. Il y avait aussi deux squelettes qu'on a rapportés à des femmes.

« Un autre sarcophage renfermait trois têtes, ce qui semble indiquer que ce cimetière avait déjà été fouillé, de même que celui découvert en 1826 au sommet de Montjavoult. »

Le comité, tout en regrettant que les objets découverts à Héronval ne puissent pas enrichir le musée départemental, arrête qu'il en sera fait une mention détaillée au procès-verbal de ses séances, pour conserver autant que possible la trace de ces découvertes.

Séance du 18 *avril* 1842. — Dépôt est fait sur le bureau du plan de l'élévation de la façade principale du bâtiment de l'infirmerie de l'abbaye de St.-Lucien, tel que ce bâtiment existait à l'époque de sa démolition en ... ; ce plan est offert par M. Langlois, employé au secrétariat des hospices, et cette offre est acceptée à l'unanimité.

—M. Graves donne lecture d'une note sur un grand sarcophage trouvé vers la montagne St.-Symphorien près Beauvais, le 9 du présent mois d'avril. — M. Woillez annonce qu'il se propose de tracer les dessins de ce monument en y joignant des observations sur ses mesures et ses dimensions.

— M. Graves donne ensuite lecture de deux autres notes : l'une, sur quelques monolithes d'origine celtique des environs de Crépy (Oise,) désignés communément sous les noms de Men-hirs ou pierres levées ; l'autre, sur quelques monuments par lui observés tout récemment dans le canton de Chaumont.

Le comité, ouï la lecture de ces notes, arrête qu'elles seront déposées en ses archives pour y avoir recours au besoin, et vote des remerciments à M. Hersant, instituteur de la commune de Boury, en raison de son zèle et de sa participation aux investigations de l'un de ses membres les plus actifs.

M. Hamel-Pain dépose sur le bureau un dessin du dolmen de Trie. Méme dépôt d'une monnaie de Philippe de Dreux, évêque et comte de Beauvais, offerte par M. Landon, membre du comité, qui l'a trouvée dans l'ancien hôtel épiscopal. — Ces objets seront déposés aux archives et aux collections du musée.

M. Dupont-White lit une note de plusieurs ouvrages de la bibliothèque de M. Le Caron, dont la plupart ont rapport à l'histoire du Beauvaisis et de la ville de Beauvais.

Séance du 16 *mai* 1842. — M. Danjou, parlant des ruines de l'ancienne église de St-Thomas de Beauvais, regrette de voir ces ruines se détériorer de jour en jour, bien que l'on se soit toujours proposé de les conserver. Il exprime le vœu de voir prendre quelques mesures propre à garantir au moins la partie de ces ruines appelée le petit portail, soit en y plaçant un auvent, soit de toute autre manière.

MM. Daniel et Alexandre Delacour sont chargés de provoquer et de suivre, auprès de l'administration municipale, l'adoption de tous les moyens qui seront reconnus nécessaires pour la conservation des ruines dont il vient d'être parlé.

M. Fabignon dépose sur le bureau une copie d'un

manuscrit dépendant de la bibliothèque de la famille Borel au château de Bachivillers ; contenant le récit des principaux événements qui se sont passés dans la ville de Beauvais depuis l'an 1572 jusqu'en 1593. En même temps M. Fabignon lit une notice sur ce manuscrit, en présente sommairement l'analyse, et en lit plusieurs extraits qui donnent une idée et du style de l'auteur et de l'importance de certains événements qui y sont relatés.

Séance du 20 *juin* 1842. — M. Graves remet au comité un vase en verre, appartenant à l'époque de la domination romaine; il présente, dans sa partie inférieure, un ornement en relief figurant un feston dont les parties convexes sont tournées vers le pied. Ce vase, d'une belle conservation, a été trouvé à Goincourt. Il est offert au comité par M. l'abbé Maillard à qui le musée doit déjà beaucoup d'objets précieux.

Le même membre rend compte dans les termes suivants de nouvelles découvertes, faites dans le département :

« J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir le comité, des découvertes d'antiquités faites par M. Sanson Davillier aux environs de Montjavoult, et de lui remettre une note succincte des objets d'art qui avaient été recueillis dans des sarcophages enfouis au lieu dit la côte de Merval. M. Sanson ayant, depuis, continué ses explorations, j'ai pensé que vous attacheriez quelque intérêt à connaître le résultat de ses nouvelles recherches. On a pratiqué, le seize mai dernier, des fouilles sur l'emplacement du champ qui recelait les tombes déjà reconnues. On a bientôt rencontré neuf autres sarcophages disposés sur trois rangées parallèles et conti-

guës; deux rangs étant formés de trois cercueils chacun, et un autre de deux seulement; un petit sarcophage était posé en travers sur ceux-ci à trente centimètres environ au dessous du sol. Chacune des grandes tombes avait à peu près deux mètres de longueur, un mètre et demi de largeur, et vingt-cinq centimètres de creux; cependant leurs dimensions n'étaient pas exactement égales. Quelques uns portaient, à l'extérieur et près du bord supérieur, une moulure formée de lignes doubles croisant à angle droit, et figurant grossièrement une série d'X majuscules : XXXXXXX. M. Sanson, ayant fait soulever les couvercles de ces tombes, les trouva remplies de terre. Trois renfermaient chacune deux crânes entiers de volume inégal. On recueilit dans une autre, un glaive de fer à lame large et droite, munie d'une poignée avec sa garde, et un petit vase de terre noire contenant de la cendre, du charbon, et une parcelle de métal. Un cinquième était pourvu d'un vase plus grand, noir aussi, orné de deux rangs de guillochis autour de l'ouverture. Enfin on trouva dans la terre qui entourait les sarcophages, une médaille de grand bronze bien conservée, portant les noms FAVSTINA AVGVSTA qui ne laissent subsister aucun doute sur l'origine romaine de cette antique sépulture.

Ces faits sont intéressans par la réunion d'une médaille impériale avec les vases de terre à broderies ou guillochis que plusieurs personnes croient appartenir à un tems postérieur à celui de l'occupation romaine, et encore par les ornemens dont quelques uns des sarcophages étaient pourvus, circonstance presqu'unique dans le nord de la France.

M. Sanson m'annonce d'ailleurs qu'il destine au mu-

sée de Beauvais, une partie des objets trouvés à Hérouval ; je me suis empressé de l'assurer que vous recevriez ses dons avec reconnaissance.

M. Debonne, qui exploite depuis plusieurs années dans un but d'un grand intérêt industriel, les vastes tourbières situées entre Sacy-le-Grand et Pont-Ste-Maxence, s'est empressé d'offrir au musée, sur ma demande, neuf monnaies du quinzième siècle qui ont été recueillies depuis un an dans ses travaux d'extraction. On les a rencontrées à une profondeur de plusieurs mètres, à la partie inférieure de la masse tourbeuse, ce qui est déjà un fait assez curieux en lui-même. Ces monnaies ont en outre un intérêt tout spécial, car ce sont autant de témoins de l'occupation du Beauvoisis par les Anglais.

On trouve dans le nombre cinq pièces d'argent de l'espèce de celles qu'on nommait *grands-blancs*, appartenant au règne d'Henri VI qui, au commencement du quinzième siècle, s'intitulait roi de France et d'Angleterre. Leur face porte deux écus accolés, l'un aux armes de France, le deuxième écartelé de fleurs de lys et de léopards. On lit clairement au dessous, le nom HĒRICVS (henricus) et dans l'exergue : *Francorvm : et : anglie : rex*. Le revers montre une croix accompagnée d'une fleur de lys et d'un léopard, avec le nom HĒRICVS répété au-dessous.

Une autre pièce d'argent appartenant au module dit *petit-blanc*, a la même face que les grands blancs, mais la croix du revers, au lieu de signes, montre, à droite et à gauche, les consonnes H et R, élémentaires du nom Henri.

Une pièce de cuivre de la même époque et du même

souverain que les précédentes, est ce qu'on appelait un *double parisis*, du lieu où on les frappait. La face porte le nom couronné d'Henri en abrégé HERI surmontant une fleur de lys et un léopard, avec l'exergue abrégé : FRNRV.AGL.REX (*Francorum et angliæ rex*); le revers montre une croix fleurdelysée, avec l'inscription : *Parisius civis*.

Les deux dernières pièces, en argent et de même module que les grands blancs, sont des monnaies de Jean v, duc de Bretagne, compagnon du roi d'Angleterre. La face montre dans un cartouche quatre pointes d'hermine qui sont les armes de Bretagne, et pour exergue *Johannes Britonvm Dvx:* au revers est une croix potencée, avec la légende, *sit nomen domini benedictum*.

Ces monnaies, quoique de peu de valeur métallique, à cause de l'altération du titre, habituelle au quinzième siècle, ont toujours été recherchées à raison de leur importance historique. M. Debonne ne l'ignorait pas, et c'est à cause de leur intérêt local qu'il a voulu vous les offrir avec un empressement dont je lui ai témoigné par avance votre gratitude

Le territoire des Ageux, qui est contigu au marais de Sacy-le-Grand, parait receler un assez grand nombre d'objets antiques. On y a rencontré l'hiver dernier, une petite meule entière, c'est-à-dire présentant les deux pierres circulaires encore superposées. Tout près de là était une arme tranchante dans la forme des coutelas courbes auxquels on donne habituellement le nom de *francisque* et un fer de bêche de figure triangulaire. Ces deux objets ont été recueillis par M. Hou-

bigant. — Les médailles gauloises sont assez communes autour des Ageux.

On a découvert au mois de mai dernier dans la même localité, quantité de fragmens d'armes en fer et de poteries assez grossières; des vases en terre commune à anse, à goulot étroit, à bec triangulaire et le reste d'un fourreau de sabre en bronze. Tous ces débris ont trouvé place dans la riche collection d'antiquités départementales de M. Houbigant. Cet archéologue est porté à croire que le territoire des Ageux a été habité par une peuplade qui n'était pas romaine, et dont l'existence était peut être postérieure à l'occupation romaine. Il la considérerait comme d'origine franque et attribuerait à son industrie, les produits dont les restes sont encore si abondans. Cette opinion, déja exprimée par d'autres personnes à l'égard des poteries qui accompagnent les sarcophages de St-Martin-le-Nœud, de Chelles près Compiègne, de Remy et de nombre d'autres lieux, n'est pas encore généralement admise, et a même soulevé de vives contreverses. M. Houbigant nous fait espérer qu'il en développera les preuves dans une notice spéciale dont il se propose de vous faire hommage, et qu'il accompagnera de dessins nécessaires pour bien apprécier le caractère des ornemens dont la description la plus minutieuse ne donne jamais qu'une idée incomplète.

Je dois signaler à votre attention une autre rencontre intéressante pour la connaissance de la géographie ancienne du pays. Le comité sait que la station indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Litanobriga*, a été indiquée depuis le XVI.e siècle, successivement aux environs de Noyon de Pont-S.to-Maxence

et de Verneuil, et que dans ces dernières années, M. Honbigant, ayant eu occasion de reconnaître l'existence d'un ancien passage de l'Oise, un peu au-dessus de Creil, dans l'alignement d'une chaussée dont les débris présentent tous les caractères d'une voie romaine, on est arrivé à fixer sur ce point le *Litanobriga* de l'itinéraire ; l'emplacement se trouve d'ailleurs situé avec une justesse remarquable entre Beauvais et Senlis, à la distance indiquée par l'itinéraire entre la station *Litanobriga* et chacune de ces villes. Un pêcheur ayant tout récemment embarrassé son filet dans les débris d'un vieux pont encore debout au fond de la rivière, en a détaché quelques parcelles entre lesquelles on a trouvé un fer pareil à ceux dont les Romains faisaient usage pour les mulets et une médaille de grand bronze portant l'inscription ANTONINVS. AVG. ; cette découverte est une démonstration évidente de l'origine du pont, et elle vient ajouter la valeur d'un fait matériel incontestable aux inductions et aux calculs de distance qui, jusqu'à ce jour, s'accordaient pour démontrer, selon l'opinion préconçue de Danville, l'existence de la station, près du pont actuel de Creil.»

Le comité remercie M. Graves de ces intéressantes communications dont il ordonne l'insertion entière au procès-verbal, et le prie de se rendre l'interprète de sa reconnaissance auprès des personnes généreuses qui veulent bien faire profiter le musée des précieux produits de leurs recherches et particulièrement pour M. Sanson Davillier, dont les habiles recherches ont fait trouver tant de richesses archéologiques dans la contrée pleine de souvenirs historiques qui forme la limite du Vexin français.

M. Daniel, chargé conjointement avec M. Alex. Delacour, d'appeler l'attention de l'autorité sur les débris de l'ancienne église de St.-Thomas et sur les moyens de conserver les portions encore intactes de la façade occidentale de cette église, annonce au comité qu'il a visité avec son collègue les ruines de St.-Thomas, qu'il a reconnu que le petit portail était encore intact; mais que pour en assurer, d'une manière certaine, la conservation, l'administration municipale était dans l'intention de faire placer sur ce petit portail une feuille de zinc qui en complèterait la couverture et le garantirait des effets de la gelée, jusqu'à ce qu'on put prendre un parti définitif pour la conservation de cet intéressant débris de l'architecture du moyen-âge.

M. Graves demande qu'on s'occupe surtout de la conservation des chapiteaux des colonnettes qui ornent le grand portail, à cause du caractère spécial qui distingue ces sculptures.

ANALYSE DES PRINCIPAUX MÉMOIRES LUS AU COMITÉ CENTRAL.

Sur la Mythologie germanique de Grimm, par M. Breuil.

L'une des branches les plus intéressantes de l'histoire du moyen-âge c'est, sans contredit, celle qui embrasse les lois et les usages de chaque province. Le sujet est, du reste, aussi difficile que riche et varié. L'élément religieux y domine toujours, et il faut donner à ces expressions: élément religieux, leur sens le plus étendu. A côté du culte légal et de la doctrine épurée qui en est la base, on rencontre, effectivement, surtout à une époque de civilisation imparfaite, un mélange de croyances hetérodoxes et de pratiques supers-

titieuses qui, dans l'histoire du christianisme, jouent un rôle important. Beaucoup d'entr'elles se lient indissolublement à la vie civile ou privée. A diverses reprises, déjà, les érudits et les savants, en se préoccupant de cette branche des études historiques, ont signalé la haute antiquité et l'origine manifestement païenne de la majeure partie des manifestations religieuses dont nous parlons. Souvent elles fixèrent, sous ce rapport, l'attention des chefs de l'église chrétienne, et la série des prédications, conciles, décrets, etc., dirigés contr'elles, peut fournir matière aux recherches les plus curieuses.

Ce n'est point, du reste, à cette unique source que doit puiser l'histoire du culte et des superstitions, histoire qui, nous le répétons, se lie intimement à celle des lois et des mœurs. On surprend bien, ainsi sur le fait, la persistance de certaines pratiques païennes ou bizarres, mais on n'obtient qu'une lumière insuffisante sur leur véritable caractère, leur origine et les causes de leur durée. Il faut donc remonter jusqu'à leur berceau, et recueillir, dans le chaos des traditions et des textes qui composent l'histoire de l'Europe ancienne et moderne, tout ce qui concerne directement ce sujet; — tâche immense devant l'accomplissement de laquelle n'a pas reculé le prince des érudits contemporains, *Jacob Grimm*, auteur d'une grammaire, d'une mythologie et d'une histoire du droit Germanique.

Frappé des coïncidences et des analogies sans nombre que révèle une lecture comparée des livres de Grimm et des principaux textes de l'histoire de France ou de la Picardie, au moyen-âge, dans le domaine des lois

civiles ou religieuses, ou dans celui des usages et des mœurs qui s'y référent, M. *Auguste Breuil* a conçu la pensée de profiter de la connaissance approfondie qu'il a de la langue allemande, pour approprier, en quelque sorte, à notre histoire locale, tout ce que l'inépuisable érudition de Grimm pourra lui procurer. Déjà, M. Michelet, pénétré de l'importance d'une telle source, a tenté de l'utiliser dans *ses origines du droit français*.

M. Breuil se propose de coordonner, avec une analyse raisonnée des livres du savant Allemand, les faits les plus saillants de notre histoire dans la spécialité que nous avons indiquée. — Ils serviront de complément et d'application aux textes de Grimm, en même temps qu'ils trouveront, dans ces textes, leur commentaire naturel.

C'est d'après ces données que, dans deux lectures successives, l'auteur, commençant l'analyse du livre de Grimm, a présenté un résumé des principales idées admises dans l'antiquité et au moyen-âge, sur la divinité en général, c'est-à-dire sur l'Etre suprême et ses attributs, et sur la nature du culte qui lui était dû.

Entr'autres vérifications qu'il a pu faire de la persistance de certaines traditions païennes dans des cérémonies ou des institutions encore usitées sous le christianisme, M. Breuil a cité les faits suivants :

1.° *Les fiefs du soleil* de la féodalité allemande, c'est-à-dire ces domaines que le possesseur déclarait ne tenir que de Dieu et du soleil, sont, très-certainement, un souvenir du culte dont cet astre était l'objet.

2.° Nul doute, non plus, que les époques de la tenue des assemblées dites champs de mars ou de mai, sous

les deux premières races de nos rois, ou de celle des plaids généraux d'un grand nombre de coutumes, n'aient été réglées d'après la tradition religieuse qui, jadis inaugurait, à pareils jours, par des sacrifices, les réunions des tribus Germaniques, ou les sessions de leurs placités barbares. Il s'agit de ces sacrifices que Tacite appelle avec tant d'énergie : *barbari ritus horrenda primordia*, et où le sang humain ne coulait que trop souvent.

3.° Un texte de la loi salique vient confirmer encore cette donnée, et prouver, en même temps, la haute antiquité d'une partie des dispositions de cette loi. « Dans son titre deux, dit M. Breuil, le *majalis* » (pourceau) *votivus* ou *sacrivus* est l'objet d'une » composition plus élevée que celle à payer pour un » autre animal de même espèce ; — circonstance qui » ne peut s'expliquer que comme un vestige ou sou- » venir des anciens sacrifices d'animaux offerts par les » païens. »

L'auteur annonce, du reste, que les applications seront nécessairement plus fréquentes encore lorsqu'il sera question des détails du culte. Son intention est de donner une complète analyse de l'œuvre du savant Allemand.

La lecture des textes nombreux que M. Breuil a su choisir avec beaucoup de discernement et de goût, dans ceux que lui a fournis la prodigieuse érudition de Grimm, textes expliqués et commentés d'ailleurs avec précision et netteté, a excité le plus vif intérêt.

Esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens, au XII.e siècle, par M. Bouthors.

« Il faut à chacune de nos provinces, a dit l'au-
» teur, une monographie qui résume tous les éléments
» de son histoire locale, dans l'intervalle compris en-
» tre le règne de Charles le-Simple et celui de Philippe-
» Auguste. »

Dans leurs théories sur l'origine et la nature des institutions féodales, Montesquieu et Du Cange, chefs de deux écoles opposées, l'une dogmatique, l'autre exégétique, ont heurté le même écueil. Ils ont trop généralisé tous deux parcequ'ils n'ont point assez tenu compte des temps et des lieux.

Pour les monographies, les monuments ne manquent pas. Les travaux de plusieurs savants, entr'autres, les belles publications de M. Guerard de l'Institut, éditeur du Polyptique d'Irminon, des cartulaires de St.-Père de Chartres et autres, indiquent, tout à la fois, combien les sources sont fécondes et le parti que l'on en peut tirer. Loin d'être déshéritée, sous ce rapport, la Picardie est, au contraire, richement dotée, et M. Bouthors a pu rédiger son mémoire en s'aidant de l'importante collection des cartulaires de Notre-Dame d'Amiens, des monastères de St.-Jean, de St.-Martin-aux-Jumeaux, de Corbie, de Valoires, de Selincourt, du Gard et de Bertheaucourt.

Ces documents originaux et beaucoup d'autres également conservés, permettent de reconstruire, en quelque sorte, pièce à pièce, le comté d'Amiens dont les limites sont indiquées dans un titre fort important, la charte de délimitation de ce comté et de ceux de Ponthieu et de Corbie, en 1186, après sa réunion à la

couronne. Complète identité, d'ailleurs, entre les noms de lieux que mentionnent cette charte, et ceux qu'indique l'acte de fondation de Corbie (662); et ces énonciations se réfèrent à toutes la partie du *Pagus Ambianensis* située au nord de la Somme.

Après avoir complété ces détails topographiques, M. Bouthors a retracé, d'après Ducange, l'origine probable du comté d'Amiens et de sa mouvance extraordinaire. (Les comtes étaient tenus à hommage envers l'évêque, et Philippe-Auguste qui les déposséda, fit, en échange de la dispense de cet hommage, remise du droit de gîte ou de procuration qu'il avait à exercer sur l'église d'Amiens.)

« Est-il possible, dit ensuite l'auteur, de distinguer » le caractère particulier des institutions qui ont régi » ce comté avant sa réunion à la couronne? Comment » se sont formés les grands fiefs de l'Amiénois? Quelle » était leur nature? Quels rapports les liaient l'un à » l'autre? »

..... Les barons féodaux dont les fiefs avaient été primitivement des alleux, étaient assez disposés à transporter leur hommage d'un seigneur à un autre. Deux raisons les y poussaient; c'était, d'une part, le besoin de se rendre nécessaires à ceux qu'ils voyaient en position de payer chèrement leurs services, et, de l'autre, l'ambition d'ajouter de nouvelles terres à leurs domaines. Par un acte d'hommage volontaire, ils se reconnaissaient vassaux d'un comte, d'un évêque, ou d'un abbé, et ils obtenaient, en retour de cette soumission, la rente ou la terre qu'ils convoitaient. C'est ainsi que les seigneurs de Boves se sont, successivement, agrandis en transportant l'hommage de leur baronnie

aux sires de Coucy, aux comtes d'Amiens et aux abbés de Corbie. C'est ainsi que les seigneurs de Picquigny sont devenus, tour-à-tour, vassaux des évêques d'Amiens pour les fiefs du vidamé, des abbés de Corbie pour les hommages de Vignacourt, des comtes de Ponthieu et des seigneurs de Poix pour des concessions de même nature. Les deux baronnies étaient, pour ainsi dire, flanquées, de tous côtés, par des fiefs mouvants de chacune des principautés avec lesquelles elles se trouvèrent en contact.

Tous ces seigneurs détenaient donc des *marches* ou des fiefs frontières, réminiscence féodale de la marche Germanique, c'est-à-dire de cette clairiére on de ce désert qui ceignait toujours, ainsi que l'atteste César, le territoire d'une tribu ou d'une cité. Nulle position plus difficile, d'ailleurs, que celle de ces feudataires mixtes, lorsque des rivalités ou des guerres éclataient entre leurs communs suzerains.

M. Bouthors croit rencontrer, dans cette situation qui lui parait avoir été celle des grands fiefs de l'Amiénois (Picquigny, Boves, Poix,) l'origine de liens ou de rapports politiques entre ces fiefs.

Picquigny se présente en première ligne. — C'était un fief de l'évêché, un vidamé.

Boves était pour l'abbaye de Corbie, ce qu'était, pour l'évêché d'Amiens, le fief précédent. Une partie des possessions des sires de Boves dans l'Amiénois, constituait une *avouerie*, c'est-à-dire une concession faite par l'abbé, concession identique à celle que l'évêché avait faite du vidamé, aux sires de Picquigny, mais beaucoup moins importante, comme avouerie, que cette dernière, comme vidamé. L'avouerie dont

nous parlons n'était, au surplus, comme M. Bouthors l'a fait observer, qu'un démembrement des vastes possessions de la seigneurie de Boves, dépendance de celle de Coucy.

L'origine allodiale des terres du vidamé de Picquigny et de l'avouerie de Boves, ne parait point douteuse à M. Bouthors. L'église d'Amiens et le monastère de Corbie, après un long et célèbre procès, firent juger par le parlement, en 1779, que l'usurpation seule avait amené le démembrement d'une grande partie de leurs fiefs. — L'histoire ne peut accepter, pour ceux dont on vient de parler, un tel jugement. Les plus anciens titres qui les concernent paraissent indiquer clairement qu'ils furent, de la part de leurs possesseurs originaires, l'objet d'une *recommandation*, d'un hommage purement volontaire. Picquigny relevait effectivement du bras de St.-Firmin, patron de l'ancienne église d'Amiens ; et, avec le titre de vidame, le possesseur devenu vassal, avait obtenu, en échange de cet hommage ou à titre de salaire, d'autres terres en accroissement de fief.

Arrivant ensuite à l'examen des rapports de vassal à suzerain, M. Bouthors rappelle qu'il faut distinguer, d'après l'importance du relief, (droit de nouvelle investiture payé à chaque mutation,) 1.° la tenure en pairie ; 2.° la tenure en plein hommage ; 3.° et la tenure en fief proprement dite. Celle-ci descend jusqu'au fief *abrégé* c'est-à-dire diminué d'une partie du domaine et de la justice ; et même jusqu'à la roture, lorsqu'il s'agit d'un simple fief *restreint*, c'est-à-dire, dépouillé de tout droit de justice. — La coutume d'Amiens, (rédigée au XVI.e siècle,) confond

entr elles, les tenures en pairie et en plein hommage, quant aux droits de justice et profits seigneuriaux auxquels elles donnaient ouverture. De là, sans doute, le grand nombre de fiefs à haute, moyenne et basse justice de son ressort, circonstance toute favorable, d'ailleurs, à l'administrstion de la justice. La sentence de tout fief noble *ayant cour et justice*, était ainsi déférée, sans autre intermédiaire, au juge royal, seul nanti de la juridiction au 2.e degré, ce qui évitait l'inconvénient du *droit de ressort*, et garantissait, à l'action judiciaire, une certaine unité. M. Bouthors trouve enfin dans la circonstance remarquable que cette organisation était circonscrite au comté d'Amiens, une forte présomption qu'elle remontait à une haute ancienneté. L'intimation au 2.e degré de juridiction ne date, sans doute, que du tems de St.-Louis, mais l'appel *pour deffaute de droict*, est aussi ancien que l'institution des fiefs.

M. Bouthors, s'occupant, désormais, des devoirs et services auxquels les divers fiefs de l'Amiénois étaient assujettis, commence par une sorte de théorie générale ou de résumé des règles tracées, à cet égard, par les principaux auteurs. Un curieux monument qui appartient à l'histoire de Picardie, lui sert, ensuite, à appliquer et à vérifier ces principes. Il s'agit d'un rôle en parchemin de 28 pieds de long qui existe aux archives du département de la Somme. Ce rôle qui ne porte ni titre, ni date, ni signature, ni sceau, est composé de seize feuilles de parchemin de neuf pouces de largeur, attachées les unes au bout des autres, par des lanières de parchemin qui entrelacent deux feuilles ensemble. Il commence par ces mots : *Dominus Encre ho-*

mo noster est ligius, et finit par ceux-ci : *iterum fidelitatem facient domino abbati*. Ce manuscrit présente l'état nominatif de tous les fieffés de l'abbaye de Corbie, nobles et non nobles, au commencement du XIIIe siècle et ne contient pas moins de 230 articles. Les pairs, hommes liges, maïeurs, doyens et serviteurs de l'abbaye y sont classés selon l'ordre décroissant des dignités et des reliefs. On peut les diviser en deux grandes catégories et comprendre dans la première, comme représentant les *fiefs nobles*, tous les vassaux qui doivent *la foi et l'hommage*, et dans la seconde, comme représentant les fiefs *non nobles*, tous les feudataires qui ne doivent que la foi seulement.

Cette importante partie du travail de M. Bouthors toute de texte, de discussion approfondie et de détails, échappe à l'analyse.

Il s'occupe aussi du plus ancien monument qui constate les usages judiciaires de la Picardie, la charte des comtes d'Amiens, Guy et Yves (1085 à 1091) dont il rappelle et commente les principales dispositions. L'une d'elles constate que, dès le XIe siècle, le *Conseil* de *Cort*, ou défenseur dont les Assises de Jérusalem autorisent la désignation, *in limine litis*, à l'accusé qui nie, était admis dans le comté d'Amiens.

Le service des plaids fournit aussi à l'auteur, la matière de détails intéressants empruntés, pour la plupart, à des titres inédits et locaux.

Il signale, d'ailleurs, l'importance de la révolution que subit, dans l'intervalle du XIe au XIIIe siècle, le droit féodal. — Inconnue ou à peu près dans la première partie de cette période, l'écriture, alors remplacée par des symboles ou, pour mieux dire, par les

souvenirs que ces symboles servaient à fixer, devient, peu à peu, en usage. Le clergé qui s'en sert le premier, contribue à la propager. Son apparition est, d'ailleurs, contemporaine de la renaissance du droit romain et des commencements de cette jurisprudence civile qui sortit de la combinaison de ce droit avec les principes coutumiers.

M. Bouthors rappelle encore combien furent favorables à ce progrès, les *arbitrages* employés surtout par les églises et monastères qui, au XIII.e siècle, vidaient les innombrables procès nés des libéralités excessives faites dans le cours du siècle précédent.

Il entre, à ce sujet, dans quelques détails sur ce que nous appellerons le contentieux de l'administration cléricale en Picardie. « Toutefois, dit-il, en terminant cette partie de son travail, ce n'est pas du point de vue restreint des luttes judiciaires, qu'il faut considérer l'histoire des abbayes. Leur participation aux événements et aux institutions politiques du XI.e, du XII.e et du XIII.e siècles, offre un champ plus vaste. L'esquisse féodale du comté d'Amiens resterait incomplète si l'on passait sous silence les nombreuses communautés religieuses qui en ont fait partie. »

C'est par quelques notions historiques sur ces communautés, que M. Bouthors terminera son travail.

Lettre de M. le baron F. De Roisin, *concernant un Ms. de la Bibliothèque de Bonn, écrit à Amiens, au XIII.e siècle.*

Lille, 20 *Mai* 1842.

J'eus l'honneur, il y a environ un an, d'adresser à la Société des Antiquaires, un exemplaire de mon ana-

lyse de l'ouvrage allemand d'Hermann Müller, « *Sur l'âge et la patrie de la loi salique.* » J'aime à croire que mon envoi sera arrivé à destination. Aujourd'hui je viens vous entretenir d'un manuscrit que possède la bibliothèque de Bonn, et qui a été écrit à Amiens. M. Villemain m'en ayant demandé la description, je l'ai étudié à fond, et j'ai pensé qu'attendu son origine picarde, la société savante que vous présidez, entendrait, avec intérêt, quelques détails sur ce précieux codex.

C'est un grand in-folio, de 479 pages, à trois colonnes, écrit par une bonne main, de la seconde moitié du XIII.e siècle, en lettres de forme, sur parchemin, orné d'initiales en or et en couleur, de lettres tournures et de 346 miniatures à fond d'or. Il contient divers romans du cycle de la table ronde en prose. A savoir :

L. I. Joseph d'Arimathie.
L. II. Merlin.
L. III. Artus.
L. IV. La marche de Gaulle.
L. V. Galahot.
L. VI. Première quête de Lancelot.
L. VII. Deuxième quête de Lancelot.
L. VIII. Troisième quête de Lancelot (intitulé ici don St.-Graal.)
L. IX. La mort d'Artus et des autres.

On lit au dernier feuillet, verso, seconde colonne : *Explicit. Arnulfus de Kayo scripsit istum librum qui est Ambianis, en l'an del incarnacion* M. CC. $\frac{XX}{IIII}$. VI. (1286) *el mois daoust le jour devant le St. Iehan decolase.*

La bibliothèque de Bonn ne possédant aucun roman de la table ronde imprimé ou manuscrit, je ne savais trop comment éclaircir la question de savoir jusqu'à quel point le Ms. différait de ceux que possède la bibliothèque royale. Mais quelques passages rapportés par le catalogue de La Vallière, une imitation allemande du roman de Merlin, par feu Frédéric de Schlegel, faite d'après les codex de Paris, m'ont fixé à cet égard, et je pense que le Ms. de Bonn ne diffère point essentiellement de ceux de Paris, quant au texte.

J'ai Consulté le catalogue de la Vallière au n.° 3989 (part. 1. t. II. p. 604). Il y est question d'un M.s analogue, qui commence par le roman *don saint Graal.* On y donne la fin. Or, cette fin est mot pour mot la même que le 1.er roman du M.s de Bonn, *Joseph d'Arimathie.*

Dans l'imitation de Merlin et d'Artus par feu de Schlegel, j'ai trouvé des phrase allemandes traduisant, mot pour mot, le Ms. de Bonn.

A mon rapport au ministre pour le comité des monuments écrits, j'ai joint la copie du commencement et de la fin de chacun des neuf livres composant le Ms. de Bonn; ce qui forme un specimen de 24 pages in-4.° Il vous serait facile, je pense, d'obtenir communication de cette copie, et vous pourriez juger du caractère plus ou moins picard du texte. - Au surplus, si cela présentait trop de difficulté, à mon retour à Bonn, je serai à votre disposition. J'avais également envoyé trois miniatures, et je comptais en donner d'autres; mais l'exécution laissait à désirer. Il y aurait moyen, toutefois, en s'adressant à Bonn, au professeur de dessin de l'université, d'obtenir des *fac simile* rigoureuse-

ment exacts. Mon retour aura lieu en octobre, et vous pourrez alors, monsieur, compter sur mon zèle à vous servir.

Les miniatures constituent la partie importante du Ms. et présentent les caractères de la période de 1250-1360. Les chevaliers sont maillés jusqu'à la plante des pieds, portent le bouclier triangulaire et armoirié, la cotte d'armes, le heaume à visière mobile sans gorgerin, l'épée courte et large. Les chevaux sont caparaçonnés mais non bardés. La coiffure des femmes correspond également à l'époque. Les cheveux sont assemblés sur les tempes, et recouverts de la guimpe ou d'une sorte de béret. On n'y rencontre pas la coiffure en tresses du siècle suivant, ni le hanin. Les rois portent la couronne à trois trèfles, et sont chaussés de bottes noires légèrement pointues.

Quant au dessin, les mains, généralement trop petites dans la période précédente, sont ici généralement trop grandes. Les pieds petits; la bouche, le nez petits; le nez recourbé reste l'attribut des êtres pervers. La pose raide a fait place à la pose cambrée, à ces courbures sinueuses qui semblent modelées sur le type de l'*S*. Il y a effort visible à rendre le jeu des passions par l'expression des physionomies. Ce n'est, à vrai dire, qu'une expression conventionnelle; toutefois la douleur, l'ironie, le doute y sont figurés d'une manière intelligible. Bien que la perspective soit généralement arbitraire, il y a telle mêlée de chevaliers, tel cercle de rois et de reines ou l'agencement des personnages, jugés du point de vue de l'époque, a son mérite. Les plis cessent d'affecter la tendance parallèle; tracés à la plume, ils s'écartent progressivement et forment des entre-deux,

des vides assez espacés ; ce qui peut s'appeler ombre est donné dans la couleur locale. Le coloris des figures, préalablement enduites d'une couche blanche, ne consiste guère qu'en un point rouge appliqué sur la joue. Outre l'emploi du bleu, du rouge, du cinabre, l'artiste a fait emploi des autres couleurs. L'or a été appliqué à une telle épaisseur qu'il fait relief.

Les arbres sont de forme purement conventionnelle. Quant à l'architecture, c'est la transition du byzantin à l'ogival, et, en adoptant la terminologie de Thomas Hope, dans son excellent ouvrage sur l'architecture, c'est le style lombard. L'écriture présente également les caractères de l'époque, tels que les lignes tracées au plomb, les *i* accentués, grand nombre de mots écrits indivis.

En résumé je crois pouvoir conclure, que le codex a été bien réellement écrit dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

L'histoire de ses pérégrinations serait sans doute bien intéressante, si on pouvait la compléter. Voici, en peu de mots, ce qui est venu à ma connaissance.

Ce fut, en 1835, qu'un paysan des environs de *Munstereifel*, petite ville peu distante de Tolbiac, vint offrir ce manuscrit au bibliothécaire de l'université de Bonn. Il agissait au nom d'une tierce personne qui semblait tenir à garder l'incognito, mais comme il ne demandait que 30 écus ! le marché fut conclu sur le champ. Ultérieurement, je parvins à découvrir qu'à l'époque de l'invasion française, le Ms. faisait partie de la bibliothèque du comte de Manderscheid-Blankenheim ; à Blankenheim petite ville de l'Eifel. L'Eifel (Eiflia) l'ancien pays ripuaire, est un territoire montagneux,

situé entre le Rhin, la Moselle et le Roer, sillonné de cratères éteints, et de ruines qui ne le cèdent guère, en prestige de souvenirs et de pittoresque, à celles des bords du Rhin. C'était un merveilleux terrain pour la vie sous l'armure, pour y asseoir des donjons crénélés. Qu'il me suffise de dire que l'Eifel a donné naissance à de nombreuses dynasties qui ont marqué dans l'histoire, et parmi lesquelles l'une des plus puissantes était celle des Manderscheid. Ils héritèrent, en 469, du comte de Blankenheim.

En 1485 le comte Hermann de Manderscheid-Blankenheim entreprit de former une sorte de musée d'antiquités romaines et d'objets d'arts. Ses successeurs l'imitèrent si bien qu'à la mort du dernier comte (1780) leur bibliothèque, particuliérement riche en incunables, tenait le premier rang après celle des abbayes de Prûm et de Steinfeld. Peu de temps après le décès du comte, des serviteurs de la famille, sous prétexte de se solder des gages arriérés, firent main basse sur divers objets. Le receveur s'empara du Ms. l'emporta à Munstereifel, le garda sa vie durant et le légua à sa ménagère. Cette dernière, ignorant de quel trésor elle était nantie, le fit offrir à Bonn pour la modique somme précitée. De là vint que lorsque les Français furent maîtres de Blankenheim, ils n'y trouvèrent pas le Ms., en revanche il s'emparèrent de plusieurs autres, dont trois épopées chevaleresques en vieil allemand, lesquelles sont encore actuellement à la bibliothèque royale.

Comment le manuscrit était-il venu à Blankenheim? A cet égard, trouvant dans l'*Eiflia illustrata* de Schannat que Gérard, l'avant dernier comte de Blanken-

heim (de la souche primitive) , jouissait de la faveur du roi de France Charles VII, qui le nomma son conseiller en cour (1444); que le fils de Gérard se trouvait à Paris lors de la mort de son père; j'avais été induit à en conclure que l'un ou l'autre avait fait l'acquisition du codex ; mais une note placée au folio 170 v.° vint me fournir un nouvel indice.

Cette note est rédigée en Allemand, à une époque difficile à préciser, attendu qu'on n'y a pas fait emploi du caractère national. Toutefois elle ne saurait guère remonter au delà du XVIe siècle. Elle indique le nombre de romans contenus dans l'in-folio, celui des pages, des miniatures, le tout écrit à *Obersteine*. La signature a été en partie enlevée par le ciseau du relieur, car il est à remarquer que la reliure actuelle, en peau de porc, n'est pas la primitive, et semble appartenir au XVIe siècle.

S'agit-il ici du château d'Oberstein dans la basse Alsace, pris en 1680 par les Français sous le commandement du comte de Tessé? Ou d'Oberstein sur la Nahe entre Alzheim et Worms, qui subit en 1688 la conséquence des ordres de Louvois exécutés par le marquis de Bouflers?

Le choix n'est pas douteux, car la ligne masculine des seigneurs d'Oberstein sur la Nahe s'éteignit en 1682, et les Manderscheid héritérent de ce domaine. Or, à cette époque, il y avait près de 100 ans que les monuments romains et les Ms. étaient soigneusement recueillis à Blankenheim. Il est donc vraisemblable que le Manderscheid héritier, trouva le Ms. à Oberstein et en enrichit sa collection.

Telles semblent avoir été les dernières destinées du

précieux codex. Il n'appartient, je pense, qu'à la science, et au zèle de MM. les antiquaires de la Picardie d'en découvrir davantage. Quel était ce *Jean de Cayo (qui est Ambianis)*? Très probablement un moine. Car cette œuvre est l'œuvre d'une vie entière et, au XIIIe siècle, il n'y avait guère que l'abri du cloître, les loisirs et la paix de la cellule qui permissent de mener à bonne fin une aussi gigantesque entreprise. Indiquer les recherches à faire à ce sujet, et la manière d'y procéder ce serait vouloir en remontrer à plus savant que moi, je me borne donc à livrer le problème à Messieurs de la société, espérant qu'ils ne le trouveront pas complètement indigne de leur attention.

Je profite du séjour que je fais en Allemagne, les trois quarts de l'année, pour rechercher les documents qui y auraient passé lors de l'émigration (notamment en Westphalie), et qui intéresseraient le nord de la France. Si quelqu'une de mes découvertes intéressait la Picardie, j'aurais soin de vous en prévenir, Monsieur, et serais entièrement à votre disposition pour renseignemens, copie, ou achat s'il y avait lieu.

La bibliothèque de Wolfenbuttel possède un Ms. qui a trait à l'héraldique, (le titre me manque pour le moment.) C'est une copie d'un original qui se trouvait dans la bibliothèque de d'Urfé, et qui a été trouvé à Calais lors de la prise par les Anglais. Ebert, de son vivant bibliothécaire à Dresde, dit que cet original n'est pas mentionné dans le catalogue du marquis de La Vallière, acquéreur de la collection d'Urfé. Je cite, ce Ms. attendu qu'il est, selon Ebert, en dialecte picard. Je pourrai fournir des renseignements ultérieurs si Messieurs de la société d'Amiens le désirent.

Dépenses faites pour le rétablissement de l'image du christ dans le plaidoir des Cloquiers (1453-1454), *communication de* M. LAVERNIER.

MESSIEURS,

L'image du Christ, de celui qu'un juge prévaricateur, dans la crainte de passer pour ennemi de César, a, malgré le cri de sa conscience, lâchement sacrifié aux passions populaires excitées par des prêtres tremblant pour leur pouvoir, cette image du plus grand des bienfaiteurs de l'humanité, même à ne le prendre qu'au point de vue des rationalistes, eh bien! elle n'est plus dans tous les temples de la justice. Je ne l'ignore pas, Messieurs, ce signe vénérable a été écarté, par respect pour une liberté bien chère au cœur de l'homme, pour le droit, trop long-temps contesté, qu'il a de rendre à Dieu le culte qui lui paraît le plus digne et le plus pur. J'applaudis beaucoup à ce progrès de la raison, mais j'aime aussi à me reporter à d'autres temps où les mêmes idées ne venaient pas comprimer les manifestations d'un sentiment sur lequel reposent la morale et le bonheur des peuples.

Vous savez que l'échevinage d'Amiens était investi du pouvoir judiciaire: il y avait dans l'hôtel des Cloquiers un lieu appelé le plaidoir. Ce lieu où l'on pesait la vie des hommes, où brillait le glaive de la justice, ce lieu si redoutable pour le crime, la piété de nos ancêtres l'avait rendu plus imposant et plus solennel encore, en le décorant des emblêmes de la religion, en y présentant à l'homme qui, par faiblesse aurait pu tomber dans le parjure, celui dont le nom ne doit pas être invoqué en vain.

Nous avons la preuve du fait que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance dans le compte municipal XXXIX.e y 3 du 28 octobre 1453 au 27 octobre 1454.

Extrait de l'article intitulé despence commune :

« A Simonnet Marimon paintre payà la somme de » dix-neuf livres quatre solz pour sa paine et salaire » davoir paint et ouvre ung tableau ou est figuree la » représentacion de nostre seigneur Jhesus, nostre dame » saint Jehan et autres personnages, de ouvrage dor » dazur et d'autres fines paintures pour ledit tablel » mettre et assir au plaidoir des Cloquiers dicelle ville » au lieu du viez qui y estoit ou len ne veoit plus » quelque figure ou representacion dont len puist faire » faire serremens sur iceluy tablel comme par mande- » ment du XXVIII.e jour de juing oudit an cy rendu ap- » pert pour ce par quictance sur ce la dicte somme » de. . . XIX[1] IIIj solz.

» A huc Bouton sergent a vergue de la compaignie » monseigneur le maïeur dAmiens pour une vergue de » fer une courtine de bougren pers et les franges et » aneaux pour mettre au devant de la painture d'un » tableau estant au plaidoir des Cloquiers lan est la re- » presentacion de nostre saulveur Jhesus paye par man- » dement ci rendu XVI solz et pour ce. . XVI solz.

Je n'ai pas hésité, Messieurs, à vous présenter ces détails; vos âmes n'ont-elles pas foi dans les traditions? Elles ne sont point desséchées par le scepticisme et elles aiment, je n'en doute pas, à remonter à la source de toute lumière et de toute justice.

MEMBRES ADMIS.

M. Roger, Secrétaire particulier de M. le Préfet de la Somme, titulaire résidant.

M Narjot, Préfet du département de la Somme, président-honoraire.

Monseigneur Affre, archevêque de Paris.
M. le comte d'Allonville, ancien Préfet de la Somme, ancien Conseiller d'Etat, à Marolles, en Brie.
} Membres honoraires.

M. l'abbé Daveluy, vicaire à Roye.
M. Améd. Piette, Contrôleur des contributions directes à Rouen.
M. Édouard Duroselle, négociant au Havre.
M. le vicomte de la Ferronnays, membre du Conseil d'arrondissement à Boury, (Oise.)
} Titulaires non-résidant.

M. le baron F. de Roisin, à Bonn (grand-duché du Bas-Rhin) correspondant.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Offerts pendant le 2.e trimestre de 1842.

1.° Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France, n.os 13. 14. 15.— 2.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n.os 91. 92. 93. 94.— 3.° L'Institut, journal des Sociétés savantes, n.os 75. 76. 77. 78. — 4.° Le Puits Artésien, livr. 1. 2. 3. 4. de 1842. — 5.° Séances générales tenues en 1841 par la Société française, pour la conservation des monuments historiques, 1 vol. in-8.°— 6.° Annales de la Société d'Agriculture de Lyon, t. iv. Septembre 1841. — 7.° Id. tom. iv. Janvier. — 8.° Les Anglais à St.-Omer, broch. in-8.°, par M. Piers. — 9.° Notices sur les tapisseries de la cathédrale de Beauvais, par M. l'abbé Santerre, broch. in-8.°— 10.° Table chro-

nologique et analytique des archives de la Mairie de Douai, depuis le XI.e jusqu'au XVIII.e siècle, d'après les travaux de feu M. Guilmot, par Pilate Prevost (*Specimen*), broch. in-8.° — 11.° Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen, pour l'année 1841, 1 vol. in-8.° — 12.° Bulletin archéologique, publié par le comité historique des arts et monuments, 2.e vol. n.os 1. 2. — 13.° Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, 2 vol. grand in-8.°, par M. Harbaville. 1842. Arras. — 14.° Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. tom. v. 1.re et 2.e livr. — 15.° Archives historiques de l'Albigeois et du Pays Castrais, publiées par M. P. Roger. Alby. Rodières. Un vol. in-8.° avec planches. — 16.° Essais historiques sur la ville de Vervins, par Am. Piette. Vervins. 1841. in-8.° avec planches. — 17.° Rapport fait à la Société d'archéologie d'Avranches, relativement à la pierre expiatoire de Henri II, roi d'Angleterre, par M. Mangon de la Lande, broch. in-8.° — 18.° Familles illustres de Picardie, par M. Goze, broch. in-8.° — 19.° Publications et documents inédits relatifs à l'histoire du Nivernais, par Antony Duvivier, broch. in-8.° — 20.° Bulletin de la commission historique du département du Nord, n.os 3 et 4. — 21.° Rapport de la commission des monuments et documents historiques de la Gironde, broch. in-8.° — 22.° Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tom 17. 2.e partie. in-8.° avec planches. — 23.° Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par le Ministre de l'instruction publique : 1.° les Olim ou registres des Arrêts (1274 à 1316), publiés par M. le comte Beugnot, tom. 2 ; 2.° Les quatre livres des Rois, traduits en français, au XII.e siècle, suivis d'un

fragment de moralités sur Job et d'un choix de sermons de St.-Bernard, publiés par M. Leroux de Lincy; 3.° Négociations, pièces et lettres diverses relatives au règne de François II, tirées du porte-feuille de Sébastien de l'Aubespine, publiées par Louis Paris; 4.° Documents historiques inédits, tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements, publiées par M. Champollion Figeac, tom. 1; 5.° Statistique monumentale de Paris, par Albert Lenoir, livr. 5.e et 6.e; 6.° Atlas des Mémoires militaires, relatifs à la succession d'Espagne, sous Louis XIV, par le lieutenant-général baron Pelet. — 24.° Notice historique sur les camps de St.-Omer, par M. Piers, broch. in-8.°

DESSINS ET CARTES.

1.° Six vues d'Amiens, lithographiées d'après nature, par E. Balan, offertes par M. Hacbect, jeune, éditeur. — 2.° Bas-reliefs du tombeau de Jean de Haubourdin et Jacqueline Latrémouille, à Ailly-sur-Noye, par M. Duthoit. — 3.° Calque d'une carte d'Artois du XV.e siècle, dont l'original sur velin appartient aux archives du Pas-de-Calais, par M. Godin, archiviste.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Cheussey, architecte de la ville; une clochette en bronze, une figurine en terre blanche de St-Antoine et trois médailles dont deux romaines en bronze et une en plomb d'un évêque des innocents d'Amiens. Ces objets ont été trouvés sur la place Périgord de cette ville, dans la tranchée de l'égout. 2.° Par M. Morel-Maquet propriétaire à Domart, un fer à

cheval très oxidé, trouvé sous le pan de mur de l'ancien château de cette commune, qui s'est écroulé cet hiver.

3.° Par M. Dubois-Ségaut, propriétaire à Bernaville, une clef en bronze (époq. romaine) trouvée dans une marnière de cette commune.

4.° Par M. Piette contrôleur des contributions directes à Rouen, plusieurs fragments de marbre et de mosaïque gallo-romaine, provenant de l'ancien château d'*Albâtre* de Soissons, un beau plateau en poterie rouge, trouvé dans le camp romain de Vermand; plusieurs autres poteries de formes variées, provenant du même lieu, une agrafe Mérovingienne, trouvée dans un tombeau à Vend'huile (Aisne), une francisque en fer, trois fers de baste ou de pique, et une arme en forme de lance à deux pointes recourbées. Ces objets ont été recueillis par le donateur lui-même dans les environs de St.-Quentin.

5.° Par M. Le Serrurier, conseiller à la cour royale d'Amiens, un calice en plomb avec sa patène de même métal, XVI.e siècle trouvé à Bacouel (Somme) en 1820.

6.° Par M. Bazot notaire à Amiens, une hâche en fer, trouvée avec des médailles romaines à Camon, et un instrument en fer, dont l'usage est inconnu.

7.° Par M. Lemerchier, ancien maire de la ville d'Amiens, une clef en fer du XVI.e siècle, et cinq médailles romaines en grand bronze trouvées à Camon.

Le médaillier a été en outre enrichi des dons de MM. Hardouin, avoué à la Cour (21 pièces dont deux d'argent,) et Sauty-Boubers épicier à Amiens (trois pièces).

OBJETS ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

Avec la Subvention municipale.

1.° Une épée en fer ayant de longeur 1 m. 24 c., le pommeau et la garde sont ornés de fleurs de lys et de coquilles (XVI.e siècle): elle provient des tourbières de Breilly (Somme.) 2.° Un poignard en fer emmanché dans un os, sur lequel on remarque quelques ornements gravés; trouvé au Pont-de-Metz (époque celtique.) 3.° Un bracelet en bronze et une médaille de Gordien, trouvés ensemble au Blamont, au mois de mai dernier dans le tombeau en plomb, d'un enfant. 4.° Une lampe gallo-romaine en bronze, trouvée au mois de mai 1842 dans le marais de Camon, appartenant à M. Magniez de l'Agrapin. 5.° Un parazonium ou épée courte en bronze, trouvée avec l'objet précédent. 6.° Une espèce de trompe en verre bleu, ornée d'un filet en verre blanc, et découverte, en 1825 à Camon, en extrayant de la tourbe. 7.° Cinq vases en poterie grise, trouvés dernièrement dans les terrassements de la citadelle d'Amiens.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Pages.
Comité central — Séances	165.
Comité de Noyon	171.
Comité de Beauvais	174.
Sur la mythologie germanique de Grim par M. Breüil	187.
Esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens au XII.e siècle par M. Bouthors	191.
Lettre de M. le baron F. de Roisin sur un Ms. du XIII.e siècle écrit à Amiens	197.
Dépenses pour le rétablissement du Christ au plaidoir des cloquiers par M. Lavernier	205.
Membres admis	206.
Ouvrages offerts	207.

PAGES.
Objets offerts au Musée . . . . . 209.
Objets achetés avec la subvention du Conseil Municipal. . 211.

QUESTION MISE AU CONCOURS.

La Société des antiquaires de Picardie a mis au concours la question suivante :

« A quelle époque et dans quelle circonstance a-t-on » frappé à Amiens le type monétaire portant pour devise : » *Ambianis pax civibus tuis.*

» A-t-on découvert dans les autres villes de France, » particulièrement de Picardie des monnaies offrant un » caractère analogue ? en donner la description et la no- » menclature.

» Faire précéder d'ailleurs le mémoire d'observations » générales sur la numismatique antérieure des villes de » Picardie. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. décernée dans la séance publique du mois de juillét 1844.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel avant le 1.er juin 1844.

La Société rappelle quelle décernera en 1843, une médaille d'or de 300 fr. au meilleur mémoire sur cette question :

« Quelle a été l'influence des corporations d'arts et mé- » tiers sur l'origine et l'organisation des municipalités dans » les villes de la France ?

» En d'autres termes : les jurandes du moyen âge ont- » elles donné naissance aux communes ou au contraire » sont-ce les communes qui ont créé les jurandes ? »

Les mémoires devront être adressés avant le 1.er juin 1843, au secrétaire perpétuel.

Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 13 juillet.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances du comité de Noyon pour les mois de février, mars, mai et juin, et du comité de Beauvais pour les séances de mai et juin. Le président informe la société de la perte qu'elle vient de faire de M. Delmotte, colonel d'état-major, sous-chef de l'état-major général de l'armée d'Afrique, mort à Alger. La société décide qu'au procès-verbal seront exprimés les regrets que lui cause la perte d'un de ses membres les plus distingués.

— M. Rigollot fait son rapport sur le mémoire envoyé au concours. La commission a trouvé dans ce

mémoire d'une grande étendue, une étude consciencieuse des monuments religieux de la Picardie. Les caractères architectoniques qui les distinguent les uns des autres sont parfaitement tracés, et la question proposée a été bien résolue. Tout en exprimant le désir que l'auteur du mémoire le renferme dans des bornes plus restreintes, la commission est unanime pour décider que le prix lui soit décerné.

La société adopte les conclusions du rapport.

Vérification est faite de l'épigraphe inscrite en tête du mémoire et sur le billet cacheté renfermant le nom de l'auteur. M. le Président ouvre le billet et proclame le nom de M. Emmanuel Woillez, membre titulaire non-résidant, de Beauvais.

— M. Galoppe lit une pièce de vers ayant pour titre : *Archéologie*, dans laquelle, après avoir critiqué la manie de ceux qui, sans connaissance et sans discernement, forment des collections d'antiques, il fait valoir l'intérêt de ces débris qui nous aident à ressusciter l'état des arts, des usages et des mœurs aux siècles passés.

— M. Hardouin donne ensuite lecture d'un travail de M. Ern. Breton, ayant pour titre : *Seconde étude sur les tombeaux des anciens*. M. Breton, dans cette notice, examine un des faits les plus curieux que présente le domaine de l'antiquité, l'inventaire du mobilier qui garnissait les demeures funèbres des anciens. L'Egypte, la Grèce, Rome et la Gaule, fournissent successivement à l'auteur les éléments de son mémoire.

— Lecture est donnée d'une notice de M. Fabignon sur un manuscrit de la bibliothèque Borel,

Société
des Antiquaires de Picardie

N°

Amiens, le 10 Mars 1843

Le Secrétaire Perpétuel
de la Société des Antiquaires de Picardie
à Monsieur Arthur Dinaux,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, le V.e volume de la nouvelle série de ses Mémoires.

Je saisis en même temps de vous remercier bien vivement de vos archives, auxquelles elle attache le plus grand intérêt.

Recevez l'assurance de ma considération la plus distinguée avec laquelle

Je suis, Monsieur,

Votre très humble serviteur

Jabin

UNIV. OF MICH.

intitulé : *Recueil mémorable d'aucuns cas advenus depuis l'an 1572 jusqu'à l'an 1593, tant à Beauvais qu'ailleurs.*

— M. Garnier est entendu dans son rapport sur la visite qu'il a été chargé de faire, avec MM. Bazot et Guerard, des cryptes nouvellement découvertes de l'église de Picquigny. Après avoir remercié M. Digeon, maire, et M. Baude, curé doyen, de l'empressement qu'ils ont mis à seconder la commission, le rapporteur présente les plans de ces cryptes.

Séance extraordinaire du 20 Juillet.

— M. du Liège lit une notice sur la fête St.-Nicolas, célébrée au XVIe siècle par la confrérie de la paroisse du Quesnoy, près Airaines. Il y décrit le cérémonial observé pour l'installation du bâtonnier, surnommé le St.-Nicolas, lequel remplissait la charge de quêteur et de trésorier, rendait compte au curé et faisait tous les frais de la fête solennelle pendant laquelle il officiait en habits pontificaux, la tête coiffée de la mitre, la crosse en main ; il bénissait le peuple qui le reconduisait processionnellement à la maison où il présidait un festin abondant, et continuait ses fonctions jusqu'aux foudroyantes paroles *Deposuit potentes de sede ;* aussitôt ses confrères le dépouillaient de ses insignes pour en revêtir le nouvel évêque dont le prêtre venait de proclamer le nom.

— M. Breuil lit un mémoire *sur les traditions et les usages qui se rapportent à St.-Jean-Baptiste.* Dans ce savant travail, l'auteur donne de curieux détails

sur les feux de la St.-Jean et sur leur origine payenne.

— M. Dufour fait un rapport sur les accroissements qu'à reçus le musée pendant l'année 1841—1842. La description des objets les plus remarquables fournit à M. Dufour le sujet de notes et d'observations aussi pleines d'intérêt que d'érudition.

— Le secrétaire-perpétuel présente l'analyse des travaux de la société pendant l'année qui vient de s'écouler.

La société fixe l'ordre du jour de la séance générale du 24 juillet, en ce qui concerne les lectures des membres résidants.

Séance générale du 24 juillet 1842.

(Présidence de M. Lemerchier, Président).

Le dimanche 24 juillet 1842, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en assemblée générale dans la grande salle des Feuillants, à 9 heures 1/2 du matin, l'assemblée se composait des membres suivants, savoir :

Membres titulaires résidants ;

MM. Lemerchier, Président, Garnier, Secrétaire-Perpétuel, Bisson de la Roque, Secrétaire-Annuel, Dorbis, Trésorier ; comte De Betz, Bouthors, Breuil, Dufour, Duthoit, Galoppe, Guerard, Hardouin, Lavernier, Lefebvre, Le Prince, Le Serurier, F. Mallet, Obry, Regollot, Roger.

Membres titulaires non résidants :

MM. Buteux, de Fransart, Du Liége, de Condé-

Folie, l'abbé Jules Corblet, de Roye, Dusevel (Eugéne) d'Amiens, De Malezieux, de Bellifontaine (Oise).

Membres corrrespondants:

M. Breton (Ernest), Président de la section des beaux-arts de l'Institut historique, à Paris, Douchet (Louis) de St.-Maurice, baron F. De Roisin, de Bonn. (grand duché du Bas-Rhin).

Sur l'invitation de M. le Président, M. le baron De Roisin se place à sa droite, M. Buteux à sa gauche.

M. le président, dans une courte allocution, remercie les membres non résidants et correspondants qui ont bien voulu se rendre à la séance et aider la Société de leur concours.

Après la lecture du procès-verbal de la séance générale, le Secrétaire-Perpétuel donne communication de la correspondance.

— 1.° M. Emm. Woillez exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance générale pour y recevoir la médaille que la Société décerne à son mémoire.

— 2.° M. le D.r Richart, directeur du comité de Noyon, adresse une notice de M. Colson sur une médaille de *Julia Mamaea*.

— 3.° M. de la Croix-Vaubois, directeur du comité de Beauvais, écrit que la plupart des membres du comité de Beauvais ne pourront assister à la séance générale, à cause du service funèbre à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, qui doit être célébré le lendemain à la Cathédrale, et qu'aucun fonctionnaire public ne voudra manquer à cette triste cérémonie.

— 4.° M. Danjou écrit pour le même motif.

— 5.° M. le Maire met à la disposition de la Société, pour la séance publique, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

— 6.° M. le comte du Maisniel prie la Société de solliciter de l'administration le classement de l'église de Liercourt au nombre des monuments historiques.

Il expose les titres de cette église à la faveur qu'il demande. Des dates placées sur les vitraux font connaître qu'elle a été élevée en 1542. La porte d'entrée, les voutes, les pendentifs du chœur et ceux de la chapelle de la Sainte-Vierge présentent des sculptures bien fouillées dont les principaux ornements sont des raisins, des feuilles de vigne et des salamandres. Le chœur renferme un banc sculpté portant la date de 1588; un beau vitrail, représentant la fuite en Egypte, est encore parfaitement conservé.

— Un membre fait observer qu'il convient d'être très-sobre de ces sortes de recommandations, que le budget dont le Conseil général dispose est très restreint, que ces fonds doivent être appliqués aux monuments qui en ont le plus besoin et à l'entretien desquels les communes ne peuvent subvenir, que les ressources des communes doivent surtout être bien connues avant de faire ces propositions.

— Un autre membre explique toute la portée de la proposition de M. du Maisniel; il ne s'agit point d'obtenir présentement des secours, mais simplement de recommander l'église à l'administration et d'en signaler l'importance sous le rapport de l'art. Il ajoute qu'on n'a point à se préoccuper de l'état des finances du Conseil général, puisque les monuments historiques sont réparés aux frais du gouvernement.

— Deux membres ne considérent point l'église de Liercourt comme présentant un haut intérêt; un grand nombre d'autres édifices religieux se recommandent aux mêmes titres, et les sculptures des portes et les voutes de la chapelle du chœur n'offrent rien qui ne se rencontre très fréquemment.

Le Président propose l'ajournement de la proposition, en invitant ceux des membres qui peuvent visiter cette église à faire connaître leurs observations dans la prochaine séance ordinaire. Si cette église méritait en effet d'être classée au nombre des monuments historiques, la proposition en serait alors faite au ministère.

L'ajournement proposé en ces termes est adopté.

— La parole est à M. le baron de Roisin.

Dans une brillante improvisation, M. de Roisin expose les services rendus par la savante Allemagne à la philologie; après avoir signalé les principaux caractères des deux langues provençale et romane, il établit la distinction qui existe entre les troubadours et les trouvères, dans lesquels MM. Fauriel et Renouard n'ont vu que les disciples des troubadours. Il fait connaître le mérite propre des *Minnesingers* allemands et l'identité des jongleurs et des troubadours comme chanteurs. Après de curieuses considérations sur les différences caractéristiques des *Minnesingers* et des troubadours qu'on peut appeler les uns, poètes d'esprit, les autres, poètes de sentiment, il expose, dans une savante analyse, les travaux critiques des allemands sur cette importante question littéraire.

Il termine en invitant les membres de la société à la réunion des Philologues allemands qui doit avoir lieu

l'année prochaine à Mayence, et demande pour l'Université de Bonn la collection des mémoires publiés par la société.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le Président remercie M. de Roisin, au nom de la Société, de l'intéressante communication qu'il vient de lui faire.

— M. Buteux dépose sur le bureau quelques objets antiques par lui recueillis dans des fouilles et parmi lesquels on remarque une clef romaine en bronze d'une belle construction, trouvée dans un bois près de Roye.

— M. Eug. Dusevel fait hommage d'une notice qu'il vient de publier sous le titre : *Visite à la Cathédrale d'Amiens.* Br. in-8.° *avec une vue du portail.* Il offre en outre au musée quatre médailles de bronze, frappées par les empereurs romains, à Alexandrie.

Le Président remercie M. Eug. Dusevel de cette double offrande.

— M. Douchet exprime le regret de n'avoir pu terminer deux notices, l'une sur les anciens noms de lieux des environs d'Amiens et l'autre sur les vieilles maisons de cette ville ; il se proposait de les lire dans cette séance.

M. le Président invite M. Douchet à vouloir bien terminer son travail aussitôt qu'il le pourra.

— L'ordre du jour appelle la discussion de la question à mettre au concours pour l'année 1844.

M. Hardouin fait remarquer que la numismatique, partie si importante des études dont s'occupe la Société pourrait fournir plus d'une question d'un haut

intérêt ; il invite, en conséquence, M. Rigollot, qui s'occupe spécialement de cette étude, à vouloir bien formuler une question.

M. Rigollot craint qu'une question sur un seul point de numismatique ne soit trop restreinte ; il voudrait qu'on l'étendît et qu'elle embrassât la numismatique de toute la Picardie. Quelque vaste que paraisse le sujet, il ne le croit pas au-dessus des forces d'un auteur qui peut disposer de deux années. Il faudrait, suivant M. Rigollot, présenter l'explication et l'indication de toutes les monnaies de Picardie, en insistant surtout sur les monnaies municipales. On commencerait par les monnaies gauloises de Bratuspance publiées par Montfaucon ; viendraient ensuite celles de l'époque mérovingienne, qui ont toutes pour désignation un nom de lieu et qui se doivent rencontrer dans toutes les villes de Picardie ; puis celles de la 2.e race, qui ont des noms de lieux assez limités ; on en trouverait peu qui ne fussent pas connues ; cependant les cabinets des divers amateurs pourraient encore fournir des pièces très curieuses et dignes d'être étudiées. Ensuite viendraient celles de la 3.e race, parmi lesquelles on trouverait les monnaies municipales, celles des comtes, des évêques, des barons ; au XIVe siècle, se présenteraient les monnaies royales et quelques-unes des seigneurs, attribuées à Clermont ; au XV.e et au XVI.e siècle, les monnaies des confréries, celles des fous, enfin les jetons. Le sujet ferait la matière d'un volume du plus haut intérêt.

M. Rigollot demande donc que la Société propose un prix pour la meilleure *histoire de la numismatique de l'ancienne Picardie. On insistera principalement sur les*

monnaies du XI.e *siècle frappées à Amiens, dont l'origine est incertaine.*

M. Bouthors croit qu'il faudrait s'appliquer à un seul point, et la question de M. Rigollot lui paraît trop vaste. Il propose en conséquence la suivante: « *A* » *quelle époque et dans quelle circonstance a-t-on frap-* » *pé à Amiens le type monétaire portant pour devise :* » AMBIANIS PAX CIVIBUS TUIS. »

M. Rigollot fait observer que la question de M. Bouthors serait trop restreinte et qu'elle serait plutôt historique que numismatique; qu'il ne faut point perdre de vue qu'il s'agit de poser un sujet surtout de numismatique.

M. Lefebvre croit trop restreinte la question de M. Bouthors. M. Dufour partage la même opinion et ne la croit point assez importante pour mériter le prix proposé. M. Lefebvre propose d'ajouter pour rendre plus complète la question de M. Bouthors : « le mé- » moire sera précédé de considérations générales sur la » numismatique de la Picardie. »

M. Garnier appuie la proposition de M. Bouthors. Dans une question à mettre au concours, dit-il, il faut surtout se préoccuper de la possibilité d'une solution ; or, si le cadre est trop vaste, le temps accordé ne saurait suffire; il craint qu'il n'en soit ainsi pour la question de M. Rigollot.

Après quelques observations de MM. Lefebvre, Rigollot, Bouthors, Garnier, Hardouin, Breton et Dufour, lesquelles rentrent dans celles qui ont été exposées plus haut. La première question est mise aux voix et rejetée.

La proposition de M. Bouthors est adoptée avec l'amendement de M. Lefebvre. En conséquence, la société propose pour question du prix :

« A quelle époque et dans quelle circonstance a-t-on » frappé à Amiens le type monétaire portant pour de- » vise : *Ambianis pax civibus tuis.*

» A-t-on découvert dans les autres villes de France, » particulièrement de Picardie, des monnaies offrant un » caractère analogue ? en donner la description et la » nomenclature.

» Faire précéder d'ailleurs le mémoire d'observations » générales sur la numismatique antérieure des villes » de Picardie. »

— M. Breton lit un fragment d'une histoire de la peinture à fresque qu'il a composée. l'Institut historique a couronné cette année cet intéressant travail et doit le faire imprimer.

— La Société entend ensuite avec le plus vif intérêt la lecture que lui donne M. Hardouin d'une notice de M. Colson sur une médaille de *Julia Mamaea* qui, suivant ce zélé numismate, a pour revers une Junon portant sur le bras un *Phallus* emmailloté. La description de cette médaille est accompagnée d'un dessin de M. Mony, membre du comité de Noyon ; elle est suivie de considérations savantes et fort curieuses sur le culte de Junon en Syrie et qui sont extraites, en grande partie de Lucien ; elles servent de preuves pour établir l'opinion émise par l'auteur.

M. Rigollot ne partage pas cette opinion de M. Colson, il ne voit, au lieu d'un *Phallus*, qu'un enfant emmailloté comme l'ont vu la plupart des auteurs, et comme on l'a dessiné dans le musée Farnèse.

M. le Président, après avoir de nouveau remercié les membres étrangers, déclare la séance levée, à midi et demi, et rappelle que la séance publique aura lieu à deux heures de relevée, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Séance publique du 24 juillet 1842.

(Présidence de M. Lemerchier.)

Le dimanche, 26 juillet 1842; à deux heures de relevée, les membres titulaires résidants, non résidants, honoraires et correspondants de la Société des antiquaires de Picardie, se sont réunis dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où se trouvaient M. Narjot, préfet de la Somme, M. Duroyer, maire de la ville d'Amiens, M. Martin, recteur de l'Académie d'Amiens, divers fonctionnaires civils, ecclésiastiques et militaires et un grand nombre de dames et de citoyens. La Société se trouve composée des mêmes membres qu'à la séance générale du matin.

M. le Président, après avoir fait placer à sa droite M. Narjot, préfet de la Somme, à sa gauche M. Duroyer, maire de la ville, ouvre la séance par le discours suivant :

Messieurs,

En présence de l'affreux évènement qui vient de frapper la France, au milieu de la stupeur générale qui ne laisse qu'une seule pensée dans les esprits, un seul sentiment dans les cœurs, les membres de la société des antiquaires se sont demandé s'il était con-

venable d'offrir une diversion de quelques instans à la douleur publique par la solennité d'une séance. Ils n'ignorent pas que personne aujourd'hui n'est disposé à accepter des distractions même sérieuses, et la fête de famille qui se préparait pour eux ne peut plus avoir d'autre caractère que celui d'une réunion où chacun apportera les préoccupations les plus douloureuses. Mais le réglement ne permettait pas d'ajourner cette assemblée à une époque plus éloignée; il s'agissait de couronner un ouvrage remarquable par l'étendue et la variété des recherches, la justesse et la sagacité des vues; enfin un grand nombre d'associés et de correspondans dont quelques uns habitent des départemens éloignés, avaient reçu leurs invitations.

Ajoutons, MM., que S. A R. Mg.r le duc d'Orléans objet de nos regrets, n'était pas distingué seulement par la bravoure et l'affabilité qui devaient nous rappeler Henri IV; mais il n'était étranger à aucune des connaissances qui embellissent la vie de l'homme privé; il aimait et cultivait les arts, protégeait et encourageait les artistes, *avait les goûts savants de l'antiquaire*, et se préparait à régner un jour sur les français par l'étude approfondie de notre histoire nationale. Ainsi une séance dans laquelle on doit vous entretenir de sujets graves, peut être elle-même considérée comme un hommage rendu à la mémoire du prince qui s'intéressait vivement à toutes les institutions propres à augmenter la prospérité et la gloire de la patrie.

Messieurs,

Si quelques hommes dévoués et laborieux avaient in-

vité il y a dix ans, le public d'Amiens à une séance d'archéologie, cet appel n'eût pas été entendu, peut-être même il n'eût pas été compris, car à cette époque les recherches historiques étaient l'objet d'une indifférence presque générale, et malgré les immenses travaux de plusieurs savants, un antiquaire n'était encore aux yeux du grand nombre, qu'un érudit étranger au monde actuel, n'existant que dans le passé, et ne vivant que de souvenirs, comme les ombres de l'ancien élysée.

L'étude des antiquités nationales était tellement négligée en 1833, que, d'après le témoignage de M. de Caumont qui a le plus puissamment contribué à populariser le goût et la science des recherches historiques, on n'aurait pas alors trouvé en France cinquante personnes un peu versées dans la connaissance des monuments du moyen âge; mais l'instant de la réaction ne devait pas se faire attendre, et nous le devons surtout à l'activité infatigable de M. de Caumont lui-même. C'est lui qui, après de longues études et de nombreux voyages, a eu la gloire de fonder dans la ville de Caen le premier cours public d'archéologie monumentale, et d'en répandre les principes dans un ouvrage qui est devenu classique aussitôt son apparition. Peu de temps après, il a institué, pour la conservation des monumens historiques, une société française qui n'a pas tardé à prendre un très grand essor. A l'aide des congrès que son illustre fondateur a successivement ouverts dans les départemens les plus éloignés et dans les villes les plus importantes, cette société compte maintenant plus de 500 membres, et embrasse presque toute la France dans un immense réseau scientifique.

Bientôt d'autres sociétés se sont formées sur un plan

analogue. Celle des antiquaires de Picardie qui date seulement de 1836, avait déjà mérité en 1839, l'honneur de voir choisir la ville d'Amiens comme le lieu de réunion de la société générale. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, qu'en nous quittant, à la fin d'une session qui avait été pour ainsi dire improvisée, M. de Caumont qui la présidait, a fait consigner au procès-verbal que vous deviez être universellement placés sur la première ligne, par le nombre de vos mémoires, l'importance de vos travaux et le choix judicieux de vos sujets de prix.

Ainsi nous nous trouvons aujourd'hui dans les conditions les plus favorables, et nous pouvons nous présenter avec confiance à nos concitoyens et à nos amis, je dirais même à nos ennemis, s'il était possible que notre zèle et nos travaux fournissent un aliment à la malveillance

Chargé, Messieurs, de présider cette assemblée au milieu des savants dont quelques uns jouissent d'une célébrité européenne, et qui tous ont bien voulu se rendre des départements voisins et même de la capitale et de l'Allemagne, pour se joindre à nous et mêler leur voix à la nôtre; en présence de cet auditoire dont le choix atteste que personne dans notre bonne ville d'Amiens ne veut rester étranger à l'étude des sciences historiques, et que les dames elles mêmes que l'on a si long-temps accusées de frivolité, trouvent dans une éducation plus soignée, le goût des lectures sérieuses, j'ai cherché un sujet pour le discours que le réglement m'imposait: je me suis demandé quelle serait la question la plus propre à soutenir pendant quelques instants votre attention.

Devais-je faire de l'érudition, vous rappeler les caractères qui distingent l'architecture du moyen âge, et celle qui l'a remplacée, dans une grande partie de l'Europe depuis le siècle de Léon X, et vous présenter le tableau du genre de beauté spéciale qui appartient à chacune d'elles? ou bien fallait-il chercher à exciter votre sollicitude en faveur des édifices religieux qui ont échappé aux ravages de l'anarchie révolutionnaire dans notre ancienne Picardie, mais dont la conservation exige d'immenses sacrifices de la part des administrations locales et du gouvernement?

J'ai pensé, Messieurs, que vous m'écouteriez avec plus d'intérêt et d'indulgence si je me bornais à vous exposer rapidement ce qu'était notre cathédrale avant les embellissements que le mauvais goût du dernier siècle lui a imposés, l'état où elle se trouve et la nécessité de lui rendre son unité et son caractère primitifs.

Vous n'attendez pas de moi, qu'à ce sujet, je soulève et que je discute la question de savoir si l'architecture ogivale est le produit d'une réaction de l'Orient vaincu sur l'Occident vainqueur, et si elle doit être considérée comme une plante exotique transportée par les croisades sous un ciel nouveau; mais vous me permettrez de vous faire remarquer qu'il faut être organisé bien malheureusement pour contempler avec indifférence l'effet de nos belles églises du XIII.e siècle; les heureuses proportions adoptées dans la forme des arcades et des fenêtres, la vaste étendue et l'élévation des nefs, la souplesse et la légèreté des piliers, la distribution du demi-jour que les vitraux peints entretiennent, tout imprime à l'âme un sentiment éminemment religieux; et lorsque, placé sous le

portique, l'œil saisit l'ensemble du temple, qu'il parcourt la nef centrale et glisse sous les voûtes légères et gigantesques, pour venir se perdre au-delà du sanctuaire, dans le rond-point qui prolonge la perspective, il est impossible de se défendre de cette émotion indéfinissable qui commande le respect, le recueillement et la prière (1).

Au milieu de tous les monuments élevés à la religion par nos aïeux, dans ces temps de foi si féconde et de piété si ingénieuse, la cathédrale d'Amiens, commencée en 1220 et terminée en 1288, a toujours été citée comme le chef-d'œuvre du genre, et les générations qui se sont succédé jusqu'à ce jour, se sont accordées à proclamer qu'elle était l'édifice le plus complet et le plus parfait du monde chrétien.

Un écrivain contemporain a dit qu'elle était aux autres temples gothiques, ce que l'église de Saint-Pierre est aux temples modernes du premier ordre; il aurait pu ajouter que l'œuvre immense du génie de Michel-Ange, dont la construction a coûté tant de millions à la chrétienté et des larmes si amères à l'église, domine Rome tout entière par ses proportions colossales, qu'il s'élève vers le ciel, au milieu de la cité sainte, comme pour confirmer sous une forme matérielle la devise adoptée par les souverains pontifes *orbi et urbi*. Cependant interrogez ceux qui ont visité et étudié la basilique de Saint-Pierre, ils vous diront qu'ils l'admirent comme le plus grandiose et le plus majestueux monument de l'architecture moderne, mais tous conviennent qu'elle est complètement privée du caractère

(1) Histoire des Antiquités monumentales, par M. de Caumont, 4.e volume.

religieux dont elle aurait besoin pour remplir sa destination.

On ne se serait pas permis autrefois d'adresser un reproche aussi grave à la cathédrale d'Amiens.

Par quelle fatalité a-t-elle perdu ce qui était son principal titre à l'admiration des siècles?

Personne ne vénère plus que nous la mémoire de M. De la Motte et n'est plus disposé à rendre un éclatant hommage aux qualités éminentes qui ont distingué ce saint pontife pendant les quarante années de son épiscopat; mais il nous serait impossible de ne pas reconnaître qu'il portait plus de sagacité que de goût dans l'appréciation des choses profanes.

L'ornement qui n'est qu'ornement est de trop, disait Fénélon, en parlant de l'éloquence, et cet axiome est applicable à tous les arts et surtout à l'architecture.

M. De la Motte et son chapitre l'ignoraient sans doute, Messieurs, ou ils l'oublièrent, lorsque, vers le milieu du dernier siècle, ils voulurent décorer à la moderne le chœur et le sanctuaire de la cathédrale. Il nous coûte de rappeler que pour obtenir cette décoration, il fallut d'abord faire disparaître un magnifique jubé qui formait au-devant du chœur, une espèce de pérystile : il fut sacrifié sans pitié et remplacé par deux massifs en maçonnerie ornés de compartiments et de médaillons, qui ont déjà changé bien des fois de dimension, de dessin et de couleur, en attendant qu'ils reçoivent une disposition plus conforme au plan général de l'édifice.

Afin de donner plus de largeur à l'entrée du chœur, on supprima de chaque côté les deux premières stalles, on chargea le sanctuaire de médaillons et de dorures,

l'ancien autel fut remplacé, et derrière lui s'éleva une gloire immense, construite en pierre et en bois, et formée de rayons et de nuages au milieu desquels figurent des anges et des archanges plus ou moins dorés.

L'œil est sans doute ébloui devant une masse aussi brillante, mais il faut en convenir, le cœur reste froid et la piété y cherche en vain un aliment à la méditation religieuse. L'église conserve encore son élévation, sa hardiesse et la légéreté de ses colonnes, mais elle a perdu la perspective que l'architecte avait voulu lui donner, il n'y a plus d'unité et peut-être serait-il permis d'avouer que le chef-d'œuvre d'architecture a disparu.

Ajoutons que, pour compléter leur ouvrage, M. de la Motte et son chapitre ont fait badigeonner et blanchir tout l'intérieur, en 1771.

La Société des Antiquaires manquerait, Messieurs, à l'un de ses plus impérieux devoirs, et elle méconnaîtrait le principal but de son institution, si la crainte de troubler quelques vieilles habitudes d'admiration héréditaire et irréfléchie, l'empêchait de réclamer hautement contre ces déplorables embélissements; et ne croyez pas que cette opinion soit moderne, isolée, et, pour ainsi dire, individuelle; elle a été constamment celle de tous les voyageurs instruits, nationaux et étrangers, qui ont visité la cathédrale; elle est consignée dans les ouvrages de Rivoire, en 1806, de M. Gilbert, en 1833, qui ont donné la description de cette admirable basilique; elle est enfin aujourd'hui partagée par un très-grand nombre d'habitans d'Amiens et par les membres les plus actifs de notre clergé, dont on peut invoquer le témoignage.

Gardons-nous cependant de juger trop sévérement M. de la Motte et son chapitre, ou plutôt plaignons-les d'avoir cédé à un entrainement qui était alors général. L'époque de 1755 était précisément celle où les arts dépendants du dessin étaient tombés dans le dernier période de décadence. En architecture, en peinture, en sculpture, les hommes qui avaient le plus de réputation s'étaient écartés du naturel et des idées simples de l'antique pour se jeter dans la bizarrerie et le mauvais goût. Loin de savoir apprécier et admirer les beautés de nos édifices gothiques et d'assujétir à leur style la partie décorative de leurs embellissements, ils affectaient un dédaigneux mépris pour ce système d'architecture, et il y avait alors en France un genre d'école qui ne tarda pas à plonger l'art et l'enseignement lui-même dans un état de dégradation bien voisin de la barbarie; en un mot ce qu'on a appelé justement *le genre Pompadour* était à la mode, et notre clergé croyait faire merveille en s'y conformant. On s'occupa donc d'orner et d'enjoliver notre cathédrale, avec d'autant plus d'ardeur qu'aucune voix ne s'élevait pour éclairer l'opinion publique, et que les ornements prodigués par l'évêque et son chapitre fournissaient un texte inépuisable aux pompeux éloges que les mémoires du temps ont constatés.

Remarquons aussi que presqu'à la même époque et sous l'influence des mêmes principes, la capitale fournissait le funeste exemple de la mutilation de sa métropole: on bâtissait en l'honneur de la sainte patrone de Paris une nouvelle église dont le style architechtonique semblait justifier d'avance le nom de Panthéon que la révolution lui a donné: on jetait les fondemens de la Madeleine

qui ressemblera toujours beaucoup plus à un temple grec dédié à la gloire, qu'à un édifice consacré au culte catholique, et l'on préparait les parisiens à recevoir cette charmante chapelle dont M. de Montalembert disait en 1839 dans un accès d'humeur un peu boudeuse : si j'étais évêque ou curé, aucune force humaine ne me contraindrait à consacrer l'église de Notre-Dame de Lorette et à accepter les statues qu'on lui destine. Que dirait-il en 1842 s'il se confirme que la belle Madeleine de Canova a été léguée à cette paroisse et doit augmenter le nombre des statues qui la décorent?

Les arts et les artistes subissaient encore le joug et la mauvaise direction qui leur avait été imposés depuis plus d'un demi siècle lorsque la révolution éclata; et quel insensé eut ôsé se plaindre de quelques embellissements de mauvais goût, au régime révolutionnaire qui fermait, vendait et détruisait les églises : Bonaparte lui-même ne fit presque rien pour arrêter le marteau des démolisseurs et conserver les monuments de notre architecture religieuse, quoiqu'il protégeât tous les artistes et notamment M. Alexandre Lenoir fondateur du musée des Petits-Augustins et qu'il encourageât de la manière la plus généreuse les progrès de ce qu'on appelle l'architecture civile.

Il semble qu'on aurait du être plus heureux auprès des ministres de la restauration; mais ceux-ci se bornèrent à rendre une ordonnance pour faire disparaître le magnifique dépôt formé par M. Lenoir, et mettre ses précieuses dépouilles à la disposition des anciens possesseurs, dont la plupart cependant avaient disparu dans la tempête.

Le gouvernement actuel a été mieux inspiré, et

nous aimons à reconnaître que l'on doit à son intervention puissante, la réaction qui se manifeste aujourd'hui partout en faveur des études sur notre histoire et nos antiquités nationales.

Il n'avait pas encore triomphé des agitations populaires qui ont entouré son berceau, et déjà il prenait les mesures les plus efficaces afin d'assurer la conservation et la restauration de nos édifices religieux. A dater de 1831 jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu un seul ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, qui ne se soit fait un devoir de marcher dans cette voie d'amélioration artistique et sociale. Ainsi des commissions d'inspection ont été nommées, le nombre de leurs membres est maintenant considérable et chacun d'eux se livre avec zèle à une surveillance active et à d'importants travaux ; des ouvrages précieux et inédits ont été imprimés et publiés ; des hommes spéciaux ont été chargés de compulser les bibliothèques et les archives, et des circulaires ministérielles très-pressantes ont été répandues dans toutes les communes de France par MM. les préfets, qui en ont développé les motifs et réclamé l'exécution. Ajoutons, Messieurs, pour l'honneur de notre département, que tous les préfets de la Somme se sont distingués entre leurs collègues dans cette espèce de croisade administrative, et nous vous citerions avec grand plaisir quelques fragments des nombreuses instructions qu'ils ont publiées à ce sujet, si nous ne craignions pas d'ajouter de nouveaux détails à un discours déjà trop long.

Enfin les deux chambres se sont associées avec empressement aux vues du gouvernement, et les sommes affectées depuis 1830 à la conservation et à l'entretien

des édifices religieux, sont beaucoup plus considérables qu'avant cette époque.

La Cathédrale d'Amiens occupe une place trop honorable sur la liste des monuments de notre architecture gothique pour avoir été oubliée dans une judicieuse répartition des fonds votés; mais on avait négligé de l'entretenir pendant long-temps, et la solidité de l'édifice était gravement compromise dans plusieurs parties considérables de ses voûtes et de ses piliers : il a donc fallu, avant tout, suppléer à l'insuffisance des allocations antérieures afin de compléter les réparations indispensables. Le devis de la dépense montait à 360,000 fr., il a été approuvé sans retard et le travail avance rapidement sous la direction de notre habile collègue M. Cheussey. Serait-il possible d'admettre qu'après avoir fait d'aussi grands sacrifices pour consolider l'extérieur, le gouvernement refusât d'achever son ouvrage, et ne consacrât pas une dernière et faible somme aux diverses espèces de réparations que l'intérieur réclame?

Le conseil général, de son côté, nous donne chaque année de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il accorde à la conservation de nos monumens du moyen-âge : l'église de St.-Riquier et la chapelle de Rue doivent à sa bienveillance éclairée des réparations importantes ; il vient d'ordonner la restauration des bas-reliefs mutilés qui entourent le chœur de la cathédrale et l'exécution confiée à MM. Caudron et Duthoit, nos compatriotes et nos collègues, fait le plus grand honneur à ces artistes.

Enfin, Messieurs, les observations de la société seront certainement accueillies avec la même faveur par MM. les membres de notre clergé. S'il est en effet

certain que le chapitre d'Amiens et son évêque ont partagé l'erreur et les préjugés artistiques qui régnaient en France dans le cours du dernier siècle, il faut convenir que le goût du simple et du beau a fait un grand pas depuis cette époque, et une partie du clergé actuel s'est associée de fort bonne grâce, à l'immense changement qui s'est opéré dans les esprits depuis 1830. Plusieurs archevêques et évêques ont fondé dans leurs seminaires et sur le plan indiqué par M. Caumont des cours d'archéologie chrétienne qui sont suivis par les jeunes lévites avec autant d'intérêt que de succès. Quelques-uns de MM. les évêques ont fait plus, celui de Bellay, par exemple, a publié un manuel d'études archéologiques à l'usage des ecclésiastiques de son diocèse. Dans une retraite pastorale qui avait réuni en 1839 plus de 400 prêtres, M. l'évêque de Rennes leur a recommandé avec instances de veiller à la conservation des édifices religieux et de ne souffrir aucune réparation qui ne serait pas dirigée avec intelligence. La même recommandation a été adressée dans les mêmes circonstances par l'évêque de Coutances, celui du Mans et par beaucoup d'autres, notamment par Mg.r Mioland qui a ajouté à son mandement pour le carême de 1842 ces paroles remarquables :

« Nous voyons avec plaisir plusieurs ecclésiastiques de notre diocèse cultiver l'archéologie sacrée ou l'étude des anciens monuments religieux. L'étude de nos vieilles églises sert à éclairer plusieurs branches de la science sacerdotale et nous soumes assez riches en monumens remarquables pour que nous désirions vivement voir le goût de ces travaux se répandre dans le clergé ; nous ne connaissons rien de plus propre à occuper les loi-

sirs d'un bon prêtre qu'une étude qui éclaire ainsi, qui complette et embellit la science de son état, etc. »

Ainsi la Société des antiquaires de Picardie qui compte dans son sein plusieurs prêtres très instruits, et dans le très petit nombre de ses membres honoraires M. l'archevêque de Paris et M. l'évêque d'Amiens a de justes raisons d'espérer qu'elle trouvera une égale sympathie auprès des autorités religieuses et civiles. Ses regrets et ses désirs qui sont partagés depuis longtemps par les artistes et les hommes de goût ne tarderont pas à l'être par la population entière et nous verrons bientôt la cathédrale débarrassée des ornements qui la défigurent, recouvrer enfin le caractère d'unité majestueuse qui en faisait l'édifice le plus parfait de l'architecture chrétienne.

— M. Garnier, secrétaire perpétuel, lit le rapport sur les travaux de la société pendant l'année académique 1841—1842. Il termine en rappelant à la société les pertes qu'elle a faites de MM. Hiver, ancien maire de Péronne et Delmotte, colonel d'état-major, mort à Alger.

— M. Obry donne lecture du rapport fait par M. Rigollot, au nom de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours de cette année.

La médaille d'or de 300 fr. est décernée à M. Emmanuel Woillez, receveur principal des contributions indirectes à Beauvais.

— On entend ensuite le rapport de M. Dufour sur les objets les plus remarquables offerts au musée pendant le cours de l'année.

— M. Breuil lit un mémoire sur *les traditions et les usages qui se rapportent à la Saint-Jean-Baptiste*.

— M. Ern. Breton donne lecture d'une notice, ayant pour titre : *Seconde étude sur les Tombeaux.*

— Le secrétaire perpétuel annonce que la société met au concours pour l'année 1844 la question suivante :

« A quelle époque, etc. (page 223.)

Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée dans la séance publique de 1844. Les mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel avant le 1.er juin 1844.

Il rappelle que la société a proposé pour question de prix à décerner dans la séance publique de 1843 :

« Quelle a été l'influence des corporations d'arts et » métiers sur l'origine et l'organisation des municipa- » lités dans les villes de la France ?

» En d'autres termes : les jurandes du moyen-âge ont- » elles donné naissance aux communes ou, au contraire, » sont-ce les communes qui ont créé les jurandes ? »

Les mémoires devront être adressés avant le 1.er juin 1843.

Ils porteront une devise laquelle sera répétée sur un billet cacheté, renfermant le nom de l'auteur.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur serait couronné.

— La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Galoppe, ayant pour titre : *Archéologie.*

La séance est levée à 4 heures et demie.

— Après la séance publique, la Société se rend au musée pour examiner les principaux objets entrés dans cet établissement depuis la dernière assemblée générale L'attention des membres étrangers paraît se porter particulièrement sur la tombe du chevalier Robert de

Bouberch, que M. le comte de Boubers s'est empresés de faire déposer dans le musée, sur la demande qui lui en a été faite, et sur la magnifique croix en argent provenant de l'église de Mareuil, et dont la Société a pu faire l'acquisition, grâce à la subvention que lui a accordé le conseil municipal sur la bienveillante proposition de M. Duroyer, maire d'Amiens.

Les membres étrangers se plaisent à reconnaître l'accroissement considérable que prend chaque jour le musée archéologique de cette ville.

Séance générale du 25 Juillet.

Conformément à l'art. 12 de ses statuts, la Société des Antiquaires de Picardie n'ayant pu dans la séance générale du 24 juillet, épuiser l'ordre du jour, a tenu, le lendemain, dans la grande salle des Feuillants, une seconde assemblée générale.

— M. l'abbé Corblet adresse une ordonnance municipale de 1533 contre le délit d'adultère. Elle a été par lui copiée dans un manuscrit de 74 feuilles, appartenant à l'hôtel-de-ville de St.-Valery-sur-Somme.

— Lecture est ensuite donnée par le secrétaire-perpétuel du procès-verbal de la séance du 18 juillet du comité de Beauvais. M. Hamel y fait hommage d'un dessin géométrique d'une porte, dépendante de l'ancien évêché de Beauvais. Une commission est nommée pour conserver, par tous les moyens possibles, le souvenir de ce curieux édifice.

— M. le baron de Roisin lit un fragment d'un travail qu'il doit publier sur les romans du Cycle Ar-

thurien. M. le Président le félicite de cette intéressante communication.

— M. de Roisin appelle l'attention de la Société sur les cartes historiques dressées par M. Spiners, officier du roi de Bavière, publiées à Gotha.

— M. Lavernier donne ensuite lecture d'un mémoire plein d'intérêt dans lequel il signale les recherches qu'il a faites dans les archives de la ville d'Amiens, au sujet des Etats-généraux ; il présente d'abord la notice des actes qu'il a réunis, et joint à cette curieuse analyse de savantes observations sur la convocation et la tenue des Etats particuliers du Bailliage, les contestations qui s'y sont élevés et les réglements qui les ont terminés.

— M. Garnier lit un rapport sur les nouveaux documents réunis pour la carte des voies romaines en Picardie. Il y signale le mémoire de M. Hignieré, couronné par l'académie d'Arras, dont il critique quelques parties ; les recherches faites par la commission historique de l'Aisne, les indications fournies par les travaux de MM. Wibert et Harbaville, et surtout l'excellent travail envoyé par M. Piette, sur l'arrondissement de St.-Quentin.

La société décide qu'une demande sera par elle adressée à M. le Préfet de la Somme et à M. le Préfet du Pas-de-Calais, à l'effet d'obtenir des Conseils géneraux de ces départements une subvention qui lui permette de continuer l'intéressante publication des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, entreprise par A. Bouthors.

Séance ordinaire du 10 Août.

M. le comte d'Allonville, membre honoraire, lit quelques fragments d'une dissertation sur divers monuments romains, consacrés au culte d'*Hercules Saxanus*, divinité tutélaire des carrières et des édifices. Une mention honorable a été accordée à cet important travail par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les extraits de cette dissertation communiqués à la société ont principalement pour objet trois monuments consacrés à *Hercules Saxanus*, et découverts dans le département de la Meurthe dont M. le comte d'Allonville a été Préfet. L'auteur rattache d'une manière fort ingénieuse l'origine de ces trois monuments au passage des légions romaines et au souvenir de la bataille de Trèves, livrée sous Vitellius.

— M. Rigollot soumet à l'examen de l'assemblée une maille qu'il a récemment acquise, et qui doit jeter de nouvelles lumières sur la numismatique amiénoise et certains points encore obscurs des institutions de notre cité. Dans une courte notice, M. Rigollot décrit cette pièce qui remonte à la seconde moitié du XIIe siècle, et qui lui paraît entièrement analogue à une autre maille attribuée par M. Lelewell à Philippe d'Alsace, dernier comte d'Amiens. On y remarque la légende MONETA CIVIVM qui tranche, dit M. Rigollot, d'une manière définitive, la question jusqu'ici discutée de savoir si l'autorité municipale avait eu le droit de frapper une monnaie qui lui fût propre. Il en résulte que, sous l'empire de la commune d'Amiens, le comte et les citoyens avaient chacun leurs monnaies particuliè-

res, ce dont les chartes et le peu d'actes qui nous sont restés de cette époque ne font aucune mention.

La société arrête que cette intéressante notice, devant faciliter l'étude de la question de numismatique mise au concours de 1844, sera publiée dans son volume actuellement sous-presse.

— M. Roger donne lecture d'un chapitre inédit de ses *Archives historiques et ecclésiastiques de Picardie*, ayant pour titre: *les Abbayes de l'ancienne Picardie.*

Obsèques de M. Ledieu, *Vice-Président de la Société.*

La ville d'Amiens vient de perdre un de ses citoyens, la Société, l'un de ses membres. M. Ledieu, son vice-Président, membre du Conseil municipal, est décédé le 12 août 1842, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Les obsèques ont eu lieu le lendemain; toute la Société y assistait; les coins du poële étaient portés par MM. le Secrétaire perpétuel et Hardouin, à cause de l'empêchement de M. le Président, retenu chez lui par une indisposition; et MM. Duroyer, maire de la ville, et Porion, adjoint. Au cimetière de la Madeleine, deux discours ont été prononcés, l'un par M. le maire, au nom du Conseil municipal; l'autre par M. Hardouin, qui rappela les nombreuses offrandes faites par M. Ledieu, tant au musée d'archéologie qu'à la bibliothèque communale; ses vastes connaissances en littérature, en histoire, en archéologie, et les études approfondies auxquelles il s'était livré sur le système financier qui nous régit. M. Ledieu avait conservé plus d'un monument historique, qui sans lui se-

rait aujourd'hui détruit. Ces deux discours, prononcés avec émotion, ont produit la plus vive impression sur les collègues et nombreux amis de M. Ledieu, alors réunis autour de sa tombe.

Un service funèbre, auquel ont assisté le bureau et une députation de la Société, a été célébré le mardi 16 août, dans l'église Cathédrale.

Comité local de Beauvais.

Séance du 18 *juillet* 1842. — M. Hamel fait hommage d'un dessin géométrique représentant une porte bouchée dépendant des constructions primitives de l'ancien évêché de Beauvais. Cette porte se compose d'une arcade à plein cintre, d'une archivolte ornée de rosaces sculptées en relief, et d'un tympan réticulé. Elle est située dans la partie inférieure de la façade septentrionale de l'édifice, et doit être couverte par le grand escalier dont on va commencer la construction. Il était important de conserver le souvenir de cette partie caractéristique de l'ancien édifice, au moment où il va disparaître sous des constructions nouvelles. C'est dans cette vue que M. Hamel s'est haté d'en prendre le dessin qu'il offre au comité.

Le comité accepte avec reconnaissance le travail intéressant de M. Hamel, et arrête que ce dessin sera déposé dans les archives.

Un membre appelle l'attention du comité sur la nécessité de promptes mesures tendant à constater aussi complètement que possible l'état actuel de l'ancien évêché, avant que les travaux qu'on y exécute n'aient

fait disparaître plusieurs portions importantes des anciennes constructions. Un autre membre fait observer qu'une commission spéciale a été chargée de ce travail, mais que jusqu'à présent elle n'a fait aucun rapport, et que rien n'annonce qu'elle se soit occupée de la mission qui lui a été confiée. Il pense que cette inaction de la commission peut provenir de ce que chacun de ses membres a trop compté sur ses collègues. Il propose de confier le travail dont il s'agit à un commissaire spécial, qui serait autorisé à s'aider du concours d'un ou de plusieurs artistes, pour l'exécution des opérations graphiques comprises dans sa mission.

Cette proposition étant généralement approuvée, M. le directeur nomme M. Hamel commissaire spécial à l'effet de conserver, par tous les moyens possibles, le souvenir de l'état actuel de l'ancien évêché, avant que l'établissement du Palais de justice n'ait fait disparaître quelques parties de ce monument. M. Hamel est autorisé à s'aider, pour l'exécution des travaux graphiques, du concours d'un ou de plusieurs artistes qui seront payés sur les fonds du comité.

MEMBRES ADMIS.

MM. L'abbé Thiebles, curé de Notre-Dame de Noyon.
L'abbé Bourgeois, vicaire de Notre-Dame de Noyon.
Legrand (Gustave), notaire à Carlepont (Oise).
} Titulaires non-résidents.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 3.me trimestre 1842.

1.° Classement général et âge des églises rurales de

la côte de Dijon, de Nuits et de Beaune, par J. Bard, broch. in 8.° — 2.° Opinion sur l'origine du mot picard, par M. le comte de Boubers, broc. in-8.° — 3.° Notice sur le manuscrit intitulé : *Annales mundi ad annum* 1264, par M. le comte de l'Escalopier, broch. in-8.° — 4.° Visite à la Cathédrale d'Amiens, par M. Eug. Dusevel, broch. in-8.° — 5.° Notices sur quelques monnaies inédites de la Flandre et des pays voisins, par M. L. Dancoisne, broch. in-8.° — 6.° L'Amour et Psyché (poëme), par Ern. de Calonne, 1 vol. in-8.° — 7.° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 1 vol. in-8.° — 8.° Essai sur les Cours d'amour, par M. Fr. Diez, traduit de l'Allemand et annoté par le baron F. de Roisin, broc. in-8.° — 9.° Mémoires de la Société archéologique de Touraine 1842, in-8.° — 10.° Mœurs de nos ayeux, leurs fiançailles etc., par M. l'abbé Carton de Bruges, broc. in-8.° — 11.° Notice biographique sur le père Verbiest, missionnaire de la Chine, par M. l'abbé Carton. broch. in-8.° — 12.° Histoire de la ville de Dixmude, et de ses châtelains, par M. l'abbé Van de Putte, de Bruges, 1 vol. in-8.° — 13.° Le Puits artésien, liv. 5.e 6.e 1842. — 14.° L'Institut, journal, n. 78. 79. 80. 81. — 15.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n. 96. 97. — 16.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 17. — 17.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1.er et 2.me trimestre 1842. — 18.° Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Leroy et Arthur Dinaux, 4.me liv. du tom. III.e — 19.° Archives tournaisiennes, historiques et littéraires, par M. Fr. Hen-

nebert, de Tournay, 1.er fascicule 1842. — 20.° Par M. Boucher de Perthes : Discours sur l'Education. Br. in-8.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

1.° Par M. Emm. Woillez, contrôleur des contributions indirectes à Amiens, deux fragments de la mosaïque découverte à St.-Bertin en 1831 qui, portent le millésime de 1108. — Par M. Buteux, membre du Conseil général, à Fransart, une belle clef en bronze trouvée l'année dernière dans un bois près de Roye-sur-Matz; une fibule en bronze, trouvée dans la vallée de la Somme, et plusieurs fragments de poterie romaine, trouvés avec des tuiles à rebord, sur l'emplacement de la ville d'Ingond. — 3°. Par M. Eugène Dusével, quatre médailles grecques frappées par les empereurs romains à Alexandrie. — Par M. Goze, pharmacien, l'empreinte en souffre d'une paix en émail bysantin, appartenant à l'église de Tilloy-les-Conty. — 5.° par M. Delahaye, conservateur de la bibliothèque communale, une tête de chien en pierre, paraissant avoir appartenue à une gargouille; elle a été trouvée dans la démolition d'une maison fort ancienne, contigue à l'auberge du Berceau d'Or, à Amiens. — 6.° Par la commission administrative des hospices d'Amiens, un panneau couvert de dessins de style original, provenant d'une ancienne boiserie de l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

Objets achetés avec la Subvention municipale.

1.° Une custode en cuivre émaillé, provenant d'une église des environs de Montreuil (13.e siècle). — 2.° Une médaille en or de Charles VI, trouvée à Hornoy.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Pages.
Comité central — Séances	214.
Comité de Beauvais	243.
Obsèques de M. Ledieu, vice-Président	242.
Discours de M. Lemerchier, à la Séance publique	224.
Membres admis	244.
Ouvrages offerts	244.
Objets offerts au Musée	246.
Objets achetés avec la subvention du Conseil Municipal	246.

Amiens, imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 9 novembre

La société décide qu'une souscription sera prise, en son nom, à la traduction de l'ouvrage de M. Diez, sur les troubadours que publie M. le baron de Roisin, l'un de ses membres.

— M. Breuil continue la lecture de son analyse de la Mythologie germanique de Grimm. L'extrait en sera donné dans le prochain bulletin.

— M. Bouthors lit une notice sur les coutumes locales de la prévôté de Beauvoisis. Cette notice fait partie de la 2.e série des coutumes locales du bailliage d'Amiens, en ce moment sous presse.

— Il est donné lecture d'une notice de M. l'abbé Du Neuf-Germain sur le tombeau de Jean de Bery et de Jeanne de Rubempré sa femme, enterrés dans l'église d'Essertaux. L'auteur fait précéder cette description de notes historiques sur la famille de Bery, qui donna deux mayeurs à la ville d'Amiens.

— M. Dufour demande qu'une inscription soit placée pour rappeler l'emplacement de l'ancienne église collégiale de St.-Nicolas où fut célébré, le 13 août 1193, le mariage de Philippe-Auguste avec Ingelburge.

— Une commission, composée de MM. Bouthors, Dufour, Bazot, Hardouin et Lavernier, est nommée pour rechercher quelles seraient les diverses inscriptions propres à perpétuer et populariser le souvenir des événements historiques les plus importants accomplis dans la ville d'Amiens.

— M. Breuil propose d'émettre le vœu qu'un monument soit élevé à la mémoire de Du Cange; il est invité à formuler sa proposition et à la développer dans la prochaine séance.

Séance ordinaire du 14 décembre.

Lecture est donnée de l'article 113 du procès-verbal des délibérations du Conseil-général du département de la Somme, pendant la session de 1842, portant allocation d'une somme de 500 fr. accordée à la Société des Antiquaires de Picardie, sur la proposition de M. le Préfet.

— M. Hardouin lit un rapport sur la proposition faite à la précédente séance par M. Breuil. Il demande que la société émette le vœu qu'une statue soit élevée dans la ville d'Amiens, à la mémoire de Du Cange.

Cette proposition est accueillie par acclamation. Une commission composée de MM. Bouthors, De Grattier, Garnier, Hardouin, Lavernier, Lemerchier, Le Serurier, Breuil, Rigollot, est chargée de rechercher avec activité les moyens d'exécution qu'il convient d'adopter pour réaliser promptement cette pensée, et pour donner à l'inauguration de la statue de Du Cange toute la solennité d'une fête nationale.

— M. Lavernier prend la parole et rétracte, avec autant d'esprit que de loyauté, l'erreur qu'il a commise en communiquant à la Société, comme inédites, deux lettres de Charles VII et de Philippe, duc de Bourgogne, écrites en 1435, à l'occasion du baptême du troisième fils du Roi.

— M. Lavernier lit une note extraite du registre 47 de l'échevinage d'Amiens et relative à un mémorable esturgeon pêché le 6 juin 1586 et simultanément contesté par le chapitre, l'évêque et l'échevinage. Je ne sais, dit M. Lavernier en terminant cette notice qu'il avait égayée des commentaires les plus piquants, qui le mangea du chapitre, de l'évêque ou de l'échevinage. Peut être eut-il le sort de cette huitre fameuse dans les fastes judiciaires? Le bailliage seul pourrait nous en dire quelque chose.

— M. Garnier lit une notice sur une découverte de tombeaux faite à St.-Acart. (Voir page 271.)

— M. Bouthors lit la suite d'un mémoire ayant pour titre : Esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens au XII.e siècle. (Voir page 261.)

— M. De Grattier fait un rapport 1.° sur l'ouvrage de MM. de Louyrette et de Croy-Chanel, intitulé : *Louis* XI *et le Plessis-lès-Tours ;* 2.° sur le Précis des

travaux de l'académie de Rouen, pendant l'année 1841.

— Conformément à l'art. 19 du règlement, l'assemblée procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1843 Sont nommés :

Président, M. Bouthors.

Vice-Président, M. De Grattier.

Secrétaire-Annuel, M. Aug. Breuil.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 22 *août* 1842.— M. Graves offre au musée, de la part de M. Landon, démissionnaire, par suite de son départ pour La Flèche, où il va fixer sa résidence, plusieurs débris antiques de l'époque romaine et du moyen-âge, qui intéressent généralement le pays.

— M. Danse, à qui le cabinet numismatique doit déjà ses plus beaux bronzes, remet une nouvelle médaille.

— M. de St.-Germain, auteur d'une monographie sur l'église de St.-Etienne, fait connaître une partie de son travail. Il expose, dans l'introduction, ses idées sur la méthode d'étudier l'art religieux, et le plan particulier de cette monographie qui a trois divisions : 1.° origine historique. 2.° description de l'église. 3.° explication des vitraux. On entend avec le plus vif intérêt la lecture de l'explication des vitraux dont les récits légendaires facilitent l'intelligence, et à laquelle ils prêtent leurs charmes naïfs.

Séance du 21 *novembre* 1842. — M. Daniel lit une notice faite au sujet de trois tableaux représentant les portraits de deux anciens maires de la ville de Beauvais et la femme de l'un d'eux, acquis récemment par le comité.

Le premier est celui de sire François Pinguet, maire de Beauvais en l'an 1599, fort peu de temps après le traité de paix conclu entre Henri IV et le duc de Mayenne; cet ancien maire, après un an d'exercice, a été remplacé par Claude Lefebvre; il est mort le 2 décembre 1613 à l'âge de 68 ans. Le second est celui de dame Anne Binet, femme de sire François Pinguet, décédée le 1.er août 1617, âgée de 70 ans. Le troisième est celui de Raoul le Barbier, maire de Beauvais en l'année 1666, sous Louis XIV, remplacé, en 1667, par Eustache Mallet.

Cette notice est terminée par quelques observations sur le plus ou moins de durée d'exercice de la charge de maire par les 141 personnages qui ont rempli cette charge pendant l'espace de 517 ans, 1175 à 1692; il en résulte que la plupart des maires ont été en charge pendant 3 ans, et qu'un très-petit nombre, parmi lesquels sire Pinguet et sire le Barbier, n'ont exercé que pendant un an.

— Le comité invite M. Grau de St.-Vincent à traiter, au nom du comité, de plusieurs autres portraits d'anciens maires de la ville de Beauvais, qui sont en la possession d'un habitant notable de cette ville.

— M. Danjou dépose sur le bureau : 1.° une petite monnaie d'argent de mince épaisseur et d'un très-petit module à l'effigie encore bien marquée de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, duc de Normandie : le revers de cette monnaie est frappé d'une croix à angles droits et croisillons égaux, cantonnée de besans; 2.° un acte sur parchemin du XV.e siècle, relatif au chapitre de St.-Vaast de Beauvais, bien conservé. Ces deux objets ont été remis, pour le comité,

à M. Danjou dans le cours d'un récent voyage, par M. Henri Young, savant Anglais, qui a résidé quelque temps à Beauvais.

— M. Fabignon, fait verbalement un rapport sur l'état et la valeur de deux parchemins déposés sur le bureau, l'un venant du cabinet de M. Danjou et par lui offert au comité, l'autre offert par M. Henri Young, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Le premier de ces manuscrits consiste en un rouleau de deux parchemins rattachés l'un à l'autre, il est daté du 14 septembre 1401; l'écriture est assez bien conservée, mais d'une lecture difficile et fatigante : elle est altérée, par la vétusté, sur le bord de l'une des tranches. Cependant l'on reconnait très-bien que ce manuscrit contient l'aveu ou dénombrement fait en l'année 1401, au profit de l'évêque comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, à cause de son vidamé de Gerberoy, par Adam Daridel, de la seigneurie droits et dépendance de la terre, domaine et fief de St.-Mainevieux. Ce dénombrement se termine ainsi : « Item, à cause de mondit fief, je ay justice et seigneurie basse et fonchière, telle comme à bas justicier peut et doit apppartenir selon la coustume de » la chastelenie et vidamé de Gerberoy; item et ce » advoue à tenir de mon très cher et redoubté seigneur dessus dit, etc. Item, à cause de mondit » fief, je dois suivre les plais et les assises audit lieu » de Gerberoy, et juger et contribuer aux frais de » tous nos juges avec mes pairs quand al m'est deumement signifié. » Les derniers termes de ce dénombrement sont ici relevés, parce qu'ils constatent de quels éléments se composait le personnel des assises ou

plaids des comtés, vidamés et autres seigneuries ayant haute, moyenne et basse justice, et qu'ils peuvent ainsi offrir quelque intérêt pour l'histoire des anciennes justices seigneuriales.

Le second de ces manuscrits consiste en un parchemin d'une moyenne grandeur, dont l'écriture est parfaitement conservée et très-lisible. L'acte est daté du pénultième (ou 30) du mois de juillet 1440. C'est l'exécution de la fondation d'un obit perpétuel faite en l'église et chapitre de St.-Vaast de Beauvais, par Raoul Toustain, décédé prêtre chanoine dudit chapitre, moyennant la somme de 10 francs une fois payée ou la rente perpétuelle de 8 sols par an. La rente a été constituée par la nièce et légataire universelle de ce chanoine, et assise sur une maison de la rue St.-Pantaléon. Cet acte n'offre d'ailleurs rien de remarquable, si ce n'est les noms du garde-des-sceaux de la baillie de Senlis, prévôt royal d'Angy, du clerc-tabellion, juré commis qui l'assistait, et la mention que le testament a été fait et passé par le défunt sous le scel de la cour spirituelle du doyen de Beauvais.

— M. Daniel donne lecture d'un rapport sur le classement des médailles, médaillons et autres objets de numismatique qui se trouvent dans les archives du comité. Il rappelle qu'il a été désigné avec M. Turodin par M. le directeur, pour opérer ce classement dont la nécessité résultait du grand accroissement des objets de cette nature : il ajoute que M. Hamel a bien voulu s'adjoindre à cette commission spéciale.

Le nombre des médailles, médaillons, etc., dépasse maintenant 300. Plusieurs de ces objets sont doubles, d'autres multiples; les médailles romaines forment la

partie la plus nombreuse. Presque toutes ont été trouvées à Beauvais ou aux environs : ce qui prouve la longue durée du séjour des romains dans nos contrées ; tandis qu'au contraire les monnaies de nos rois de la première et de la seconde race sont rares dans le pays et qu'elles n'ont été trouvées qu'à de longs intervalles.

Le rapport de M. Daniel contient plusieurs reflexions pleines d'intérêt sur la manière d'apprécier la valeur des médailles, qui varie suivant que l'appréciateur est simple archéologue ou simple numismate.

Les Monnaies françaises sont moins nombreuses que les monnaies romaines.

Le comité ne possède rien de la première race.

La seconde race n'offre que quelques deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire. — De la troisième race, ou race Capétienne, le comité possède un Philippe-Auguste, puis les Charles, etc., en tout une masse de 51 pièces. — Médaillons, médailles, monnaies, jetons, etc. Cette catégorie se compose nécessairement d'éléments fort variés. — 1.re espèce ; médailles religieuses, au nombre de trois, qui ne sont pas circulaires. — 2.e espèce ; suite de petits poids au nombre de onze. — 3.e et dernière espèce ; médaillons, médailles, jetons, monnaies anciennes et étrangères, méreaux et autres analogues. Tous ces objets sont classés suivant leur rapport entr'eux, et décrits au registre avec les noms des donateurs et ceux des endroits où ils ont été recueillis. — M. le rapporteur, en terminant, s'exprime en ces termes : « avec les éléments qui se composent, le mé-
» dailler de notre société est susceptible d'acquérir de
» l'importance ; et il est permis d'espérer que l'auto-
» rité et le public, comprenant l'esprit dans lequel a

» été créé le Comité local des Antiquaires de Picardie, » se prêteront, chacun selon son pouvoir, à seconder » le zèle que nous tous, membres de ce comité, » avons pris l'engagement d'apporter dans la vue de » sa prospérité. »

— Le comité arrête aussi que MM. Dupont-Withe et Hamel-Pain se transporteront en la bibliothèque de Madame Le Caron de Troussures pour, avec l'agrément de cette dame, tirer copie des sceaux et écussons colligés dans cette bibliothèque.

— M. Graves dépose sur le bureau divers objets, au nom de MM. Noyelle, curé de Paillart, de Bonne, Sauvage et de Vadancourt.

Séance du 19 décembre. — L'ordre du jour est une prescription formelle des statuts réclamant la nomination du directeur pour l'année 1843. M. de Lacroix-Vaubois est réélu directeur.

M. le directeur nomme ensuite les commissions du musée, des documents écrits et des monuments.

RAPPORTS ET LECTURES.

Esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens au XII.e siècle, par M. Bouthors, membre résidant.

II.e Partie.

Nous avons fait connaître, dans un précédent bulletin, la première partie de ce travail dont nous continuons aujourd'hui l'analyse.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'organisation féodale et les institutions judiciaires de l'Amiénois, l'auteur s'efforce de montrer la part d'influence que les abbayes y ont exercée. Et d'abord parlant des abbayes royales, il rappelle le rôle qu'elles ont joué

sous les rois de la première et de la seconde race. Ce sont les fondateurs ou les chefs de ces abbayes qui ont aidé les conquérants de la Gaule à y cimenter leur puissance, et encore, au VIII.e siècle, tous les actes de la vie politique de Charlemagne témoignent de l'appui que lui prêta le clergé.

Tant que la dynastie Carlovingienne fut sur le trône, l'église régla toujours la marche du gouvernement ; mais bientôt arrivent les Normands et avec eux l'anéantissement du pouvoir royal. L'église perd alors tout son crédit, toute son influence. Les dignités ecclésiastiques sont usurpées par des princes séculiers ; le gouvernement des abbayes et des diocèses, est assimilé à celui des grands fiefs.

En 946, deux seigneurs Lorrains s'emparent des domaines de l'abbaye de Corbie, s'attribuent les droits de la haute et de la basse justice, créent une nouvelle hiérarchie de vassaux et de dignitaires, sans s'inquiéter de leur origine ni de leur religion. Cette usurpation, dit M. Bouthors, précise l'époque où l'abbaye de Corbie entra dans la confédération féodale, puisque l'institution des chevaliers, des avoués, des maïeurs, des doyens dont parle la préface du cartulaire noir de Corbie, suppose une organisation conforme à celle que mentionne le rôle des hommes liges de l'an 1200 environ.

Pour qu'elle pût récupérer, dans l'ordre politique, son ancienne position de pouvoir dirigeant, la société ecclésiastique a dû renouveler, au milieu de la société féodale du XI.e siècle, le système qu'elle avait suivi au milieu de la société barbare du VI.e siècle. C'est pourquoi elle s'organisa dans le finage de chaque seigneu-

rie, comme elle s'était organisée autrefois dans les provinces conquises par les Francs. Elle s'appliqua à persuader à tous les hauts barons avec lesquels elle se trouvait en contact, qu'à l'exemple des rois dont ils avaient usurpé les pouvoirs, ils devaient aussi fonder des monastères et doter des églises.

Les libéralités excessives faites aux abbayes, pendant le cours du XII.e siècle, peuvent s'expliquer par les avantages qu'en retiraient les seigneurs. Les domaines qu'ils concédaient n'étant que des forêts improductives, la réserve du droit de terrage qu'ils stipulaient, comme condition de la faculté de défricher, leur créait une nouvelle source de revenu. Ce mode d'aliénation leur était donc plus profitable que les inféodations qu'ils faisaient à leurs vassaux, car les inféodations, comme l'on sait, étaient essentiellement gratuites de leur nature.

Quel est le principe auquel il faut faire remonter la cause de toutes ces fondations de monastères et de toutes les donations qui leur furent faites? C'est le sentiment religieux qui se fortifie et s'exalte en raison même des maux qui affligent l'espèce humaine. Les fléaux dont le monde avait été frappé au commencement du XI.e siècle, étaient aux yeux du vulgaire autant de signes précurseurs de la fin des temps prédite par l'évangile; c'est pourquoi chacun voulant se préparer à subir la terrible épreuve dont il était menacé, donnait quelque chose de son patrimoine pour le salut de son âme. Là où il y avait un seigneur jouissant des prérogatives de la souveraineté, on vit s'élever un ou plusieurs monastères, selon la protection qu'il pouvait garantir, et selon l'étendue de pays sou-

mis à sa domination. Ceux qui n'étaient pas assez puissans, pour étendre leur sauve-garde, au delà de l'enceinte de leur château, y fondaient une collégiale, un hospice, une léproserie.

Pourquoi les établissements religieux sont-ils l'un des signes caractéristiques du fief de dignité? Parce que le droit de fonder même une simple prébende de chapelain, suppose nécessairement la possession du droit d'amortissement, car celui-là seul pouvait mettre à l'abri de l'éviction, qui ne craignait pas le contrôle d'un seigneur dominant. L'intérêt qu'avaient les hauts barons à se faire les protecteurs des églises s'explique par le besoin de légitimer leur usurpation des droits régaliens. Les églises, en partageant avec eux les bénéfices de cette usurpation s'y associaient en quelque sorte et s'obligeaient, par un juste retour, à mettre sous la protection de l'autorité ecclésiastique ceux qui les avaient placées sous la sauve-garde de l'autorité temporelle.

Quelles auraient été les destinées de la société féodale, si elle n'avait pas admis le clergé à partager avec elle le domaine et la puissance? Jamais elle n'aurait pu surmonter les obstacles que sa constitution, image du chaos, opposait à sa régénération politique. C'est en adoucissant l'apreté des mœurs féodales, c'est en favorisant le progrès de la liberté dans les villes, la renaissance de l'agriculture dans les campagnes; c'est en couvrant de son droit d'asile, et du privilége de ses immunités, les malheureux qui avaient besoin de son appui, que l'église est parvenue à s'environner de l'amour des peuples et à conquérir le sceptre de la domination universelle.

L'auteur cite, en terminant, comme ayant pris une part active à la révolution intellectuelle que le XII.e siècle vit s'accomplir, deux hommes que l'Amiénois compte parmi ses citoyens les plus illustres. L'un est Pierre-l'Hermite, l'apôtre des croisades, l'autre est l'évêque Geoffroy qui mit la protection des libertés communales au nombre des devoirs de son saint ministère.

Notice sur quelques monuments observés dans le canton de Chaumont (Oise), par M. GRAVES.

Ayant eu occasion de parcourir, au commencement du mois d'avril, la partie du canton de Chaumont qui avoisine la rivière d'Epte, j'ai mis à profit cette course pour visiter quelques monuments dont l'existence ne m'était pas connue lorsque j'ai rédigé la Notice archéologique du département, publié en 1839. Je crois rentrer dans le but que s'est proposé le comité, en lui rendant un compte très-succinct de cette inspection.

Le pays dont il s'agit appartient aux territoires des communes de Boury, Vaudencourt et Montjavoult; il constitue le vallon d'Hérouval qui descend vers l'ouest, depuis le hameau dont il a pris le nom, jusqu'à la rencontre de l'Epte, vis-à-vis le château de Dangu.

La butte de Montjavoult a été indiquée dès le quatorzième siècle par Raoul de Presles, secrétaire du roi Philippe-le-Bel, comme étant un des lieux principaux de réunion des peuplades celtes. On connaissait déjà dans le voisinage le dolmen de Trie, et la pierre droite de Bertichères, qui sont des témoins incontestables de l'exercice du culte druidique. Je peux signaler dans la vallée d'Hérouval ou du moins aux environs, d'autres monuments de la même époque.

Commune de Bourg

Il existe dans le bois de la belle Haie, qui dépend de Bourg, au triage appelé le carré du Chapeau, au-dessus de la ferme du chêne d'Huy, un tumulus ou tombeau de l'espèce de ceux appelés allées couvertes, parce qu'ils sont formés de deux rangées parallèles de pierres, au-dessus desquelles d'autres pierres posées à plat forment un recouvrement. L'ensemble de ce tumulus figure un rectangle ayant environ dix mètres de longueur sur trois mètres de largeur. Chaque mur ou côté est composé de sept blocs fichés, enfoncés en terre de plus d'un mètre, saillants d'un mètre à un mètre et demi. Le toit ou couvercle était composé de quatre pierres plates, épaisses d'environ cinquante centimètres; elles ont été dérangées, cependant il en reste encore une en place; les autres sont appuyées seulement d'un seul côté.

Ces pierres appartiennent à la roche dite de calcaire grossier dur, commun dans le pays, mais qui n'existe pas précisément sur ce point.

L'allée était plus longue et intacte, lorsqu'en 1825 le propriétaire du château de Bourg en fit détacher et emporter plusieurs blocs, pour en former le rocher qu'on voit aujourd'hui dans son parc.

Il était possible de passer en rampant dans cette allée qui est maintenant presque remplie de terre. Cependant j'ai pu y retrouver encore plusieurs ossements, notamment l'extrémité inférieure d'un fémur, des fragments de côte, des os du corps, et des os d'animaux dont je n'ai pas eu le temps de constater l'espèce. Il y avait aussi un bloc de grès gros comme un pavé, dont la présence ici ne peut être l'effet du hazard.

Un autre tumulus est placé du côté opposé de la vallée, au-dessus du hameau d'Hérouval, au lieu dit la Garenne. Il fut mis au jour en 1839, lorsqu'on ouvrit le fossé qui sépare ce petit bois, nommé la Garenne, du champ voisin. Il formait un tertre peu apparent, recouvert de terre, long de treize mètres. En déblayant on rencontra une suite de blocs de calcaire dur, appuyés deux par deux l'un sur l'autre, de manière à former un toit en dos d'âne, et à donner à la chambre intérieure une coupe triangulaire. Cette chambre avait environ trois mètres de largeur, et un mètre un tiers de hauteur. Les fouilles ont dérangé l'ensemble du tombeau, mais il reste encore deux groupes de pierres appuyées et le champ contigu paraît en recéler d'autres. Il y a dans l'aire une multitude d'ossements brisés; j'y ai vu aussi un bloc de grès comme dans le tumulus mentionné plus haut.

M. Antoine Passy, qui assista à l'ouverture de ce monument, en 1839, et qui rendit compte de ses observations à la Société des sciences du département de l'Eure, remarqua sur le champ de l'aire, cinq ou six grands squelettes d'hommes et au-dessous un sol artificiel composé d'argile, de cendres, d'ossements brûlés, avec quelques fragments de charbon et de poterie noire très-grossière.

On a déjà constaté dans d'autres lieux, ces réunions d'ossements brûlés, avec des squelettes entiers, et l'on en a conclu (*Voir Lebrasseur, histoire de Normandie.*) que les premiers appartenaient à une peuplade guerrièrre et les autres à une nation vaincue, dont les morts avaient été simplement enterrés, tandis que les vain-

queurs tués avaient été réduits en cendres, ce qui était un mode d'inhumation plus distingué.

J'ai lieu de penser qu'il existe encore d'autres tombes analogues dans les environs et notamment près du bois des Brouillards, au-dessous de Montjavoult, au bord d'un champ où l'on peut voir plusieurs blocs de grès couchés sur le sol entre lesquels s'élève un autre bloc évidemment fiché; mais il faut attendre de nouvelles observations avant de rien affirmer.

La commune de Bury s'étend au sud de la vallée d'Hérouval jusqu'à celle de l'Epte, et son territoire forme au-dessus de la rivière une sorte de mamelon découvert, d'où la vue peut se prolonger dans une grande étendue sur le Vexin Normand. On trouve au sommet de cette éminence des roches qui sont bien connues dans le pays, sous le nom de *pierres tournantes*; ces pierres ont donné leur nom au lieu dit, ainsi qu'à la section du cadastre qui comprend la colline; la limite du département passe immédiatement au-dssous. Les pierres dont il s'agit n'ont pas été transportées, c'est-à-dire que l'emplacement qu'elles occupent est celui où on les a trouvées, mais elles ont été disposées dans la direction du nord au sud en deux rangées presque parallèles, espacées d'environ trente mètres. Ce sont des blocs de calcaire posés sur le sol, et dont quelques-uns se trouvent enfouis en partie; l'une des rangées comprend cinq pierres, et il en a été enlevé plusieurs; l'autre est presque détruite quoiqu'elle soit fort reconnaissable. Les blocs sont bruts et plats, c'est-à-dire plus épais selon l'une de leurs dimensions que dans le sens de la dimension opposée. L'un a été brisé et ses fragments, énormes tous les deux, sont éloignés

d'un mètre, mais les angles saillants et rentrants se correspondent encore, de manière à ne laisser aucun doute sur leur cohésion primitive. L'un de ces fragments porte surtout le titre de pierre tournante, et la croyance populaire rapporte qu'il fait une révolution sur lui-même, dans la nuit de Noël à minuit précis.

Il existe sur le territoire de Vaudencourt une autre *pierre tournante;* celle-ci est isolée : on la voit sur le chemin de Montjavoult à Vaudencourt, par la cavée, au lieu dit le Petit Marais. C'est un bloc de calcaire fiché en terre d'où il est saillant d'environ soixante centimètres. Il est réputé tourner deux fois sur lui-même chaque année, savoir la nuit de Noël, et la nuit de la fête de St.-Jean l'évangéliste, deux jours après Noël. La pierre tournante jouissait autrefois d'une grande réputation à cause des apparitions qui s'y faisaient.

On trouve une deuxième pierre fichée dans la commune au milieu de la plaine qui s'étend entre Parmes, Vaudencourt et Montjavoult, non loin du lieu dit le clos de Breteuil. On la nomme la *haute borne* et en effet, elle étoit fort longue autrefois, mais ayant été cassée à plusieurs reprises, elle est réduite maintenant aux dimensions d'une borne ordinaire. C'est encore un bloc de calcaire dur qui est réputé tourner sur lui-même dans la nuit du vingt-sept décembre, fête de St.-Jean. La haute borne, en outre, sert, dit-on, de refuge à un personnage nommé Blaisot qui n'a point de tête, qui court la campagne pendant la nuit, et qui se plaît à égarer les voyageurs incertains de leur chemin, dans une vaste plaine dépourvue d'habitations, en poussant des cris, ou même en leur donnant de fausses indications. On cite plusieurs histoires tragiques attri-

buées à cette sorte de farfadet, et l'on dit communément, d'un homme qui rentre tard chez lui, ou qui se trompe de chemin : il a rencontré Blaisot.

On remarque sur la colline, au sud de Boury, au bord d'un ancien chemin, une borne à laquelle on donne le nom singulier de *pierre de la charte*. C'est un fragment non taillé de calcaire dur, très-caverneux, ayant deux mètres de hauteur, obtus au sommet, et grossièrement fait en forme de massue, étant plus gros à l'extrémité supérieure que du côté par lequel il pose sur le sol. Cette pierre était fichée et appuyée contre une autre qu'on voit encore enfoncée à fleur de terre; elle s'est renversée peu-à-peu et se trouve presque couchée aujourd'hui. Elle est conservée avec une sorte de vénération dans le pays. Non loin de là est un gros arbre qu'on appelle le *noyer de la charte*, et près duquel existe, dit-on, des souterrains appelés les *caves de la charte;* on prétend que le personnage nommé Blaisot, qui siége ordinairement à la haute borne, visite aussi les souterrains dont il s'agit.

Il ne serait pas sans intérêt de rechercher l'origine du nom donné à cette pierre. Peut-être trouverait-on que quelque acte important autrefois pour le pays a été conclu ou signé devant elle : on connaît des exemples de conventions très-anciennes, à la vérité, faites en présence de témoins naturels, tels que des arbres, des rochers et des fontaines.

Je dois encore recommander à votre attention une autre pierre fichée, située à l'est de la colline de Montjavoult, sur la limite du territoire de Boubiers. On la voit près du hameau du petit Sérans, sur le chemin allant de ce village à celui de Fayel. Celle-ci présente

une plaque de grès profondément enfoncée dans le sol d'où elle est saillante d'un mètre soixante centimètres au plus, car sa crête n'est pas horizontale. Ce bloc, épais d'environ quarante centimètres, est long de trois à quatre mètres. On le nomme la *pierre frite*. On connaît déjà une autre pierre frite parfaitement semblable à celle-ci, près des bois de Lavilletertre, à deux lieues environ de Boubiers.

Les débris de l'époque gallo-romaine abondent dans le pays dont j'ai l'honneur de vous entretenir, aussi bien que ceux des temps gaulois.

Le bois de la Cuque, qui se trouve placé entre les pierres tournantes et le ruisseau d'Hérouval, sur le versant du côteau, à l'ouest de Boury, est jonché de tuiles à rebords et de restes de constructions. On y découvrit, il y quelques années, un hypocauste ou foyer souterrain formé d'une maçonnerie entremêlée de pierres et de briques et recouvert par de grands carreaux; le foyer, large d'un mètre, était à soixante centimètres au-dessous du sol. On n'eut pas l'attention de le conserver ni de le dessiner; en fouillant sur la place, j'ai retrouvé les débris de la construction, les pierres, les briques cassées, les carreaux de recouvrement fracturés, j'ai rencontré aussi un andouiller de cerf, brûlé en partie, que j'ai rapporté pour le musée avec quelques fragments des tuiles et des faîtières dont tout l'emplacement est couvert. Les vestiges des fondations reconnues dans le bois de la Cuque, au lieu dit la terre Potard, ont plus de trente mètres de longueur.

Il y a des débris romains en quantité aussi sur le côté opposé du vallon d'Hérouval, mais toujours à

l'ouest de Boury. On en voit beaucoup au dessous de la ferme de Montbines, dans un champ qui en a pris le nom de la *tuile*. En labourant profondément, il y a quelques années, on rencontra une masse énorme de tuiles à rebords, des carreaux, des murs, et un dallage en pierre de Vernon. On y découvrit encore en 1839, sous une pierre, cinquante-quatre médailles de grand bronze, la plupart à l'effigie des Antonins, et des anneaux de bronze destinés à être scellés. J'ai l'honneur de vous présenter l'un de ces anneaux. Il m'a été remis, pour le musée, par M. Hersan, instituteur à Boury, au zèle duquel vous êtes déjà redevables de plusieurs objets : c'est à l'obligeance de M. Hersan, à ses lumières et à sa parfaite connaissance des localités, que je dois d'avoir pu visiter en très-peu de temps, les monuments dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Les trois autres anneaux ont été perdus et quant aux médailles, il n'a pas été possible de les obtenir jusqu'à présent.

Tous les environs de Boury montrent des tuiles brisées. On en trouve beaucoup au lieu dit Verby, près du bois de la Côte.

On a trouvé des médailles de grand bronze à Vaudencourt même, à la Croix du Carrefour.

La plaine de Vaudencourt paraît couverte de débris et recèle des fondations d'après l'étendue desquelles il est permis de supposer qu'il exista là un établissement de quelque importance.

Il y a encore des tuiles et des carreaux en quantité sur le territoire de la même commune, au lieu dit autrefois les *tuillières* et aujourd'hui par corruption, les *cuillères*.

Le bois des Brouillards entre Montjavoult et Vaudencourt, recèle aussi des antiquités; on rencontre presque toujours des tuiles entières lorsqu'on arrache des arbres. Il y a dans ce bois plusieurs mouvements de terres que la tradition locale attribue aux Romains; on veut y voir les remparts d'un camp. Le temps m'a manqué pour vérifier jusqu'à quel point cette allégation pouvait être fondée.

Les champs autour du hameau d'Hérouval, fournissent des tessons de tuiles à rebord.

Mais le lieu où l'on en voit en plus grande quantité, est le plateau de la colline bien connue sous le nom de Montagne ou Molière de Sérans. Ce plateau, après avoir servi à l'extraction des pierres meulières, était demeuré à l'état de friche communale depuis plusieurs siècles. Comme il a été partagé dans ces derniers temps, les travaux de défrichements ont amené au jour une immense quantité de tuiles et d'autres débris, témoins irrécusables de l'établissement que les conquérants des Gaules avaient dû former ici. La montagne de Sérans, complètement isolée et dominant le pays à plusieurs lieues de diamètre, est un de ces points d'observation que les Romains ne négligèrent jamais d'occuper. J'ai rencontré parmi les débris, une assez grande portion de meule que j'ai déposée au magasin du musée. Cette trouvaille a quelque intérêt; elle constate que les Romains avaient su tirer parti de la pierre qui a donné son nom à la Molière de Sérans; on ignorait jusqu'à présent à quelle époque elle avait été exploitée, de même qu'on ignore encore le temps auquel les extractions ont cessé.

Ce pays, si riche en antiquités romaines, était tra-

versé, selon toute probabilité, par une voie qui passait la rivière d'Epte au gué où il faut encore la traverser aujourd'hui, lorsqu'on veut aller de Boury à Noyers-saint-Martin (Eure). Le passage dont il s'agit est garni d'une chaussée, et l'on en a retiré, à plusieurs reprises, beaucoup de ces petits fers dont, selon l'opinion commune, les Romains faisaient usage pour ferrer les mulets. La voie en quittant la rivière courait dans les champs qui occupent les pentes du coteau des pierres tournantes, au-dessous du bois de la Cuque. La chaussée a été détruite comme il est arrivé de la plupart de celles qui cheminaient à travers des terres labourables de bonne qualité, mais l'opinion locale est unanime pour indiquer la présence des fondations dans les champs où la charrue les rencontre encore chaque année; les tessons de tuile abondent sur tout le trajet. On retrouve la voie avec son apparence romaine au-dessus de Boury; elle court droit à l'est en passant à la pierre de la charte, puis au-dessus de Vaudencourt, aux tuillières, à portée du bois des Brouillards, tous lieux marqués par la présence des tuiles; elle s'élève dans Montjavoult, d'où elle descend pour aller, toujours dans la direction de l'est, vers le hameau du Bout-du-Bois et vers celui du petit Sérans. Je ne l'ai pas suivie au-delà; si cette première reconnaissance ne suffit pas pour affirmer que la ligne dont il s'agit, représente une voie romaine, elle peut du moins motiver des recherches ultérieures.

J'ai profité de cette course pour examiner les sarcophages trouvés près d'Hérouval chez M. Sanson Davilliers, de la découverte desquels j'ai eu l'honneur de vous parler dans la séance du mois de mars dernier.

Ces tombes son empilées les unes sur les autres, comme l'étaient celles trouvées à Montjavoult même, en 1826. Elles présentent des circonstances particulières dans leur forme; le couvercle, au lieu d'être simplement juxtaposé sur l'auge, ou d'être emboîté dedans, emboîte au contraire le cercueil au moyen d'un rebord, ce qui procure un mode de cloture presque hermétique. En outre, les angles tant du cercueil que du couvercle, sont tronqués et remplacés par des pans coupés, disposition qui n'avait été remarquée jusqu'à présent sur aucun autre sarcophage, et qui rendrait intéressante la possession pour le musée, d'un exemplaire de ceux-ci.

Il y a aussi des cercueils en pierre, enfouis près de Boury, du côté de la ferme de Montbines, au lieu dit Cerclus ou Cercu.

On en découvrit un, il y a quelques années, sur la côté du Grémial ou de l'ancien four à chaux de Boury, attenant au chemin de Gisors.

Enfin, il en existe aussi dans un emplacement qui recèle en outre beaucoup d'ossements, et qu'on appelle le Champ-Dolent sur la limite des territoires de Boury et du Breuil (Eure).

Notice sur une découverte de tombeaux faite à St.-Accart, commune de Flixecourt, par M. Garnier.

Il y a quelques années, un cercueil en pierre avait été trouvé près la ferme de St.-Accart, (commune de Flixecourt) et le bruit de trésors enfouis s'était répandu dans le canton ; cependant aucune recherche ne fut faite et cette découverte n'eut aucune suite. Cette année, un laboureur entendit *sonner creux*, comme il disait, sous la charrue et se rappela la trouvaille faite

quelques années auparavant. M. de Belloy, propriétaire actuel de ce terrain, fit aussitôt faire quelques fouilles qui amenèrent la découverte de tombes en pierre et d'ossements. M. du Liége, notre collègue, fut averti et se rendit sur les lieux. On continua de déblayer le terrain, un autre tombeau apparut bientôt. M. du Liége vint le lendemain m'inviter, au nom de M. de Belloy, à assister à cette curieuse exhumation ; je m'empressai de répondre à cette invitation, et je viens aujourd'hui vous rendre compte de la découverte à laquelle j'assistai le 25 novembre.

Le terrain dans lequel on a creusé est une espèce de triangle, situé entre la forêt de Vignacourt au Nord-Est, le bois de la Croix-de-Pierre au Sud-Est, et le chemin de Belloy à Bettencourt ; au pied d'un rideau situé sur le prolongement de la route plantée, qui conduit de la ferme de St.-Accart au chemin que nous venons de désigner.

L'excavation que l'on a faite avait un mètre à peu près de profondeur et quatre mètres carrés de surface. Trois tombeaux en pierre étaient alignés, les pieds vers l'Est, placés à des intervalles parfaitement égaux, remplis de débris d'ossements ; sur le sol étaient dispersés des grès de différentes grosseurs et quelques fragments de calcaires étrangers au pays. Aucune des tombes n'était entière, toutes étaient plus ou moins brisées, sans couvercle d'une seule pièce ou plutôt sans couverture aucune, à l'exception d'une seule.

La pierre employée dans la fabrication de ces auges n'est point de notre pays ; c'est un calcaire coquiller, chargé de nummulites, que nous n'y rencontrons point, mais qui est très-commun dans le département de l'Oise.

Deux tombes étaient d'une seule pièce; ce sont deux grandes auges de 2 m, 12 de long, 0, 70 de large à la tête, 0, 42 vers les pieds et de 0, 60 de hauteur; l'épaisseur plus grande vers la tête et les pieds n'est guère que de 0m, 06; elles sont taillées grossièrement, avec les angles arrondis, et l'on y remarquait aux deux extrémités deux entailles assez profondes, comme si l'on eut dû les descendre avec une corde.

Une autre caisse rectangulaire était formée de trois morceaux, parfaitement ajustés et de telle sorte qu'on aurait pu croire que l'auge, d'abord entière, avait été brisée deux fois aux deux tiers de la longueur. Celle-ci avait deux mètres de long et 0 m, 45 seulement de large.

Ces cercueils ne reposaient point sur la terre nue, mais sur un lit de mortier très-dur et très-solide de 0, 1 d'épaisseur environ; l'intervalle qui les séparait était rempli d'une couche plus épaisse de ce même mortier, et comblé jusqu'à la hauteur du bord par un amas d'ossements humains brisés et confusément entassés, et dont aucune ne paraissait avoir éprouvé l'action du feu, quoique l'on y trouvât cependant quelques morceaux de bois d'une couleur noirâtre que nous croyons être plutôt dû à la décomposition que le produit de la carbonisation; on n'y trouvait également aucun débris de fer ou de bronze, mais seulement un morceau de tuile à rebord; un fragment d'un de ces vases de terre noire et peu solide que l'on attribue à l'époque gallo-romaine et un fragment d'une tuile ou brique profondément marquée de traits ondulés.

Le tombeau de trois pièces était recouvert par cinq pierres plates, grossièrement assemblées et débordant l'auge de

toute part ; il était rempli d'ossements, débris de plusieurs cadavres, symétriquement rangés ; les os des bras et des jambes étaient placés aux deux extrémités et au centre, et dans les deux espaces laissés vides entre ces trois faisceaux, étaient rangés des cranes enchevetrés l'un dans l'autre de manière à former une sphère que remplissaient les fragments des machoires. Cette masse était rendue compacte par une certaine quantité de terre qu'on y avait entassée ou qui s'y était introduite par les joints des pierres.

L'une des auges entières contenait deux squelettes. L'un, d'une stature colossale, était assez bien conservé ; la tête était large, carrée, le crane épais, plutôt applati que rond, les machoires très-fortes. Je l'aurais emporté, si les temporaux n'avaient été brisés. Le second squelette contrastait avec celui-ci par sa frêle structure, et la petite dimension de la tête et des vertèbres. La hauteur n'était que la moitié de celle du premier, qui remplissait toute la longueur de l'auge ; il était couché diagonalement, la tête sur la hanche du grand squelette. L'examen des os, et des dents qui déjà étaient gâtées et usées et celui des sutures du crâne, me le fait considérer comme le squelette d'une femme, sans doute celle de l'homme auprès duquel elle reposait.

Le troisième cercueil contenait également deux squelettes ; mais ils paraissaient de même taille à peu près et ils étaient moins bien conservés.

Je vous ai dit qu'à côté se trouvaient des grès de différentes grosseurs. Un coup-d'œil attentif sur les lieux me fait supposer qu'une large fosse avait été creusée dans laquelle furent déposés les cercueils en pierre, et qu'au-

dessus, on forma, avec ces grès qu'on avait apportés de la forêt voisine, une sorte de voûte qui en faisait un caveau commun, et que les trouvant suffisamment protégés, on put se dispenser de recouvrir les auges de ces grandes pierres plates ou en dos d'âne qui fermaient les tombeaux du faubourg de Noyon.

M. de Belloy m'offrit de faire continuer les fouilles en ma présence, j'acceptai cette proposition; on continua de creuser vers l'Ouest et deux nouveaux tombeaux furent mis a découvert; ils étaient l'un d'une pièce, l'autre de deux; les parois latérales étaient brisées et retombées en dedans; il n'y avait point de couvercle, mais de gros grès auxquels on devait la rupture des bords, y étaient entrés; ces tombes étaient également remplies d'ossements confondus et séparés par de nombreux débris.

La ressemblance parfaite de ces tombeaux avec les premiers découverts m'engagea à ne point pousser plus loin mes recherches. Je persistai à croire que ces tombeaux, établis sur une aire battue et recouverte d'une couche d'argile et de mortier, avaient été protégés par une voûte formée de ces blocs de grès, et que, le temps détruisant cette construction de blocage que ne solidifiait aucun ciment, la voûte s'était affaissée sur les cercueils et les avait brisés.

Peut-être, quand cette voûte existait solide et résistante, la terre qu'elle supportait s'élevait au-dessus du sol voisin et constituait un tumulus; je ne saurais le croire cependant, car la masse de terre enlevée pour arriver jusqu'au tombeau est homogène et, à l'exception des grès, des fragments de tuile, des débris de poterie et d'un morceau de calcaire de l'espèce

dont on a fait les auges, je n'y ai reconnu aucune trace de ces énormes remblais que nécessitait la construction de ces pyramides gauloises.

Je n'y saurais reconnaître davantage une allée couverte; mais seulement un caveau sépulcral dont l'état actuel ne m'a point permis de découvrir l'entrée ni la véritable forme.

Maintenant, pourquoi ces auges contenaient-elles des squelettes entiers, tandis que d'autres n'en renferment que des débris, alors que d'autres débris sont entassés pêle-mêle dans l'intervalle qui sépare les tombeaux?

Je crois pouvoir donner une explication de ces faits, qui, tout hypothétique qu'elle soit me semble fondée en raison. Cette sépulture est selon moi un caveau sépulcral où l'on déposait les corps morts, les uns dans des tombeaux de pierre, quand ils étaient riches, car on amenait ces auges d'assez loin, les autres sur le sol, dans une simple couche d'argile. Une génération a passé et l'autre dut aussi ensevelir les restes de ses pères; elle a remplacé par les corps des siens, ceux de ses ancêtres, dont elle a rassemblé dans une tombe en pierre, les débris de ceux qui déja avaient reçu cet honneur; les autres, citoyens vulgaires, furent entassés sans ordre et n'eurent de tombeau que l'espace laissé libre entre les cercueils de pierre des riches ou des puissants.

Il me reste maintenant, à vous exprimer le regret de M. de Belloy; il avait espéré, en pratiquant ces fouilles, y découvrir des débris de l'époque gallo-romaine, et enrichir votre Musée de quelques objets nouveaux, ses espérances ont été trompées. Interprête de vos sentiments, j'ai remercié au nom de la Société

M. de Belloy de ses généreuses intentions et de l'offre qu'il me faisait de faire conduire un de ces tombeaux à Amiens. Je n'ai point cru devoir l'en prier, car aucun n'était, comme je vous l'ai dit, dans un état de conservation suffisant pour pouvoir figurer dans votre collection. Si notre Musée n'a rien gagné dans cette découverte, grace à l'empressement de M. de Belloy, nous aurons un point de plus à marquer sur notre carte historique, non loin de la grande voie romaine d'Amiens à Boulogne, qui n'est séparée que par le bois de Vignacourt, de l'emplacement qu'occupent les tombeaux que je viens de décrire.

MEMBRES ADMIS.

M. Woillez (Emmanuel), controleur des contributions indirectes, titulaire résidant.

M. L'Abbé Dupont, directeur de l'institut des sourds muets de St.-Médard-lès-Soissons, titulaire non résidant.

M. L'Abbé Du Neuf Germain, du Bosquel (Somme), id.

M. Paris (Louis) archiviste de la ville de Reims, correspondant.

M. Serrure, professeur d'histoire à l'université de Gand (Belgique), id.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 4.e trimestre 1842.

1.° Annales de la société royale d'Agriculture de Lyon, tom. V, 2.e et 3.e livr. — 2.° l'Institut. Journal. n.os 82, 83, 84. — 3.° Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1841, un vol. in-8.° avec planch. — 4.° De la part de M. le Ministre de l'instruction publique: 1.° Bulletin archéologique publié par le comité historique des arts et monuments, n.os 3 et 4. — 2.° Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV,

tom. III et IV. — 3.° Papiers d'état du cardinal Granvelle, tom. III. — 4.° Procès-verbaux des Etats-généraux de 1593, publiés par Auguste Bernard (de Montbrisson). — 5.° Monographie de la cathédrale de Chartres, 8 planch. — 6.° Mélanges historiques par M Cartier, broch. in-8.° — 7.° L'investigateur, journal de l'Institut historique, n.os 98, 95, 99. — 8.° Mémoires de la société de statistique des Deux Sèvres, tom. V, 1840-1841, un vol. in-8.° — 9.° Etudes archéologiques sur le département de la Meuse, par M. Duchalais, broch. in-8.° — 10.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.os 19, 20, 22. — 11.° Le Puits artésien, liv. 7, 8. — 12.° Par M. L. Paris, de Reims, 1.° Histoire de Russie d'après les chroniques nationales, par Louis Paris, 1 vol. in-12°. — 2.° La chronique de Reims, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque du Roi, par Louis Paris, Paris Techner, 1 vol. in-8.° — 3.° Préface des toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, par Louis Paris, broch. in-4.° — 4.° Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sebastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, par Louis Paris, 1 vol. in 4.° — 13.° Compte rendu de la Commission royale d'histoire de Bruxelles tom. V, III.e bulletin, tom. VI.e, 1.er bulletin. — 14.° Par M. Achille Jubinal, 1.° le poéme du Cid, broch. in-8.° — 2.° Discours prononcé à l'ouverture des cours de la faculté de Montpellier. — 15.° Archives historiques du nord de la France, du midi de la Belgique par M. Arthur Dinaux et Leroy, tom. IV 1.er liv.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

M. le lieutenant-général, Théodore de Rumigny, aide-de-camp du Roi, a voulu lui aussi payer sa dette au Musée communal d'antiquités, fondé par la Société des Antiquaires de Picardie. C'est dans cette généreuse intention qu'il a rapporté de son expédition en Afrique, deux stèles, l'une en pierre, l'autre en marbre blanc, sur lesquelles sont gravées deux inscriptions grecques en l'honneur des personnages qui y sont représentés. Outre ces antiquités précieuses, M. de Rumigny a recueilli une grande patère en poterie rouge d'une parfaite conservation, découverte dans les fondations de la chapelle St.-Louis que le roi a fait ériger à Carthage et un lot de deux cents médailles romaines

en bronze, trouvées dans la province de Constantine. Ces derniers objets avaient été par lui offerts à M. le docteur Andrieu qui s'est empressé de les réunir, dans notre collection, aux stèles dont elle vient de s'enrichir.

On voit par là qu'au milieu des préoccupations de la vie des camps, M. de Rumigny n'a point oublié son pays. Ce souvenir est pour notre ville encore plus flatteur que l'importance réelle du don qu'il vient de lui faire.

1.° Par M. Boitel, teinturier, une cuillère en plomb estampillée d'un C couronné et deux autres fragmens de cuillères de même métal, du XVI.e siècle, trouvés dans les fondations de l'ancien moulin Taillefer, rue Tappeplomb, à Amiens. — 2.° Par M. Thuillier-Lequien, négociant à Amiens, 1.° un bas-relief funéraire, portant sur la bande inférieure cette inscription : *Chi devant gist sire Nicole Dautrencourt qui fu curé de chéans* XLIII *ans*, IIIJ *mois et* XII *jours et trespassa le* XIIII *jõr de decẽbre la mil* IIIIc LIII ; 2 ° l'inscription en marbre noir du capucin Blasset, mort victime de son dévouement lors de la peste de 1668. Ces deux objets proviennent de l'ancienne Maladrerie d'Amiens. — 3.° Par M. Herbet-Picard, six médailles du XVI.e siècle et plusieurs poteries vernissées de la même époque, trouvées dans l'ancien couvent des Sœurs-Grises, à Amiens — 4.° Par M. le marquis de Clermont-Tonnerre, les armoiries de la maison de Monchy, gravées avec le millésime de 1706 sur un grès provenant de l'ancien château de Talmas. — 5.° Par M. C. de Lioux, chef de bataillon au 53.e de ligne, un fragment de mosaïque trouvé sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine située à 5 kilomètres au sud de Milianah (Afrique). — 6.° Par M. Fournier, directeur-voyer de la Somme, une urne en terre noire, trouvée près de la voie romaine de Pierregot.— 7.° Par M. Tillette d'Acheux, un coffret en bois garni en fer ; serrurerie de la fin du XVI.e siècle. — 8.° Par M. le comte de Chassepot, deux urnes cinéraires en poterie noire et plusieurs fragments d'agraffes en bronze, de lances et de poignards en fer, trouvés à Avelesge, au milieu de plusieurs sépultures Mérovingiennes. — 9.° Par M. Labourt, ancien Procureur du Roi à Doullens, une médaille en or de Charles VII.

— Dans ses dernières séances, la Société des Antiquaires de Picardie a voté des remercîments aux donateurs. Mention en est faite sur le registre aux délibérations.

SOMMAIRE DES ARTICLES.

	Pages.
Comité central — Séances	249.
Comité local de Beauvais	252.
Esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens, au XII.e siècle, par M. Bouthors. (Analyse)	257.
Notice sur quelques monuments observés dans le canton de Chaumont (Oise), par M. Graves, de Beauvais . . .	261.
Notice sur une découverte de tombeaux faite à St.-Accart, commune de Flixecourt, par M. Garnier	271.
Membres admis.	277.
Ouvrages offerts	277.
Objets offerts au Musée	278.

Amiens, imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 18 *Janvier* 1843.

On procède à l'installation du bureau nommé pour 1843. M. Lemerchier cède le fauteuil à M. De Grattier, vice-président, qui remplace M. Bouthors, président, absent pour cause de maladie.

M. De Grattier prononçe l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler dans votre dernière séance aux fonctions de vice-président. J'étais alors loin de penser que le premier acte de l'exercice

de ces fonctions dut être aussi prochain. Si je l'avais pu prévoir, Messieurs, j'aurais été effrayé des obligations que me faisait contracter dès ce moment l'éventualité d'un siège sur lequel la maladie de notre digne président m'oblige aujourd'hui à prendre place. C'était au collègue qui avait déjà plusieurs fois refusé le titre de président de notre Société, et dont nous étions parvenus enfin à vaincre les scrupules, qu'il appartenait d'ouvrir cette séance solennelle. C'était au savant et judicieux auteur du commentaire sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens qu'il appartenait d'exprimer à l'honorable président que nous venons de perdre, le témoignage de notre vive reconnaissance. Une impulsion nouvelle, imprimée à vos travaux, une direction habile, donnée à la tenue de vos séances, l'influence salutaire d'un zèle qu'aucune difficulté ne saurait ébranler, et qu'aucune démarche ne saurait fatiguer, tels sont, Messieurs, les points principaux par lesquels a été marqué le passage de M. Lemerchier à la présidence de la Société des Antiquaires de Picardie. Mais, en dehors de l'exercice de ses fonctions, M. Lemerchier n'a-t-il point acquis des titres qui rendent son nom cher à la Société? Ne l'a-t-elle pas vu défendre ses intérêts auprès du conseil municipal et auprès du conseil général. Chacun des fondateurs de cette Société se plait à conserver et conservera toujours le souvenir de la bienveillance avec laquelle M. Lemerchier, maire de la ville d'Amiens, accueillit l'idée de créer au sein de l'antique capitale de la Picardie un centre d'études archéologiques, de rendre populaire dans la patrie de Du Cange, le goût d'une science qui y avait eu jadis l'un de ses plus il-

lustres apôtres, et qui y trouvait encore dans la personne de celui que vous avez appelé le premier à vous présider, un savant interprête (1).

Je comprends, Messieurs, toute l'étendue et toute la gravité de la tâche qui m'est imposée. Les souvenirs de chacun de ceux qui l'ont si dignement remplie jusqu'à ce jour, la rendent encore plus difficile. Avec vous tous, Messieurs, je fais des vœux pour que M. Bouthors puisse bientôt venir au milieu de nous reprendre des fonctions qu'il saura mieux exercer que le suppléant chargé de le remplacer en ce moment.

— Sur la proposition du président, des remerciements sont votés aux membres du bureau dont les fonctions viennent d'expirer.

— M. Woillez, nommé dans la dernière séance membre titulaire résidant, remercie la Société de ses suffrages; « s'il me restait encore quelque chose à désirer, dit-il, après la distinction dont j'ai été l'objet dans le dernier concours, ce ne pouvait être que le titre dont la Société vient de m'honorer. » M. Woillez se félicite de ce que les circonstances lui ont permis d'habiter à Amiens, et assure la Société qu'elle ne fera jamais un appel inutile à son zèle; mes travaux, dit-il, n'auront jamais qu'un but, qu'une pensée, tout pour le pays et par le pays.

M. le Président répond à M. Woillez que la Société accueille avec empressement la promesse d'un concours laborieux et patriotique; elle attache d'autant plus de prix à ce concours qu'elle a su apprécier la science archéologique et le talent comme dessinateur

(1) M. Rigollot.

de M. Woillez, dans la description de la cathédrale de Beauvais, et dans le mémoire qu'elle a récemment couronné.

— M. le Préfet de la Somme écrit : « Les bas-re-
» liefs du pourtour du chœur de la cathédrale d'A-
» miens qui avaient éprouvé de nombreuses mutila-
» tions, viennent d'être restaurés par d'habiles artistes.
» On a exprimé le vœu que les parties neuves des
» sculptures fussent mises en harmonie de couleur avec
» celles auxquelles elles se rattachent. Je désirerais
» que la Société des Antiquaires de Picardie me fît
» connaître son avis sur l'opportunité des travaux dont
» il s'agit. Je prie en conséquence la Société de vou-
» loir bien me communiquer ses vues sur leur exécu-
» tion. »

La Société nomme immédiatement une commission pour cet objet. Elle est composée de MM. Rigollot, Le Serurier, De Betz, Woillez et Duthoit.

— M. Rigollot lit un rapport sur un mémoire envoyé à la Société par M. l'abbé Jourdain, ayant pour titre : *Notice sur la grande verrière des fonts baptismaux de la cathédrale d'Amiens.*

Il faut d'abord, dit M. Rigollot, louer l'auteur d'avoir entrepris un travail qu'il n'était possible de mener à fin qu'après avoir vaincu de grandes difficultés matérielles. La verrière renferme des sujets relatifs à l'histoire de la vierge et à celle de deux saints d'Angleterre, les rois St. Edmond et St. Edouard. M. Jourdain regarde ces peintures comme datant de la seconde moitié du XIII.e siècle ou du commencement du XIVe. Il recherche quelles circonstances ont pu déterminer le placement de ces légendes peintes dans la

cathédrale d'Amiens. Elles peuvent, suivant une première conjecture de l'auteur, avoir été données par l'un des souverains d'Angleterre que la cathédrale a reçu sous ses voûtes; suivant une autre, qui lui paraît plus probable et que confirment les armoiries des seigneurs de Boves et de Coucy, qui se trouvent dans la rosace placée au-dessus des gemeaux de la fenêtre, elles seraient dues à la libéralité de la Maison de Coucy-Boves, qui aura voulu perpétuer des souvenirs spécialement chers à sa famille. — Le rapporteur, tout en regrettant que l'époque et le motif du placement de ces verrières ne puissent être précisément fixés, donne des éloges à la description et à l'explication que l'auteur a faites des différentes scènes de ces peintures. Il aurait désiré que des dessins exacts accompagnassent la description; ils permettraient peut-être de déterminer la date plus précise des peintures. — M. Rigollot invite l'auteur à s'occuper des autres verrières, comme il s'occupe en ce moment des stalles du chœur. Jusqu'à ce jour les descriptions de la cathédrale sont incomplètes, et il appartient à des hommes intelligents et instruits de mettre en lumière les richesses cachées de notre basilique.

Le seul document que M. Rigollot connaisse sur les verrières de la cathédrale est un procès-verbal dressé par Du Cange, le 25 avril 1667, d'une visite qu'il y a faite, et dans laquelle il ne mentionne pas la verrière décrite par M. Jourdain. M. Rigollot en dépose une copie destinée à ceux qui voudront continuer ces recherches.

— M. Garnier fait un rapport sur un travail de M. l'abbé Duval, intitulé : *Notice sur un missel d'Amiens*

imprimé en 1529. — Le Missel, objet du travail de M. Duval, appartenait en 1560 à l'Hôtel-Dieu de Montreuil, il appartient aujourd'hui à Mg.r l'évêque d'Amiens. — Le rapporteur établit d'abord qu'avant le missel en question, il avait déjà paru deux missels d'Amiens, le premier, imprimé à Paris en 1498, par Jean Dupré, in-fol., le second à Rouen en 1506, chez Martin Morin, également in-fol., et dont la bibliothèque d'Amiens possède un magnifique exemplaire sur velin. Ces explications étaient nécessaires pour suppléer à ce qu'avaient d'insuffisant celles de M. l'abbé Duval. C'est avec raison du reste que M. Duval signale le missel de 1529, comme étant la première édition in-4°. Il est remarquable en effet, dit le rapporteur, que le format s'est successivement amoindri, et qu'après avoir donné l'édition in-4.°, Jean Petit en faisait paraître la même année une in-8.° — L'auteur s'occupe d'abord des saints dont les noms sont inscrits dans le missel et s'étonne d'y trouver omis St. Geoffroy et St. Honoré. Les gravures sur bois, plus remarquables par leur nombre que par leur mérite, lui fournissent le sujet de plusieurs observations d'un haut intérêt; enfin l'auteur examine le livre au point de vue liturgique et littéraire. Il relève le mérite de ces nombreuses proses ou *séquences* qui, dit-il, en même temps qu'elles sont l'expression simple et naïve de la piété de nos pères, sont les monuments les plus curieux de la poésie chrétienne au moyen-âge : il regrette que le missel moderne en ait si peu conservé. M. Duval après avoir traduit avec bonheur, en vers français, l'antique séquence de l'assomption, termine son travail par quelques extraits du cérémonial du mariage. — Le rap-

porteur estime que la Société acquérera l'un de ses membres les plus utiles dans la personne de M. l'abbé Duval; il appartient, dit-il, à ce jeune ecclésiastique de faire l'histoire complète de notre liturgie, et nous ne saurions l'engager trop vivement à examiner et à comparer les missels imprimés du diocèse, et ceux que possède en Ms. la bibliothèque d'Amiens.

— M. le trésorier Dorbis présente le compte des recettes et dépenses de 1842.

— M. Dufour lit une note sur le prétendu concile de Nesle. Après avoir tracé l'historique des troubles auxquels donnèrent lieu, dans les dernières années du XIII.e siècle, la répudiation d'Ingelburge par Philippe-Auguste, et l'interdit que le pape prononça sur le royaume, M. Dufour rappelle qu'Octavien, évêque d'Ostie, vint en France pour lever cet interdit, dans le cas où le roi reprendrait sa première épouse. Le légat assembla à cette occasion deux conciles. Dans le premier le roi prit l'engagement de répudier Agnès, et l'interdit fut levé; dans le second, qui se tint à Soissons, il essaya de prouver sa parenté avec Ingelburge. Où se tint le premier? était-ce à Nesle en Vermandois, comme l'ont écrit les pères Labbe et Hardouin, Fleury et les auteurs de l'Art de vérifier les dates? ou bien dans la forêt d'Ivelines, comme le prétend le rédacteur du tom. XVII, de la Collection des historiens de France, dans une note rectificative? M. Dufour se prononce pour cette opinion et fait voir que tous les annalistes qui ont invoqué l'autorité de Roger de Howeden ne l'ont point compris; car si le concile se tint *apud sanctum Leodegarium in Nivele*, ce ne saurait être à Nesle qui n'a jamais eu d'église sous le vocable

de St. Leger. — L'histoire nous apprend qu'Ingelburge était présente au concile, et qu'elle était prisonnière au château d'Étampes. Or, non loin d'Étampes est la forêt d'Ivelines, et dans la forêt une commune du nom de St.-Leger, où existait un château fort ancien. *Apud sanctum Leodegarium in Nivele* signifie donc St. Leger dans la forêt d'Ivelines, ou comme l'on dit *St. Leger en Ivelines.* — M. Dufour n'ignore pas qu'il dépossède le diocèse d'Amiens du seul concile qu'on lui attribuait; mais il a cru d'autant plus intéressant de signaler cette erreur, que les auteurs des Lettres et de la Description du département de la Somme, négligeant la rectification de la Collection des historiens de France, ont trouvé bon d'adopter le contre-sens du père Labbe.

Séance du 8 Février. — L'ordre du jour appelle l'installation de MM. Jourdain et Duval.

— M. l'abbé Jourdain remercie la Société de l'avoir admis dans son sein et lui promet un concours zélé; merci donc, dit-il en terminant, merci, Messieurs, d'avoir bien voulu nous admettre à votre école, et nous associer à l'œuvre si généreuse et si louable d'étudier et de mieux faire connaître la patrie.... *nosce patriam*..... avec vous, nous saluons ce but avec amour.... sous vos auspices nous le poursuivrons avec persévérance.... à votre suite nous l'atteindrons avec bonheur.... et si quelque gloire, si quelque profit en revient, comme vous et avec vous, nous redirons encore : Pour la patrie! *Nosce patriam!*

M. le Président félicite M. Jourdain d'avoir pris pour sujet de ses études la cathédrale d'Amiens. Le temps n'est pas éloigné où l'œuvre de la réparation, entre-

prise pour l'extérieur avec tant d'intelligence, s'accomplira aussi dans l'intérieur; alors le travail de M. Jourdain sera un guide utile, indispensable, à l'artiste chargé de rendre aux vitraux leur forme première, et d'en rétablir l'ancienne ordonnance.

— M. l'abbé Duval remercie également la Société. Nous recevons, dit-il, ce titre d'autant plus volontiers qu'il s'agit au milieu de vous d'une œuvre à laquelle le prêtre peut participer avec tout honneur et tout gain, parce que le Christianisme y est lui-même associé dans son existence externe par des liens intimes. La religion du Christ domine les siècles passés, elle en explique l'histoire, et si nous ne savions pas qui a couvert le sol picard, le sol fançais de ses plus beaux monuments; qui a multiplié les œuvres d'art sur le vélin, la toile, la pierre, le marbre et l'argent; qui a doté les bibliothèques des plus généreux fruits du genre antique; qui a préparé et souvent accompli l'affranchissement de nos communes; qui a conservé les plus précieux éléments de l'histoire de notre pays; si nous ne le savions pas, c'est vous-mêmes, Messieurs, qui nous l'apprendriez, en nommant tous d'une voix l'église. Il est deux mots, dit en terminant M. Duval, qu'on ne peut séparer, religion et patrie!

M. le Président, en félicitant M. Duval sur sa notice sur le missel de 1509, exprime le désir de voir M. Duval entreprendre une histoire de la liturgie du diocèse, un travail complet sur les missels, psautiers, rituels, évangéliaires de nos principales églises et de nos plus célèbres abbayes, pour la période du moyen-âge, antérieure à l'invention de l'imprimerie. Ce travail aurait d'autant plus de prix que rien de semblable

ne paraît encore avoir été tenté par les sociétés savantes.

— M.me V.e Ledieu envoie et offre à la Société une collection de documents relatifs à l'histoire de l'ancienne collégiale de Longpré-les-Corps-Saints, et à la généalogie de la famille de Fontaines, qu'avait réunis M. Ledieu, ancien vice-président de la Société. Des remerciements sont votés à M.me Ledieu, et mention en est faite au procès-verbal.

— M. Lefebvre fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier, auquel des remerciements sont adressés pour l'exactitude qu'il continue d'apporter dans ses fonctions.

— M. Breuil fait, au nom de la commission du monument de Du Cange, un rapport qu'il termine par le projet de délibération suivant, adopté à l'unanimité :

Article Unique. — *La Société des Antiquaires de Picardie arrête que dans le plus prochain délai, elle adressera à M. le Ministre de l'intérieur une demande tendant à obtenir l'autorisation du roi pour élever dans la ville d'Amiens, par souscription, une statue à Du Fresne Du Cange.* — Le secrétaire perpétuel est chargé d'adresser au Ministre la demande d'autorisation.

— M. Lavernier lit un mémoire concernant la maison hospitalière des filles repenties dans la ville d'Amiens.

Il existait autrefois en France, dit-il, non seulement des maisons de force pour enfermer les femmes de mauvaise vie condamnées pour débauches scandaleuses, mais encore des maisons hospitalières ouvertes au repentir. La ville d'Amiens eut une de ces maisons : elle était située rue des Capucins, dans la propriété qui porte

actuellement le n.° 85. La création de cet hospice, qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier, ne remontait pas à une époque fort éloignée, mais il avait succédé à un établissement de même espèce qui dura jusqu'au commencement du XVII.e siècle. M. Lavernier, en prenant ces faits en considération, divise son mémoire en deux parties, l'établissement le plus ancien, et le plus récent. L'ancien s'appelait maison de la Magdelaine ou des Sœurs blanches, il recevait les filles repenties qui s'y retiraient volontairement, et celles que les magistrats y faisaient enfermer.

Situé rue Saint-Leu, paroisse Saint-Sulpice, vis-à-vis l'ancien hopital Saint-Jacques, il avait été fondé avant le XV.e siècle, et en 1455, l'hôtel-de-ville se chargea des reconstructions et des réparations nécessaires. La maison était sous l'autorité de l'hôtel-de-ville, qui y entretenait un chapelain, et confiait l'administration temporelle à un ou plusieurs échevins ou à de notables bourgeois. Comment naquit cette institution? quels furent les biens de 1.re fondation? comment diminuèrent-ils au point d'avoir presque disparu, au commencement du XVI.e siècle? c'est ce qu'il est impossible de déterminer. On sait seulement que les filles repenties furent chassées de l'hospice à cause de leur inconduite vers 1606, qu'à cette époque, outre la maison, le mobilier, la chapelle, l'établissement possédait quelques rentes sur l'hôtel-de-ville même, formant environ 60 livres. Durant cette expulsion, les carmélites qui venaient s'établir à Amiens, demandèrent que la ville mît la maison à leur disposition, en attendant que leur cloître fût construit et, le 17 avril, elles occupèrent l'établissement. Les jésuites, à la faveur des progrès de

la Ligue et secondés par l'évêque de la Martonie, avaient demandé dès 1583 que la ville les mît à la tête du collége; elle leur offrit la maison des Sœurs Blanches où ils ouvrirent leurs classes en 1608; ils ne tardèrent point à vendre le mobilier, et le collége ne conserva que la rente constituée en faveur des filles pénitentes, montant à 40 liv., au principal de 800 liv., fournis par la maison à la ville, pour l'aider à payer 3000 liv. formant sa part de contribution pour la rançon de François Ier.

On ne tarda pas, dit M. Lavernier, à sentir la nécessité de rétablir l'hospice supprimé. Le fondateur de l'hôpital général, Antoine Louvel, avait désiré que cette maison fût aussi ouverte aux filles de mauvaise vie: cette pensée ne put être réalisée. Mais, en 1650, une demoiselle Anne Germain proposa au corps de ville de louer une maison destinée aux filles repenties. Une somme de 100 liv. fut accordée dans ce but, et des citoyens notables furent chargés de l'administration. Le roi sanctionna l'institution, et le 4 juillet 1654, les filles repenties furent installées rue des Capucins. L'évêque François Faure voulut soumettre l'administration à la tutelle épiscopale, mais sa prétention échoua devant le titre de fondation.

Des legs nombreux furent faits à la maison, et les registres prouvent les heureux résultats obtenus. Malheureusement la surveillance ne fut pas toujours la même, l'institution s'affaiblit, et le 9 janvier 1783, le corps municipal s'adressa au roi pour obtenir la suppression de la maison, alors dépourvue de ressources suffisantes. M. Lavernier ignore si le roi répondit à cette requête; mais après avoir fait remarquer (chose

singulière) que la maison ne fut point comprise dans la vente des biens communaux ordonnée par la loi du 24 août 1793, il dit qu'elle fut plus tard vendue conformément à la loi du 20 mars 1813, par le gouvernement. — L'esprit de l'institution, dit l'auteur, ne pouvait périr. Aujourd'hui à Amiens une retraite (maison du Bon Pasteur) est ouverte aux filles repenties. La surveillance de ces malheureuses est confiée à des femmes angéliques dont le bon exemple est la meilleure exhortation à la vertu.

— M. Breuil continue son analyse de la Mythologie germanique de Grimm. Le chapitre dont il s'occupe est intitulé : *Les Prêtres*.

MYTHOLOGIE GERMANIQUE. (1)

Suivant Tacite, dit-il, les anciens Germains croyaient qu'il était impie d'emprisonner les Dieux entre des murailles, et ils leur consacraient des bois et des forêts. Or, ce témoignage de l'historien romain se trouve admirablement confirmé par l'examen des mots qui, dans les vieilles langues germaniques, servaient à désigner les demeures terrestres de la divinité; par exemple, le mot *haruc*, en vieil-haut-Allemand, traduit aussi bien *lucus* et *nemus* que *delubrum* et *fanum*. Les bois sont donc les premiers temples de la Germanie.

Non seulement, au rapport de Tacite, les Germains croyaient qu'il était impie d'emprisonner les Dieux entre des murs, mais ils auraient cru encore faire injure à leur majesté en les représentant sous des formes humaines. « Neque in ullam humani oris speciem

(1) Nous réunissons ici l'analyse de la lecture faite par M. Breuil dans la séance du 9 novembre 1842, et qui avait pour titre: *Les Temples*.

adsimulare, ex magnitudine cœlestium, arbitrantur. » — Ainsi, point de simulacres. Ils se contentaient d'adresser leur culte à un Dieu invisible, et donnaient le nom de ce Dieu au bois sacré qu'ils supposaient être son séjour. Là se célébraient les sacrifices, là aussi se tenait l'assemblée du peuple et s'élevait le tribunal.

Pendant plusieurs siècles, et jusqu'à l'introduction du Christianisme, on vit persévérer la coutume d'adorer la divinité dans les forêts et les arbres saints. St. Boniface, au commencement du huitième siècle, abat le chêne sacré, le *Robur Jovis* d'une localité hessoise, et, avec le bois de cet arbre, il fait construire une chapelle dédiée à l'apôtre St. Pierre.

Chez les Saxons, les Frisons et en Scandinavie, le culte des bois se révèle avec d'autant plus d'évidence que la conversion au Christianisme y est plus tardive. Le grand sacrifice danois, décrit par Dietmar de Merseburg, fut accompli dans une île à laquelle on avait donné le nom de Sœlundr, à cause de ses forêts de hêtres, et qui était le plus beau *hain* ou bois sacré de toute la Scandinavie.

Il faut dire aussi que le culte des bois et des arbres n'était pas spécial à l'Allemagne et à la Scandinavie, et qu'on le rencontre également dans le Paganisme des Slaves, des Prussiens, des Finnois et des Celtes. Pour ne parler que de la Gaule, la vie de St. Germain d'Auxerre fournit de précieux renseignements sur un poirier vénéré dans cette ville dès avant le quatrième siècle, c'est-à-dire à une époque où les Bourguignons n'avaient pas encore pénétré dans la Gaule, et où, par conséquent, il n'est pas supposable

que la tradition germanique fût mêlée aux usages religieux des Celtes (1).

Est-il besoin de dire que partout où le culte des bois a régné, des traces profondes de son existence sont restées dans les superstitions et les croyances populaires.

Quoique le culte des bois prévalût généralement dans l'ancienne Germanie, cependant il n'est pas douteux que dans les temps même les plus reculés, on ait élevé des temples pour certaines divinités. Ce qui n'était que l'exception est devenu ensuite la règle, et le culte des bois, dégénérant peu-à-peu, a été finalement détruit par l'édification universelle des temples.

Le char couvert de la déesse Hertha (2) est déjà une sorte de temple, et Tacite le désigne formellement par l'expression *templum*. Mais cet historien, au livre 1.er, parag. 51 des Annales, parle d'un véritable temple, le temple de Tanfana (3), qui existait chez les Marses, l'an 14 de Jésus-Christ, et que les légions de Germanicus rasèrent au niveau du sol. Ce renseignement est d'autant plus précieux qu'il est unique pour la période qui s'écoule depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'au commencement du cinquième siècle. A partir de cette dernière époque, nous

(1) Un écrivain du deuxième siècle, Maxime de Tyr, dit en parlant du culte des Celtes : Κελτοὶ σέβουσι μὲν Δία, ἄγαλμα δὲ Διὸς κελτικὸν ὑψηλὴ δρῦς.

(2) De moribus Germ. cap. 40.

(3) Qu'était-ce que cette déesse Tanfana, on l'ignore. L'annotateur des annales de Tacite, dans l'édition Pankoucke, a été bien malheureux dans son explication étymologique.

recueillons, dans les Vies des saints, des témoignages intéressants pour l'existence des temples.

Vers le milieu du cinquième siècle, un temple, vraisemblablement bâti par les Burgondes, au milieu des gorges du Jura, est détruit et remplacé par une église chrétienne (*Vita S. Eugendi, abbatis Jurensis, in Actis sanct. Boll.* 1. *jan. pag.* 50.)

Au sixième siècle, l'existence d'un temple frank, situé près du Rhin, nous est révélée par l'auteur de la vie de Ste. Radegonde. (*Acta Ord. bened. sec.* 1. *p.* 327.)

Au septième, un temple payen, révéré par les Franks, s'élevait dans le Vimeu, sur la rivière de Bresle. (*Vita S. Lupi senonensis.* Duchesne 1,562. Bouquet, 3, 491.

On pourrait également prouver l'existence des temples payens chez les Alamans, les Anglo-Saxons, les Lombards, dans le septième siècle, et chez les Frisons dans le huitième et le neuvième.

Dans la plupart des exemples, tirés des hagiographes, il est expressément remarqué qu'à la place de l'arbre ou du temple payen, on élevait une église. De cette manière, on respectait les habitudes du peuple, et on lui persuadait que l'ancienne sainteté du lieu n'avait pas disparu, mais qu'elle dépendait à l'avenir de la présence du vrai Dieu.

Le zèle démolisseur des apôtres du christianisme nous explique l'absence totale de restes de monumens payens, non seulement dans l'intérieur de l'Allemagne, mais aussi dans l'ancienne Scandinavie.

M. Breuil, s'occupant ensuite du sacerdoce germanique, signale les expressions payennes qui désignaient le prêtre dans les langues germaniques; il appelle plus

particulièrement l'attention, d'abord sur le mot *cotinc*, ayant pour racine *cot*, deus, et qui signifiait *tribunus*, juge, dans l'idiôme vieil-haut-allemand; puis sur le mot *ewart*, *ebwart*, composé de *éa*, loi, et *wart*, gardien, lequel apparaît comme sinonyme de prêtre, dans une traduction de l'évangile au XIIe siècle. Ces expressions révèlent clairement la relation étroite qui existait très-anciennement dans la Germanie entre les fonctions de prêtre et celles de juge; elle confirme pleinement ce qu'a dit Tacite sur le ministère des prêtres germains.

Cet historien, toutefois, ne peut donner une idée complète des fonctions du sacerdoce germanique; il est probable qu'outre celles décrites dans le *De Moribus Germ.*, les prêtres en avaient encore certaines autres, telles que l'immolation des animaux de sacrifice, la consécration des rois, etc.; peut-être aussi célébraient-ils les mariages, recevaient-ils les sermens?

Tacite ne dit rien quant à leur costume, leurs insignes, leur hiérarchie; une fois seulement, il parle d'un prêtre des Naharvales, qui portait un habit de femme. Ce renseignement n'a aucune valeur pour nous; mais on lit avec un intérêt réel dans l'historien des Goths, Jornandès, que les prêtres goths étaient appelés *pileati* (porteurs de bonnets) par opposition aux *capillati* (chevelus), c'est-à-dire le reste du peuple; et que durant le sacrifice, ils se couvraient la tête de leur bonnet. Comme la qualification de pileati s'appliquait à toute la noblesse gothe, et, qu'au dire de Dion Cassius, les rois et les prêtres goths étaient choisis dans la noblesse, il est probable que les prêtres goths portaient le *pileus* plutôt comme signe de leur origine

noble, que comme emblême ou attribut religieux. — Il convient d'ajouter que plusieurs données historiques autorisent à penser que non seulement chez les Goths, mais chez tous les peuples d'origine germanique, les prêtres appartenaient à la noblesse.

Pour le temps qui suit l'état de choses, décrit par Tacite, nous n'avons presque aucun renseignement sur la classe sacerdotale en Germanie; seulement le fait de son existence résulte de celle des temples et des sacrifices.

Selon toute vraisemblance, lorsque le christianisme succéda au paganisme, il dut arriver fréquemment que les prêtres payens convertis fussent appelés au sacerdoce chrétien. Ces prêtres, effectivement, formaient la portion la plus cultivée du peuple; ils étaient les plus capables entre tous de comprendre la nouvelle doctrine et de l'enseigner à leurs compatriotes.

Il semblerait qu'on dût posséder sur le sacerdoce scandinave des renseignemens plus amples que sur celui de la Germanie; cependant, dit M. Breuil, les Eddas et les Sagas n'en fournissent que de fort insuffisans. De même que les prêtres germains, les prêtres du Nord, les *Godar*, participaient à l'administration de la justice, et, en leur qualité de juges, ils paraissent avoir joué parmi le peuple un rôle important. Il est remarquable que, même après l'introduction du christianisme, les juges islandais aient conservé le nom et plusieurs attributions des *Godar*.

Une grande affinité paraît avoir existé, dans le Nord, entre les prêtres et les poètes. Comme la poésie touche de près à la prophétie, le *vates* est chanteur et prophète en même temps; et, en cette dernière qualité,

il remplit une des fonctions les plus importantes dévolues aux prêtres, celle de la prédiction.

Ici l'on est naturellement amené à parler des prêtresses et prophétesses de l'antiquité germanique. Tacite, après avoir dit que les femmes agissent puissamment sur la bravoure des guerriers, et que les Romains, dans un intérêt de sécurité, ont coutume de demander pour ôtages des jeunes filles d'une naissance illustre, ajoute ces paroles : « Les Germains croient qu'il y a dans ce sexe quelque chose de divin et de prophétique; ils ne dédaignent pas ses avis et ne négligent pas ses oracles. (1) »

Tout le monde connaît l'histoire de cette Véléda, de cette jeune vierge bructère, qui joue un rôle si considérable dans la guerre des Bataves, et à qui ses oracles donnaient une si grande autorité.

Les Sagas du Nord nous montrent dans cette contrée, non plus seulement de simples prophétesses, mais de véritables prêtresses, des femmes vouées spécialement au service de la Divinité.

Séance extraordinaire du 14 février. — M. Woillez lit un rapport au nom de la commission nommée pour répondre à la lettre de M. le Préfet, relative à la peinture des bas-reliefs de la cathédrale. La commission reconnaît l'opportunité des travaux à exécuter pour mettre en harmonie de couleurs les parties neuves avec les anciennes, repousse toute proposition qui tendrait à faire adopter la peinture complète de ces bas-reliefs;

(1) Inesse quinetiam sanctum aliquid, et providum putant; nec aut consilia earum adspernantur, aut responsa negligunt. — *De Morib. Germ. cap.* 8.

demande qu'au préalable un travail graphique complet soit dressé, pour conserver les traces des travaux modernes et des parties anciennes; réclame que les peintures soient exécutées par un artiste d'Amiens, sous la direction d'hommes experts en peinture. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Duval, Rigollot, Woillez, Lemerchier, le rapport est adopté.

Séance ordinaire du 8 mars. — M. Guerard lit un travail intitulé : *Notice sur quelques circonstances de la vie de St.-Geoffroy, évêque d'Amiens, et sur l'époque de sa mort.*

Il y a quelques années, M. Guerard, examinant des titres tirés des archives de la maison de Noailles, relatifs à la commune de Poix, découvrit deux chartes, l'une de 1118, l'autre de 1121, toutes deux souscrites par St.-Geoffroy, 38e évêque d'Amiens.

Ces pièces excitèrent d'autant plus l'attention de notre collégue que tous les historiens d'Amiens avaient placé la mort de Geoffroy en 1115, excepté Lamorlière, qui la fixe en 1118 et signale la première charte. M. Guérard communiqua ces documents à l'auteur de l'histoire d'Amiens, qui les déclara faux; mais il ne fut point arrêté par ce fâcheux oracle, il rechercha les originaux qui devaient se trouver dans les archives de l'Oise, et en obtint de M. Graves une copie. — La première charte est l'acte de fondation de l'église St.-Denys de Poix, prieuré fondé par Gauthier Tyrrel; la deuxième est la confirmation des biens abandonnés par Verson de Galicuth à l'église de Poix, en réparation des dommages qu'il avait causés quand il incendia la ville et l'église. — M. Guérard ne doute pas de l'authenticité de ces chartes et prouve que les

auteurs qui ont placé la mort de St. Geoffroy en 1115 et 1118 ont commis une erreur dans laquelle les entraîna Surius. — Avant d'aborder la discussion, et pour la rendre plus facile, l'auteur retrace les événements principaux de la vie du saint évêque. Guidé dans cette tâche par Nicolas, moine de Soissons, il nous montre Geoffroy favorisant la résistance des habitants d'Amiens contre l'oppression du comte Enguerrand, du chatelain et du Vidame, et s'efforçant de réformer dans son clergé les mœurs et la discipline. — La lutte courageuse de l'évêque dans l'affaire des moines de St.-Valery, son abdication, sa retraite à la Chartreuse, son retour dans son évêché, le siége et la démolition du château d'Amiens, sont racontés dans un récit plein de force et de chaleur.

M. Guerard se sert de la date du concile de Beauvais et de celle du siége du castillon, dont il fixe la destruction en 1117. S'il est vrai que l'église de St.-Firmin en Castillon ait été élevée sur ces ruines, il faut admettre que Geoffroy vivait en 1117, en 1118 et même en 1119 ; car la démolition du château et l'érection de l'église n'ont pu être accomplies en moins de deux années. — Le P. Daire dit que Geoffroy était mort en 1115, il se trompe sans doute d'après le Gallia Christiania qui trouve une charte d'Enguerrand de cette année, confirmant la donation faite par Geoffroy de l'église de Chuines à l'abbaye du Mont-St.-Quentin. — M. Guérard explique comment, bien qu'en 1116 Geoffroy fût revenu à Amiens, son dévouement à la cause du roi et du peuple l'avait séparé du clergé, et mis dans l'impuissance d'exercer ses fonctions en présence d'Enguerrand, que le clergé avait élu, et comment la

charte de Poix de 1118 pouvait cependant émaner de Geoffroy.

M. Guerard s'occupe ensuite de la charte de 1121, qui consacre la réparation d'un dommage causé par des gens de guerre, et justifie les faits qu'elle mentionne par les évènements contemporains. — M. Guerard soutient que les chartes souscrites par Enguerrand, en 1119 et 1120, pas plus que sa présence à deux conciles, ne prouvent nullement la mort de Geoffroy. Ces actes ont une origine commune, l'usurpation. Un argument en faveur de l'authenticité des chartes de Geoffroy est tiré de ce qu'elles ne sont point souscrites à Amiens, où il n'aurait pu séjourner en sûreté. — L'auteur se résume en disant que ces faits prouvés, il n'est plus permis de placer la mort de Geoffroy en 1115 ou en 1118; la charte de 1121 est datée du 7 des calendes d'octobre, si l'on rapporte la mort du saint évêque au 6 des calendes de novembre 1121, cette année se trouvera précisément être la 18.e du règne de Louis le Gros, indiquée par Surius.

Séance extraordinaire du 22 Mars. — M. le Préfet écrit à la Société pour la remercier de l'envoi qu'elle lui a fait de son rapport, concernant la restauration des peintures des bas-reliefs du pourtour du chœur de la cathédrale.

— Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du comité de Compiègne et de la notice de M. De Crouy, sur Dom Gellisson.

— La Société approuve à l'unanimité la nomination de M. De Cayrol, comme directeur du comité de Compiègne.

— M. Hardouin lit un rapport sur une publication

de M. Louis Paris, intitulée *Chronique de Rains*. Cette chronique, dit le rapporteur, présente un récit animé des principaux événements de la chretienté, mais surtout de l'histoire générale de France et d'Angleterre, dans le laps de temps écoulé depuis 1136, mariage de Louis VII, avec Éléonore d'Aquitaine, jusqu'en 1260. — L'auteur est inconnu, mais le style révèle un contemporain de Joinville et un précurseur des Comines et des Froissart.— Cet écrit se lit plutôt qu'il ne s'analyse, aussi le rapporteur se borne-t-il à quelques citations pour faire connaître le style et mettre en relief quelques faits qui empruntent une physionomie nouvelle au récit du chroniqueur. — La citation qui a le plus vivement intéressé la Société était relative au célèbre troubadour Blondel de Nesles. — La chronique de Rains donne sur la délivrance de Richard-Cœur-de-Lion, due au dévouement de Blondel, des détails tellement circonstanciés qu'il devient difficile de persévérer dans les doutes émis sur la réalité de l'anecdote. — La chronique, et M. Hardouin n'a pas manqué de le dire, rapporte aussi comme constante l'offre de la couronne faite au plus digne, par Philippe-Auguste, avant la bataille de Bouvines; les circonstances cadrent assez bien avec celles qu'a rapportées le moine Richer de Sens, et cette concordance doit peut-être suffire pour justifier ce dernier, que M. Aug. Thierry n'a pas craint de traiter d'imposteur.

— M. Jourdain lit le commencement d'un travail sur les bas-reliefs du pourtour du chœur de la cathédrale d'Amiens.

COMITÉ LOCAL DE COMPIÈGNE.

— Le directeur accorde la parole à M. De Crouy, qui donne lecture de la notice suivante sur Don Gillisson, religieux-bénédictin, lequel consacra à l'histoire de la ville de Compiègne une partie de ses veilles.

NOTICE SUR DOM GILLISSON.

Dom Henry-Bonaventure Gillisson, diacre, religieux bénédictin de la congrégation de St. Maur, en France, est né vers l'an 1607, à Courboin, paroisse du diocèse de Soissons, à deux lieues sud-est de Chateau-Thierry. Il fit profession à St.-Rémy de Reims, à l'âge de 23 ans, le 15 juillet 1532, et mourut au monastère de St.-Crépin-le-Grand, de Soissons, le 5 octobre 1666.

Dom Gillisson est un de ces laborieux cénobites, qui consacrèrent leurs talents et leurs loisirs aux recherches historiques, et ouvrirent la carrière qu'illustrèrent leurs savants confrères, les Mabillon, les Bouquet, les Montfaucon. Mais moins heureux que ceux-ci, l'histoire ne garda pas son souvenir, et l'on ignore quelle fut sa vie. La Bibliothèque historique de France du père Lelong indique seulement, en le nommant Bonaventure Gilleson, qu'il est auteur : 1.° D'une histoire des antiquités de la ville de Compiègne (n.° 34857); 2.° des annales de l'ancienne et noble ville de Soissons (n.° 34869); 3.° et de mémoires des antiquités de Soissons (n.° 34870); et que ces ouvrages, restés manuscrits, étaient conservés à la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés.

On apprend quelque peu de chose de sa vie, par les épîtres dédicatoires des premiers livres des antiqui-

tés de Compiègne, qu'il adressa aux chefs de sa congrégation, et dans lesquelles il rappelle les contrariétés qu'il eut à éprouver de la part de ses confrères, qui probablement ne savaient point apprécier alors la gloire que feraient rejaillir sur tout l'ordre, les travaux historiques de quelques-uns de ses membres.

Son travail sur Compiègne était terminé en 1648, quand il fut forcé, par le mauvais vouloir de quelques religieux, de quitter le couvent de St.-Corneille, pour aller habiter celui du Mont-St.-Quentin, près de Péronne. Ce n'est qu'en 1662 qu'il put revenir à Compiègne, voir s'il retrouverait ses manuscrits qu'il avait, en partant, confiés à deux amis. Mais ceux-ci les avaient communiqués, et on en avait pris des cahiers. Il se remit au travail, mais il ne put réparer ses pertes, car des six tomes qu'il aurait composés sur les antiquités de Compiègne, on n'en connaît que quatre.

Il parle, dans l'une des épîtres dédicatoires, d'une histoire de St. Médard de Soissons, achevée en 1663, et, liv. 3, pag. 115, d'une histoire de l'abbaye Notre-Dame de Soissons. Probablement ces ouvrages sont ceux, ou font partie de ceux qui sont annoncés par la Bibliothèque historique.

Les manuscrits de Dom Gillisson ont passé de la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés dans celle du roi, rue Richelieu, mais il sont d'une écriture à peu près illisible, et les recherches y seraient très difficiles. Au reste, notre Bénédictin savait très-bien que tel était son défaut, car il écrivait à Dom Martin, dépositaire-général de la congrégation à St.-Germain-des-Prés, (Ant. de C., tom. 2, pag. 183.) « Vous vous plai-» gnez, par une lettre adressée à mon supérieur, que

» vous êtes marry de ce que j'écris mal, croyez-moi, » j'en suis encore plus marry que vous, et si j'avais » cru devoir tant écrire, j'aurais appris à écrire. » Cette lettre, placée en tête du livre sixième du tome deux, n'est point datée. Diverses copies de l'histoire, écrites par Dom Gillisson, ont été faites en diffrents temps. Celle qui reste à Compiègne, entre les mains de M. De Crouy, est écrite par M. Charmolue, son parent, qui, par une note placée à la fin du premier volume, annonce qu'il l'a tirée sur celle de Dom Trénel, religieux-bénédictin à St.-Corneille de Compiègne, lequel avait inscrit à la fin du quatrième livre du tome premier : « Ayez, pauvre lecteur, autant de pa- » tience à lire, que j'en ai eu à transcrire. »

Cette copie fourmille de fautes de toutes espèces, qui exigent une grande attention lorsqu'on veut s'en servir, et même une certaine défiance pour les assertions de l'auteur à cause des erreurs de chronologie. Beaucoup de ces fautes peuvent être attribuées à M. Charmolue, qui a infiniment copié, mais souvent avec peu d'exactitude. D'autres ont pu passer d'une copie dans l'autre, surtout lorsque la première a éte faite sur un manuscrit presqu'illisible. On ne sait ce qu'il peut en rester au compte de Dom Gillisson, et on doit mettre une grande réserve à se prononcer sur le mérite de son ouvrage. On y remarque cependant peu d'ordre dans la distribution des matières, une foi trop explicite dans des assertions qui pouvaient avoir cours dans la ville de Compiègne ou dans l'abbaye de Saint-Corneille, et dont beaucoup sont au moins hasardées. Et pourtant on doit être pénétré de reconnaissance et d'estime pour un vénérable religieux, qui a vaincu sa

mauvaise santé et le mauvais vouloir de ses confrères, pour nous laisser un travail plein de faits curieux et de renseignements utiles, qu'on chercherait vainement ailleurs, aujourd'hui surtout que les archives des villes et des abbayes ont été dilapidées. Il faut aussi penser que lorsque Dom Gillisson a commencé à écrire son histoire de Compiègne, la congrégasion de St.-Maur avait à peine entrepris ces grands travaux historiques, qui lui ont assuré l'admiration et la reconnaissance des amis des saines études historiques. Contemporain des Pères de Ste.-Marthe, il a contribué à ouvrir la carrière qu'ont parcouru depuis, avec tant de gloire, les vénérables enfants de St. Benoit. Ce n'est pas un Mabillon, un Clément, un Maur d'Antine, il n'a pas trouvé dans ses confrères les secours que ceux-ci en ont tirés, mais c'est toujours un homme fort instruit, plein de zèle et d'ardeur, et qu'on aime, lorsqu'en lisant ses épîtres dédicatoires à ses supérieurs, on s'est convaincu de sa bonhomie.

Il signait toutes ces lettres : *Frère Bonaventure Gillisson, moine-Bénédictin, indigne.* On a vu au commencement de cette note qu'il était diacre seulement.

— M. de Cayrol, prenant ensuite la parole, annonce au comité qu'il a été assez heureux pour sauver de la destruction de précieux et nombreux manuscrits, dont il donne l'énumération, et parmi lesquels nous remarquons un Ms. autographe des mémoires du Maréchal de Bervick, in-4.° de 302 pages, qui diffère en beaucoup d'endroits du texte imprimé.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 23 *janvier* 1843. — Après avoir lu le

procès-verbal de la séance du 19 décembre, le secrétaire présente le compte-rendu des travaux pendant l'année 1842. On y voit de bons résultats, propres non seulement à encourager les fondateurs de l'œuvre, mais à leur attirer de nouveaux collaborateurs; les membres de la commission du musée ont écrit des notes intéressantes sur divers monuments, jusqu'alors ignorés des Antiquaires, ou se sont occupés du rangement et de l'accroissement des collections; la commission des titres poursuit ses explorations dans les bibliothèques et les dépôts d'archives; la commission des monuments veille avec sollicitude à la conservation des moindres débris de l'art monumental; elle a levé des plans et fait exécuter des dessins; les travaux individuels attestent aussi le zèle persévérant de la plupart des membres du comité; bref, en voyant tous les objets nouvellement offerts au musée, on peut espérer que le comité ne sera pas moins florissant pendant la troisième année, qu'il ne l'a été pendant les deux premières années de son existence.

— M. Le Mareschal lit un mémoire sur une voie romaine allant par le marais et le terroir de Montreuil-sur-Thérain, du gué de Bailleul-sur-Thérain, aux larris de Hez. Ce mémoire est présenté à la Société des Antiquaires de Picardie, par M. le comte René-Adolphe des Courtils de Merlemont; il confirme cette assertion depuis si long-temps accréditée, que César fut retranché avec ses légions sur le mont de Froidemont, lorsque le camp des Bellovaques occupait les larris de Hez, de l'autre côté de la vallée de Thérain, et cela par le tracé même de la voie romaine, dont il constate l'existence. Il serait long de suivre cette disserta-

tion, et difficile d'en faire le résumé autrement qu'en la rapportant textuellement.

— M. Graves dépose sur le bureau plusieurs médailles qui lui ont été envoyées par M. Martin de Bury. Cinq médailles romaines, trouvées dans le camp romain de Catenoy; trois autres médailles romaines, plusieurs monnaies et jetons, une médaille religieuse moderne, trouvés sur le territoire de Bury; un poignard et un vase en terre, trouvés dans les sarcophages de Saint-Martin-le-Nœud, envoyés par M. Maillard, curé de Goincourt.

Séance du 20 *février* 1843. — Le Comité reçoit de de diverses membres les communications suivantes : M. Hamel dépose sur le bureau : 1° le dessin de quatorze armoiries concernant la ville de Beauvais et celle de Gerberoy, avec leurs brevets copiés exactement sur les originaux faisant partie de la bibliothèque de M. Le Caron, savoir: les armoiries de la ville de Beauvais, du présidial de Beauvais, des officiers de l'élection de Beauvais, du chapitre collégial de St.-Barthelémy, du chapitre de St.-Nicolas, du chapitre de St.-Vaast, du chapitre de St.-Laurent, des drapiers drapans de la ville de Beauvais, de la communauté des drapiers chaussetiers en toile et laine, des religieux de l'abbaye de Lannoy, de l'abbaye de Beaupré, de N.-D. de Mouchy-le-Châtel, de la ville de Gerberoy, du chapitre collégial de St.-Pierre de Gerberoy; 2.° la description et les plans des souterrains visités à Troissereux par lui et M. Ricard ; 3.° divers objets pour être déposés au musée.

— M. Dupont White met le comité au courant des découvertes intéressantes qu'il fait dans la bibliothèque

de M. Lecaron, et entr'autres fragments historiques, il communique certains détails curieux relatifs à la Jacquerie. Vingt-cinq ans après l'évènement, la qualification de *Jacques* faisait la matière d'un procès, fait qui prouve l'importance de l'évènement et le souvenir qui en était conservé.

— M. Lemareschal communique à l'assemblée une pièce copiée sur l'original appartenant à M. Auxcousteaux de Marguerie, et faisant partie des titres renfermés dans un recueil intitulé : BEAUVAIS ET ENVIRONS; c'est *l'estat de ceulx que monseigneur de Crevecœur entend être nourris en la dépense ordinaire de sa maison, comme de leurs gaiges et de la forme qu'il veult estre gardée en ses affaires.*

François Gouffier, seigneur de Crévecœur, fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Crévecœur, tué en 1524 à la bataille de Pavie, se distingua à la bataille de Cenioles et en plusieurs autres rencontres ; il épousa en 1544 Anne de Carnazet ; il mourut le 24 avril 1594, et fut enterré à Crévecœur. Il eut 14 enfans dont 10 garçons. L'un d'entr'eux, Thimoléon Gouffier, seigneur de Thois, né le dernier de mars 1558, épousa en 1578 Aune de Lannoy, dame de Morviller, dont il eut plusieurs enfans. (Voyez le père Anselme).

Or, la réforme que François Gouffier fut obligé de faire dans sa maison fut ordonnée en son château de Crévecœur, le 16e jour de septembre 1593. L'acte en fut dressé par son secrétaire et signé par lui-même. On y trouve des détails intéressants sur le nombreux personnel qui composait une maison seigneuriale.

— Divers objets sont offerts au musée par MM. de la Croix Vaubois, Auxcoustaux, Hamel et Tassart.

Séance du 20 mars 1843. — M. Hamel dépose sur le bureau 22 carreaux vernis du XVe siècle, provenant de l'ancien palais épiscopal; un parchemin manuscrit, fragment de titre relatif à dame Charlotte de Pellevé, abbesse de St.-Paul en 1586, orné d'une lettre grise, initiale, un peu détériorée; quatre feuilles de musique du Xe siècle, avec la curieuse description que M. Bottée de Toulmon en a faite dans la lettre suivante :

A M. Hamel, juge à Beauvais.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous renvoyer les deux feuilles de parchemin que vous m'avez remises pour en apprécier les dates. Je les ai étudiées avec soin et je vais avoir l'honneur de vous faire part de mes observations. Ces feuilles me semblent avoir appartenu à un livre d'office pour toute l'année. Le graduel *in excelso throno* qui se présente en notation du Xe siècle, est celui que l'on trouve dans le graduel de Rome au dimanche après l'Epiphanie, ainsi que l'indiquent les mots *Dominica post Epiphaniam*. Il se présente une circonstance assez singulière et que j'ai rarement rencontrée, c'est que les folios en sont numérotés au verso au lieu du recto; la présence des chiffres que l'on rencontre nous fait voir que le cahier était composé de quatre feuilles selon l'usage de cette époque, et que les feuilles 2 et 4 manquent, pour que la suite puisse s'établir. Ainsi le premier verso est numéroté du chiffre XVII, le second du chiffre XIX, le troisième XXII, ce qui se comprend puisque la feuille manquant au milieu formait deux folios, et enfin le quatrième folio est numéroté du chiffre XXIIII. La date 1692 n'a aucune espèce de rapport avec celle de l'écriture musicale;

nous allons le faire voir dans un instant. Les mots *Brasheux pour grosse* et *Notre-Dame de Milly* sont évidemment d'une écriture du XVIIe siècle, mais qui me semble cependant plus ancienne que la date 1692, qui se rapporterait plutôt à l'époque des mots *synode de Beauvais*. Je pense que ces deux feuilles ont servi de chemises à des pièces relatives aux localités désignées.

L'écriture de ces fragments peut être placée, au premier abord, entre le Xe et le XIIe siècle; cependant en analysant avec soin les éléments qui les composent, on peut arriver à une appréciation plus précise. Nous allons, dans cette intention, entrer dans quelques détails.

» Du XI au XIIe siècle, il devient ordinaire de substituer dans les titres des Mss : la grosse minuscule, aux formes de l'onciale et de la capitale, qui tombaient alors en désuétude. Cette particularité se fait remarquer dans le titre au bas de la première page : *Dominica post Epiphaniam*, comme aussi dans le titre du bas de la 3me page : *Dominica in Septuagesima*. Dans ce dernier le D oncial que l'on y voit, n'empêche pas cette écriture d'appartenir au genre minuscule d'autant que cette lettre est la première du titre; tout annonce dans l'écriture en question les formes gothiques, les hastes se terminent par des traits fourchus, le haut des jambages de l'*u* et de l'*i* se brise vers la gauche. Le bas de la haste de l'*r* est tranché par un trait dirigé vers la droite, de plus la panse de l'*a* embrasse la presque totalité du montant.

» Toutes ces observations feraient supposer au premier abord que cette écriture est du commencement du XIIe siècle, si plusieurs signes n'en reculaient encore la date.

» 1.° Le bas de la panse de l'*h* se prolonge un peu au-dessous de la ligne.

» 2.° Le pied du premier jambage de l'*n* se recourbe souvent vers la droite, et le bas de la haste de l'*s* présente en même temps une saillie dans la même direction.

» 3.° Les saillies anguleuses qui partent du pied des lettres pour se diriger vers la droite sont nombreuses et caractérisées, voyez les lettres *m n r s;* le crochet de l'*r* s'arrête brusquement.

» Tous ces caractères, en y ajoutant la circonstance de l'emploi assez fréquent des abréviations, reculent cette écriture vers le commencement du XI° siècle et même vers la fin du IX°; du reste on fait attention que la haste du *t* ne traverse pas la barre de cette lettre, qui semble être un *c* servant d'appui à ladite barre.

» J'espère que ces observations pourront vous satisfaire. Au surplus, Monsieur, tout ce que je vous donne ici n'est que mon avis basé sur les remarques que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Ne prenez donc cela que pour une appréciation peut-être sans valeur. Dans tous les cas, je vous prie de croire au plaisir que j'éprouverai si j'ai pu vous être agréable....etc. »

BOTTÉE DE TOULMON.

— Enfin M. Hamel offre au Comité le plan et l'élévation de ce qui subsiste encore de l'église de St.-Pantaléon, l'un des plus anciens monuments de la ville, avec une notice sur la commanderie dont elle dépendait.

Cet édifice, dont l'origine est assez obscure, paraît néanmoins avoir existé dès le X° siècle. Les reliques de St.-Pantaléon, martyrisé en 303, n'ayant été transférées

en France que vers le IXe siècle, il faut croire qu'on ne bâtit pas d'églises sous son invocation avant que son nouveau patronage ne fut bien établi. Louvet cite un miracle arrivé en 938 dans l'oratoire de St.-Pantaléon, bâti sur les murs de la cité. Or, la structure romaine du mur oriental de cette église, qui repose sur les murs de l'ancienne cité, accuse infailliblement la même époque que l'histoire indique. Possédée successivement par les moines de St.-Denis, par les religieux de St.-Martin-des-Champs, elle devint au XIIe siècle propriété de l'ordre des templiers. Les maisons avoisinantes allant d'un côté former l'angle de la rue Beauregard, et de l'autre joindre l'ancien hôtel de St.-Pantaléon, dans la direction de l'église St.-Barthelemy, formaient ce qu'on appela et ce qui fut long-temps la Commanderie. On voyait dans l'église plusieurs tombes de commandeurs, celles de frère Laurent de Paule, 1386; de Perin, 1489....etc. En 1792, la Commanderie de St.-Pantaléon fut prise par la nation, puis achetée par un nommé Renaut, et finalement revendue au département qui y établit une caserne de gendarmerie à cheval, et convertit l'église en écurie.

— M. Lemareschal donne lecture de plusieurs pièces historiques intéressantes dont il a tiré copie dans les originaux, et dont il fait hommage au comité. Ce sont : 1.° une liste des maisons et familles nobles dont on voit les tombes, épitaphes et autres monuments dans les églises et chapelles du comité de Clermont en Beauvaisis, liste extraite d'un carton appartenant à M. Auxcoustaux, portant pour titre : *Notes sur diverses généalogies*. 2.° un rôle arrêté par Jean Philippeaux, conseiller d'état, intendant de la généralité de Paris,

des sommes qui doivent être payées par la ville, chapitre, maisons conventuelles, corps et compagnies, ensemble par les particuliers étant dans l'étendue de l'élection de Beauvais (suivant les édits portés en 1697 et 99), pour les frais de blason de chaque armoirie, pour l'expédition et la signature des brevets; 3.° une charte latine de 1350, relative à la ville de Florence, près Toulouse.

MEMBRES ADMIS.

M. l'Abbé Duval, vicaire et chanoine-honoraire de la cathédrale d'Amiens, membre titulaire résidant.

M. l'Abbé Jourdain (Edouard), id.

M. l'Abbé Petit, curé-doyen de Roye, chan.-hon. de la cathédrale d'Amiens, titulaire non résidant.

M. Fossé-Darcosse, à Soissons. id.

M. Vivenel, architecte à Paris. id.

M. Godebœuf, id. id.

M. Sauvage, id. id.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 1.er *trimestre* 1843.

1.° Le Puits Artésien, n.os 9, 10, 11, 12. — 2.° L'Institut, n. 85, 86, 87. — 3.° L'Investigateur, n. 112, 113. — 4.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n. 16, 21, 23, 2, de 1843. — 4.° L'Argus Soissonnais, n. 21, 22, 23, 24, 2. — 6.° Bulletin de la commission royale d'histoire de Bruxelles, tom. vi, 2.e et 3.e bulletin. — 7.° Précis historique de la statue de P. Corneille, érigée à Rouen par souscription, en 1834, offert par la Société libre d'Émulation de Rouen. — 8.° Mémoires de la Société archéologique d'Avranches, tom. i. — 9.° Mémoires de la Société académique de St.-Quentin, 1841. — 10.° Description du sépulcre de Goethals, en l'église St.-Piat de Tournai, par M. Hennebert. — 11.° Archives tournaisiennes, 2.e fascicule. — 12.° Cours de prononciation de lecture à haute voix et de récitation, par M. Hennebert. — 13.° L'Etretat souterrain, par M. l'abbé Cochet, broch. in-8.° — 14.° Annales des sciences

physiques et naturelles de la Société royale d'agriculture de Lyon, septembre 1842. — 15.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1842, 3e et 4e trimestre. — 16.° Mémoires de la Société archéologique du midi, tom. v, janvier 1843. — 17.° Annuaire de la Société philotechnique, tom. iv, année 1843 — 18.° Archives historiques et littéraires du nord de la France, tom. iv, 2.e livr. — 19.° Annales medico-psychologiques, par les docteurs Baillurger, Cerize et Longet. (Introduction.) 20.° Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tom. iv et v, avec atlas. — 22.° Notice historique sur Guillaume de Normandie, surnommé Guillaume Cliton, xiv.e comte de Flandre, par M. de Givenchy. — 23.° Notice historique et descriptive de l'église abbatiale d'Essomes, près Chateau-Thierry, par M. l'abbé Poquet. — 24.° Tables chronologiques et analytiques des Archives de la mairie de Douay, par M. Pilate Prevost, 1842, un vol. in-8.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

Pendant le 1.er *trimestre* 1843.

1.° Par M. Codevelle-Fouache, ancien négociant à Amiens, une meule romaine, en poudingue, trouvée au faubourg Saint-Fuscien. — Par M. de Montovillers, sous-préfet de Montdidier : une assiette en terre rouge; des fragments de plusieurs vases en verre; quatre vases en terre noire et grise, dont un à orifice trilobée; six médailles en bronze, de Domitien, Faustine, Posthume, etc. Toutes ces antiquités romaines ont été trouvées au mois de février dernier sur le terroir de Fontaine-sous-Mondidier. — 3.° Par M. Duthoit, sculpteur à Amiens, l'empreinte en plâtre du sceau de Foulques, évêque d'Amiens.

OBJETS ACHETÉS AVEC LA SUBVENTION MUNICIPALE.

1.° Vingt-quatre boulets en fer, du poids de 16 kilog. chacun environ, trouvés dans les fortifications de la porte St.-Pierre, à Amiens. Ces boulets proviennent du siège de cette ville, par Henri IV, en 1597, pour la reprendre sur les Espagnols. C'est en effet la seule circonstance où il ait été lancé des projectiles contre ces remparts. — La clef de voûte d'une arcade tumulaire de l'ancien cimetière St.-Denis d'Amiens.

Amiens, imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 5 *avril* 1843.

M. Guerard fait un rapport sur un ouvrage intitulé : Histoire des sept sièges de Lille, par MM. Brun-Lavoine et Elie Lebrun.

En écrivant l'histoire des sept sièges de Lille, dit M. Guerard, les auteurs ont retracé dans un récit clair et succinct, les évènements qui les ont précédé, et ceux qui les ont suivis, les opérations militaires, les actions glorieuses, et les malheurs inévitables que les habitants ont eu à supporter. Là ne s'est pas borné leur travail ; ils l'ont accompagné de pièces justificatives dont l'authenticité ne saurait être révoquée en

doute. Inconnues jusqu'à ce jour, ces pièces jettent une vive lumière sur le passé, et sont d'un haut intérêt tant pour l'histoire générale que pour l'histoire locale de cette ville courageuse.

Les curieux détails sur l'organisation de la garde urbaine de Lille au XIII.e siècle, que M. Guerard a insérés dans son rapport, justifient pleinement les éloges qu'il donne aux deux auteurs, pour l'exactitude et l'intérêt de leurs recherches.

— M. l'abbé Jourdain continue la lecture d'un travail consacré à la description des bas-reliefs du pourtour du chœur de la cathédrale.

M. Jourdain s'occupant d'abord de la clôture droite du chœur, dite histoire de St. Firmin, fait quelques réflexions générales sur l'exécution artistique de ce monument. De la première partie, dit-il, qui est la vie proprement dite du premier évêque d'Amiens, à la seconde qui a pour objet l'invention de ses reliques, l'art de la sculpture a fait un progrès remarquable. A la raideur des poses et à l'incorrection du dessin, succède en moins de 30 ans un style plus naturel et plus savant, le costume, comme le reste, indiquent dans ce travail l'époque du XV.e siècle; en effet on sait que la cathédrale en fut redevable à la libéralité d'Adrien de Hénencourt, successivement prévôt et doyen du Chapitre d'Amiens. Ce prélat termina de son vivant la première partie du monument, destinée à recevoir les restes de son oncle, l'évêque Ferry de Beauvoir, lesquels furent transférés de Montreuil à Amiens en l'année 1489. Adrien fit exécuter la seconde partie, dans le dessein d'y être déposé lui-même, suivant une disposition de son testament par laquelle *il donne son*

corps à être inhumé au plus près de l'histoire de l'invention de St. Firmin.

M. Jourdain décrit l'un après l'autre les divers tableaux de la vie de St. Firmin et de l'invention de ses reliques. Son analyse parfaitement exacte est en même temps pleine de goût et de vigueur. Chemin faisant il fait ressortir un ancien usage que révèle l'observation du costume, il rétablit le sens de la légende rimée, enfin il redresse certaines erreurs commises dans la restauration, et qui prouvent combien il est utile que les artistes travaillent sous le contrôle d'une commission à qui l'histoire sacrée soit familière.

S'il est vrai que des artistes étrangers furent appelés au XV.e siècle pour exécuter les sculptures et les peintures de la cathédrale, il est certain aussi que des artistes français, parmi lesquels sans doute bon nombre de Picards s'étaient trouvés, peuvent revendiquer une large part dans ces divers travaux. C'est ce que M. Jourdain a suffisamment prouvé, en parlant du cénotaphe de Adrien.

L'intérêt qu'ont présenté les premières lectures de M. Jourdain fait vivement désirer à la Société d'entendre la seconde partie de son travail, relative à l'histoire de St. Jean-Baptiste.

— M. le Secrétaire-perpétuel donne lecture d'un travail adressé à la Société par M. E Demarsy, membre-titulaire non résidant, et intitulé : *Notice sur la veille de la fête de Milly-les-Doulens.*

La fête de Milly, annexe de Doullens, dit M. Demarsy, a lieu au mois de septembre, le dimanche qui suit celle du faubourg de la Varenne. La veille de cette fête, vers le soir, on voit des enfants et des

ouvriers, se promenant par la ville avec des flambeaux d'une nature bizarre; ils consistent en de grandes tiges sèches de la plante appelée bouillon-blanc, connue dans le pays sous le nom populaire de *queue de leu.* Ces tiges ont été trempées dans l'huile et allumées ensuite. Armés de leurs flambeaux, les enfants et les ouvriers font semblant de chercher quelqu'un, et finissent, dit M. Demarsy, par trouver quelque imbécille de bonne volonté qu'ils affublent d'une mitre de papier, de lunettes, etc., et qu'ils promènent triomphalement. A défaut d'un véritable acteur pour remplir ce rôle, on prend un mannequin.

Si vous demandez quel est le motif d'une pareille cérémonie, on vous dira qu'on cherche le saint de Milly, parce qu'à Milly il n'y a pas de saint. M. Demarsy ne prétend pas expliquer l'origine d'un usage qui existe depuis un temps immémorial; il se borne à faire connaître une opinion de M. Labourt, notre confrère.

— Selon M. Labourt, Doullens dans le moyen-âge avait trois paroisses, qui, par la plus grande singularité, étaient toutes trois privées de fêtes patronales. Les paroissiens de Notre-Dame fêtaient avec ceux du faubourg de la Varenne où se trouvait une espèce de chapelle; ceux de St.-Pierre fêtaient avec les habitants de Milly; mais à Milly, il n'y avait ni église, ni chapelle. Enfin, ceux de St.-Martin ne fêtaient pas du tout; cette circonstance les avait fait surnommer vilains, et pour se venger autant que possible de cette injure, ils s'attaquèrent aux paroissiens de St.-Pierre qui célébraient une fête patronale, dans un pays où il n'y avait pas même d'église, et pour se moquer d'eux, ils faisaient mine chaque veille de leur fête de chercher un saint *qui n'existait pas.*

Cette explication, dit M. Demarsy, ne me paraît pas assez satisfaisante pour être admise sans restriction. Il paraît en effet extraordinaire qu'un démêlé entre deux paroisses, et, en quelque sorte, une simple querelle de quartier ait amené un usage aussi solennel, aussi persistant, et auquel toute la population prend part.

M. le Secrétaire-perpétuel fait ensuite connaître une note de M. Demarsy, sur une médaille inédite de Vétranion.

M. Demarsy affirme que cette médaille, trouvée il y a quelques années aux environs de Doullens, est inconnue encore aux numismates.

Séance extraordinaire du 3 *mai* 1843. — M. de Cayrol adresse un mémoire ayant pour titre : Conjectures sur une cérémonie de la religion chrétienne, dont l'origine paraît remonter au culte druidique.

— Une notice de M. d'Herbes sur une procession qui s'appelait *la grande Queroye*, et qui avait lieu dans une épaisse forêt située près d'Ay, fait le sujet de ce mémoire. Une messe célébrée au pied d'une croix dite la croix Chipotet, et auprès d'une pierre fichée, le missel placé sur la pierre, une collation sur le gazon, servie au clergé et aux magistrats, et le retour de la procession par une autre route, chacun portant à la main des rameaux de génévrier et de houx, composaient la cérémonie. A défaut de titre et de tradition M. d'Herbes a interrogé les étymologies. Mais, dit avec raison M. de Cayrol, quand on a recours à ce moyen, il faut procéder avec une très-grande réserve, et ne pas se jeter dans des conjectures invraisemblables sur la foi d'un mot altéré et corrompu. Combattant une à

une toutes les inductions de M. d'Herbes, M. de Cayrol renverse l'échafaudage sur lequel était bâti le système qui faisait de cette procession de la grande Queroye une fête consacrée à célébrer le retour du printemps. Parcourant à son tour le champ des hypothèses, M. de Cayrol fait voir quel parti en peut tirer une imagination laborieuse; il s'arrête, pour le mot *Queroye*, au sens de l'expression *quère, quête, recherche* et traduit Chipotet par *colonne* ou *temple de la forêt*. Cette explication établit un rapport entre l'épaisse forêt au milieu de laquelle est placé le monument, et la cérémonie dont le christianisme a conservé le souvenir. C'est donc ici la *recherche du guy*, cérémonie différente de celle de le couper.

Après quelques considérations sur la religion des Druides et le culte de guy, M. de Cayrol tire cette conséquence que si on se livrait à des recherches sur les différentes coutumes religieuses, on trouverait pour point de départ un usage auquel la religion chrétienne a substitué ses dogmes, en le remplaçant par des cérémonies analogues. Mais avouons-le avec l'auteur, nous n'avons encore que des données fort vagues sur le culte extérieur des druides, et une critique judicieuse et sévère de la langue celtique, dégagée de tout esprit de système, est appelée à modifier grandement nos idées sur l'état religieux de la Gaule avant l'invasion des Romains.

— M. le Président communique une lettre par laquelle M. le Préfet de la Somme invite la Société à lui présenter un mémoire sur la restauration à entreprendre au portail de la Vierge-dorée à la cathédrale d'Amiens.

Amiens, 29 avril 1843.

» Monsieur le Président,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire le 21 du courant, et je vous remercie » des renseignements qu'elle renfermait. J'apprécie toute » l'importance des travaux de restauration qui doivent » s'exécuter à la Cathédrale, et ma sollicitude s'appli- » quera à ce que l'artiste auquel les travaux sont » confiés remplisse sa mission d'une manière satisfai- » sante. Il me paraitrait utile que la *Société des An- » tiquaires de Picardie* voulût bien m'adresser un rap- » port détaillé sur l'état actuel de la partie du mo- » nument à restaurer et sur les restaurations à faire. » Ce rapport aurait pour objet de décrire les sculptures » existantes et surtout d'indiquer le caractère des par- » ties à remplacer, soit qu'il reste encore quelques » débris de ces dernières, soit qu'il faille recourir à » la tradition et à l'étude de l'histoire sacrée pour re- » composer les morceaux dont il ne reste rien.

» Je me fais d'ailleurs un devoir de vous exprimer » combien je sais gré à la *Société des Antiquaires de » Picardie* des communications qu'elle a bien voulu » me faire et que son zèle et ses lumières lui ont » inspirées. Je recevrai avec beaucoup d'intérêt toutes » celles qu'elle croira devoir m'adresser.

» Veuillez agréer, etc. » J. Narjot.

Un membre propose qu'avant d'exécuter les travaux il soit fait un dessin représentant le portail dans son état actuel.

Une discussion s'engage sur ce point, l'opinion favorable au dessin et dont M. l'abbé Duval est le prin-

cipal organe, consiste à dire que sans un dessin, l'administration ne peut contrôler le travail de l'artiste et juger par exemple s'il a conservé les fragments des statues encore existants, s'il a compris la valeur des débris qui peuvent servir à éclairer sur le caractère des personnages et aider à en retrouver le nom ou à leur restituer leur véritable symbole ou ornement, que de plus, lorsque les restaurations auront été effectuées depuis long-temps et qu'une couleur de vétusté uniforme couvrira les sculptures, on ne pourra distinguer l'œuvre de restauration d'avec l'œuvre primitive ; la Société serait d'ailleurs conséquente avec elle-même et a déjà si bien senti la nécessité de prévenir cette confusion que lorsqu'il s'est agi des bas-reliefs du chœur, elle a décidé qu'un dessin serait exécuté avant qu'on ne commençât la restauration des peintures.

Après les observations de plusieurs membres en réponse à celles de M. Duval, la Société renvoie la proposition et le mémoire à rédiger en réponse à la lettre de M. le Préfet à une commission composée de MM. Rigollot, l'abbé Duval, l'abbé Jourdain, Woillez et Garnier.

— M. Roger communique ensuite le projet d'une carte historique et ecclésiastique de la Picardie et de l'Artois qu'il se propose de publier ; M. Woillez en a dessiné l'encadrement dont tous les détails sont empruntés à des édifices de ces deux provinces.

Séance ordinaire du 10 *mai* 1843. — Le comité de Beauvais adresse les procès-verbaux des séances de février et de mars.

Le comité de Beauvais ayant, dans sa dernière séance, voté sur le choix de son directeur, présente

la nomination de M. Danjou à l'approbation de la Société. — Cette nomination est approuvée.

— Sur la présentation du comité de Noyon, la nomination de M. Frédéric de Roucy, en qualité de directeur pour l'année 1843, est aussi approuvée.

— La Société entend ensuite le rapport de la commission chargée de préparer les instructions demandées par M. le Préfet de la Somme pour la restauration du portail de la Vierge-Dorée.

Ce rapport, rédigé par MM. les abbés Duval et Jourdain, se termine par les conclusions suivantes :

Après avoir mûrement refléchi, votre commission a cru d'abord qu'il n'était pas sans quelque importance de déclarer qu'en donnant l'avis qui lui est demandé sur les restaurations du portail St.-Honoré, elle s'est constamment placée dans l'hypothèse que ces restaurations sont irrévocablement décidées, qu'en conséquence elle n'entend en aucune manière émettre d'opinion sur la question très-grave de l'opportunité des restaurations de la statuaire du moyen-âge au point où en est aujourd'hui la science de l'iconographie sacrée. Votre commission n'avait qu'un *fait* à examiner, elle n'a pas dû se prononcer sur un *principe*.

Toutefois, Messieurs, si votre commission n'avait à approuver ni à condamner les restaurations de la statuaire chrétienne, même bien faites, elle doit vous exprimer combien elle a été frappée du grave inconvénient qu'il y aurait à appliquer le principe qui approuve les restaurations, à des sculptures dont l'état primitif devrait demeurer incompris et obscur.

Nous sommes unanimement d'avis, que dans ces circonstances, qui seront rares, il est vrai, pour ce

portail, le travail de restauration n'ait pas lieu ou qu'il soit suspendu jusqu'à ce que de nouveaux progrès de la science archéologique puissent faire espérer et même assurer une bonne et intelligente réparation.

La commission espère ne pas s'être trompée dans les divers détails de son rapport, où elle procède par *affirmations positives*, et elle doit en ce cas accepter la responsabilité des conseils qu'elle donne; mais il n'en saurait être de même, on le conçoit, pour les questions où elle n'a pu offrir que des conjectures, des probabilités ou des doutes.

Une opération, à laquelle du reste nous avons tout lieu de croire que l'administration s'opposerait d'elle-même sans autre conseil que celui de sa sagesse et de sa sollicitude éclairée pour nos monuments, ce serait le grattage des parties anciennes et conservées de la statuaire qu'on va restaurer. La commission repousse à l'unanimité et de toutes ses forces une opération aussi désastreuse, qui ferait perdre à la sculpture ancienne, sans aucun parti pour la nouvelle, son caractère, son mérite et son intérêt.

La question d'un dessin à faire de la sculpture comme travail complémentaire de la restauration n'a pas moins vivement préoccupé votre commission.

Si elle n'a pas jugé convenable, pour bien des motifs, d'émettre le vœu que l'artiste chargé des travaux soit obligé à présenter, au moyen d'un plan graphique, l'état du portail tel qu'il est avec l'indication des restaurations qu'il a le projet d'exécuter, elle a pensé, sous un autre point de vue, qu'en dehors du travail de restauration et du traité déjà passé entre l'administration et le sculpteur, un dessin destiné à compléter

plus tard ce rapport et à demeurer dans les archives de la préfecture et dans les vôtres, serait d'une grande importance.

La Société adopte à l'unanimité les conclusions du rapport et les développements qui le justifient. Elle décide que des copies de ce rapport seront immédiatement transmises à M. le Préfet de la Somme et à M. le Ministre de l'Intérieur, et qu'il sera imprimé dans le plus bref délai.

— Par suite du décès de M. Ledieu, une place étant vacante dans la commission des voies romaines. M. Woillez est nommé pour la compléter.

La Société adopte à l'unanimité la résolution suivante : *Tout membre étranger à la ville qui assistera aux séances des sessions générales de la Société aura droit à un jeton de présence.*

La Société fixe au dimanche 2 juillet sa séance générale annuelle.

— M. Dufour lit au nom de la commission du musée un rapport sur les dépenses de l'année; la Société adopte le chiffre de ces dépenses et remercie M. Dufour du zèle intelligent qu'il apporte dans ses fonctions d'administrateur du musée.

Séance extraordinaire du 24 mai. — M. l'abbé de Cagny M. C. adresse une note sur une partie de la chaussée Brunehaut (voie romaine) d'Amiens à Vermand, comprise entre Brie et Mons-en-Chaussée.

— M. Houbigant informe la Sociésé de la découverte faite près de Nogent-les-Vierges (Oise), à l'occasion des travaux de terrassement du chemin de fer, d'une ceinture d'or du poids de 432 grammes (valeur intrinsèque 880 fr.). La forme de cette ceinture est

celle d'une corde d'un diamètre de 0,007 et d'une longueur de 1m, 5, terminée aux deux bouts par des crochets. Selon M. Houbigant, cette ceinture devait être destinée à ceindre le sagum d'un chef civil ou la robe d'un chef de Druides. Il doit dessiner cet intéressant objet et le graver et en adresser, avec une notice qu'il prépare, le dessin à la Société. Des précautions ont été prises pour assurer la possession de cette ceinture au musée de Beauvais ou au cabinet des médailles de Paris.

— M. Lavernier lit un travail dans lequel il met en relief les particularités les plus importantes d'un précieux document que le conseil municipal vient d'acquérir. Ce Ms. ou rotulus de 4m, 40 de long, sur 0,22 de large, a pour titre : *Hi sunt redditus et census domini episcopi Ambianensis.* Dans ce dénombrement fourni à la chambre des comptes en 1301, par l'évêque Guillaume de Macon, on trouve l'énumération des tonlieux appartenant à l'évêque, des redevances qui lui étaient dues par les corps de métiers, la liste des hommes féodaux, le répit de St. Firmin et les hommes de catel; autant de chapitre qui ont fourni à M. Lavernier le texte de notes et de commentaires.

Séance ordinaire du 14 juin. — M. le Préfet adresse la lettre suivante à la Société, en accusant réception de son rapport sur le portail de la Vierge-dorée :

Amiens, 6 juin 1843.

» Monsieur le Président,

» J'ai reçu avec la lettre que m'a fait l'honneur de » m'écrire, le 18 du mois dernier, M. le Secrétaire » perpétuel de votre Société, le rapport détaillé que

» j'avais demandé sur l'état actuel du portail de la
» Vierge-Dorée de la cathédrale d'Amiens et sur la res-
» tauration des sculptures de ce portail.

» J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'intérêt. Je re-
» mercie la Société des Antiquaires de Picardie des
» précieuses indications qu'il renferme. Je recevrai avec
» plaisir le complément des renseignements que la com-
» mission chargée de ce travail annonce être dans l'in-
» tention de fournir.

» La restauration de la statuaire du moyen-âge est,
» sans contredit, un travail délicat qu'il faut exécuter
» avec des soins minutieux et beaucoup de prudence.
» Partageant à cet égard l'avis de la Société, j'ai
» donné des instructions pour que le sculpteur ne s'oc-
» cupe point des parties du portail qui sont détruites
» et pour ajourner la restauration de celles où la dé-
» térioration du sujet en rend le sens obscur et inin-
» telligible.

» Quant au grattage des sculptures, j'approuve aussi
» l'avis de la Société. J'ai prescrit à l'architecte du
» département de veiller à ce que le grattage n'ait
» pas lieu; mais pour ce qui est du plan graphique
» que la Société demande, j'examinerai si les fonds con-
» sacrés aux travaux pourront permettre de l'exécuter. »

» Je recevrai avec reconnaissance toutes les commu-
» nications nouvelles que la Société aurait à m'adresser
» pendant le cours des travaux relatifs à l'importante
» restauration qui est entreprise, et je vous prie, M.
» le Président, de vouloir bien être auprès de la So-
» ciété l'interprète de mes sentiments de gratitude pour
» le concours qu'elle veut bien donner à l'administratin
» dans cette circonstance.

» Recevez, etc. » J. Narjot.

M. l'abbé Friant, curé d'Hornoy, adresse une note dans laquelle il donne l'historique du baptistère que l'on voit aujourd'hui au musée de la société archéologique à Amiens. Cette cuve, qui provient de l'ancienne église de Sainte Larme, servait d'abreuvoir dans la cour du cultivateur auquel M. Friant l'acheta, il y a un an environ, avec l'intention d'en faire don à la fabrique de la paroisse, laquelle se serait chargée des frais de restauration et d'établissement. Un des membres de la Société ayant vu le baptistère, proposa d'en faire l'acquisition pour le musée, ou de donner en échange un autre baptistère plus moderne et plus commode. Cette offre fut acceptée par M. l'abbé Friant, et le conseil de fabrique, qui voit ainsi son église meublée sans aucun frais d'un élégant baptistère, en a remercié à la fois la Société et M. le curé auquel il doit cette précieuse offrande.

— M. le Président donne lecture de la circulaire à adresser aux membres étrangers, et des diverses questions qui seront proposées à la séance générale ; ces questions adoptées par la Société sont les suivantes :

1.° Quelle a été l'époque la plus florissante de l'architecture religieuse en Picardie ?

2.° Quelles sont les causes qui en ont amené la décadence ?

3.° Les grandes constructions religieuses exécutées en Picardie ont-elles servi de types à d'autres monuments du pays ?

4.° Quelles sont les diverses cérémonies et usages observés dans la Picardie a l'époque des fêtes solstitiales *(Noël et la St. Jean)* ?

5.° Quels sont les villes et les villages qui ont disparu pendant les guerres du xv.e siècle?

— M. Woillez lit un rapport concernant une dissertation de M. Moët de la Forte-Maison sur le *Noviodunum Suessionum* de Cesar.

Cette dissertation très-développée, dit le rapporteur, a pour objet principal de réfuter les sentiments du géographe Sanson, qui prétend que le *Noviodunum Suessionum* de César doit être placé non pas à Noyon, mais à Soissons. M. Moët, après avoir montré que *Noviodunum* est un nom celtique latinisé, qui signifie nouvelle ville, soutient que ce nom ne pouvait convenir qu'à une ville nouvellement fondée et non pas à la principale ville des Suessiones, peuple puissant, qui avait établi sa domination jusqu'en Bretagne. L'oppidum dont parle César était donc une des douze villes que les Suessiones avaient récemment élevées sur les frontières de leur pays du côté des Véromandois.

M. Moët entre ensuite dans de longs détails sur les opérations de l'armée romaine à partir du moment où elle quitte Bibrax pour venir assiéger Noviodunum, et il puise dans le texte de César de nouveaux arguments pour la thèse qu'il soutient.

L'auteur fait ensuite connaître, par une description détaillée et forte intéressante, l'état actuel des substructions d'origine romaine qui existent dans l'étendue de Noviomagus, et l'on trouve joint à son mémoire des dessins fort curieux de plusieurs sculptures qui méritent, selon le rapporteur, une attention particulière.

Lecture est donnée d'une notice de M. l'abbé Bourgeois, de Noyon, membre-titulaire non résidant, sur

un christ ailé trouvé à Margny, près Compiègne, dans les combles de l'église.

L'auteur combat chaleureusement l'opinion de quelques archéologues qui ont cru voir dans cette sculpture réprésentant un christ portant six ailes, l'œuvre de quelque statuaire de la sorte gnostique et regardent les ailes comme les attributs du dieu Mithra, transportés à J.-C.

Selon M. l'abbé Bourgeois, d'abord ces archéologues exagèrent singulièrement l'antiquité de ce monument qui lui paraît ne pas devoir remonter au-delà du XIII.e siècle ou du XIV.e; ensuite les six ailes peuvent être facilement expliquées, soit par divers passages d'Isaïe dans la bible, ou de St.-Jean dans l'apocalypse; soit par le fait de la stigmatisation de St.-François-d'Assise, qui a pu vivement frapper les imaginations au moyen-âge, et servir de base et de point de départ à la tradition du christ ailé. On sait qu'avant de réunir ces glorieux stigmates, St. François vit apparaître J.-C. sous la forme d'un séraphin ayant six ailes. Cette scène est le sujet du chef-d'œuvre de Giotto que l'on voit au Louvre. La statue ailée de Margny est donc un christ catholique; telle est la conclusion de la notice de M. l'abbé Bourgeois, qui a aussi envisagé la statue au point de vue de l'art.

La Société a entendu avec un vif plaisir ce travail, et voté à l'unanimité des remerciements à l'auteur.

Séance extraordinaire du 21 juin 1843. — La Société entend la lecture d'un mémoire de M. le docteur Daniel, de Beauvais, sur une médaille de Julia Mammaea.

On se rappelle que M. le docteur Colson de Noyon

a adressé à la Société une notice sur cette même médaille où il voit dans le revers une Junon Phallophore, ce que ne saurait admettre M. Rigollot, lequel y voit, avec le musée Farnèse, une Junon portant un enfant emmaillotté. M. le docteur Daniel soutient l'opinion émise par M. Colson.

Séance extraordinaire du 28 juin. — M. le Ministre de l'Intérieur accuse réception de la 2.e et 3.e séries des Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, publiées par la Société, et ajoute que cette publication *a été placée par ses ordres dans la bibliothèque administrative de son ministère.*

— M. le comte de Boubers adresse une note au sujet des recherches sur le Crotoy, publiées par M. Labour; il cherche à établir que l'antique Britannia n'est autre que Gravelines, il se propose de traiter cette question avec plus de développements.

— M. le Préfet annonce qu'il a autorisé la restauration du monument du chanoine Lucas à la cathédrale; il saura gré à MM. les abbés Duval et Jourdain, membres de la Société, de vouloir bien veiller à ce que les restaurations s'effectuent d'une manière convenable, il prie M. le Président de vouloir bien faire connaître à ces Messieurs les dispositions de sa lettre.

La Société s'applaudit de cette nouvelle preuve de bienveillance que M. le Préfet lui donne, et lui vote des remerciements.

— M. Garnier lit son rapport sur les travaux de l'année.

— M. Breuil lit une notice sur la confrérie de Notre-Dame-du-Puy à Amiens.

— M. Galoppe lit une pièce de vers ayant pour titre la *Néomanie*.

Séance générale annuelle du 2 juillet 1843.

(Présidence de M. Bouthors, Président).

Le Dimanche 2 juillet 1843, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en assemblée générale dans la grande salle des Feuillants, à 9 heures 1/2 du matin.

L'assemblée se composait des membres suivants, savoir :

Membres titulaires résidants :

MM. Bouthors, président; Garnier, secrétaire-perpétuel; A. Breuil, secrétaire annuel; Dorbis, trésorier;

Comte de Betz, Bisson de la Roque, Deberly, Dufour, Duthoit, l'abbé Duval, Galoppe, Guérard, de Grattier, H. Hardouin, l'abbé Jourdain, Lavernier, Lemerchier, Le Prince, Le Sérurier, Rigollot, Roger, Woillez.

Membres titulaires non résidants :

MM. Danjou, directeur du comité de Beauvais; Delacour, Fabignon, Daniel, de Beauvais; Daudin, de Pouilly (Oise); Buteux, de Fransart; Julien de Thieulloy, de Bacouël; Eug. Dusevel, d'Amiens.

Membres correspondants :

MM. Fournier, d'Amiens; L. Douchet, de Saint-Maurice.

La séance est ouverte à 10 heures.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Danjou, directeur du comité de Beauvais, se place à sa droite, M. Buteux se place à sa gauche.

— M. le président ouvre la séance par un discours dans lequel il rappelle les travaux accomplis par la

société depuis son organisation, et énumère les avantages qu'elle devrait retirer d'un questionnaire qui serait adressé à chaque membre non résidant ou correspondant. Il remercie MM. les membres étrangers qui en se rendant à la séance générale, ont bien voulu prêter à la société le concours de leurs lumières et de leur zèle.

— M. Ch. Dufour fait ensuite un rapport sur les principaux objets qui sont entrés dans le musée depuis la dernière séance générale. Ce travail signale l'accroissement rapide que prend chaque jour la collection archéologique d'Amiens.

— M. Danjou lit ensuite un rapport sur les travaux du comité de Beauvais dont il est le directeur.

La société félicite M. Danjou sur le zèle du comité et sur l'utilité des travaux auxquels il se livre; elle vote au directeur des remerciments particuliers.

— M. le président donne lecture des questions posées dans le programme, afin que l'assemblée, si elle le juge à propos, discute et choisisse l'une d'elles comme question de concours pour 1845.

— M. Garnier pense qu'il conviendrait avant toute discussion de lire les lettres envoyées par MM. Corblet et Bazin en réponse à trois des questions.

Il est invité à lire d'abord la lettre de M. l'abbé Corblet, qui concerne les questions d'architecture. La discussion pourra s'engager sur ce premier sujet, avant qu'on ne passe à celui qui a été traité par M. Bazin.

M. Corblet s'exprime en ces termes :

Je pense que le XIIIe siècle fut l'époque la plus florissante de l'architecture religieuse en Picardie, de même que dans toutes les provinces de France situées au

delà de la Loire et que, dans ces mêmes contrées, l'art gothique vit commencer sa décadence au milieu du XIVe siècle. Je crois encore pouvoir généraliser la question et l'étendre à toutes les provinces du nord, la Lorraine et l'Alsace exceptées, tout en reconnaissant que certaines causes locales ont pu agir d'une manière plus ou moins directe, sur le progrès et la décadence de l'art architectural dans la Picardie.

Je ne pense point qu'on puisse opposer au XIIIe siècle un rival sérieux, sous le rapport de l'art. Serait-ce le XIIe? Mais l'église d'alors est encore empreinte des souvenirs payens. Les monstres et les chimères se suspendent aux corbeilles corinthiennes, le plein-cintre soutient une lutte opiniâtre et pénible contre l'ogive; les mêmes pensées se formulent partout en termes identiques; les mêmes types se reproduisent toujours d'une manière uniforme, et la statuaire reste froide sèche, raide et sans vie.

Donnerait-on la palme au XIVe siècle? l'architecture de cette époque a, en effet, plus d'élégance que celle du XIIIe siècle; elle a totalement abandonné la tradition humaine; l'ogive équilatérale y domine; les meneaux se marient gracieusement aux colonnettes fasciculées; les sculptures deviennent plus légères et plus souples; mais l'art commence à perdre sa noble sévérité, sa pureté et son grandiose; il a moins d'harmonie, moins de rectitude dans les lignes; les feuillages se contournent; l'afféterie commence à poindre dans l'épanouissement des crochets, et dans l'agencement des draperies; la peinture sur verre et la sculpture se lassent d'être les très-humbles vassales de l'architecture; elles veulent briller pour leur propre compte. En un mot, le XIVe

siècle porte le germe de toutes les innovations funestes qui vont éclore au xve siècle, et c'est pour cela que je lui refuse ma prédilection.

Je passe sous silence le style flamboyant; malgré la grâce de ses allures, on ne peut oublier que son audace trop souvent factice, et la superfluité de son ornementation prétentieuse, lui interdisent de lutter avec la majestueuse simplicité du siècle de Saint-Louis.

J'arrive à la seconde question :

Quelles sont les causes qui ont amené la décadence de l'architecture religieuse en Picardie?

Je les réduis à quatre :

Cause principale : 1.° L'affaiblissement de la foi.

Causes sécondaires : 2.° La sécularisation de l'art.
3.° La dissolution des écoles de franc-maçonnerie.
4.° L'influence italienne.

L'architecture est la manifestation la plus évidente de l'esprit humain, et, comme l'a dit V. Hugo, « c'est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence. » La pensée de l'artiste se reflète forcément dans son œuvre. Un siècle de foi élève des cathédrales qui prient et qui chantent au Seigneur des hymnes d'enthousiasme et d'amour, voilà Notre-Dame d'Amiens; un siècle d'égoïsme et d'argent maçonne des églises sceptiques qui n'osent regarder le ciel, et qui, pour se consoler du doute qui les glace, s'entourent d'un luxe de boudoir ; voilà Notre-Dame de Lorette.

Cette vérité une fois admise, il est facile de com-

prendre que l'architecture chrétienne devait commencer à décheoir de sa splendeur au XIVe et dépérir au XVe et au XVIe siècle. En effet, sur le seuil du XIVe siècle se dresse déjà le nationalisme; il est vrai qu'alors il se contentait de sourire du bout des lèvres; mais qu'un siècle s'écoule, et il s'appellera *Martin Luther;* dès lors la foi s'affaiblit, le doute envahit les âmes, et l'architecture est frappée du même coup dont le moine de Wurtemberg a voulu saper le catholicisme.

La sécularisation de l'art au XIVe et la dissolution des francs-maçonneries qui, vers le XVe siècle, perdirent la protection des souverains pontifes, engageaient de plus en plus l'architecture dans la voie de la décadence, quand elle se vit porter le dernier coup par l'influence qu'exerça l'Italie sur la France. Rome venait d'exhumer les statues de ses ancêtres et les œuvres de ses anciens poëtes. Elle s'éprit d'une admiration exclusive pour les chefs d'œuvre que lui léguait l'antiquité, et pour tout ce qui en réveillait le souvenir. Amicanoti, Alberti, Bramente, Michel-Ange, fondèrent alors l'école de la renaissance. Ce style fut importé en France, à la suite des guerres de Charles VII, François Ier, et Louis XII en Italie. Joconde, Rosso, Benvenuto Cellini, Serlio, Trébaste, etc., furent appelés en France, et leur influence acheva d'introniser un style usurpateur qui n'est en rapport ni avec notre climat, ni avec nos mœurs, ni avec notre foi.

— M. Woillez demande la parole, pour répondre aux opinions émises dans la lettre de M. Corblet.

En admettant, dit-il, avec M. l'abbé Corblet, que le XIIIe siècle a été l'époque la plus florissante de l'architecture religieuse en Picardie, je ne saurais partager l'opinion

de notre collégue sur le XIIe qu'il traite avec une sorte de dédain, et qu'il prétend être empreint *des souvenirs du paganisme*. Pour être juste, il faut reconnaître que le siècle qui a vu s'élever les cathédrales de Noyon, de Soissons, de Senlis, de St.-Quentin, de Laon, a des droits à l'admiration. Il préparait les voies dans lesquelles l'art s'est élevé à son plus haut point de splendeur, et sous ce rapport, il présente une des phases les plus curieuses de l'histoire de l'architecture. En effet, c'est au XIIe siècle que les élements du style roman disparaissent; que l'influence de l'esprit religieux se fait sentir, que les édifices s'élèvent, se développent enfin, que toutes les productions architectoniques commencent à offrir le caractère de grandeur et de sublimité si admirablement empreinte dans les édifices du règne de St.-Louis. Il suffit de visiter les basiliques de Noyon, de Senlis, de Soissons, pour être convaincu de ce que j'avance. En résumé, le XIIe siècle fut une époque vraiment glorieuse pour la Picardie; des communes s'établissaient, l'état social était en progrès et l'art chrétien préludait aux merveilles de ce XIIIe siècle qui vît s'élever la cathédrale d'Amiens, et le chœur de Beauvais.

M. Woillez passant à la seconde question traitée par M. Corblet, reconnaît avec ce dernier, que la décadence de l'architecture a été spécialement dûe à l'influence des idées réformatrices du XVe et du XVIe siècle, et à l'affaiblissement des sentiments religieux chez les artistes chargés de continuer les travaux commencés au XIIIe siècle. Dès le début du XIVe siècle, dit-il, cette décadence se manifeste par un grand luxe d'ornements. L'art tend alors à s'individualiser ; il est le produit, et

non le but ; l'exécution arrive à un état de perfection admirable, mais la pensée religieuse s'évanouit.

— M. l'abbé Duval pense qu'il y a eu décadence de l'architecture en Picardie, dans la seconde moitié du XIIIe siècle; il a cru remarquer, par exemple, que les galeries du chœur de la cathédrale, sont plus maniérées que celles de la nef ; peut-être, selon lui, conviendrait-il de placer l'époque la plus florissante entre la seconde moitié du XIIe et la première moitié du XIIIe siècle.

— Après quelques observations présentées par MM. Danjou, Delacour et Bouthors, M. Rigollot fait remarquer, que le travail de M. Woillez, couronné l'an passé, par la société, et dont bientôt vont s'enrichir nos mémoires, traite précisément les délicates questions qui se débattent actuellement. Il pense que la société doit choisir un autre terrain de discussion, et un autre sujet de concours.

— M. Bouthors, invite l'assemblée à entendre une communication de M. Fournier, avant de s'occuper d'une question nouvelle.

— M. Fournier lit un mémoire intitulé : *Des conditions dans lesquelles ont été établies les voies romaines en Picardie.*

Dans ce mémoire, l'auteur s'attache à prouver que, contrairement aux idées reçues, les empierrements excessifs trouvés sur certains points des voies romaines n'appartiennent pas entièrement à l'époque de l'établissement primitif de celle-ci ; mais qu'ils sont le résultat des réchargements successifs, correspondant à l'exhaussement graduel des vallées.

Ce mémoire est vivement applaudi. M. Woillez dit,

que les opinions de M. Fournier sont justifiées par l'état des voies romaines dans le département de l'Oise.

— M. Garnier remercie M. Fournier au nom de la commission des voies romaines. La commission, dit-il, avait émis déjà, mais avec une certaine défiance l'opinion de notre collègue relative aux empierrements; elle se félicite de pouvoir désormais soutenir hardiment une thèse que les consciencieuses recherches d'un homme-pratique ont légitimée.

Le mémoire de M. Fournier est renvoyé à la commission des voies romaines.

— M. Hardouin lit ensuite la notice de M. Dupont-White sur Foy-Vaillant, célèbre antiquaire, né à Beauvais.

M. Dupont-White, en poursuivant ses recherces dans les volumineux manuscrits de feu M. Lecaron, a découvert de nombreux papiers laissés par Foy-Vaillant, l'un des plus célèbres numismates connus, et le créateur, on peut presque le dire, du cabinet des antiques.

A l'aide de ces papiers, l'auteur a pu écrire une notice biographique pleine d'intérêt, et renfermant des détails tout à fait neufs, sur la jeunesse du célèbre antiquaire, sur les nombreux voyages scientifiques qu'il entreprit sous les auspices de Colbert, et de Louis XIV, sur sa captivité à Alger, enfin sur un travail qu'il avait projeté, et qui devait avoir pour titre : *Essai d'un ouvrage universel sur les médailles antiques.*

L'assemblée charge M. Danjou de témoigner à M. Dupont-White tout le plaisir qu'elle a éprouvé en entendant la lecture de sa notice.

— M. le Président ramène l'assemblée à la discussion

d'une question de concours. Il demande d'abord si l'on jugerait à propos de remettre au concours pour 1845, la question de 1843, sur laquelle aucun mémoire n'a été produit.

— M. Dufour pense que cette question, par sa difficulté, a pu effrayer les personnes qui s'occupent d'études archéologiques; il désirerait, en conséquence, la voir disparaître actuellement du concours, sauf à l'y replacer plus tard.

L'assemblée, par un vote unanime, décide que la question de 1843 est retirée du concours.

— M. Woillez propose de mettre au concours, pour 1845, la question suivante :

Rechercher et décrire les monuments funéraires les plus remarquables de la Picardie.

Il passe en revue les différents monuments funéraires de la Picardie, depuis les tombeaux de l'époque celtique jusqu'à ceux du XVI.e siècle, et montre qu'ils peuvent fournir le sujet d'un travail fort utile et fort curieux. Les inscriptions, dit M. Woillez, ne devront pas être négligées, et j'offre de communiquer aux concurrents la collection de celles que j'ai recueillies pour chaque siècle, à partir du VI.e

— M. Duval pense que la question de M. Woillez est trop vaste. Il demande si l'on ne ferait pas mieux de proposer la recherche et la description des monuments funéraires d'une seule époque.

— M. Garnier répond à M. Duval que s'il importe de ne pas trop étendre le sujet, il importe également de ne pas trop le restreindre. L'intérêt des recherches archéologiques se trouve surtout dans les rapprochements que l'on établit, dans les comparaisons que l'on fait

entre les monuments d'une époque et ceux d'une autre époque ; cependant il y a, relativement aux monuments funéraires deux périodes que l'on pourrait séparer, la période que l'on peut appeler payenne, et la période essentiellement chrétienne. Ne serait-ce pas tracer un champ suffisamment vaste aux concurrents, que de leur demander de faire l'histoire des monuments funéraires depuis l'époque celtique jusqu'au XII e siècle.

— M. Delacour dit que l'étude de l'époqne celtique est assez vaste pour faire à elle seule l'objet de la question.

— M. Woillez voudrait, au contraire, que l'on s'occpât des monuments funéraires, abstraction faite de l'époque celtique qui, jusqu'ici, a fait naître des travaux nombreux, il est vrai, mais sans véritable intérêt.

— M. Rigollot dit qu'il serait peu convenable, en faisant un traité spéciale sur les tombeaux, de laisser à l'écart ceux de l'époque celtique. Il pense, du reste, que la proposition de M. Woillez peut être adoptée avec la modification proposée par M. Garnier.

— M. le Président consulte l'Assemblée sur le point de savoir si la question, telle qu'elle a été modifiée par M. Garnier, c'est-à-dire ne comprenant que les monuments funéraires depuis l'époque celtique jusqu'au XII.e siècle, sera l'objet du concours de 1845.

L'assemblée se prononce par un vote affirmatif.

La question mise au concours pour l'année 1845 est donc ainsi conçue :

Rechercher et décrire les monuments les plus remarquables de la Picardie, ainsi que les inscriptions et épitaphes de ces monuments, depuis l'ère celtique jusqu'au XII.e *siècle.*

— M. le Président lit une proposition faite par M. Woillez et tendant à couronner chaque année le meilleur mémoire envoyé à la Société sur un point quelconque des antiquités de la Picardie.

Une commission, dit M. Woillez, serait nommée pour examiner les mémoires offerts et faire un rapport qui mettrait la Société à même de décerner un prix. La fondation de ce prix serait un puissant moyen de stimuler le zèle des membres correspondants, et l'on obtiendrait sans doute par là les plus curieux renseignements en tous genres sur la Picardie. Ces résultats concourraient avec ceux du questionnaire.

M. le Président fait remarquer que la proposition de M. Woillez mérite une discussion sérieuse pour laquelle le temps manque aujourd'hui. Cette proposition peut être prise maintenant en considération, et la Société la discutera plus tard à loisir.

L'Assemblée partage l'avis de M. le Président.

— M. Garnier demande la permission de lire la lettre adressée par M. Bazin sur les feux de la St.-Jean.

» Le feu de la St.-Jean, dit M. Bazin, est encore en usage dans une partie des communes du canton de Breteuil. A Breteuil même, on allumait deux sortes de feux la veille de la St.-Jean. L'un s'alimentait avec du bois, l'autre avec des os. Aujourd'hui tous les feux de la St.-Jean, quoique ne se faisant plus avec des os, conservent cependant le nom de *feux d'os*, dénomination qui indique clairement la nature primitive des feux de la St.-Jean Mais d'où vient qu'on employait ce genre de combustible? C'est ce que la tradition ne dit point. M. Bazin cite un passage de Guyard Desmoulins, écrivain du XIII.e siècle, qui, dans sa traduction de *l'Historia*

Scholastica, de Pierre Comestor, se plaint déjà que les fidèles ne comprennent plus le sens des feux d'os en faveur de St.-Jean. Voici, du reste, ce qu'il dit de ces feux : « Au tems le mauvais empereur Julien le renié » prisrent paien les os Jehan, si les esparsirent par » les chans, pour l'envie qu'ils avoient des grands mi- » racles qui avenoient à son sépulchre. Mais tost après » les recueillirent cis paien meisme, et les arsirent en » feu, et en getérent la poudre as vens; et les chans » qui la recoillirent en furent tost ensemenciés au cent » double des années en avant. Et c'est arsins de ces » os est tenut por secont martyre; et cest second mar- » tyre représentent partout li crestien, car ils recuel- » lent au jour de sa nativité partout les os, et les » ardent en grant feu...mais peu de gens savent que » cil feu senefie. »

Après cette citation, M. Bazin dit qu'il y a vingt ans le 23 juin, vers la fin du jour, on allumait encore à Breteuil un feu de bois qui avait un caractère religieux, et un feu d'os qui avait un caractère profane. Le discrédit dans lequel est tombé ce dernier feu lui paraît résulter de ce qu'on avait perdu le souvenir de son origine.

— M. Breuil fait remarquer qu'à Amiens, on peut dire des feux d'os tout ce que M. Bazin écrit sur ceux de Breteuil. Il assure en outre que l'opinion de Guiart Desmoulins sur l'origine de ces feux est aussi celle de Jean Beseth, dans son ouvrage intitulé : *Divinorum officiorum explicatio.*

— M. l'abbé Duval dit qu'un des médaillons de l'histoire de St.-Jean-Baptiste, à la cathédrale, représente évidemment l'incinération des os de St.-Jean rassemblés par les payens.

— M. le Président, après avoir de nouveau remercié les étrangers, déclare la séance levée à midi, et rappelle que la séance publique aura lieu à deux heures précises, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Séance publique du 2 juillet 1843.

PRÉSIDENCE DE M. BOUTHORS.

Le dimanche 2 juillet 1843, à deux heures de relevée, la Société des Antiquaires de Picardie s'est réunie en séance publique dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où l'attendait un auditoire nombreux composé de l'élite des citoyens et d'un grand nombre de fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques.

M. le Préfet de la Somme, M. le Maire d'Amiens et M. le Recteur de l'Académie sont introduits par M. le Président. Des dames élégamment parées occupent presque tous les siéges placés derrière ceux qui sont destinés aux membres de la Société.

M. le Président fait placer à sa droite M. le Préfet, membre honoraire, et à sa gauche M. le Maire d'Amiens, aussi membre honoraire. M. Martin, recteur de l'Académie, et M. Danjou, directeur du Comité de Beauvais, occupent les deux premières places du côté droit de la table. Le Secrétaire perpétuel et le Secrétaire annuel occupent les deux premières places du côté gauche.

Sont présents : MM. BOUTHORS, GARNIER, BREUIL, DORBIS, comte de BEIZ, BISSON DE LA ROQUE, DUFOUR, DUTHOIT, l'abbé DUVAL, DEBERLY, GALOPPE, GUÉRARD, DE GRATTIER, HARDOUIN, l'abbé JOURDAIN, LAVERNIER, LEFEBVRE, LEMERCHIER, LE PRINCE, LE SÉRURIER, RIGOLLOT, ROGER, SALMON, WOILLEZ, membres titulaires résidants.

MM. Danjou, Delacour, Fabignon, Daniel, de Beauvais; Daudin, de Pouilly; Buteux, de Fransart; Julien de Thieulloy, de Bacouel; de Valicourt, de Nemours; Harbaville, d'Arras, et Eug. Dusevel, d'Amiens, membres titulaires non-résidants.

MM. Fournier, d'Amiens, et L. Douchet, de St.-Maurice, membres correspondants.

M. le Président ouvre la séance par un discours sur l'utilité des sociétés archéologiques.

M. le Secrétaire lit ensuite son rapport sur les travaux de la Société durant l'année académique 1842-1843.

— M. l'abbé Duval lit une dissertation sur les animaux placés au pied de la statue du Sauveur, au trumeau du porche central du grand portail de la cathédrale d'Amiens.

— M. Breuil lit une notice sur la confrérie de Notre-Dame du Puy, anciennement établie à Amiens.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître que la Société ayant mis au concours, pour l'année 1843, cette question : « Quelle a été l'influence des corporations d'arts et métiers sur l'origine et l'organisation des municipalités dans les villes de France; en d'autres termes les jurandes du moyen-âge ont elles-mêmes donné naissance aux communes, ou, au contraire, sont-ce les communes qui ont créé les jurandes? » Aucun mémoire n'ayant été adressé, la question est retirée du concours.

La Société met au concours, pour 1845, la question suivante : *Rechercher et décrire les monuments les plus remarquables de la Picardie, ainsi que les inscriptions ou épitaphes de ces monuments, depuis l'ère celtique jusqu'au* XII.e *siècle.*

Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée dans la

séance publique du mois de juillet 1845. Les mémoires devront être adressés avant le 1.er juin de cette année.

La Société rappelle que la question proposée pour l'année 1844 est celle-ci :

« A quelle époque et dans quelle circonstance a-t-on frappé à Amiens le type monétaire portant pour devise : *Ambianis pax civibus tuis* ? A-t-on découvert dans les autres villes de France, particulièrement en Picardie, des monnaies offrant un caractère analogue ? En donner la description et la nomenclature.

» Faire précéder le mémoire d'observations générales sur la numismatique antérieure de la Picardie. »

Les mémoires devront être adressés avant le 1.er juin 1844. Le prix est une médaille d'or de 300 fr.

La séance est terminée par une pièce de vers de M. Galoppe, ayant pour titre : *La Néomanie*.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Après la séance publique, un grand nombre des membres présents se rendent au musée. L'attention des étrangers est spécialement attirée par la riche trouvaille du Plinseau et par la belle épreuve de la Vénus de Milo, tout récemment donnée par M. Vivenel, et placée dans la bibliothèque communale.

Le soir, un dîner a été offert par plusieurs membres titulaires résidants aux membres étrangers. Le dîner, durant lequel a régné la plus franche cordialité, a eu lieu à l'hôtel du Commerce, tenu par M. Placet.

Séance extraordinaire du 3 juillet 1843. (Présidence de M. Bouthors). — Conformément à l'article 12 des statuts, la Société n'ayant pu épuiser l'ordre du jour dans la séance générale du 2 juillet, s'est réunie le lendemain 3 juillet, dans la salle ordinaire des séances.

Les Membres étrangers présents sont : MM. Danjou, Delacour, Daudin.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

1.° M. Houbigant exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance générale ; il devait y apporter la ceinture d'or trouvée près de Nogent-lès-Vierges, dont il a été parlé plus haut.

2.° M. de Roisin regrette également de ne pouvoir assister à la séance générale ; il promet de venir à celle de l'an prochain et d'y lire une notice sur la cathédrale de Cologne, qui a tant de rapports avec Notre-Dame d'Amiens, et dont le chœur est presque identique à celui de Beauvais.

Il a fait part aux membres du sénat académique de Bonn du projet conçu d'un congrès scientifique à Amiens. Bon nombre de professeurs s'y rendront, si ce projet se réalise, et M. de Roisin ne négligera rien pour recruter les célébrités rhénanes et d'outre Rhin.

— M. le Président donne la parole à M. Woillez pour lire la notice de M. Danjou, intitulée : Recherches sur le style et l'ornementation des portes d'église. Cette notice se termine par le résumé suivant :

1.° Dans la période qui se termine au XI.e siècle, les portes d'église ont dû continuer d'être construites dans un goût dérivé du style de l'architecture romane, plus ou moins altéré par le temps et le mélange des usages des peuplades celtiques ou germaniques

2.° Pendant le XII.e, le XIII.e et le XIV.e siècle les portes d'église se distinguent par un goût simple et sévère, et d'abord presqu'entièrement exclusif d'ornement, et borné, dans le plus grand développement d'élégance

qu'il ait reçu, au travail uniforme et purement industriel de la ménuiserie et de la serrurerie.

3.° Enfin au xv.e et au xvi.e siècle, l'ornementation des portes d'église a passé des mains des ouvriers à celles des artistes; et par des progrès successifs, la sculpture et la ciselure ont généralement remplacé les simples moulures usitées à la fin de la seconde période, et ont donné naissance à quelques monuments qui peuvent être considérés comme des chefs-d'œuvre.

— M. le Président remercie M. Danjou d'avoir bien voulu prolonger son séjour à Amiens, et d'avoir fait le sacrifice de la lecture de son mémoire qui était destiné à la séance publique et pour laquelle le temps a manqué.

— MM. Woillez et Garnier présentent quelques observations sur les opinions émises par M. Danjou; M. Garnier demande que le mémoire soit imprimé à la suite du grand travail de M. Woillez, dont il est le complément.

La Société se prononce affirmativement sur cette demande.

— M. Lavernier, qui a apporté à la séance la charte de l'évêché récemment acquise par la ville d'Amiens, la met sous les yeux de MM. les Membres étrangers.

Il lit ensuite un rapport qu'il a fait sur cette charte; l'assemblée entend cette lecture avec un vif intérêt.

La note sur le feu de la St.-Jean dans le canton de Breteuil, par M. Bazin, donne lieu à une discussion intéressante à laquelle prennent part plusieurs membres.

Séance ordinaire du 12 juillet 1843.— M. Roger expose le plan qu'il doit suivre dans l'ouvrage qu'il se pro-

pose de publier sur la Noblesse de Picardie, de Flandre et d'Artois. Ce travail contiendra des notices sur les principales maisons nobles de ces provinces, avec leurs blasons et leurs cris de guerre, et des détails sur la vie des chevaliers et sur leurs tombeaux. M. Roger fait connaître les matériaux par lui recueillis pour ce travail, tant à la bibliothèque royale que dans les bibliothèques particulières, notamment dans celle de M. de Tramecourt, propriétaire d'un célèbre Ms. sur la bataille d'Azincourt.

M. Roger lit ensuite le premier chapitre de son livre, lequel est écouté avec un grand intérêt.

Séance ordinaire du 9 août. — M. Dufour fait un rapport sur la tour d'Ailly-le-Haut-Clocher et sur la porte du Héron à St.-Riquier, il appelle l'attention de la Société sur ces deux monuments qu'il vient de visiter avec M. Hardouin et qui sont menacés d'une destruction complète. Après avoir rappelé les souvenirs historiques qui se rattachent à chacun d'eux, il invite la Société à réclamer de l'autorité administrative des mesures propres à en assurer la conservation.

Après cette communication et les observations présentées par divers membres, la Société décide que copie du rapport sera adressée a M. le préfet de la Somme dans le plus court délai possible. Elle émet ensuite le vœu qu'il ne soit point donné suite au projet de démolition de la porte du Héron à St.-Riquier et que de nouvelles études soient prescrites par M. le Préfet pour assurer la conservation de la tour d'Ailly-le-Haut-Clocher.

— M. Jourdain continue la lecture de la description de l'histoire de St.-Jean-Baptiste.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 24 avril 1843. — Le musée reçoit divers objets anciens ; deux carreaux vernis du xve siècle provenant du pavage de la chapelle du prieuré de Ste.-Radegonde au Mesnil près Neufchâtel, envoyés par M. Mathon, à qui l'on doit déjà plusieurs curiosités de ce genre ; une clé trouvée le 21 avril 1843 dans les démolitions des remparts appuyés sur les jardins de la rue St.-Nicolas, clé remarquable par ses formes gracieuses qui rappellent le style ogival tertiaire; une fiole de bronze en forme de burette, de même origine, fondue dans un moule et ornée de rinceaux réguliers ; trois médailles dont une indéchiffrable, une autre grand blanc d'argent de François Ier, et la 3e, médaille frappée probablement pour le sacre de Henri III, portant sur face la colombe de la Sainte-Ampoule, un HH, deux fleurs de lys couronnées, avec la légende de *Henricus III*... et sur le revers : les armes de France avec la légende *nil nisi consilio*.

M. Daniel lit une notice sur une médaille premier module de Julia Mammaea découverte à St.-Paul aux bois, Aisne, et dont le revers a été ainsi interprêté par M. Colson, médecin à Noyon, habile numismate : « Junon assise avec un diadême sur la tête, un lys » dans la main droite et un phallus couché sur son » bras gauche, la légende est ainsi tracée : IVNO » AVGVSTAE. » Après des considérations préliminaires sur les monnaies romaines, sur la nature de leur fabrication et leur importance historique, M. Daniel se demande jusqu'à quel point la description de M. Colson peut être exacte, si son opinion sur le phallus est bien

fondée, et enfin s'il est vrai que le phallus soit un symbole obscène. Parmi les médailles qui composent sa riche collection, M. Daniel possède précisément celle de Julia Mammaea, médaille authentique, parfaitement conservée, et analogue à la médaille en question pour l'effigie de la princesse, les légendes, le type du revers et tous les détails. Cette médaille est donc soumise à l'étude et à l'observation. Par la comparaison attentive avec d'autres images gravées sur le bronze romain il est aisé de se convaincre qu'il ne peut y avoir d'incertitude possible sur les objets que les ouvriers en médailles voulaient représenter; leurs dessins sont toujours exécutés avec une précision rigoureuse, les formes bien nettes et inéquivoques; on doit tenir compte de l'excessive rareté pour ne pas dire de l'absence totale des types obscènes sur les médailles romaines. — Mais peut-être, dit enfin M. Daniel, au grand étonnement de ses auditeurs, le paganisme aurait-il fait graver tout exprès sur ces médailles des sujets qui eussent pu offenser la morale chrétienne, afin de combattre les progrès du catholicisme, alors naissant. Les raisons favorables au contraire à l'opinion du numismate précité doivent être mûrement examinées, et bien pesées dans la balances de la raison, à la lumière de l'histoire.

Séance du 15 *mai* 1843. — Plusieurs objets destinés au musée sont remis sur le bureau, au nom de MM. le comte de Cherisey, St. de St.-Germain, Fr. Guillebert, Delaherche.

— M. Weil dépose sur le bureau le dessin d'un autel roman, existant en l'église de St.-Germer. Ce dessin sera déposé aux archives du comité.

Sur la proposition de l'un de ses membres et après en avoir délibéré, le Comité nomme MM. Hamel, Delaherche, Moisset et Woil, commissaires, à l'effet de parvenir au relevé aussi complet que possible de l'enceinte de la cité de Beauvais dans son assiette actuelle.

Séance du 19 *juin* 1843. — M. Dupont-White annonce qu'il a trouvé dans la bibliothèque de M. Lecaron, un grand nombre de manuscrits de M. Foy-Vaillant, célèbre numismate du XVIIe siècle, né à Beauvais, d'une famille honorable de cette ville; et il donne ensuite lecture d'une notice pleine d'intérêt sur la vie et les ouvrages de cet antiquaire.

M. Danse annonce qu'il possède la copie d'un manuscrit de M. Foy-Vaillant sur la valeur des médailles, qui peut être considéré comme une sorte de *vade mecum* du numismate. Il offre de le remettre au comité.

M. l'abbé Barraud rappelle que M. Foy-Vaillant à fait quelques découvertes curieuses au Mont Capron.

Sur l'exposé fait par M. l'abbé Barraud, le comité arrête que le relevé d'une inscription en date de 1349, existant sur l'une des cloches de St.-Pierre de Beauvais, sera déposé en ses archives.

M. Levavasseur dit qu'il existe dans les environs de Breteuil, et venant du lieu que l'on croit être l'ancien Brantuspantium, une cloche d'une forme médiocre, mais curieuse, et que cet objet est à vendre. Le comité charge M. Levavasseur de la négociation pour l'acquisition de cette cloche.

M. Danjou donne lecture d'un nouveau mémoire sur les portes de plusieurs anciennes églises.

Dépôt est fait sur le bureau d'une tête en terre cuite

moulée, venant des fouilles du rampart de St.-Nicolas; cet objet qui réprésente une tête de femme voilée, est adressé par M. le maire de la ville de Beauvais, pour être déposée au musée.

Séance du 17 juillet 1843. — M. Danse remet sur le bureau la copie du manuscrit de M. Foy-Vaillant. dont il avait fait don à la dernière séance. Le comité arrête que cette copie sera déposée en ses archives.

— M. Léon Auxcousteaux dépose sur le bureau un plan du palais de justice, ancien palais épiscopal, tel qu'il existe aujourd'hui.

— M. Desjardins offre, au nom de M. Ledoux-Montroy, un plan du jardin de l'évêché, tel qu'il existait autrefois. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

— M. Léon Auxcousteaux dit qu'il existe au château de Mouchy-le-Châtel un chapiteau fort curieux formé d'une tête de femme. Le même membre dit qu'il existe dans l'église de Porcheux un reliquaire antique décoré de peintures à l'intérieur et à l'extérieur, dont on pourrait se procurer le dessin; ce qui est approuvé par le comité.

M. Dupont-White lit un mémoire contenant l'analyse ou les particularités les plus saillantes de l'histoire de la captivité du poète Regnard et de M. Auxcousteaux de Fercourt en Afrique, province d'Alger.

M. l'abbé Barraud donne lecture d'une notice historique sur l'abbaye de St.-Lucien, et dépose sur le bureau les empreintes de quelques inscriptions qui se trouvaient sur plusieurs tombes de cette abbaye.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Samson Davilliers, propriétaire à Héronval, relative à l'invention de tombeaux gaulois et de sarcophages gallo-romains,

et par laquelle M. Samson Davilliers demande quelques renseignements sur le mont Javoult. Le comité regrette de ne pouvoir donner en ce moment d'autres renseignements que ceux qui résultent des travaux de M. Graves, et qui sont consignés dans le bulletin annuel de la Société des Antiquaires de Picardie.

— M. Daniel lit une notice sur la tentative faite dans l'année 1745, pour forer un puits artésien sur la place de Beauvais. Cet essai ne fut point heureux ; les détails se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville, contenant ce qui s'est passé de plus curieux sous l'épiscopat de M. le cardinal de Gesvres.

Séance du 21 août 1843. — M. le Président communique à l'assemblée une lettre de M. Hamel, dans laquelle ce membre décrit une statue ancienne du Christ dont il envoie la tête à la Société. Cette statue remonte selon M. Hamel, au XV.e ou au XVI.e siècle.

M. Hamel parle dans la même lettre d'une croix en pierre sculptée, dont les fragments sont abandonnés dans le cimetière de Valdampierre. M. le Président cherchera les moyens de faire apporter dans le musée ces morceaux de sculpture.

M. Dupont-White a la parole pour une communication. Il lit un mémoire sur l'idiome Picard, dans lequel il se propose particulièrement des recherches sur les mots d'origine latine qui se sont conservés dans cet idiome.

Après quelques explications sur ce mémoire, M. Grau de St.-Vincent a la parole. Il rappelle que le but de la Société est à la fois de conserver les anciens monuments et de rendre leur physionomie primitive à ceux qui ont pu être dénaturés. Dans le moment actuel, on

convertit l'évêché en palais de justice. A l'entrée, l'évêché est défendu par deux tours que couvrent des toits d'une hauteur démesurée. Il serait bon de chercher si les tours n'étaient pas crénelées dans l'origine et si les toits pointus n'ont pas été ajoutés postérieurement. Dans ce dernier cas, il n'y aurait aucun inconvénient à enlever ces toits et à rendre au monument son caractère primitif. Ce projet paraît être celui du Préfet, qui y verrait un moyen d'économie.

M. Daniel pense que les tours ont pu être effectivement couvertes postérieurement à leur construction. Ces tours ont été construites en 1306 par Simon de Nesle, après de longs débats entre les bourgeois et l'évêque. La querelle avait été fort loin. On avait incendié le palais épiscopal et plaidé fort long-temps. Enfin la construction de ces tours fut imposée aux bourgeois comme punition de leurs insultes et agressions envers l'évêque. Elles ont coûté 8000 livres parisis, somme considérable pour le temps. C'étaient des forteresses, et rien n'établit que la couverture singulière dont elles sont maintenant surchargées, soit de cette époque.

Plusieurs membres rappellent qu'au XVI.e siècle l'évêque Louis de Villiers a fait des constructions importantes à l'évêché. Il est probable que les toits sont de cette époque. Il s'en trouve de pareils dans plusieurs châteaux de la même date; il n'est pas probable que ce mode de construction ait été adopté aussi long-temps que les tours et les châteaux étaient des forteresses et non pas seulement des maisons d'honneur et de plaisance.

Une commission est nommée par le Président pour

s'occuper des recherches proposées par M. de St.-Vincent. La commission est engagée à se réunir promptement pour que son travail puisse servir au conseil général pendant sa session.

M. Daniel a la parole pour une communication. M. Daniel propose de donner une description de Beauvais avant 1789. Il donne une idée du travail qu'il entend faire sur l'état de la ville avant la Révolution. La proposition de M. Daniel est acceptée et l'assemblée l'engage à poursuivre son travail.

L'assemblée se proroge au mois de novembre prochain.

COMITÉ DE NOYON.

Séance du 30 *mars* 1843. — Le comité procède à l'élection de son directeur pour l'année 1843. M. Frédéric de Roucy est élu.

Divers objets sont offerts au musée Par M. Mony.

M. l'abbé Bourgeois donne lecture d'une notice sur un christ à 6 ailes trouvé récemment dans les combles de l'église de Margny près Compiègne. Il combat l'opinion de quelques antiquaires qui ont cru faire remonter l'origine de ce christ aux premiers temps de l'ère chrétienne, puis il se livre à des considérations étendues sur ce type particulier de la statuaire et attribue enfin la sculpture du christ de Margny au XIIIe ou au XIVe siècle, à la suite de la vision et de la stigmatisation de St.-François d'Assise.

Développement de la Question mise au Concours pour 1845.

Cette question, pour être traitée avec tous les dé-

veloppements nécessaires, devra présenter quatre divisions distinctes, savoir :

1.° Ere celtique ou gauloise.

2.° Domination romaine et premiers temps du Christianisme

3.° Établissement des Francs et dynastie mérovingienne.

4.° Règne des Carlovingiens et race capétienne (du IX.e au XII.e siècle.

L'étude des monuments funéraire de l'époque *celtique* devra surtout être l'objet de dissertations approfondies sur l'origine, le but et l'établissement de ces pierres extraordinaires auxquelles on a donné les noms de *Menhir*, *pierres des fées*, *pierres levées*, *dolmens*, *etc.*, et qu'on suppose avoir été élevées comme tombeaux à des personnages de distinction. Ces monuments, qu'on retrouve sur un grand nombre de points de la Picardie, renferment quelque fois des objets qui réclament aussi des descriptions destinées à jeter des lumières sur les cérémonies ou les usages qui se pratiquaient aux funérailles de ces temps reculés.

Les *Dolmens* des départements de l'Aisne, de l'Oise, etc., les *pierres levées* de Noyon, de Rhuis, de Doingt, etc., les *tumulus* qu'on rencontre dans les mêmes départements, dans ceux du Pas-de-Calais, de la Somme, etc., enfin les *ossuaires* et *souterrains* de Nogent-les-Vierges, de Hermes, de Noailles, etc. (Oise), qui paraissent remonter à l'époque gauloise, procureront des renseignements précieux pour traiter convenablement le sujet proposé.

Il ne sera pas moins nécessaire d'étudier avec soin les *sarcophages* ou *cercueils en pierre*, qui remontent évidemment à l'occupation des Romains, ou aux pre-

miers temps du Christianisme dans nos contrées ; ces monuments qui renferment tant de débris précieux pour l'histoire, ont servi jusqu'à une certaine époque à des inhumations chrétiennes, et il convient surtout d'entrer dans des détails sur leurs formes, leur matière, les objets qu'on y a trouvés, leur situation, le lieu où on les rencontre, etc. Ces points d'archéologie réclament spécialement des développements étendus.

On pourra consulter comme un excellent guide dans cette étude, la savante *notice archéologique sur le département de l'Oise*, par M. Graves. (1839)

Les tombeaux en brique et en plomb, qu'on trouve encore dans les lieux d'occupation romaine, réclameront aussi un examen particulier ; ceux découverts récemment à Amiens, et qui paraissent remonter aux siècles primitifs du Christianisme dans la Picardie, sont sous ce rapport dignes de la plus sérieuse attention ; il conviendra aussi de décrire les tombeaux découverts près de cette ville (St.-Acheul), où l'on rencontre le monogramme du Christ, et des inscriptions très-précieuses pour l'histoire épigraphique de notre pays.

Les monuments funéraires, dans lesquels on a découvert des armes et des parties d'armures, que quelques Antiquaires considèrent comme contemporaines de l'époque mérovingienne, doivent encore être décrits avec soin, et il sera nécessaire de discuter les questions soulevées à ce sujet.

Les tombeaux des VIII.e IX.e X.e et XI.e siècles, les inscriptions, le style des épitaphes, les monuments religieux élevés à la mémoire des personnages de distinction, les découvertes faites dans ces monuments, devront servir à formuler une histoire complète, non

seulement sous le rapport architectonique des monuments précités, mais encore de tout ce qui se rattache aux cérémonies en usage dans les inhumations, pendant cette période encore obscure du moyen-âge.

Les chroniques des abbayes picardes, les découvertes faites à St.-Lucien, près de Beauvais, de cercueils du x.e et du xi.e siècle, à St.-Omer (crypte de St.-Bertin), etc., procureront des détails nombreux sur les sépultures de ces temps reculés, et aideront à la solution de la question mise au concours pour 1845.

Notice sur Foy-Vaillant, célèbre antiquaire, né à Beauvais, par M. Dupont-White, *membre-titulaire non résidant.*

Messieurs,

En poursuivant nos recherches dans les volumineux manuscrits de feu M. Le Caron, nous avons découvert un dossier fort curieux. Il renferme les papiers laissés par M. Foy-Vaillant, l'un des plus célèbres numismates connus et le créateur, on peut presque le dire, du cabinet des antiques.

En feuilletant le journal de ses voyages, sa correspondance, ses notices inédites et autographes sur les lointains pays que son zèle pour la science lui fit visiter, nous avons pensé qu'au double titre d'illustration locale et de l'un de vos plus glorieux devanciers, il avait droit d'être rappelé particulièrement au souvenir de ses concitoyens.

Ouvrez les biographes anciens et modernes, ils se croient quittes envers lui quand ils vous ont dit que Jean Foy-Vaillant, né à Beauvais, le 24 mai 1632, re-

nonça de bonne heure à la médecine pour se livrer à l'étude et à la recherche des médailles, qu'il fit de nombreux voyages, fut membre de l'académie des inscriptions et que son caractère privé fut aussi honorable que sa science était profonde. Ajoutez à cela une sèche nomenclature de ses ouvrages, la date de sa mort, et vous saurez tout ce qu'il est donné aux livres de vous apprendre sur un homme vraiment remarquable : riche et voué à la science, à une science qu'il a grandement avancée, écrivain fécond en même temps que voyageur infatigable et gardant ses mœurs patriarchales au sein de la vie la plus aventureuse, tel est l'homme que nous ont signalé les documents trouvés chez M. Le Caron, en même temps qu'ils nous ont permis de combler les lacunes laissées dans sa biographie.

Sa famille était une des plus anciennes et des plus considérables de la ville. Encore enfant, le jeune Foy avait perdu son père. M. Vaillant, un de ses oncles maternels et qui devait un jour lui léguer sa fortune à la charge de porter son nom, M. Vaillant dirigea son éducation. Elle fut rapide et brillante. A 14 ans, il avait terminé son cours de philosophie; à 17 ans il était reçu avocat au parlement de Paris. Il était alors destiné à succéder à M. Vaillant, son oncle, procureur-général fiscal près de l'Evéché et Comté de Beauvais, charge qui était dans la famille depuis plus de 200 ans de père en fils. Mais l'établissement à Beauvais d'un présidial et d'une élection, l'éloignèrent de cette charge devenue par là moins importante; il tourna ses pensées vers la médecine et prit à 23 ans le bonnet de docteur. Ici, se place un incident de sa première jeunesse dont le souvenir a été conservé par M. Le Ca-

ron, curieux annotateur de toutes les traditions Beauvaisiennes : Vaillant fut atteint à Beauvais d'une fièvre intermittente, contre laquelle venaient échouer tous les secours de l'art. Un dimanche, pendant que toute la famille était à la messe, il se lève, court furtivement cueillir au jardin quelques laitues, les assaisonne de vinaigre, et les dévore avec une certitude d'instinct que l'événement justifia, car il fut radicalement guéri. Malgré cette cure remarquable, opérée sur lui-même, il était écrit que Foy-Vaillant ne serait pas plus médecin que magistrat. Sa vocation lui fut révélée par une circonstance toute fortuite; le hasard voulut qu'un de ses fermiers trouvât en labourant un petit coffret rempli de médailles antiques. Notre jeune médecin ne fut pas plus tôt en possession de ce trésor qu'il se dévoua uniquement au soin de le déchiffrer et de le classer. Ses études historiques aidant et mu par une de ces passions d'autant plus vives qu'elles sont spontanées, sans maître, sans émule, sans documents, bientôt ces hiéroglyphes de l'antiquité n'eurent plus de secrets pour lui. L'effigie la plus fruste, la légende la moins lisible n'était point à son épreuve: on eût dit une seconde vue et c'était un propos répandu dans le pays, qu'il déchiffrait aussi facilement la légende d'une médaille qu'un normand lit un exploit.

Une fois dans sa voie, Foy-Vaillant fait tout converger vers sa passion dominante, il se rend à Paris et y visite M. Lequin, doyen de St.-Germain l'Auxerrois et célèbre antiquaire.

Le savant apprécia le savant et voilà notre jeune Beauvaisien mis en rapport avec le premier président de Lamoignon, avec le procureur-général de Harlay,

tous deux curieux de numismatique. Le prévost des marchands le fait connaître au gardien des médailles du roi, là ses bons conseils et ses services le recommandent enfin au grand Colbert, qui sut lui ouvrir dans toute son étendue la carrière qu'il brûlait de parcourir. Ce ministre chargea Foy-Vaillant d'aller en Italie à la recherche des médailles et d'autres antiquités destinées à enrichir le cabinet du roi. Ce fut donc sous les auspices de Louis XIV que notre savant fit douze fois le voyage de Rome, visita deux fois le Levant, la Perse, l'Angleterre et la Hollande.

Nous avons retrouvé dans ses papiers, et nous n'avons pu contempler sans un sentiment de respect ce passeport signé par le grand roi et légalisé par Colbert. Nous avons l'honneur de vous le présenter, il est ainsi conçu :

« De par le roi à notre très cher et bien amé fils » le comte de Toulouse, admiral de France, vice-ad- » miraux, etc., etc., salut. Le s.r Vaillant s'en allant » par notre ordre en Levant nous voulons et vous » mandons très expressement que vous ayez à le lais- » ser sûrement et librement passer par tous les lieux » de vos pouvoirs et juridictions, sans lui donner ni » souffrir qu'il lui soit fait aucun trouble ni empêche- » ment mais au contraire toute sorte d'aide, faveur et » assistance en cas de besoin. Car tel est notre plaisir. » Prions et requérons tous Rois, Princes, Potentats, » Etats, Républiques et autres nos bons amis alliés et » confédérés de laisser aussi pareillement passer ledit » s.r Vaillant sans lui donner aucun empêchement, » offrant de faire le semblable en pareil cas quand » nous en serons requis de leur part. Donné à Cham-

» bord, le 12e jour de septembre 1685.

« LOUIS. et plus bas : COLBERT. »

Ce fut dans un de ses premiers voyages qu'entre Marseille et Rome, le vaisseau qu'il montait fut attaqué et pris par un corsaire et conduit en captivité à Alger. Au bout de quelques mois il obtint sa liberté et parmi les pièces curieuses trouvées dans les papiers de Foy-Vaillant, nous rencontrons la traduction d'une lettre qu'il fut chargé par le Dey d'Alger de remettre au roi. Cette traduction, adressée au R. P. de Lachaise, confesseur de S. M., paraît avoir été faite par un secrétaire interprête du roi. La voici :

Nous la lirons d'autant plus volontiers qu'elle explique à quelles considérations Foy-Vaillant dut son affranchissement. Il est d'ailleurs assez piquant de voir un chef de pirates réclamant ses nationaux captifs en France, stipulant la réciprocité avec Louis XIV et se représentant presque comme ayant la main forcée *par son parlement.*

« Au Roi de France qui est l'exemplaire et l'appui » des grands princes de la religion chrétienne, Dieu » dirige ses actions et aie pour agréable les prières que » nous faisons pour lui.

» Après nous en être acquitté je dirai à V. M. que » pour le présent nous sommes en parfaite santé, en- » suite nous lui ferons savoir que nos capitaines étant » en mer il y a quelque temps où ils étaient allés en » course rencontrèrent des navires de nos ennemis avec » lesquels nous sommes actuellement en guerre, qu'avec » l'aide de Dieu ils en demeurèrent victorieux, qu'un » de ces navires ennemis fut pris par eux et qu'estant » arrivés en Alger avec leur prise 24 français se ren-

» contrèrent dans ledit vaisseau ennemi. Je puis dire
» à Votre Majesté que nous en avons usé envers eux
» conformément au traité de paix que nous avons fait
» avec vous; c'est à dire que nous n'avons permis
» qu'ils aient été vendus.

» Mais Votre Majesté saura que ce pays est un pays
» de milice et de soldats qui ont communication avec
» tous les autres; qu'ils s'entretiennent sans cesse des
» musulmans qui sont esclaves en France dont ils re-
» çoivent journellement des lettres par lesquelles ils
» font savoir qu'ils ne sont pas encore en liberté et
» c'est ce qui les a émus à faire retenir les 24 fran-
» çais qui se sont trouvés dans le susdit navire, sans
» vouloir qu'on les laisse aller avant que les mu-
» sulmans qui sont en France soient de retour en
» Alger.

» C'est pour faire savoir à Votre Majesté l'état par-
» ticulier de cette affaire que nous nous donnons l'hon-
» neur de vous écrire et aussi pour vous donner advis
» qu'entre les 24 français susdits il s'en est trouvé un
» nommé M. Vaillant qui était chargé de commission
» pour votre service et que pour l'amour de Votre
» Majesté nous ne l'avons pas voulu retenir ici mais
» nous le lui avons renvoyé. Nous espérons que moyen-
» nant Dieu lors qu'il sera arrrivé il vous exposera
» nos sentiments et vous donnera des nouvelles de tou-
» tes choses. Mais nous devons avertir Votre Majesté
» que le Consul qu'on nous a envoyé ici de votre part
» est un fourbe qui ne fait ni bien pour vous ni bien
» pour nous. C'est pourquoi nous vous prions de nous
» envoyer quelqu'honneste homme qui aye de l'esprit et
» qui soit sage et un peu homme de bien.

» Au reste nous vous souhaitons toute sorte de bon-
» heur.

» C'est votre sincère et parfait ami.

» MEHEMMED-EL-HAGI, Dey d'Alger. »

Ce ne fut pas du reste le seul péril de mer qu'eût à courir un homme qui devait fouiller l'Egypte, la Grèce, et tout le Levant; on raconte que chassé par un autre forban, alors qu'il revenait en France chargé des plus rares médailles, dans sa dévotion d'antiquaire il ne craignit pas d'en avaler douze des plus précieuses. C'est cette anecdote spirituellement modifiée, qui fournit à Carmontel le canevas d'un des plus jolis proverbes, *la médaille d'Othon.*

Qu'on ne croie pas toutefois que la vie de M. Vaillant se consumât toute entière en navigations, fouilles et investigations savantes, sans qu'il lui restât le temps d'en coordonner les résultats, il n'en fut pas ainsi : chez lui l'homme d'action préparait des matériaux à l'homme de cabinet. Au retour de ses doctes caravannes, il émettait in-folio sur in-folio, c'était sa *Numismata Imperatorum,* savant et irrécusable contrôle de l'histoire des Césars, c'étaient ses *Nummi antiqui familiarum Romanarum* ou bien sa *Numismata greca;* venaient ensuite les immenses *Histoires des Séleucides, des Ptolémées,* celles des ténébreuses dynasties des *Arsacides* et des *Archæménides.* Les seuls *journaux de ses voyages* formant de volumineux manuscrits restés en portefeuilles, font partie du cabinet de M. Le Caron, ainsi qu'une description de la Perse et que plusieurs peintures pleines d'intérêt des villes de *Nicomédie,* de *Prusa,* de Smyrne cette antique *Ismyr* des Osmanlis. Dans ses derniers jours cet homme infatigable avait médité une œuvre

qui sous le titre *d'Essai d'un ouvrage universel sur les médailles antiques,* devait résumer les travaux de toute sa vie. Le cabinet de M. Lecaron possède ce manuscrit que la mort sans doute est venue arrêter à son début ; au milieu de ce cahier et sur un petit carré de papier nous avons trouvé, tracé de sa plume presque octogénaire, le plan tout entier de l'ouvrage projeté. c'est une table des matières divisée en dix chapitres. Ces jallons placés par une main aussi expérimentée, il nous a paru utile de les recueillir et de vous les présenter :

Pour l'escole des médailles dix leçons.

1re Les métaux différents dont elles sont composées.

2e Les diverses grandeurs qui forment les suites.

3e Les têtes différentes dont on peut faire des suites.

4e Les revers qui rendent les médailles plus ou moins rares.

5e Les inscriptions que l'on appelle la légende.

6e Les langues différentes employées aux inscriptions.

7e L'âge et le temps des médailles qui en augmente la rareté et le prix.

8e L'état présent où elles sont, qu'on appelle leur conservation.

9e Les différentes manières de contrefaire les médailles.

10e De la conduite que doit tenir celui qui se met à la curiosité et fait un cabinet.

Ne fut-ce qu'en vue de ce dixième et dernier chapitre, combien de collecteurs de médailles regretteront l'inachèvement d'un pareil ouvrage.

On conçoit qu'après ces grands travaux Vaillant ne pouvait manquer la première place vacante à l'académie

des inscriptions; voici la lettre de félicitation que lui adresse à cette occasion le duc du Maine, auquel il fut attaché pendant 20 ans comme gardien de ses médailles et qui le tenait en grande estime.

« Je suis bien aise d'apprendre que vous estes deve-
» nu pensionnaire dans l'académie des inscriptions; vous
» deves cette grace au choix du roy, personne n'a deû
» vous l'envier, et vous n'avez trouvé de concurrens
» que pour la forme. Gardez-moi la médaille de l'em-
» pereur Sévère qui a pour revers *herculi defensori*.
» Votre mérite vous met à couvert de l'envie et force
» les augures à vous être favorables. Jouissez de votre
» bonne fortune, et espérez qu'elle sera encore meil-
» leure. » L. A. DE BOURBON. »

Ce n'était pas seulement dans les occasions officielles que ce prince spirituel et ami des lettres donnait à notre concitoyen des marques de bon souvenir, voici une lettre toute entière de sa main et dont peut-être le style ne vous déplaira pas.

« Du camp de Gerpenne 5 septembre 1689.

« Vos nouvelles me rejouissent fort et font plaisir
» à bien du monde; j'ai peur que le pape ne soit fait
» quand nos cardinaux arriveront à Rome et que leur
» peine ne soit inutile, mais qui que ce soit qu'on
» élise il vaudra toujours mieux que le défunt. Dieu
» veuille pourtant avoir son âme. Notre armée se fait
» craindre et M. de Rualdec la fuit tant qu'il peut;
» c'est une marque de son bon esprit, il ne trouverait
» pas son compte à en venir aux mains avec nous;
» pour moi en mon particulier je ne lui promets pas
» poire molle. » Louis-Auguste de BOURBON. »

En 1684, Foy-Vaillant avait été chargé par Louvois, de mettre en ordre le cabinet du roi et d'en dresser le catalogue. Il avait déjà rendu le même service à Christine de Suède dont l'esprit encyclopédique avait sondé la profondeur et le dévouement scientifique de Foy-Vaillant. Cette reine l'aimait tendrement.

Quand on songe qu'à toutes ses études, à tous ses voyages, à ses volumineuses publications, il faut encore ajouter qu'il n'est pas un cabinet en Europe qu'il n'ait visité, dont il n'ait dressé le catalogue et décrit les principales pièces; quand on sait que de tous les points du monde une correspondance de tous les jours l'avertissait et le consultait sur le fait des médailles, on arrive à se dire qu'un tel homme a dû réunir en lui l'activité dévorante d'un capitaine Cook au travail persévérant d'un Bénédictin.

Au milieu de ses labeurs, il trouve cependant le loisir de se marier deux fois ; il épousa les deux sœurs, et ses fréquents voyages à Rome ne lui furent pas inutiles, dit-on, pour obtenir du pape les dispenses nécessaires en cette occasion.

Voilà sans doute, Messieurs, un crayon bien superficiel d'une existence si complète, aussi mon intention a-t-elle été moins de louer dignement un homme qui se recommande si hautement par ses œuvres, que de vous rappeler qu'il n'a pas encore reçu même dans sa ville natale et parmi ceux qui, à un siècle et demi de distance, marchent sur ses traces, l'hommage dû à ses immenses découvertes. Si faiblement qu'il soit évoqué, puisse son nom protéger nos travaux et porter bonheur à nos naissantes collections !

MEMBRES ADMIS.

M. Richard; archiviste de la ville de Rouen, titulaire non résidant.

M. Pradié ✻, capitaine-instructeur en chef au 2e régiment de carabiniers, à Rambouillet. id.

M. Melleville, propriét. à Laon. id.

M. Clouet, propriét. à Vic-sur-Aisne. id.

M. Esmangard, propriét. à Beauvais. id.

M. De Francheville, prop. à Beauvais id.

M. Meffre ✻, architecte à Tours. correspondant.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts pendant le 2.e *et le* 3.e *trimestre* 1843.

1.° Par M. le Ministre de l'instruction publique : 1.° Bulletin archéologique, publié par le Comité des arts et monuments, n.° 5, 6, 7, 8, de 1843; 2.° Statistique monumentale de Paris, liv. 7, 8, 9, 10, 11.e de l'atlas; 3.° Papiers d'état du cardinal Granvelle, tome IV.e; 4.° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, tome V.e; 5.° Archives administratives de la ville de Reims, tome II.e, 1re. partie; 6.° Recueil de lettres missives de Henri IV, publiées par M. Berger de Xivrey, 2 vol.; 7.° Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements, publiés par M. Champollion Figeac, tome 2. — 2.° Par M. Fossé Darcos, l'Argus soissonnais, n.° 26 à 81. — 3.° Par la Société de numismatique de Londres, the numismatic chronicle and journal of the numismatic society, n. 12 à 20, april 1841 to april 1843. — 4.° Par M. Eug. Arnoul, l'Institut, n. 88 à 93. 5.° Par l'institut historique, l'Investigateur n. 104, 105, 106, 107, 108, 109 et livr. 1 à 18, 55, 56. — 6.° Par M. Serrure, professeur à l'Université de Gand, Messager des arts

et des sciences de la Belgique, ou nouvelles archives historiques, littéraires et scientifiques, tomes 1 à 10, 1833 à 1842. — 7.° Par la société de l'histoire de France, Bulletins, n. 3, 5, 6, 7. — 8.° Par M. Pilate Prevost, table chronologique et analytique des archives de la mairie de Donai depuis le XI.e siècle jusqu'au XVIII.e d'après les travaux de feu M. Guilmot, par Pilate Prevost. 1 vol. in-8.°. — 9.° Par M. Richard, notice sur E. H. Langlois br. in-8.°; Notice sur Richard-cœur-de-Lion, br. in-8.° dont il est l'auteur.— 10.° Par M. Hardouin, Chemin de fer. Embranchement à Amiens des lignes d'Angleterre et de Belgique, brochure in-8.° — 11.° Précis analytique des travaux de l'académie royale de Rouen, 1841, 1842, 1 vol. in-8.° — 12.° Rapport sur les fouilles exécutées dans les jardins de l'hospice de Vienne (Dauphiné), pendant les mois de juin et juillet 1838, par M. Delorme, offert par M. le Sous-Préfet de Vienne. — 13.° Mémoires de la Société académique de la ville de St.-Quentin, 1834 à 1836, in-8.° — 14.° Hachettes celtiques trouvées à Mentheville (Seine-inférieure), par E Delaquerière, br. in-8.° — 15.° Rapport à la Société d'archéologie d'Avranches sur la verrière de Martigny, par M. Mangon de la Lande, br. in-8.° — 16.e Par M. de Caumont, Séances générales tenues en 1842 par la Société française pour la conservation des monuments historiques, in-8.°; Notice sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre (Seine-et-Marne), par M. de Caumont, broch. in-8.° — 17.° Par M. Roger, Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois, publiées par P. Roger, 2 vol. in-8.° — 18°. Rapport fait à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de France, par M. Lenormant, in-4.° — 19.° Par M. St. de St-Germain, Notice historique et descriptive sur l'église St.-Etienne de Beauvais, par M. St. de St.-Germain, in-8.° — 20.° Par la Société académique de Falaise, Annuaire de l'arrondissement de Falaise, in-8.°; séances générales des 20 février, 5 août 1842, et 29 janvier, 9 avril 1843. — 21.° Rapport sur le

mode le plus avantageux des chevaux de remonte de l'armée, par M. Maussion, br. in-8.°; Rapport sur les inconvénients du braconnage, par M. Esnault, br. in-8.°; Rapport sur le rapport de M. Frédéric Lenfant pour la remonte des chevaux de cavalerie, par M. Maussion, br. in.-8.°; Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, 2.e série, tome 1, 2, 3, 5, 6. — 22.° De l'éducation du pauvre, quelques mots sur celle des riches, par M. Boucher de Perthes. — 23.° Recherches archéologiques sur le Crotoy (2.e partie), par M. Labourt, in-8.° — 24.° Compte rendu de la commission royale d'histoire de Bruxelles, tome VI, bulletins n.os 4 et 5. — 25.° Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon, janvier 1843. — 26.° Appendice au mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, par M. Harbaville. — 27.° Recherches historiques sur les premiers temps de l'abbaye de Corbie, par M. Eug. Dusevel, br. in-8.° — 28.° Mémoires de la Société de statistique des deux Sèvres, tome VI, 1841-42. — 29.° Médaille d'or inédite de Dynamis, reine de Pont, par Adrien de Long-Perrier. — 30.° Bulletin de la commission historique du département du Nord, n. 1 et n.° 5. — 31.° Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1842, 1 vol. in-8.°, 2.e bulletin, 1843. — 32.° Rapport fait à la Société des antiquaires de la Morinie sur des fouilles archéologiques que son comité de Boulogne a fait exécuter en 1842, par M. L. Cousin, in-8.° — 33.° Par M. H. Piers, Calais et St-Omer, in-8.°; petites histoires du canton d'Andruicq, in-8.° — 34.° Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Arth. Dinaux et Aim. Leroy, 3.e liv., tome IV. — 35.° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, tome 3.e; 1842, in-8.° — 36.° Tenue des livres présentée sous trois méthodes, par P. Lemaire, in-8.° — 37.° Mémoire sur les sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris, avec la description de 78 coquilles fossiles inédites de ce terrain, et 10 planches, par M.

Melleville, in-8.° — 38.° Par M. Ern. Breton, Fragments de l'histoire de la peinture à fresque, broch. in-8.°; Précis de l'histoire de l'art chez les Indiens, br. in-8.°; Essai sur les principales formes des temples chez les divers peuples de l'antiquité, br. in-8.° — 39.° La lutte de la pomme ou le jeu de la soule en mars 1830 à Caligny, par M. Mangon de la Lande. — 40.° Par M. Cartier, Monnaies historiques frappées par les prétendants à la couronne de Hongrie, br. in-8.°; Monnaies frappées en Piémont, de 1515 à 1529, par deux capitaines français avec le titre de comtes de Deciane, br. in-8.° — 41.° Notice sur Louis II de la Trémouille, dit le Chevalier sans reproche, par M. Menard, br. in-8.° — 42.° Souvenirs d'Autun, par Achille Langlois, br. in-8.° — 43.° Notice sur les colléges de Poitiers, par M. Menard, br. in-8.°

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

Pendant le 2.° *et le* 3.° *trimestre* 1843.

1.° Par M. le Préfet de la Somme, une gargouille en pierre, provenant d'un contre-fort de la cathédrale d'Amiens, et l'inscription sur marbre noir qui était scellée au-dessus de la porte d'entrée de l'ancienne église des Célestins. — 2.° Par M.gr l'évêque d'Amiens, un panneau fleurdelisé représentant le sacre d'un évêque. XVI.e siècle. — 3.° Par M. Lartigue père, chirurgien à Rubempré, le buste d'une statuette en pierre, et un vase en poterie rouge, trouvés à Pierregot, près de la voie romaine. — 4.° Par M. Tillette d'Acheux, une collection de fragments de la mosaïque découverte en 1836 dans le jardin des Ursulines, à Amiens, et deux meules romaines, l'une en poudingue, l'autre en pierre noire. — 5.° Par M. Dehesdin, entrepreneur à Amiens, une console en bois avec figure grimaçante en relief. Elle provient d'une maison du XVI.e siècle, démolie depuis peu, rue de la Hautoye, à Amiens. — 6.° Par M. Tattegrain, entrepreneur à Amiens, une tête de Christ en pierre, un écusson supporté par un ange et une statue de Ste-Marie-Magdeleine; les deux premiers objets ont été trouvés dans les ruines de l'ancienne église des Augustins, et le dernier provient de St-Jacques. — 7.° Par M. Vivenel, architecte

de Paris, les moules en plâtre de la Venus de Milo, d'Antinoüs couronné de lotus, et le buste d'une divinité grecque. — 8.° Par M. Houbigant, maire de Nogent-les-Vierges, une flèche en silex de l'époque celtique, trouvée dans cette commune.— 9.° Par M. de Cayrol, propriétaire à Compiègne, l'empreinte du sceau de cette ville en 1559; une fibule en argent, découverte dans le Bourbonnais, et deux cuillères en bronze, trouvées dans la forêt de Compiègne au Mont Berny, dans l'emplacement romain appelé vulgairement la ville des Gaules. — 10.° Par M. Goubet, propriétaire à Albert, un vase gallo-romain en terre noire à orifice trilobée, trouvé dans cette commune. — 11.° Par M. Harlay, propriétaire à Amiens, le sceau en cire verte de la prévôté d'Amiens (XV.e siècle.) — 12.° Par M. le comte de Fransures; une chaîne en fer et deux tuiles romaines trouvées ensemble près d'un bois de la commune de Fransures. — 13.° Par M. l'abbé Roze, curé de Tilloy-les-Conty, deux carreaux de flèche du XIV.e siècle, trouvés dans les ruines de l'ancien château de Conty. — 14.° Par M. Eugène Demarsy, juge suppléant à Doullens, deux tiges en bronze de candelabre antique, trouvées à Lucheux.

Le médaillier a été en outre enrichi des dons de MM. de Tupigny de Couvry, juge-de-paix à Ham; Sujol, maître de pension, à Amiens; Woillez, contrôleur des contributions indirectes, à Amiens, et Ladoubé, fabricant d'ornements d'église, à Amiens.

Des remerciments ont été votés aux donateurs dans les dernières séances de la Société.

— La commission du musée a en outre acheté :

1.° Le baptistère de l'ancienne abbaye de S.te-Larme, orné de bas-reliefs dans le style du XII.e siècle. — 2.° Une pierre gravée, de l'époque romaine, représentant un faune avec le masque bachique à la main, trouvée dans les fondations d'une maison, rue des Jacobins, à Amiens. — 3.° Deux sarcophages chrétiens en plomb, découverts dans l'enclos du bon Pasteur au Blamont. M. le M.is de Clermont-Tonnerre a bien voulu concourir pour moitié avec la commission du musée à leur acquisition. — 4.° Une suite de vases en verre de diverses formes, trouvés dans les environs d'Amiens, et provenant de la collection d'un

amateur de cette ville. La plupart ont été découverts dans les sépultures romaines du faubourg Beauvais. — 5.° Un cœur en plomb trouvé dans les fondations d'une maison place St-Denis à Amiens, et portant une inscription avec le millésime 1669. — 6.° Deux petites figurines en bronze, trouvées dans les tombeaux romains nouvellement découverts quartier St-Louis.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

Une découverte importante vient d'avoir lieu à Amiens.

En extrayant de la tourbe dans la propriété de MM. Mancel frères, à la Vallée, les ouvriers avaient plusieurs fois ramené avec le louchet, des haches, des flèches, des fragments d'épées courtes de l'espèce appelée parazonium, des anneaux ou bracelets et d'autres armures toutes en bronze. La Société des Antiquaires de Picardie, informée de cette découverte, demanda et obtint des propriétaires, l'autorisation de fouiller le terrain. Les travaux, entrepris le 14 mai dernier, malgré le succès qu'on en avait déjà obtenu, furent abandonnés à cause de la hauteur des eaux; et on ne put les reprendre qu'à la fin de septembre.

Ces fouilles ont amené la découverte de 190 objets tous en bronze, parmi lesquels nous citerons 39 haches d'une parfaite conservation; 40 fragments d'armes de la même espèce; 32 fragments d'épées courtes; 18 fers de lance et de javelot, dont un n'a pas moins de 20 centimètres de hauteur; 10 anneaux-bracelets, 10 globules striées dont l'emploi est encore inconnu; 2 espèces d'emporte pièce; une faucille; une virole servant à garnir le bois du javelot; un manche d'outil; 8 lingots etc.

La présence d'outils et de lingots au milieu de ces armures, et l'état dans lequel la plupart ont été retirées de la tourbière ne permet point de douter que cet enfouissement ne provienne d'une fonderie remontant sinon à l'époque celtique, au moins à l'époque gallo-romaine. Grâce à cette découverte, le musée d'Amiens se trouve aujourd'hui en possession de la plus belle et de la plus nombreuse collection d'armes de cette époque qui aient été recueillies sur un même point.

La Société des Antiquaires de Picardie doit les remerciments les plus sincères à MM. Joseph Mancel, ancien avoué et Constant Mancel, brasseur à Amiens, pour l'empressement avec lequel ils ont autorisé les fouilles. Après avoir offert à notre cabinet archéologique un échantillon de chacun des objets trouvés, ils ont, par leur intervention auprès des ouvriers, facilité pour le musée, l'acquisition du surplus de cette découverte qui fera époque dans les annales de la science.

Amiens. — Imp. Duval et Herment.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance ordinaire du 8 novembre 1843.

M. l'abbé Corblet adresse : 1.° Un autographe de M de Bonald, l'auteur de la *législation primitive ;* 2.° un brevet de commissaire d'artillerie pour le sieur Le Vacher de Barres, portant la signature de Louis-Auguste de Bourbon. — Des remerciements sont votés.

— M. Dufour fait connaître que les nouvelles fouilles faites à la vallée, dans les tourbières de MM. Mancel, ont encore considérablement augmenté la découverte du 14 mai dernier.

— M. le Secrétaire-Perpétuel lit, au nom de M. Melleville de Laon, une dissertation intitulée : *Nou-*

velles recherches sur Bibrax et Noviodunum et sur les camps Romains de St.-Thomas, près Laon.

Séance ordinaire du 13 *Décembre* 1843.

M. l'abbé Jourdain lit un fragment de l'ouvrage ayant pour titre : *Les Stalles de la Cathédrale d'Amiens*, qu'il a composé avec M. l'abbé Duval. Ce travail, qui fait partie du 7.e volume des Mémoires de la Société, lequel sera distribué en 1845, vient d'être publié en un volume grand in-8.°, sous le titre : *Les Stalles de la Cathédrale d'Amiens, par MM. Jourdain et Duval, chanoines-honoraires, etc.* (*Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*)

Conformément à l'art. 15 des statuts, l'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1844; après le dépouillement du scrutin, M. de Grattier est proclamé président; M. le comte de Betz, vice-président: M. Aug. Breuil, secrétaire-annuel.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séanée du 20 *novembre* 1843. — M. Weil offre une notice et le dessin d'un tombeau roman attenant à l'église de St.-Jean-aux-Bois. Sur le territoire de ce village, situé dans un vallon embrassé par la forêt de Compiègne, s'élevait naguères un palais gallo-romain, dont il ne reste aucun vestige; à cet emplacement même, une église et une abbaye furent fondées plus tard par Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros, mais au monastère de Bénédictines l'église seule a survécu, tenant enclavé entre deux de ses contreforts extérieurs un tombeau qui porte tous les caractères d'une structure

romane. La cause, aujourd'hui inconnue de la construction de ce petit monument, a donné lieu à bien des interprétations contradictoires, M. Weil pense que ce n'est ni en l'honneur de la Reine Berthe, femme de Pépin-le-Bref, ni à la reine Adélaïde, fondatrice du monastère, qu'aurait pu être élevé ce tombeau; il discute ces deux opinions, émises par la chronique populaire, et les trouve toutes deux également invraisemblables, puisqu'un squelette de femme, jeune encore, qui y fut découvert tout récemment, n'aurait pu appartenir à aucune de ces deux reines. Le dessin, exécuté par M. Weil, est d'une grande fidélité et fait désirer au Comité de Beauvais que ce crayon intelligent le dote plus souvent de ses gracieux produits.

— M. de St.-Germain donne lecture d'une notice sur l'église de Trie-Château, que le conseil municipal de ce village a le projet de restaurer. Une porte d'enceinte de l'antique place-forte s'élève encore sur la route d'Evreux à Beauvais, et convie de loin le voyageur, par la noire ogive de sa voussure, à venir explorer en ce lieu quelques merveilles du moyen-âge. En effet, à peine a-t-on franchi la vieille muraille, qu'on aperçoit une ancienne tourelle de ce château, dont le souvenir est immortalisé par le nom même de la commune..... Non loin apparaît l'église dont la grande antiquité et les diverses reconstructions deviennent un sujet digne des investigations archéologiques les mieux approfondies. Sa fondation remonte au VIII.e siècle, mais rien de cette époque n'a subsisté, et il serait mal aisé de découvrir le plan primitif. Le portail, œuvre admirable de style roman, en est la partie la plus caractéristique, celle qui mérite l'admiration

la mieux sentie des visiteurs, et, par un sort déplorable, celle dont la conservation demande le plus impérieusement l'aumône ministérielle. Au centre, règne le porche de décoration, produit par le retrait de la porte en arrière du mur de façade; il est formé de 4 arcades romanes ou cordons de voussure en plein cintre reposant sur des colonettes criblées chacune de guillochis variés en dessins et très-richement sculptés, établies sur des bases doubles. Cette profusion de relief est plus répandue encore dans les voussures où l'on voit figurer des masques fantastiques, des oiseaux à queues fleuronnées, et d'autres images familières au ciseau roman, dont le sens mystérieux pourrait être interprété si jamais le symbolisme de l'art chrétien parvenait à sortir de la sphère des sciences occultes. On regrettait de voir cette splendide entrée comme enfouie sous un ignoble porche-auvent, mais nous savons que cette odieuse toiture a disparu dans le projet de restauration qui sera mis prochainement à exécution. Deux portes collatérales, aveuglées, de même style mais sobrement ornées, accompagnent en acolytes la porte centrale; toutes trois sont couronnées par une corniche profilée en bizeau, chargée de feuilles plates découpées. Enfin, le pignon est percé d'une haute fenêtre dénuée d'archivolte et de supports; le même système d'arcatures et le même genre de corniche se prolongent un peu sur le flanc septentrional qui regarde le château, c'était peut-être une entrée seigneuriale..... Bientôt ces dernières traces évanouies le cèdent à l'art sans caractère du XVIII.e siècle, qui achève toute la nef. L'œil glisse rapidement sur cette muraille nulliforme, et vole vers le chœur où il trouve à se reposer sur

un ensemble caractérisé de colonnes et d'ogives. De prime-abord on reconnaît dans cette portion reculée de l'édifice le style lancéolé du XIII.e siècle au surhaussement des arcades, à l'agencement des nervures, à la végétation capricieuse et naissante des chapiteaux. Deux travées éclairées par quatre fenêtres divisent le chœur; l'abside, singulière anomalie, est remplacée par un mur plat percé de trois ogives étroites dont l'intermédiaire dépasse les latérales, mur qui termine carrément et brusquement tout l'édifice. Extérieurement les contreforts, unique soutien des voûtes, paraissent menacer ruine. Ce coup-d'œil sur l'eglise de Trie suffira pour en faire connaître la valeur monumentale, et pour justifier le sage projet de réparations conçu par les habitans de cette commune. Une description satisfaisante de cet édifice exigerait sans doute des études plus détaillées, mais outre que les renseignements historiques manquent absolument, l'état matériel du monument se refuserait à ce genre de travail.

— On entend la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Barraud sur les cloches, leur existence et leur usage dans l'antiquité, l'importance croissante de leur volume, l'emploi qu'on en fit jusqu'aux grands siècles du moyen-âge et depuis cette époque, leur matière, leur forme, leur ornementation, leurs inscriptions, etc. Ce document, rempli d'observations neuves et curieuses, fait désirer que M. Barraud termine au plus tôt son intéressant travail et le mette au jour.

— Communication est donnée par M. Dupont de nouveaux résultats des recherches qu'il fait depuis longtemps sur les origines de la langue picarde, ses affinités avec la langue latine dont elle dérive immé-

diatement, affinités prouvées par les étymologies. La fin de cette étude est attendue très-impatiemment.

— On dépose sur le bureau plusieurs objets d'antiquités de différentes origines et de divers donateurs : deux casques en tôle, ornés de clous en cuivre, offerts par M. Edouard Daniel; des fragments nombreux de poteries rouges et noires, guillochées et non guillochées, de fabrication romaine, deux morceaux de flûtes antiques en ivoire, plusieurs médailles frustes, deux épingles de femmes pour les cheveux, un cachet de bronze, un verre bleu, quelques débris d'armes et d'instruments en cuivre, provenant des fouilles faites près de Breteuil, sur le territoire de l'antique Brantuspance, offerts au Comité par M.me Levavasseur, M. de Givré, M. de l'Epine, M.me veuve Tassart et M. Tassart; trois anneaux en verre, dont deux ornés de colorations jaunes, trouvés dans un sarcophage sur la colline de St.-Aignan, près de Houdainville, canton de Mouy, rémis à M. Graves par M. Schillings pour le musée de Beauvais; quatre pièces de monnaie marquées et lisibles, deux frustes, un petit couvercle en cuivre, trouvés dans les fondations d'une maison située rue St.-Jean, offerts par M. Martin.

Séance du 21 *décembre* 1843. — M. le Directeur rappelle que, dans la séance du 21 août dernier, une commission a été nommée à l'effet de rechercher si les toits qui couronnent les deux tours placées à l'entrée principale de l'ancien palais épiscopal, faisaient partie de la construction originaire de ces tours, et si l'on doit en désirer la conservation. L'examen de cette question n'ayant plus aujourd'hui l'opportunité qui avait déterminé le Comité à la mettre à l'étude, M. le Di-

recteur se borne à faire connaître le résumé des recherches de la commission, desquelles il résulte que la toiture des tours paraît appartenir à leur construction primitive, tant par la disposition même de ces tours qui rendait nécessaire l'établissement d'un comble que, par le style des moulures qui existent sur la charpente, et il déclare que la commission a été unanime en faveur de la conservation des tours avec leurs toitures.

— M. Daniel commence la lecture d'une notice sur l'état de la ville de Beauvais, telle qu'elle existait en 1789. La suite de cette lecture est ajournée à la prochaine séance.

— Dépôt est fait d'une tête de bélier en marbre, trouvée à Beauvais dans les terrassements de la rue du jeu de paume, par M. Omont.

— Sur la proposition de M. le Directeur, le Comité autorise le bureau à acheter pour le musée un petit canon en fer, qui paraît appartenir au XV.e siècle, et qui est à vendre chez un serrurier de Beauvais.

Nouvelles Recherches sur Bibrax et Noviodunum, et sur le Camp romain de St.-Thomas, près de Laon, par M. Melleville de Laon. (Analyse.)

M. Melleville analyse d'abord rapidement le récit des Commentaires de César où ce capitaine rend compte de sa marche contre les Belges confédérés, après la prise de Reims; ensuite il recherche : 1.° Le lieu où César passa l'Aisne et celui où était le camp de Q. Titurius; 2.° l'emplacement du camp de César; 3.° et 4.° les localités dans lesquelles on doit retrouver Bibrax et Noviodunum

Examinant quelle a été la route de César, il fait voir qu'il n'a pu se porter vers Soissons, point supposé de réunion des confédérés, quand d'ailleurs il cessait, par ce mouvement, de garantir les Rémois.

L'établissement d'un camp près du confluent de la Suippe et de l'Aisne, au nord du village de Condé, les restes d'une chaussée allant de Reims à Pont-à-Vert, l'existence d'un gué près de Condé, sont les raisons sur lesquelles s'appuie M. Melleville pour établir le pont à Pont-à-Vert, au gué de Condé, le passage des Belges, et faire du camp celui de Titurius.

Quant au camp de César, l'établissement de ce poste pour défendre le pont doit nécessairement le faire chercher plus loin, ce qui résulte également du texte des Commentaires. Les précautions qu'il prend pour ne point se laisser envelopper, indiquent que la rivière ne le défendait point; la description d'ailleurs se rapporte exactement, dit l'auteur, au camp de St.-Thomas, placé sur une pointe de la montagne qui domine le village de ce nom, dans une position naturellement forte et bien défendue.

Cet emplacement fixé, l'auteur conclut du récit de César que Bibrax était placé sur le chemin suivi par les Belges, que la place était forte, qu'il se trouvait sur la route de St.-Thomas à *Bratuspantium* (près Breteuil) et ne pouvait être autre part que sur l'emplacement de la ville de Laon. La position de cette ville expliquera comment, sans défenseur, elle a pu résister à la multitude. Son importance au v.e et au vi.e siècle est encore une preuve à l'appui de cette opinion que confirment les vies de Ste. Benoiste, de Ste. Preuve et de St. Gobare, et à laquelle concourent les

témoignages fournis par Hincmar, Flodoard, Dudon et le poète anonyme qui, au XII.e siècle, vantait la ville de Laon, l'antique Bibrax, aux deux bras puissants, dont il rappelait la glorieuse défense. Guibert de Nogent ne doutait pas de cette identité et, au XIII.e siècle, Baudouin de St.-Vincent était qualifié la lumière de Bibrax. — Rappelant les opinions contraires à celles qu'il vient d'émettre, M. Melleville en fait voir la divergence et le peu de fondements. Il s'attaque surtout à ces allégations : 1.° la dissemblance des noms; 2.° la différence des distances au camp de César.

Recherchant l'étymologie du nom Laon, il y trouve *Leo-om-dun*, montagne à deux bras, nom celtique traduit par César en latin, dans ses commentaires, qu'ont répété les Latins, tandis que les Gaulois conservèrent l'ancien, qui dura après la domination des vainqueurs. Quant à la distance, l'auteur la regarde comme de peu de poids dans la discussion. La différence du reste, en suivant la voie qu'il indique, n'est que fort minime.

Les recherches sur l'emplacement de *Noviodunum* n'ont point, dit l'auteur, été aussi heureuses que pour Bibrax; néanmoins il conclut qu'il faut chercher cet oppidum ailleurs qu'à Soissons ou Noyon et à peu de distance de Laon. César devait marcher rapidement sur Bratuspantium, il conduisit son armée vers les frontières des *Suessiones* et arriva devant Noviodunum, un des 12 oppidum du pays. Si Noviodunum eut été Soissons, César n'eut point dit qu'il marchait vers les frontières des Soissonnais, la suite du récit prouve d'ailleurs que la distance est trop grande, et le nom celtique ne rappelle en rien la position de Soissons.

M. Melleville trouve réunies toutes les probabilités

en faveur de Nouvion-le-Vineux, petit village près Laon, dont le nom latin est une abréviation de Noviodunum.

La position de la localité et les lieux dits qui l'environnent annoncent que ce point a joui d'une certaine importance autrefois. On y a d'ailleurs trouvé grand nombre de sépultures romaines et des médailles de César, Tibère, etc. Quant à la distance du camp de St.-Thomas à Nouvion, quelque courte qu'elle paraisse, elle n'infirme en rien aux yeux de l'auteur les conjectures qu'il a faites.

Une description détaillée et un plan du camp de St.-Thomas, une notice succincte des découvertes d'objets antiques qui y ont été signalés, complètent la dissertation de M. Melleville, dont la lecture a été entendue avec le plus vif intérêt.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Offerts pendant le 4.e trimestre 1843.

1.° L'Institut, journal des sciences, n.os 94. 95. — 2.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.° 10. — 3.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n.° 112. — 4.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, n.os 1. 2. (1836.) 6. 7. 8. 9. 10. 11. (1837.) 3. (1843.) — 5.° Argus Soissonnais, n.os 76 à 100. — 6.° Notes anatomiques sur divers organes d'un baleinoptère par F. P. Ravin, broch. in-8.° — 7.° Recueil agronomique de la Société d'Agriculture de la Haute-Saône. 6.e livr. 1843. — 8.° Théophile, prêtre et moine. Essai sur divers arts, publié par le comte Ch. de l'Escalopier, avec une introd. par Marie Guichart. 1 vol. in-4.°; don de M. le comte de l'Escalopier. — 9.° Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale d'Amiens, par J. Garnier. 1 vol. in-8.° — 10.° Bulletin

de l'Athenée du Beauvaisis. 1.er trim. 1843. broch. in-8.° — 11.° Crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Médard-les-Soissons, par l'abbé Poquet. broch. in-8.° — 12.° Abbaye de Saint Médard-les-Soissons en 1600 pl. in-fol., offert par M. l'abbé Poquet.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE
Pendant le 4.e trimestre 1843.

1.° Par M. Tattegrain-Delabarthe, entrepreneur de bâtiments à Amiens, un *Ecce Homo* en pierre (XVI.e siècle), provenant de l'ancienne église St.-Jacques de cette ville.— 2.° Par M. Masson, propriétaire à Frenneville, un masque humain en bronze, ayant servi de belière à un tombeau romain découvert à St.-Maulvis. — 3.° Par M. Daillard-Herby, suppléant à la justice-de-paix d'Albert, les débris d'une cotte de mailles, incrustés dans un fragment de bois avec un manche de poignard, et trouvés dans les fondations d'une maison près l'hôtel-de-ville d'Albert. — 4.° Par M. Auguste Breuil, avocat à Amiens, une clef de la Renaissance, trouvée dans les fondations du piédestal de la statue de Rubens, à Anvers. — 5.° Par M. le docteur Colson, de Noyon, l'empreinte en cire du sceau d'Etienne de Rue. — 6.° Par M. De Cayrol, propriétaire à Compiègne, le scel en cuivre d'un prieur de l'ordre des frères Prêcheurs. — 7.° Par M. Dehesdin, propriétaire à Amiens, deux médailles en bronze (petit module) de Gordien le Pieux, trouvées dans les fondations d'une maison rue de la Hotoie, à Amiens.

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

MÉMOIRES.	Tom. I.er avec 9 planches lithographiées. . .	6 f.
—	Tom. II.	5
—	Tom. III. avec atlas de 40 planches lithog. .	12
—	Tom. IV.	10
	Supplément au t. IV, avec 9 pl. de médailles.	5
—	Tom. V. avec 9 planches lithog.	8
—	Tom. VI. avec atlas de 16 planch. grand in-8.°	12
BULLETINS. — Années 1841—42—43. — 1 vol.		5
COUTUMES LOCALES du Bailliage d'Amiens, publiées dans le format in-4.° — Prix du volume		15
	Tom. VII. sous presse.	

ART. 49 DU RÈGLEMENT.

Tout Membre correspondant qui, pendant 3 ans, ne se sera pas rappelé au souvenir de la Société par une communication, sera réputé démissionnaire.

Le Bulletin cessera d'être adressé à ceux des Correspondants qui sont dans ce cas.

TABLE DES MATIÈRES.

Séances générales. — Pag. 82, 216, 334.
Séances du Comité central. 1841. — Pag. 4. 45. 81. 105.
1842. — 137. 165. 213. 249.
1843. — 281. 317. 377.
Séances du Comité de Beauvais. 1841. — Pag. 14. 56. 93. 109.
1842. — 141. 174. 243. 252.
1843. — 307. 452. 378.
Séances du Comité de Compiègne. — Pag. 13. 304.
Noyon. 1841. — Pag. 13. 108.
1842. — 171.
1843. — 358.
Ouvrages offerts. 1841. — Pag. 14. 75. 101. 133.
1842. — 161. 207. 244. 277.
1843. — 315. 371. 386
Objets offerts au musée. 1841. — Pag. 17. 77. 102. 134.
1842. — 162. 209. 246. 278.
1843. — 316. 374. 387.
Objets achetés. 1842. — Pag. 163. 211. 246.
1843. — 316. 375.
Membres admis. — Pag. 17. 75. 133. 160. 206. 244. 277. 315. 371.
Questions mises au concours. — 79. 91. 212. 223. 238. 343. 358.
Composition du Bureau. 1841. — Pag. 4. — 1842. Pag. 137. —
1843. Pag. 252. — 1844. Pag. 378.

A.

Avis en tête du bulletin. Pag. 1.
Abbaye de St.-Lucien. 55.
Adélaïde, fondatrice de St.-Jean aux-Bois 3.
Adultère. (Ordonnance de 1523.) 239.
Ailly-sur-Noye. (Tombeau.) 168.
Ailly-le-Haut-Clocher (église d'). 349.
Airaines. (Notice Ms.) 77.
Amiens. (Plan de la ville en 1386.) 26.
(Etat de la ville de 1345 à 1382.) 46.
(Notice sur la commune.) 53.
(Hospice des filles repenties d'). 290.
Arras. (Part prise au siége de 1414 par la ville d'Amiens.) 50.

B.

Bacchus. (Temple au Mont-Capron.) 58. 93. 95.
Baptistère de Ste.-Larme. 330.
Bas-reliefs du pourtour de la cathédrale. (Lettre de M. le Préfet, concernant la peinture.) 284.
Rapport de la Société. 219.
Description de l'histoire de St.-Salve. 303. 318.
de l'histoire de St.-Jean-Baptiste. 351.
Barbier (Raoul le), ancien maire de Beauvais. Son portrait. 253.
Beaumanoir. (Ms. de ses coutumes.) 59.
Beauvais. (Portes.) 58.
(Relation du siége de 1472.) 109.
(Rapport sur son musée. 28.)
(Rapport sur les travaux du Comité.) 149.
(Organisation du Comité.) 4.
(Evénements qui s'y sont passés de 1572 à 1593.) 181. 215.
(Etat de la ville en 1789.) 3.
(Tribune aux harangues.) 174.
(Plan de son enceinte.) 142.

Beauvais. (Ancienne porte de l'évêché de). 243. 382.
(Armoiries de). 309.
Beauvaisis. (Documents relatifs à son histoire.) 34. 69.
(Coutumes du). 168.
Berthe (femme de Pépin-le-Bref). 3.
Bertheaucourt. (Eglise.) 49. 169.
Berwick. (Mémoire Ms. du maréchal de). 307.
Bibrax. (Recherches sur). 3 .
Binet (Anne). Son portrait. 253.
Bonald (de). 3.
Bourbon (Louis de). 3.
Bratuspance (fouilles). 3 .
Breteuil (fouilles). 3 .

C.

Camp de St.-Thomas, près Laon. 3 .
Carte historique de Picardie. 324.
Chaumont (sur quelques monuments du canton de). 261.
Chauny (Notice sur). 77.
Christ au plaidoir des cloquiers, à Amiens. 107. 205.
Christ à six ailes. 331.
Chroniques de Rains, par M. L. Paris. (Rapport.) 303.
Classification archéologique des monuments religieux en Picardie. 122.
Cloches (mémoire sur les). 381.
Compiègne. (Ordonnance de Louis xi relative à la monnaie.) 13.
(Eglise des Minimes.) 14.
Comté d'Amiens au xii.e siècle. (Esquisse topographique et féodale du). 251. 257. 191.
Concile de Nesle. 287.
Confrérie de N.-D. du Puy. 233.
Conjectures sur une cérémonie chrétienne d'origine druidique. 321.
Coutumes d'Amiens. (Introduction.) Analyse. 7. 53.
Coutumes de Long. 167.

Coutumes locales de la prévôté de Beauvais. (Analyse.) 249.
Cordiers d'Amiens. 52.
Cornet (Jacques) ancien maïeur d'Amiens. 81.
Creil. (Ancienne Litanobriga.) 185.
(Chaine d'or trouvée à). 327.
Crime de bestialité. 50.

D.

Dammartin (Eglise). 49.
Découverte de hâches en bronze au Pleinseau. 376. 377.
d'une armure à Villers-Carbonnel. 45. 46.
Dénombrement de 1301 pour Guillaume de Macon, évêque d'Amiens. 328. 350.
Dénombrement de 1401 au profit de l'évêque de Beauvais. 254.
Discours d'installation des Présidents. 19. 144. 281.
Discours à la séance générale de 1842. 224.
Droits des religieux de St.-Jean sur la terre de Savières. 138. 147.
Du Cange. (Monument à sa mémoire.) 250. 290.

E.

Eglise St.-Germain d'Amiens. (Barraques.) 92.
de St.-George-les-Roye. 171.
St.-Pantaléon de Beauvais. 313.
de St.-Jean-aux-Bois. 378.
St.-Thomas de Beauvais. 180.
de Liercourt. 218.
St.-Etienne de Beauvais. 252.
de Trie-Château. 379.
Epoque la plus florissante de l'architecture religieuse en Picardie. 335.
Evêché de Beauvais. (Porte ancienne.) 243.
(Conservation de quelques parties.) 356. 382.
Esturgeon pêché à Amiens en 1586. 251.
Etat de la maison du seigneur de Crévecœur. 310.

Etats généraux. (Notes relatives extraites des archives d'Amiens.) 240.
Etude (2.e) sur les tombeaux, par M. Ern. Breton. 214. 228.

F.

Fête de la St.-Jean-Baptiste. 344. 215. 227.
de Milly-lès-Doullens. 319.
de St.-Nicolas au Quesnoy-les-Airaines. 215.
Fontaine. (Documents sur la maison de). 290.
Fous. (Leur état à Amiens.) 108.
Foy-Vaillant (Notice sur). 341. 361.

G.

Geoffroy (St.) évêque d'Amiens. 300.
Gillisson (Dom) bénédictin. 304.
Gonesse. (Lettre sur l'orgue de). 64.

H.

Hâches gauloises. 376. 377.
Hercules Saxanus. (Notice par M. le comte d'Allonville.) 241.
Héronval. (Sarcophage d'). 178.

I.

Idiome picard (Notice sur l'). 356. 381.
Ingelburge. (Son mariage à Amiens.) 64.
Installation de M. Woillez. 283.
de M. Galoppe. 140.
de M. Jourdain. 288.
de M. Duval. 289.
de M. Roger. 170.

L.

Ledieu (les obsèques de M.) 242.
Lettre de M. de Roisin sur un Ms. écrit à Amiens au xiii.e siècle. 197.
de Henri iii. 51. 98. 99.
de Henri iv. 52. 97.
de M. Hamel sur l'orgue de Gonesse. 64.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06576 6084